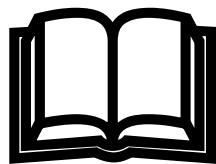


Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie



Manuel de méthodologie historique

**Société Finistérienne
d'Histoire et d'Archéologie**

**Maison des Associations
53, impasse de l'Odet
29000 QUIMPER
[mise à jour juin 2019]**

Avertissement

Le présent ouvrage a été conçu dans un but pratique. Il est destiné à tous ceux qui, passionnés d'Histoire en général ou simplement intéressés par le passé de telle région ou de telle localité, la biographie de tel personnage, l'histoire de tel événement ou tel phénomène de société, ou encore celle d'un bâtiment privé ou d'un édifice public, ne savent pas vraiment comment faire, ni quelles méthodes ou techniques mettre en œuvre pour aboutir à un travail fini de quelque valeur. Tous les amateurs d'Histoire pourront apprécier et utiliser, chacun selon ses propres besoins, l'outil de travail qui leur est ici fourni.

Cet ouvrage se présente sous la forme de fiches thématiques relativement courtes et concises, rangées selon l'ordre de leur rédaction. Cet ordre est loin d'être immuable : tout lecteur pourra, à tout instant, les reclasser à sa guise et les regrouper en fonction de ses choix de sujet de recherches et de ses besoins. Un index situé à la fin de la table des matières facilitera les recherches et les regroupements de fiches. Les fiches ont été rédigées de la façon la plus claire et la plus simple possible, dans le but d'être aisément compréhensibles de tous. Cependant, elles sont perfectibles et feront vraisemblablement l'objet d'améliorations, voire de reprises complètes le cas échéant.

Certaines de ces fiches sont plus des fiches documentaires que des fiches explicatives ou techniques. En effet, il a paru judicieux de fournir quelques bases solides dans plusieurs domaines, afin d'éviter à l'utilisateur potentiel des recherches infructueuses et vaines, parce qu'orientées dans une mauvaise direction. Souvent, faute de connaissances élémentaires dans certains thèmes, il est facile de se fourvoyer. C'est dans le but d'éviter cet écueil qu'il a été jugé utile de disposer d'éléments essentiels pour quelques domaines historiques.

Il convient toutefois d'attirer l'attention des utilisateurs sur le fait qu'il s'agit de simples conseils méthodologiques et techniques. Nul ne saurait être tenu d'en respecter impérativement les règles proposées. Mais ces conseils reposent sur une longue pratique, de plusieurs décennies, de réponses aux interrogations d'étudiants, de chercheurs, voire de simples amateurs d'Histoire.

Claude FAGNEN

Archiviste paléographe

Président de la Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiches méthodologiques de la S.F.H.A.

- 1 – La diplomatique
- 2 - Les différentes catégories de documents
- 3 – Étude diplomatique d'un acte
- 4 - Étude d'un cartulaire ecclésiastique
- 5 - Lire des armoiries
- 6 - Identifier des armoiries bretonnes
- 7 - Établir une généalogie
- 8 - Grandes dates de l'histoire de l'état civil
- 9 – Les actes d'état civil
- 10 – Les actes notariés
- 11 – Rédiger une biographie
- 12 – Les archives judiciaires
- 13 – Les recensements de population
- 14 - Caractéristiques d'une bibliographie
- 15 - Établir une bibliographie
- 16 – Les sciences auxiliaires de l'Histoire
- 17 – Les sciences complémentaires de l'Histoire
- 18 – L'heuristique
- 19 – Rechercher dans le cadastre
- 20 - L'onomastique
- 21 - Cadre de classement d'une bibliographie méthodique
- 22 - Indiquer les sources
- 23 – Les notes de bas de page
- 24 - Étudier la géographie d'une commune
- 25 - Étudier l'économie d'une commune
- 26 - Étudier l'histoire d'une commune
- 27 - Les sources de l'histoire d'une commune
- 28 - Étudier le patrimoine historique d'une commune
- 29 – Étudier un édifice religieux
- 30 – Étude d'un édifice religieux : sources
- 31 – Étudier un établissement religieux
- 32 – Étude d'un établissement religieux : sources
- 33 – Le calcul de la date
- 34 – Les Archives départementales
- 35 – Les Archives municipales
- 36 – les Archives nationales
- 37 – Clergé séculier et clergé régulier
- 38 – Les ordres religieux
- 39 – Les poids et mesures d'autrefois
- 40 – Les monnaies de l'Ancien Régime
- 41 – Étudier un manoir

- 42 – Les impositions de l’Ancien Régime
43 – Les fiches matricules d’états de services militaires
44 – Rechercher un cartulaire ecclésiastique
45 – La géographie historique
46 – Décrire une statue
47 – Décrire une peinture
48 – Distinguer un édifice religieux
49 - Analyser un vitrail
50 - Octrois, péages et tonlieux
51 – Étudier une famille noble
52 – Les chartiers familiaux
53 - Les réformations de la noblesse
54 – Les montres de noblesse
55 – Les douze signes extérieurs de noblesse
56 – Les officiers d’armes
57 – Les rôles d’armes
58 – L’Armorial général de 1696
59 – Les armoriaux bretons
60 – L’héraldique
61 – Les marquisats de complaisance
62 – Les officiers de marine
63 – La marine royale
64 - Les lois somptuaires
65 – Noblesse d’épée et noblesse de robe
66 – Étudier l’Histoire de l’Église
67 – Identifier (étudier) un personnage historique
68 – Identifier (étudier) un artiste
69 – Les écoles artistiques
70 – Trèves et églises tréviales
71 – Identifier une statue de saint
72 – les apôtres
73 – les évangélistes
74 – Évolution de la liturgie
75 – Les revenus d’un seigneur
76 – La vénalité des offices
77 – La commende des abbayes
78 – Abbayes, monastères, couvents et prieurés
79 – L’étymologie des noms propres
80 – Analyser un tableau
81 – La bibliothéconomie
82 – Les formats de livres
83 – Les formats de papier
84 – La reliure des livres

- 85 – Livres, volumes, rouleaux
86 – La fabrication du papier
87 – La gravure
88 – Les illustrations (photos, dessins, gravures et planches)
89 – Les traités d’art militaire
90 – La démographie
91 – La numismatique
92 - Les monnaies romaines
93 – Les monnaies byzantines
94 – Les monnaies médiévales
95 – Les monnaies des XVIème – XVIIIème siècles
96 – L’or dans le monde
97 – L’orfèvrerie religieuse
98 – le travail du métal
99 – Les activités monastiques
100 – Les frères lais
101 – L’archéologie
102 – Fouilles préventives et fouilles d’urgence
103 – Les préalables d’un chantier archéologiques
104 – L’organisation du chantier archéologique
105 – Archéologie de terrain et archéologie de laboratoire
106 – Législation sur les trouvailles
107 – Que faire en cas de découverte ?
108 – La classification des trouvailles
109 – La datation des trouvailles
110 – Les techniques d’excavation
111 – La topologie du chantier
112 – L’archéologie aérienne
113 – L’archéologie sous-marine
114 – Les détecteurs de métaux
115 – Photos et dessins techniques
116 - Les outils du chantier archéologique
117 – Les laboratoires d’archéologie scientifique
118 – Les grandes collections archéologiques
119 – La protection des monuments historiques
120 - La castellologie
121 - Comment étudier un château
122 - Vocabulaire descriptif d’un château
123 - Les fortifications de Vauban
124 - La poliorcétique
125 - L’évolution des fortifications
126 - Les remparts des villes
127 - Les préparatifs d’un siège (attaque)

- 128 - Les préparatifs d'un siège (défense)
129 – La fin des forteresses (édit d'Alès)
130 - Vivre noblement
131 - La perte de noblesse (dérogeance)
132 - Les priviléges de la noblesse
133 - Les priviléges du Clergé
134 - Les 7 métaux de l'Antiquité
135 - La découverte de nouveaux métaux
136 - Les voies romaines
137 - Les Zouaves pontificaux
138 – L'authentification d'un acte
139 – Les sceaux
140 - Les formules de datation
141 – Les témoins d'un acte
142 – La sigillographie
143 – Histoire de l'écriture
144 – Les supports de l'écriture
145 - Le parchemin
146 - La chancellerie pontificale
147 - La chancellerie impériale
148 - La chancellerie royale
149 – La perception des impositions
150 – Identifier un toponyme
151 – La gestion d'une paroisse (avant 1789)
152 – Les comptes de fabrique
153 – Les délibérations de paroisse
154 – Les livres liturgiques
155 – Les sources d'une biographie
156 – Prendre des notes de lecture
157 – Analyser un acte de vente (mutation de propriété)
158 – Les mines au Moyen Age
159 – Les Alchimistes au Moyen Age
160 – La construction médiévale
161 – Demeures rurales médiévales
162 – Demeures urbaines médiévales
163 – Les matériaux de toiture
164 – La construction des cathédrales
165 – Le Nombre d'or
166 – Les cathédrales « gothiques »
167 – Les bâtisseurs de cathédrales
168 – Les grands édifices romans
169 – Les Optants dans le Finistère
170 - Les villes médiévales

- 171 – Les milices urbaines
- 172 – Les édiles municipaux
- 173 – Les boutiques médiévales
- 174 - Les officiers seigneuriaux
- 175 – La domesticité seigneuriale
- 176 – A la table des seigneurs
- 177 – L'alimentation paysanne
- 178 – Les boissons médiévales
- 179 – Le commerce de l'eau
- 180 – Les débuts du christianisme
- 181 – Le christianisme en Gaule
- 182 – Serfs et manants
- 183 – Les outils de l'agriculture
- 184 – Les productions agricoles
- 185 - Organisation médiévale du travail
- 186 - Corporations et jurandes
- 187 - Les saint patrons des métiers
- 188 – Les cloches d'églises et de chapelles (campanologie)
- 189 – Les enclos paroissiaux
- 190 – Les cimetières (législation)
- 191 – Les pierres tombales
- 192 – Les rites de sépultures
- 193 – Le trafic des reliques
- 194 – Les pèlerinages
- 195 - Histoire de l'imprimerie
- 196 - Les caractères d'imprimerie
- 197 – Vocabulaire notarial
- 198 – Formules latines des actes de mariage
- 199 – Histoire d'une entreprise
- 200 – Les archives d'entreprise

Index thématique¹

Acte de vente	157
Actes notariés	10, 157, 197
Agriculteurs	182
Agriculture	183, 184
Alchimie	159
Alimentation	176, 177, 178
Archéologie	101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118
Architecture	29, 31, 41, 69, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168
Archivistique	9, 10, 12, 13, 18, 34, 35, 36, 43, 52
Armée	43, 89
Artisanat	68, 97, 98
Arts du feu	49, 68
Bibliographie	14, 15, 21
Bibliothéconomie	81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88
Biographie	11, 155
Boissons	178, 179
Cadastre	19
Campanologie	188
Castellologie	120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128
Chancelleries	146, 147, 148
Châteaux	121, 122
Christianisme	180, 181
Cimetières	190, 191, 192
Clergé	37, 133
Cloches	188
Commerce	173, 179
Communes et municipalités	24, 25, 26, 27, 28
Chronographie	33
Construction	160, 161, 162, 163, 164, 165
Démographie	13, 90
Diplomatique	1, 2, 3, 4, 33, 44, 138, 139, 140, 141, 142, 146, 147, 148
Droit civil	157
Économie	25, 50, 199, 200
Enclos paroissiaux	189
Entreprises	199, 200
Étymologie	79

¹ L'index renvoie au numéro de la fiche.

Fabriques	152
Formules latines	198
Généalogie	7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 43, 67, 155, 198
Géographie	24
Géographie historique	45
Héraldique	5, 6, 56, 57, 58, 59, 60
Heuristique	18, 27, 30, 32, 52
Histoire de l'Art	46, 47, 49, 68, 69, 80, 87, 88, 97, 98
Histoire de l'écriture	143, 144, 145
Histoire ecclésiastique	29, 30, 31, 32, 37, 38, 48, 66, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 97, 99, 100, 133, 137, 154, 180, 181, 193, 194
Histoire économique	25, 39, 40, 42, 50, 64, 75, 92, 93, 94, 95, 96, 158, 173, 199, 200
Histoire sociale	182
Impositions	19, 42, 50, 149
Imprimerie	195, 196
Justice	12, 76
Livres liturgiques	154
Liturgie	74, 154
Marine	62, 63
Mariages	198
Métallurgie	98, 134, 135
Méthodologie	22, 23, 156
Métérologie	39, 40
Mines	158
Monuments historiques	119
Noblesse	41, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 61, 64, 65, 75, 76, 77, 130, 131, 132, 174, 175, 176
Notes de lecture	156
Numismatique	40, 91, 92, 93, 94, 95, 96
Onomastique	20, 79
Optants	169
Parchemin	145
Paroisses	151, 152, 153
Patrimoine historique	28
Peinture	47, 68, 69, 80
Pèlerinages	194
Personnages historiques	67
Poliorcétique	124
Reliques	193
Rites funéraires	192
Sciences auxiliaires	16

Sciences complémentaires	17
Sculpture	46, 68, 71
Sièges	127, 128
Sigillographie	139, 142
Toponymie	150
Travail	185, 186, 187
Vie quotidienne	64
Villes	126, 170, 171, 172
Voies romaines	136
Zouaves pontificaux	137

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 1

La diplomatique

Science qui a pour objet la critique des documents (en grec *diploma*, pluriel *diplomata*) afin d'en vérifier l'authenticité et la conformité avec le contexte historique, la **diplomatique** fait appel à de nombreuses connaissances, nécessaires à l'examen des documents, à la fois en tant qu'objets matériels et sous l'aspect de leur contenu intellectuel (littéraire, historique,...).

1. Elle étudie la structure des documents officiels et passe au crible tous les documents pour vérifier:

- 1.1 leur authenticité
- 1.2 la vraisemblance du texte
- 1.3 la cohérence avec les autres informations disponibles
- 1.4 la véracité des enseignements du document et sa fiabilité

2. Pour ce faire, elle fait appel à des notions de :

- 2.1 calcul de dates (computologie)
- 2.2 chronologie précise
- 2.3 connaissances techniques (pour examiner le support)
- 2.4 connaissances historiques (pour résituer dans le contexte)
- 2.5 connaissances culturelles (en matière de religion notamment)

La diplomatique classifie les documents, les interprète, étudie leur âge, leur valeur (intellectuelle et scientifique) et conclut sur leur authenticité. Que pourrait donner la reconstitution d'un fait divers quelconque s'il s'appuyait sur des documents faux, voire tronqués ou incomplets ? Une fois parfaitement certain de la fiabilité du document, il est alors possible de l'utiliser pour élaborer des hypothèses et échafauder un essai de reconstitution historique.

Ouvrages à consulter :

Giry (Arthur). – *Manuel de diplomatique*. – Paris, Librairie Hachette, 1894. – In-8°, 944 p.

Guyotjeannin (Olivier), **Pycke** (Jacques) et **Tock** (Benoît-Michel). – *La Diplomatique*. – Turnhout [Belgique], Brepols, 1993. (Collection « *L'Atelier du médiéviste* », n° 2)

Tessier (Georges). – *La Diplomatique*. – Paris, Presses Universitaires de France, 1952. – In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 536).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 2

Les différentes catégories de documents

Sous l'Ancien Régime, on pouvait distinguer :

1. Différenciation par support

- 1.1 Papyrus (en usage encore sous les Mérovingiens)
- 1.2 Parchemin (peau de mouton, mais aussi porc ou chèvre)
vélin (peau de veau ou d'agneau)
- 1.3 Papier (d'abord de chiffre, puis de pâte de cellulose)
(apparaît en Occident à l'extrême fin du XIIème siècle)

2. Les documents pontificaux

- 2.1 bulle (lettre du pape à une personne privée)
- 2.2 encyclique (lettre du pape à l'ensemble de la chrétienté)
- 2.3 décrétale (lettre à valeur normative ou législative)

3. Les documents royaux

3.1 Documents à caractère législatif :

- 3.1.1 édit (acte de promulgation d'une loi)
- 3.1.2 ordonnance (acte émanant d'une autorité souveraine)
- 3.1.3 capitulaire (textes législatifs à l'époque carolingienne)

3.2 Instructions aux officiers royaux :

- 3.2.1 mandement (ordre donné à un officier royal)
- 3.2.2 bref (ordre précis et court)

3.3 Libéralités et donations :

- 3.3.1 charte (acte de donation importante)
- 3.3.2 pancarte (récapitulatif de donations)

3.4 Correspondance personnelle du souverain :

- 3.4.1 lettres patentes (lettre ouverte destinée à être connue de tous)
- 3.4.2 lettres closes (lettre cachetée destinée à un particulier)

3.5 Relations avec l'étranger :

- 3.5.1 traités (paix conclue avec un état étranger
ou accord commercial ou autre)

- 3.5.2 lettres de crédit (lettre accréditant un ambassadeur)

3.6 Enregistrements par la chancellerie et divers

- 3.6.1 cartulaires (recueils des chartes émises)

- 3.6.2 livres de comptes (comptabilité de l'état)

- 3.6.3 vidimus et inspeximus (acte de confirmation
d'une donation antérieure ou d'un acte antérieur)

- 3.6.4 lettres de cachet (emprisonnement d'un délinquant)

4. Les documents seigneuriaux

- 4,1 chartes (de fondation ou de donation)
- 4,2 titres de famille
- 4,3 titres de propriété
- 4,4 procédures
- 4,5 aveux (reconnaissance de propriété d'un bien foncier ou immobilier)
- 4,6 prééminences (droit honorifique d'avoir des places réservées au 1^{er} rang d'une église, chapelle ou abbaye en échange d'un bienfait)
- 4,7 inventaires de biens
- 4,8 rentiers (recueils des rentes et redevances à percevoir)
- 4,9 baux (contrats divers, baux à ferme et baux de location)
- 4,10 livres de comptes
- 4,11 gestion de la seigneurie
- 4,12 justice seigneuriale (plaintes, enquêtes, jugements, condamnations, exécution des peines)

5. Documents notariaux (voir fiche n° 10)

- 5,1 mutations de propriété (achats, ventes, donations, échanges, partages)
- 5,2 testaments
- 5,3 baux
- 5,4 contrats divers
- 5,5 actes Sous Seing Privé

6. Documents privés

- 6,1 chartes-parties (contrat de gré à gré)
- 6,2 chirographes (acte établi en 2 exemplaires sur une même feuille et séparé en deux par une ligne dentelée ; le rapprochement des 2 vérifie l'authenticité)
- 6,3 contrats
- 6,4 correspondance

7. Documents municipaux

- 7,1 registres de délibérations
- 7,2 registres de comptes
- 7,3 dossiers techniques
- 7,4 correspondances
- 7,5 plaid, procédures et controverses
- 7,6 police (administration) municipale

8. Divers

- 8,1 cartes (géographiques, routières, marines, thématiques,...)
- 8,2 plans (de ville, de bâtiments,...)
- 8,3 documents figurés (dessins, portraits, esquisses, photographies,...)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 3

Etude diplomatique d'un acte

I. – Etude diplomatique

1. Déterminer la nature de l'acte
(charte, mandement, lettre patente, lettre close,...)
2. Etudier la tradition de l'acte
 - 2.1 état de l'original (disparu, conservé, fragmentaire,...)
 - 2.2 copies successives (dans l'ordre chronologique)
 - 2.3 éventuelles éditions (manuscrites et imprimées)
3. Etudier les caractères externes
 - 3.1 le support
 - 3.2 les dimensions
 - 3.3 la réglure
 - 3.4 la piqûre
 - 3.5 les interlignes
 - 3.6 les marges
 - 3.7 l'écriture
4. Etudier les caractères internes
 - 4.1 la langue
 - 4.2 le protocole initial
 - 4.3 le corps du texte
 - 4.4 les clauses finales
5. Etudier les formules de datation
 - 5.1 la date de lieu
 - 5.2 la date de temps
 - 5.3 les formules de datation par synchronisme
 - 5.4 le calcul final de la date
 - 5.5 les témoins de l'acte
6. Conclusion diplomatique
 - 6.1 authenticité de l'acte
 - 6.2 apports et importance dans sa catégorie

II – Les apports sur le plan historique

1. Le contexte historique
2. Les effets directs et indirects de l'acte

III - Conclusion finale

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 4

Etude d'un cartulaire ecclésiastique

Définition : un cartulaire est un recueil des actes de donations faites à travers les siècles à un même établissement religieux. Ces actes sont classés dans un ordre méthodique et chronologique. Le cartulaire éclaire ainsi sur la constitution et l'augmentation du patrimoine (*temporel*) de l'établissement.

1. Déterminer l'établissement concerné (ordre, abbaye, prieuré, autre)
2. Indiquer le lieu de conservation
 - 2.1 conditions de conservation
 - 2.2 tradition (historique) du document
3. Préciser l'existence de cartulaires secondaires éventuels
4. Etude diplomatique
 - 4.1 état général
 - 4.2 présentation (format, pagination, réglure...)
 - 4.3 langue des actes
5. Contenu
 - 5.1 bulles pontificales
 - 5.2 chartes royales
 - 5.3 chartes épiscopales
 - 5.4 chartes seigneuriales
 - 5.5 donations de particuliers
6. Sources complémentaires :
 - 6.1 chartrier de l'établissement
 - 6.1.1 lieux de conservation
 - 6.1.2 liste des documents conservés
 - 6.1.3 documents épars complémentaires
 - 6.2 Les archives royales et seigneuriales (enregistrement, chancelleries)
 - 6.2.1 vérification dans les archives des chancelleries concernées
 - 6.2.2 vidimus et inspeximus
 - 6.3 Les études des érudits locaux
 - 6.3.1 études manuscrites
 - 6.3.2 ouvrages imprimés
7. Apport historique
 - 7.1 relatif au temporel de l'établissement
 - 7.2 les personnages historiques (fondateurs, donateurs,...)
 - 7.3

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 5

Lire des armoiries

1. Reconnaître les couleurs

1.1 Les *métaux*

blanc	argent	absence de signe
jaune	or	pointillé

1.2 Les *émaux*

rouge	gueules	rayures verticales
bleu	azur	rayures horizontales
vert	sinople	rayures obliques
noir	sable	quadrillage orthogonal

1.3 Les *fourrures*

hermine	mouchetures noires sur fond blanc
contre hermine	mouchetures blanches sur fond noir
vair	cloches blanches sur fond bleu vers le haut
contre-vair	cloches blanches sur fond bleu vers le bas

2. Connaître les positions dans l'écu

en chef en pointe en abîme au flanc dextre ou senestre
(en haut) (en bas) (au centre) (à droite ou à gauche)

3. Ordre de lecture :

- 3.1 toujours commencer par le champ
- 3.1 signaler les éventuelles partitions
- 3.3 ensuite les pièces honorables
indiquer leur nombre, couleur et position
- 3.4 indiquer les meubles ou figures
(animales, végétales, autres)
indiquer leur nombre, couleur et position
- 3.5 indiquer les petits meubles d'accompagnement
indiquer leur nombre, couleur et position

4. En cas d'écartelé, lire 1 et 4, puis 2 et 3

5. Indiquer les supports de l'écu, les tenants et les timbres

6. Signaler les éventuels listels, banderoles, devises, etc.

Identifier des armoiries bretonnes

Afin d'identifier des armoiries visibles sur des édifices (vitraux, litres, peintures murales) ou sur des objets (tableaux et portraits, bijoux, bagues, chevalières, argenterie et vaisselle, livrées de domestiques et autres), il convient de consulter des *armoriaux*, recueils d'armoiries des familles d'une province. Pour la Bretagne :

Le Borgne (Guy). – « *Armorial breton* ». – Rennes, chez Julien Frère, 1667. [blasonnements cités dans l'ordre alphabétique des familles]

D'Hozier (Charles). – « *Armorial général du royaume de France* ». – Paris, 1696. Pour la parie bretonne : **Chassin du Guerny** (R.) – « *Armorial général de Bretagne* ». – Rennes, 1697.

Briant de Laubrière (L.). – « *Armorial général de Bretagne* ». – Paris, librairie Dumoulin, 1844.

Kerviler (René de). – « *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* ». – Rennes, 1886. [très documenté pour les lettres de A à M. Continué après la mort de l'auteur de O à Z mais beaucoup moins complet]

Frotier de La Messelière (vicomte Henri). – « *Filiations bretonnes* ». – Saint-Brieuc, 1912. [six gros volumes in-4°, portant sur la période 1650-1912]

D'Izarry-Gargas (Louis), **Lartigue** (Jean-Jacques) et **De Vaulchier** (Jean). - « *Nouveau nobiliaire de France* ». – Versailles, Mémoires et Documents, 1997.

Potier de Courcy (Pol). - « *Nobiliaire et armorial de Bretagne* ». – Rennes, 1846. (plusieurs fois réédité) [comprend des milliers de notices familiales, avec blasonnements des armoiries spécifiques ; les écussons correspondants sont représentés en noir et blanc, regroupés en planches]

L'outil indispensable pour résoudre le problème de l'identification :

Potier de Courcy (Pol). - « *Dictionnaire héraldique de Bretagne* ». - Rennes, chez J. Plihon et L. Hervé, 1895. [constitue une sorte d'index de son armorial général. Classement par champs, puis par partitions, pièces honorables, meubles, figures et par couleurs pour retrouver le blasonnement des armes recherchées. Un report à l'armorial confirmera l'identification et fournira tous les détails nécessaires sur la famille ainsi reconnue].

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 7

Etablir une généalogie

1. Recherches relatives aux individus

- 1.1 Choisir un point de départ (enfant, soi-même, père ou autre)
- 1.2 Rechercher les dates exactes de naissance, mariage et décès
 - Commencer par l'acte de mariage (toujours plus complet)
 - Ces copies d'actes sont à demander à la mairie concernée
 - Les actes de plus de 100 ans sont aux Archives départementales
- 1.3 Rechercher tout document relatif à la vie de l'ancêtre
 - (titres de propriété, déroulement de carrière, etc.)
- 1.4 Utiliser les sources complémentaires
 - (recensements de population, registres de l'armée, presse, minutes notariales, archives communales, syndicales ou autres)
- 1.5 Replacer la vie de l'ancêtre dans son contexte
 - (cadre historique, cadre géographique, histoire locale de sa commune, vie politique locale, etc.)
- 1.6 Etudier les lieux de vie de l'ancêtre
 - (examiner les cartes, plans de ville, cadastres, rechercher des photographies ou peintures, gravures,...)
- 1.7 Recommencer l'opération pour chaque personnage

2. Etablir un arbre généalogique

- 2.1 Choisir un type de tableau
 - (semi-circulaire, pour une généalogie ascendante)
 - (ou vertical et linéaire nécessite un grand format de papier)
- 2.2 Reporter les ancêtres dans chaque case concernée
- 2.3 Numéroter les ancêtres (diverses numérotations possibles)
- 2.4 Ouvrir un dossier par personne, qui contiendra :
 - Les copies des actes d'état civil
 - Copies de tout document concernant la personne (fiche d'état de services militaires, actes notariés, testaments, achats, ventes, contrats divers, carrière professionnelle,...)
 - Photographies diverses
- 2.5 Utiliser un code de couleurs pour chaque branche de la famille

3 Rédiger la saga familiale

- 3.1 Mettre en ordre les informations recueillies
- 3.2 Rédiger un chapitre par personnage (biographies individuelles)
- 3.3 Réaliser un ouvrage récapitulatif concernant toute la famille

Grandes dates de l'histoire de l'état civil

ordonnance de Villers-Cotterêts (août 1539 - François Ier) :

fait obligation à tous les curés des paroisses du royaume de France (d'alors) de consigner les baptêmes dans un registre

ordonnance de Blois (mai 1579 - Henri III) :

confirme l'obligation de constater les baptêmes et impose en outre l'ouverture de registres pour les mariages et les sépultures

ordonnance de Saint-Germain-en-Laye (avril 1667 - Louis XIV) :

prescrit la tenue en double des registres paroissiaux et le dépôt d'un exemplaire au greffe de la juridiction royale

déclaration royale du 9 avril 1736 (Louis XV):

premier texte officiel véritablement consacré à l'état civil
reformule les dispositions et précise certaines pratiques (doubles des registres, textes des actes, disposition des transcriptions, etc.)

arrêt du Conseil du 12 juillet 1746 (Louis XV):

sépare les registres de sépultures de ceux des baptêmes et mariages

décret du 20 septembre 1792 :

confie aux municipalités la responsabilité de tenir les registres d'état civil et ordonne le dépôt des anciens registres paroissiaux à la mairie

les mentions marginales :

1) création :

loi du 18 avril 1886 : inscription de la mention de **divorce** en marge de l'acte de mariage et de naissance des époux

loi du 17 août 1897 : inscription de la mention du **mariage** en marge des actes de naissance des époux

loi du 29 mars 1945 : inscription de la mention du **décès** en marge de l'acte de naissance

2) la loi du 13 janvier 1989 supprime le report de ces mentions sur la collection du greffe du Tribunal. La collection communale est donc la plus complète.

le livret de famille :

inventé en 1877 par le préfet de la Seine, codifié par le décret du 15 mai 1974

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 9

Les actes d'état civil

Sous l'Ancien Régime, la tenue des registres avait été confiée aux prêtres **catholiques**, qui enregistraient des sacrements : *baptêmes*, *mariages* et *sépultures* (qui peuvent avoir été administrés à des dates différentes des naissances et des décès).

Jusque vers la fin du XVIIème siècle, ces actes étaient le plus souvent rédigés en latin (langue communément utilisée par le clergé). Le français gagna peu à peu en importance avant d'être adopté complètement au XVIIIème siècle.

En 1792, la tenue de l'état civil fut confiée aux **maires** des communes, qui furent déclarés officiers d'état civil. Ceux-ci peuvent déléguer leurs pouvoirs à des adjoints. Désormais, seuls sont pris en compte les *naissances*, les *mariages* et les *décès* de tous les citoyens, quel que soit leur sexe et quelle que soit leur religion (ou leur appartenance ethnique).

Les registres (un par catégorie d'acte) contiennent tous une table alphabétique finale. Depuis 1802 des tables décennales sont réalisées dans chaque commune.

Les *registres de naissance* indiquent : les nom, prénoms et sexe du nouveau-né, les noms et prénoms, dates et lieux de naissance de chacun des parents, avec mention de leurs âges et professions, ainsi que l'adresse du couple.

Les *actes de mariage*, plus complets, indiquent les noms et prénoms de chacun des deux époux, leurs âges respectifs et professions, ainsi que les noms, prénoms, professions et dates et lieux de naissance des parents de chacun d'eux

Les *actes de décès* indiquent les nom, prénoms et sexe du défunt, son âge au moment du décès et sa profession, son domicile, ainsi que les noms et prénoms de ses parents

Les différentes mentions marginales, en usage depuis le XIXème siècle, facilitent les recherches (notamment les mentions de lieux de mariages et de décès, s'ils ont lieu dans des communes différentes).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 10

Les actes notariés

Sur le territoire de l'actuel Finistère (autrefois pays de *droit coutumier* et non de *droit écrit*), les minutes notariales ne remontent guère au-delà du XVII^e siècle. Napoléon 1^{er}, par la Loi du 25 ventôse de l'an XI (16 mars 1803) réorganisa le notariat, qui compta alors 227 études dans le département. Ce nombre est considérablement diminué de nos jours, par suite de fermetures d'études ou de fusions.

Tout acte notarié se retrouve sous trois formes :

Minute résumé de l'acte, avec les éléments essentiels

(conservée 100 ans à l'étude, puis aux Archives départementales)

Grosse ou ampliation acte complet avec toutes les formules juridiques

(délivrée à chacune des parties en cause)

Texte enregistré (sous l'Ancien Régime, par le Contrôle des Actes,

par les Services de l'Enregistrement depuis la Révolution française,

au Service des Hypothèques depuis 1958)

Les notaires officialisent les mutations de propriété

(achats, ventes, donations, échanges, dons et legs, partages, héritages,...)

Les notaires officialisent les décisions de la vie civile

(contrats de mariage, tutelles et curatelles, testaments, donations entre

vifs, reconnaissances de dettes, adoptions, partages de biens,

reconnaissance de paternité ou de propriété,...)

Les notaires officialisent les contrats

(baux de location, contrats de travail, contrats d'association, statuts

d'entreprises, accords commerciaux,...)

Les notaires conservent :

un minutier principal (minutes classées dans l'ordre chronologique)

des dossiers de clients (regroupant l'ensemble des actes concernant un

même client, ou sa famille et les succursales d'une société cliente))

des répertoires (permettant de retrouver la date et la nature des actes)

Les Archives départementales tiennent un minutier central regroupant les minutes au moins centenaires de l'ensemble des offices notariaux du département (sous-série 4 E). D'autre part, elles conservent également les registres et dossiers du Contrôle des Actes (série C), de l'Enregistrement (sous-série 3 Q) et des Hypothèques (sous-série 4 Q).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 11

Rédiger une biographie

1. Etat civil

Commencer par la recherche des actes d'état civil (*naissance, mariage et décès*), qui fourniront le cadre exacte de la vie de la personne concernée.

Pour les hommes, consulter les **fiches matricules des états de service militaire** (sous-série 1 R des Archives départementales), qui indiqueront les caractéristiques physiques, le degré d'instruction, le déroulement de la carrière militaire et fourniront des adresses précises. Pour ce faire, on utilisera la table alphabétique (dressée par bureau de recrutement) de l'année de naissance + 20 ans (c'est « *la classe* ») : on obtient le numéro matricule, qui est aussi celui de la page du registre dans l'année de recrutement.

2. Carrière

De nombreuses professions ont laissé des traces dans les archives : par exemple, consulter les dossiers d'instituteurs (sous-série 1 T des Archives départementales). La profession sera connue (à partir de 1836), par les registres de recensement de population (voir fiche n° 13).

3. Cadre géographique

- 3.1 Communes où la personne est née et a vécu
- 3.2 Déménagements successifs
- 3.3 Région historique, département

4. Cadre historique

- 4.1 Période historique (Ancien régime, Révolution, XIXème siècle, ...)
- 4.2 Vie politique locale
- 4.3 Eventuelle participation personnelle à des événements historiques

5. Dons particuliers (artistiques, politiques, scientifiques,...)

6. Situation matérielle

- 6.1 Impositions (sur les revenus et impôts fonciers)
- 6.2 Testament, partage des biens (voir fiche n° 10 « *actes notariés* »)

7. Eventuels problèmes de santé

- 7.1 Dossier médical
- 7.2 Circonstances du décès

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 12

Les archives judiciaires

1. Sous l'Ancien régime (série B des Archives départementales)

1.1 Juridictions royales ordinaires

Présidial (Ressort : la sénéchaussée)

1.2 Juridictions seigneuriales relevant des cours royales

Plusieurs dizaines de petites juridictions locales

1.3 Cours royales extraordinaires

1.3.1 Amirautes

1.3.2 Maîtrise des eaux et forêts

1.3.3 Consulat de Morlaix

1.3.4 Juridiction de police de Brest

1.3.5 Maréchaussée de Quimper

1.3.6 Siège des Traites à Quimper

(droits d'entrées et de sorties dans les ports, impositions
foraines, contrebande)

1.4 Juridictions seigneuriales relevant du Parlement

1.4.1 Juridictions épiscopales (tribunaux des Réguaires)

1.4.2 Juridictions abbatiales

1.5 Juridictions spéciales (ecclésiastiques,...)

Officialités de Cornouaille, de Léon.

2. Depuis la Révolution (séries L et U des Archives départementales)

2.1 Juridictions criminelles

2.1.1 Tribunal criminel

(devenu cour de justice criminelle jusqu'en 1811)

2.1.2 Tribunal criminel spécial

(devenu Cour de justice criminelle spéciale, jusqu'en avril 1811)

2.1.3 Cour prévôtale (de 1815 à 1818)

2.1.4 Cour d'Assises (depuis 1811)

2.2 Juridictions civiles de première instance

2.3 Justices de paix

2.4 Juridictions d'appel (à Rennes)

2.5 Tribunaux de commerce

Pour tous ces tribunaux, consulter les dossiers d'instruction (plaintes, rapports de police, enquêtes, interrogatoires des témoins, rapports d'expertise) et les dossiers d'audiences (plaideries des avocats, rapport de l'avocat général, témoignages, expertises, verdict).

Les recensements de population

1. Historique

Avant la création de l’Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (l’« I.N.S.E.E. »), par la loi de finances du 27 avril 1946, les gouvernements successifs de la France s’étaient préoccupés de dénombrer les populations des villes, villages et hameaux, pour mieux connaître la répartition, les activités et surtout les forces vives sur lesquelles il serait possible de compter en cas de besoin (pour les conflits armés principalement).

La circulaire du 16 floréal de l’an VIII (16 mai 1800) prescrivit la réalisation du premier recensement de la population. Un **Bureau des statistiques** fut créé, confié à Lucien Bonaparte, frère du Premier Consul, qui devait également réaliser quelques études chiffrées sur le commerce, l’industrie et le trafic maritime. Par économie budgétaire, il fut supprimé en 1812.

En 1833, Adolphe Thiers remit en service un Bureau des statistiques générales, rattaché au Ministère du Commerce. Le premier « *Dénombrement de la population de la France* » eut lieu en 1836, avec une grande précision. Désormais, tous les cinq ans, les années se terminant par 1 et par 6, une mise à jour était effectuée : les agents recenseurs se présentaient dans tous les foyers, afin d’établir avec exactitude le nombre de personnes y résidant.

Mais en raison des vicissitudes de l’Histoire et des aléas de la conservation, les premiers documents de ce type conservés datent de 1846. Depuis cette date, les cahiers, régulièrement remplis lors des années prescrites par la loi, furent dûment établis en doubles exemplaires. L’un devant être conservé en mairie tandis que l’autre, d’abord expédié à la préfecture, est ensuite versé pour conservation définitive aux Archives départementales (dans la sous-série 6 M). Les deux collections sont normalement parfaitement consultables de nos jours dans l’un ou l’autre des lieux de conservation.

2. Contenu

Le contenu des recensements a varié selon les époques. D’une manière générale, on peut trouver, dans l’ordre topographique des adresses :

- Nom du chef de famille - Noms des personnes résidant dans le même foyer (épouse, enfants, parents, domestiques) - L’âge de toutes les personnes présentes
- La profession de chacun

Certaines années, on trouvait également l’appartenance à une religion, la commune de résidence précédente

Caractéristiques d'une bibliographie

primaire ou

la bibliographie est établie à l'aide d'ouvrages tenus en mains, vus et décrits

secondaire

établie à l'aide d'ouvrages dont on connaît l'existence théoriquement ; ces ouvrages pourront être consultés ultérieurement

signalétique ou

se contente de signaler les ouvrages à consulter sur le sujet

analytique

la notice est suivie d'une analyse ou d'un résumé du texte

critique ou

l'analyse ou le résumé des ouvrages signalés comporte des appréciations de valeur

descriptive

donne une brève description des ouvrages (format, typographie, papier, reliure, illustrations, ...)

exhaustive ou

bibliographie la plus complète possible

sélective

recense les seuls ouvrages sélectionnés en fonction de divers critères (récents et non anciens, facilité de consultation, disponibilité, langue connue de tous, etc.)

rétrospective ou

notices signalant des ouvrages antérieurs à l'année en cours

courante

bibliographie recensant des ouvrages récents (de l'année en cours ou des revues publiant des articles à paraître)

alphabétique ou

la liste est établie dans l'ordre alphabétique des auteurs ou des titres (pour les anonymes)

raisonnée

les ouvrages sont donnés dans un ordre logique, regroupés par thème et divisions de thème

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 15

Etablir une bibliographie

Il convient de distinguer cinq « vedettes » :

- 1 - vedette auteur
 - 2 - vedette titre
 - 3 - vedette adresse
 - 4 - vedette collation
 - 5 - vedette(s) matière(s)

La **vedette** *auteur* prend note du nom, du prénom, du titre éventuel de l'auteur ou des auteurs ; en cas d'absence d'auteur clairement défini, l'ouvrage est réputé « *anonyme* ».

La **vedette** *titre* relève exactement le titre complet de l’ouvrage, tel qu’il figure sur la page de titre (et non sur la couverture) ; la ponctuation doit être respectée.

La **vedette adresse** indique le lieu d'édition, le nom de l'éditeur et l'année de publication ; s'il s'agit d'une réédition, il convient de l'indiquer. Si les éléments nécessaires n'apparaissent pas sur la page titre, on peut les retrouver dans l'achevé d'imprimer ou le copyright.

La vedette collation décrit le format de l'ouvrage, le nombre de pages et les éventuelles illustrations.

La **vedette** *matière* sert au classement des ouvrages et à les retrouver en consultant les index thématiques.

Les **articles de périodique** feront l'objet d'un traitement particulier ; après l'indication de l'auteur, puis du titre, il conviendra d'indiquer le titre du périodique, suivi de l'année et de la tomaison, puis de la pagination exacte.

Exemple de rédaction de notice d'un ouvrage :

Malclès (Louise-Noëlle). — *Manuel de bibliographie*. — Paris, Presses Universitaires de France, 1963. — In-8°, VIII-328 p.

[*vedettes matières* :] bibliographie – techniques de bibliographie
– enseignement de la bibliographie

Les sciences auxiliaires de l'Histoire

La paléographie a pour objet la lecture des textes anciens.

L'épigraphie science de la lecture des inscriptions lapidaires (écrites sur des pierres, *lapis* en latin). Les règles de ce genre d'inscriptions (abréviations) diffèrent de celles sur supports traditionnels (parchemin, papier).

La cryptographie spécialisée dans le déchiffrage des écritures codées.

La graphologie étudie la façon dont la main de l'auteur a tracé les signes sur le support pour réaliser lettres ou dessin. Utile pour identifier l'auteur d'un texte.

La diplomatique critique les documents pour les comprendre et les interpréter. Examine les documents pour vérifier authenticité, vraisemblance, cohérence avec les autres informations disponibles et leur véracité.

L'heuristique facilite la quête des documents utilisables pour une recherche donnée, permet de voir clair dans la masse infinie des ressources fournies par les textes manuscrits, les livres, objets matériels, les témoignages oraux, ou images.

L'archivistique indique où et comment sont rangés les documents dans les services d'archives.

La bibliographie permet de dresser la liste des ouvrages à consulter pour augmenter sa connaissance d'un sujet, quel qu'il soit.

La bibliologie étudie les livres en tant qu'objets car elle examine leur technique de réalisation, leur présentation matérielle, l'évolution à travers les siècles des procédés de fabrication et fournit d'utiles informations sur la date d'un ouvrage.

La codicologie science des manuscrits médiévaux, les étudie dans leurs caractéristiques et leurs procédés, les techniques de réalisation et d'illustration (enluminures et miniatures).

L'iconographie étudie et rassemble les images pour illustrer le propos d'un auteur pour améliorer la présentation et fournir également des preuves.

La **chronographie** classe les documents (puis les événements reconstitués) pour comprendre la chronologie des faits. Science du calendrier et de ses mécanismes (au Moyen Age, on disait **computologie** ou science du *comput ecclésiastique*, qui élabore le calendrier en tenant compte de divers éléments).

La **généalogie** étudie les liens familiaux entre les personnes et débrouille l'écheveau des liens de parenté.

L'**onomastique** étudie les noms propres pour connaître leur signification, leur origine et la façon dont ils ont été formés. Divisée en **anthroponymie** (les noms de personnes) et en **toponymie** (les noms de lieux).

L'**hagiographie** étudie les personnages qui ont marqué leurs contemporains par l'extraordinaire qualité de leur vie terrestre, s'intéresse à la vie édifiante des saints, bienheureux, ou autres pères de l'Eglise.

La **patristique** étudie la connaissance, et son évolution à travers les siècles, de la doctrine, des écrits et des vies des Pères de l'Eglise.

La **patrologie** étudie la littérature de l'Antiquité chrétienne. Désigne aussi l'ensemble des écrits et les éditions des textes des vénérables Pères de l'Eglise.

L'**heraldique** analyse et identifie les armoiries, un système de dessins et de couleurs rendant plus facile la reconnaissance des personnages, des biens d'une personne ou d'une institution

La **vexillologie** science des drapeaux et oriflammes, étudie les choix des emblèmes et couleurs et la symbolique en usage les guerriers au combat.

L'**uniformologie** étudie les uniformes des différentes époques et des différentes armées.

La **sigillographie** (on disait également autrefois **sphragistique**) étudie les sceaux, instruments de validation des actes. Authentifie les documents, renseigne sur la vie quotidienne, les sceaux représentant des chevaliers en armes, des villes, des objets, des personnages.

La **numismatique** étudie les pièces de monnaie. Elle analyse les aspects extérieurs de ces morceaux de métal et renseigne sur la civilisation matérielle.

La **géographie historique** apporte son aide pour connaître les modifications des frontières d'un état ou l'évolution des limites administratives et comprendre le contexte des faits.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 17

Les sciences complémentaires de l'Histoire

La **philologie**, étudie les textes anciens et leurs environnements, historique ou culturel, étudie les œuvres littéraires sur les plans grammaticaux et linguistiques, considère la langue concernée (par exemple : philologie hispanique, germanique, orientale, etc.) et critique le texte, examine les divers manuscrits d'une même œuvre, compare leurs variantes, pour déterminer la pensée initiale de l'auteur et les correctifs apportés par les différents copistes.

La **linguistique** permet de mieux comprendre la langue des textes étudiés. Elle se compose de plusieurs branches : la ***phonétique*** (notation des sons), la ***syntaxe***, (règles régissant la construction des phrases) et la ***sémantique*** (évolution des mots et le vocabulaire).

L'**archéologie** reconstitue la vie à une époque donnée par l'étude des objets et des monuments. Elle fait appel à de nombreuses connaissances technologiques et scientifiques, pour analyser la matière des objets, leurs formes, envisager leur usage potentiel. Elle reconstitue l'environnement quotidien des hommes étudiés

L'**Histoire de l'Art** étudie également les objets matériels (œuvres d'art, sculptures, peintures, bijoux,...) et les monuments à travers les siècles, mais sous l'angle de l'évolution des artistes et de leurs techniques artistiques.

Apport d'autres disciplines :

D'autres sciences, qu'on ne peut qualifier d'auxiliaires de l'Histoire, sont des sciences à part entière, autonomes, mais peuvent apporter une assistance efficace à l'étude des documents et à l'élaboration de la synthèse historique.

La **radiographie** (rayons Infra - Rouges, Ultra - Violets ou rayons X) permet d'obtenir des informations sur les objets d'Art et sur les ustensiles du quotidien. Certains rayons font apparaître les retouches de peinture (les « *repentirs* » de l'artiste, comme les maquillages d'un faussaire), les techniques exactes de fabrication de tel outil métallique ou les gestes de taille d'un autre objet et les « *palimpsestes* » passés aux rayons X laissent voir l'écriture du texte primitif.

Contrairement aux apparences et aux idées reçues, les **mathématiques** sont d'un grand intérêt pour les historiens. Ceux qui se penchent sur l'économie à travers les siècles savent l'utilité de des **statistiques**. De même, quelques notions de **métrologie** permettent une plus juste appréciation et une meilleure

compréhension des poids et mesures, surtout si la période étudiée est antérieure à l'instauration du système métrique, en 1795.

La réalisation de courbes et de graphiques s'avère des plus utile pour saisir l'évolution dans le temps d'un phénomène et de telles figures sont plus lisibles qu'une simple illustration d'un propos : la courbe ascendante ou descendante se perçoit d'un coup d'œil ; on constate que c'est l'analyse des chiffres et l'observation de la variation qui anticipent la conclusion.

La **physique** et la **chimie** peuvent de même apporter leur concours pour vérifier la possibilité de certains phénomènes ou réfléchir aux données matérielles sur la technologie mise en œuvre à l'époque. Telle action, évidente de nos jours, peut avoir été rigoureusement impossible, en raison des connaissances techniques encore insuffisantes et des conditions matérielles et technologiques : l'aluminium ayant été isolé en 1827 seulement par le physicien allemand Wohler, les objets confectionnés en ce métal ne peuvent dater d'avant le milieu du XIXème siècle. La physique et la chimie, sciences exactes, aident à éviter quelques anachronismes.

Les techniques de datation :

Souvent l'historien a recours à des sciences apparemment étrangères à sa discipline pour dater des objets ou des monuments. Depuis quelques années, des méthodes nouvelles de datation sont en effet couramment mises en œuvre :

- * L'analyse d'un élément, le **Carbone 14**, permet de situer dans le temps la fabrication d'un ustensile.
- * La **dendrochronologie** compte les cernes du bois pour indiquer l'âge de l'arbre utilisé comme élément de charpente, par exemple, et date les monuments avec quelques certitudes supplémentaires.
- * D'autres techniques utilisent l'étude des végétaux et parviennent à dater des objets ou des éléments pour lesquels les textes restent muets :
 - la **palynologie** se fonde sur la résistance des grains de pollen,
 - la **phénologie** met en relation les phénomènes climatiques avec leurs conséquences sur la pousse de la végétation.
- * Mais il est également possible de faire appel à d'autres sciences, qui étudient le magnétisme ou la chaleur (**thermorémanence** et **thermoluminescence**) ou encore les isotopes et les altérations chimiques de la matière.
- * L'**anthracologie** étudie attentivement les restes de combustion d'un foyer et fournit, par des analyses chimiques complexes, des leçons sur l'alimentation de tel peuple ou sur l'utilisation de telle ou telle substance.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 18

L' Heuristique

L'heuristique (du verbe grec *euriskein* = chercher ; au passé *eureka* = j'ai cherché – donc, j'ai trouvé) a pour objet la recherche des sources, au milieu de l'immense masse documentaire, et la sélection des plus utilisables pour une recherche sur un sujet donné.

1. Sources manuscrites

Pour aborder les manuscrits, le chercheur doit appliquer les préceptes de **l'archivistique**, qui indique où et comment sont rangés les documents dans les services d'archives. Le cadre de classement des différents types de papiers, administratifs ou privés, fournit des indications sur leur contenu et ainsi sur l'utilisation qui peut en être faite. Voir cadres de classement des archives publiques (fiches n° 35, 36 et 37).

De nombreux départements ont publié un *Guide des Archives départementales*, à consulter impérativement avant toute recherche dans les inventaires, répertoires et catalogues. Il fournit toutes sortes d'informations utiles, sinon indispensables, sur le contenu des collections, la nature des documents conservés et les analyses sommaires de présentation de ceux-ci.

Souvent, de nouvelles pistes de recherche sont offertes par le simple examen de la liste des documents conservés dans tel ou tel lieu.

L'heuristique donne également des explications sur la conservation – ou, malheureusement parfois, sur l'absence – de telle catégorie de documents et peut éviter des efforts inutiles : il n'est pas rare qu'un curieux, peu au fait des réalités archivistiques, recherche pendant des heures des documents qui n'existent plus ou qui n'ont jamais existé !

2. Sources imprimées

Dans le domaine des livres, toujours fort instructifs, une science est nécessaire, sinon indispensable, la **bibliographie**, qui permet de dresser la liste des ouvrages à consulter pour augmenter sa connaissance d'un sujet, quel qu'il soit. C'est aussi le catalogue des ouvrages utilisés par tel auteur pour réaliser son travail sur une question précise. Les répertoires qu'elle nous donne sont des guides, des appuis pour les chercheurs.

Les bibliographies sophistiquées vont même jusqu'à indiquer à leurs utilisateurs la qualité et l'intérêt des livres présentés, ce qui évite parfois de longues lectures fastidieuses et inutiles d'ouvrages secondaires.

Pour trouver la description des ouvrages à consulter sur un sujet de recherche, il convient de commencer par établir une **bibliographie thématique**, la plus exhaustive possible.

Chaque discipline est pourvue de bibliographies spécialisées, qui permettent une bonne introduction et une première approche. Pour ce qui concerne l'Histoire, on consultera avec profit les ouvrages suivants :
Guide de l'étudiant en Histoire ancienne, Paul Petit, P.U.F., 1962.
Guide de l'étudiant en Histoire Médiévale, Marcel Pacaut, P.U.F., 1968.
Guide de l'étudiant en Histoire moderne, Camille Bloch et Pierre Renouvin, P.U.F., 1949.

Ces ouvrages renvoient aux dictionnaires, répertoires, bibliographies spécialisées et autres usuels intéressant la matière.

De plus on ne manquera pas de consulter la bibliographie courante principale : *Bibliographie annuelle de l'Histoire de France*. – Paris, CNRS, depuis 1955.

3. Sources électroniques

De nos jours, le domaine de la recherche scientifique est envahi par l'utilisation massive de l'ordinateur, à la fois comme outil de recherche et comme outil de stockage d'une masse, chaque jour plus colossale, d'informations les plus diverses.

Les recherches par moyens électroniques fournissent d'utiles renseignements complémentaires. Les dictionnaires et encyclopédies en ligne sont de plus en plus utilisés. Il convient donc de les citer en indiquant, notamment, leur moyen d'accès. Ex. : wikipedia.org. art. « rois de France ».

4. Autres sources

Le chercheur soucieux d'exhaustivité ne manquera pas de consulter les collections iconographiques et muséographiques : en effet, les images (photographies, dessins, planches illustrées) et les objets, qu'ils soient objets d'art ou objets de la vie quotidienne, fournissent d'importantes informations de toutes sortes utiles à la recherche historique. De même les témoignages oraux, pris sur le vif ou enregistrés, apportent de nombreux renseignements.

Rechercher dans le cadastre

Créé en 1807 par Napoléon 1^{er}. Les premiers plans sont établis vers 1810. Une première rénovation eut lieu vers 1910, puis une suivante vers 1930. Désormais, il est mis à jour régulièrement. Pour chaque commune de France, les documents sont établis en double exemplaire, l'un est conservé en mairie, l'autre au Service du Cadastre (les anciens sont transférés aux Archives départementales et conservés dans la sous-série 3 P).

Initialement, un cadastre général par masse de culture fut exécuté dans quelques communes de France (Clohars-Fouesnant, Combrif, Locquéénolé, Rédéné et Saint-Nic, pour le Finistère). Puis, dès 1808, on dressa le cadastre parcellaire, qui fut achevé vers 1850 dans le Finistère.

Le **plan cadastral** immuable, comprend obligatoirement

Un tableau d'assemblage

Des plans par sections (en une ou plusieurs feuilles). Les sections sont nommées A, B, C et ainsi de suite, quelle que soit l'étendue de la commune. On aura ainsi, par exemple, la feuille 2 de la section D.

Ces plans, établis en couleurs à l'origine, permettent de connaître la forme des parcelles (et donc leur superficie) et le bâti existant à l'époque.

Les **états de section** indiquent les noms des propriétaires de chaque parcelle, dans l'ordre croissant des numéros des parcelles. Cela permet d'identifier les propriétaires, à la date du document.

Les **matrices cadastrales** regroupent, pour chaque propriétaire, la liste des parcelles qui lui appartiennent. Les modifications sont indiquées, avec leurs dates et les registres sont tenus à jour.

La couverture de l'ensemble du territoire en photographies aériennes, réalisée en 1952 par l'Institut Géographique National, améliora les techniques d'élaboration des nouveaux documents cadastraux. Leur réfection complète, prévue par la loi de 1930 de révision des évaluations foncières en est facilitée.

L'étude des documents cadastraux est utile à l'archéologie du paysage, la toponymie, la langue bretonne, l'histoire de l'agriculture, la propriété foncière, le repérage de l'ancien bâti disparu et à bien d'autres usages.

L'onomastique

Science de l'étude des noms propres, l'onomastique se divise en deux : la **toponymie** (pour les noms de lieux) et **l'anthroponymie** (pour les noms de personnes).

1. Les noms de lieux (*toponymes*)

- 1.1 Racines
- 1.2 Déformations
 - 1.2.1 Variations dans le temps
 - 1.2.2 Variations dans l'espace
- 1.3 Inscriptions officielles
 - 1.3.1 Sur les documents administratifs
 - 1.3.2 Sur les bâtiments et biens administratifs
 - 1.3.3 Sur les cartes officielles (I.G.N.)

2. Les noms de personnes (*anthroponymes*)

- 2.1 Les *patronymes* (noms de famille)
 - 2.1.1 Signification
 - 2.1.2 Origines
 - 2.1.2.1 Apparence physique
 - 2.1.2.2 Sobriquets
 - 2.1.2.3 Métiers
 - 2.1.2.4 Lieux d'origine (villes, régions, pays)
 - 2.1.2.5 Autres
 - 2.1.3 Fixation et hérédité
 - 2.1.3.1 Date de la transmission héréditaire
 - 2.1.3.2 Variantes éventuelles dans la continuité
 - 2.1.4 Variantes orthographiques
 - 2.1.4.1 Occurrences
 - 2.1.4.2 Causes
 - 2.1.5 Variantes linguistiques
- 2.2 Les prénoms (ou noms de baptême)
 - 2.2.1 Critères d'attribution
 - 2.2.1.1 parrain ou marraine
 - 2.2.1.2 ancêtres
 - 2.2.1.3 mode
 - 2.2.1.4 tradition familiale
 - 2.2.1.5 influences littéraires ou circonstancielles
 - 2.2.2 Statistiques sur les prénoms de la famille
 - 2.2.3 Comparaisons avec statistiques régionales et/ou nationales

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 21

Cadre de classement d'une bibliographie méthodique

1. Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'Histoire

2. Géographie

- Géographie physique
- Géographie humaine
- Géographie économique

3. Archéologie

4. Histoire politique

5. Histoire des institutions

- 5.1 Histoire administrative
- 5.2 Histoire judiciaire
- 5.3 Histoire financière
- 5.4 Histoire militaire et maritime

6. Histoire économique

- 6.1 Agriculture
- 6.2 Commerce
- 6.3 Artisanat et industrie
- 6.4 Transports et communications
- 6.5 Tourisme
- 6.6 Ports et pêches

7. Histoire sociale

- 7.1 Groupes sociaux
- 7.2 Santé publique et assistance
- 7.3 Vie quotidienne
- 7.4 Sports et jeux
- 7.5 Traditions et croyances populaires
- 7.6 Contes et légendes

8. Histoire religieuse

- 8.1 Catholicisme
- 8.2 Protestantisme
- 8.3 Autres cultes (islam, judaïsme, hindouisme, ...)
- 8.4 Cultes païens

9. Emigration et Outre-Mer

10 Histoire de la civilisation

- 10.1 Histoire littéraire
- 10.2 Arts

11. Histoire locale

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 22

Indiquer les sources

A l'issue d'un travail de recherche, il est vivement souhaitable de toujours indiquer les sources utilisées.

I - Sources manuscrites

Elles seront rangées par catégories de lieux de conservation : archives, bibliothèques, musées, centres de documentation.

On distinguera les Archives Nationales des Archives départementales, municipales ou autres (diocésaines, privées,...). On fera de même pour les bibliothèques (universitaires, municipales, privées,...), qui peuvent détenir des manuscrits, et autres organismes.

A l'intérieur de chaque notice consacrée à un service d'archives, les documents consultés seront cités, série par série (dans l'ordre alphabétique des séries) avec, si possible, l'indication de leur cote exacte.

Pour les manuscrits conservés dans les bibliothèques, l'indication de la cote exacte est également indispensable.

II - Sources imprimées

Les ouvrages seront cités selon les règles habituelles de description bibliographique.

Les périodiques feront l'objet d'une courte notice indiquant le titre, la tomaison et la date du numéro consulté, puis le titre de l'article, avec le nom de l'auteur et enfin la pagination.

Les ouvrages et articles utilisés seront classés, de préférence, par ordre méthodique. Les bibliographies relativement courtes pourront être présentées dans un ordre alphabétique unique des auteurs.

III – Sources informatiques

Les recherches par moyens électroniques fournissent d'utiles renseignements complémentaires. Les dictionnaires et encyclopédies en ligne sont de plus en plus utilisés. Il convient donc de les citer en indiquant, notamment, leur moyen d'accès. Ex. : wikipedia.org. art. « rois de France ».

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 23

Les notes de bas de page

Tout travail sérieux implique un certain nombre de notes, placées en bas de page (appelées alors « *infrapaginales* », sinon situées en fin de l'ouvrage), destinées à expliquer ou à préciser certains points du texte qui méritent de tels compléments, mais sans alourdir le texte principal.

Il y a lieu de placer ainsi :

1. Des précisions **géographiques**

1.1 administratives :

pour la France : département, arrondissement, canton, commune

pour les autres pays : région et indications spécifiques locales

1.2 topographiques :

altitude, localisation, accès éventuel, contexte géographique...

2. Des précisions **biographiques**

2.1 dates extrêmes de la vie d'un personnage

(à défaut, période à laquelle il a vécu)

2.2 rapide résumé de sa biographie

2.3 titres des textes dont il est auteur, œuvres principales,...

3. Des précisions **historiques**

3.1 dates extrêmes du règne en cours ou du gouvernement,

3.2 contexte historique (événements contemporains, circonstances,...)

4. Des précisions diverses, impliquées par le sujet traité

4.1 explications techniques

4.2 causes d'un phénomène ou d'un événement

4.3 explications trop complexes pour être insérées dans le texte principal (au risque de l'alourdir inutilement)

4.4 sources utilisées pour formuler ou étayer une affirmation

Ces notes pourront

soit être regroupées en fin de l'ouvrage (solution plus facile techniquement pour la réalisation de l'impression),

soit être reparties en bas de page, à l'emplacement impliqué par le déroulement du texte (solution plus commode pour la consultation par le lecteur).

Etudier la géographie d'une commune

1. Géographie administrative

1.1 Situation, localisation

(Adresse de la mairie, avec renseignements administratifs)

1.2 Limites administratives

1.3 Superficie

1.4 Altitude moyenne et point culminant

2. Géographie physique

2.1 Géomorphologie (topographie, relief)

2.1.1 Cartes topographiques

2.1.2 Cartes géologiques

2.2 Hydrologie (hydrographie)

2.3 Climatologie

2.4 Edaphologie

2.5 Pédologie

3. Géographie humaine

3.1 Démographie

3.2 Migrations (saisonnières ou quotidiennes)

3.3 Emplois

3.4 Logements

4. Géographie économique

4.1 Ressources locales

4.2 Fonctions de la population

4.3 Productions et commercialisation

4.4 Exportations / importations

4.5 Energies

4.6 Infrastructures (routières, ferroviaire,...)

5. Notoriété, attractivité

5.1 Tourisme (avec carte des monuments à voir)

5.2 Pêche, excursions, randonnées, activités sportives

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 25

Etudier l'économie d'une commune

1. Agriculture

- 1.1 Paysage (bocage, champs ouverts, remembrement, bois et forêts)
- 1.2 Exploitations (parcellaire, fermes et métairies)
- 1.3 Productions
- 1.4 Elevage
- 1.5 Produits de transformation (fromages, yaourts,...)

2. Artisanat

- 2.1 Ressources locales (minerais, combustibles, ...)
- 2.2 Artisanat traditionnel
- 2.3 Entreprises nouvelles

3. Industrie

- 3.1 Ressources locales (minerais, combustibles, énergie...)
- 3.2 Industries traditionnelles
- 3.3 Entreprises nouvelles

4. Commerce

- 4.1 Commerces de bouche
- 4.2 Bars et restaurants
- 4.3 Hébergement (classique : hôtels, ou nouveau : gîtes)
- 4.4 Commerces de détail
- 4.5 Grande distribution

5. Services

- 5.1 Santé et aides à la personne
- 5.2 Transports individuels et collectifs (taxis, transporteurs)
- 5.3 Entreprises de bâtiment et travaux publics
- 5.4 Agences immobilière, assurances, banques
- 5.5 Nouvelles technologies (téléphonie, informatique,...)
- 5.6 Services privés (pressings, imprimeries, photographes, ...)
- 5.7 Culture et loisirs (librairies, salles de spectacle, bibliothèque,...)

6. Services administratifs

- 6.1 Services municipaux (mairie, écoles, crèches,...)
- 6.2 Equipements sportifs (stades, piscines, salles et terrains de sports,...)
- 6.3 Equipements culturels (bibliothèque, cinéma, théâtre,...)
- 6.4 Services de l'Etat (gendarmerie, perception, tribunal,...)
- 6.5 Officiers publics (notaires, greffiers, huissiers)
- 6.6 Infrastructures (gare, aéroport, port de commerce ou de plaisance,...)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 26

Etudier l'histoire d'une commune

Les **communes** françaises ont été créées par la Loi du 14 décembre 1789. Auparavant, l'immense majorité de la population était répartie en **paroisses**. Seuls quelques regroupements plus importants étaient constitués en **villes** (avec un statut particulier et des édiles élus pour la gestion). Instituée par Bonaparte en l'an VIII (1800), la tutelle préfectorale fut confortée par les lois du 18 juillet 1837 et (surtout) du 5 avril 1884. Cette situation prit fin avec les lois de décentralisation (dites « *Lois Defferre* ») des 2 et 5 mars 1982.

Il est conseillé d'étudier :

1. **Etymologie** du nom de la localité (avec variantes successives)

2. Création de la **paroisse**

3. Création de la **commune**

4. **Monuments**

Eglise, mairie, beffroi, édifices administratifs, remparts,...

5. **Urbanisation**

5.1 Type d'habitations

 5.1.1 Matériaux

 5.1.2 Architecture particulière

5.2 Répartition dans l'espace

5.3 Evolution de l'habitat

5.4 Evolution de l'urbanisme

6. **Activités économiques locales**

6.1 Ressources locales (énergie, minerais, combustibles,...)

6.2 Productions

6.3 Spécialités locales

7. **Vie politique**

7.1 Liste des maires (et autres élus : conseillers généraux, députés,...)

7.2 Délibérations municipales successives

7.3 Contexte historique (général, de la région, du pays)

7.4 Passage de souverains, hommes d'état ou autres

8. **Activités culturelles et sportives**

8.1 Apparition

8.2 Développement

9. **Célébrités locales**

9.1 Familles nobles locales

9.2 Ecrivains, artistes, sportifs, hommes politiques ou autres

Voir fiches n° 35 « *Les Archives municipales* »

et n° 27 « *Etude de l'histoire d'une commune : sources* »

Etude de l'histoire d'une commune : sources

1. Sources manuscrites

1.1 Sous l'ancien Régime

Délibérations du général de paroisse (ou du Conseil de Ville)
(Sous-série 2 E des Archives départementales)
Délibérations du conseil de fabrique
(Série G des Archives départementales)

1.2 Depuis le Révolution (loi du 14 décembre 1789)

Délibérations du conseil municipal (en Mairie)
Registres des arrêtés du Maire (en Mairie)
Délibérations du conseil de fabrique
(Série V des Archives départementales)

Voir fiches n° 35 « *Les Archives municipales* »

Sources complémentaires

Aux Archives départementales :

Série O (tutelle préfectorale sur la gestion municipale)
Série M (archives de la Préfecture : élections, recensements, police générale,...)
Série P (Impositions directes et indirectes, Postes))
Série 1 R (fiches matricules des conscrits de la commune)
Série S (voirie, infrastructures routières et ferroviaires)
Série T (dossiers des instituteurs ayant exercé dans la commune)
Série X (assistance sociale, bureaux de bienfaisance)
Série Z (tutelle des sous-préfectures sur l'administration communale)

Aux Archives nationales :

Série F (Administration générale de la France)

2. Sources imprimées

2.1 Sous l'Ancien régime

Consulter les *Notices sur les paroisses* rédigées par les chanoines **Peyron** et **Abgrall** dans le *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie* (publiées de 1900 à 1910)

2.2 Depuis la Révolution

Consulter les *Bulletins paroissiaux* et les *Bulletins municipaux*
Consulter la presse locale
Rechercher d'éventuelles monographies communales

Consulter les guides touristiques (*Guides Verts, Guides Bleus, ...*)

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 28

Etudier le patrimoine historique d'une commune

En sus des monuments de première importance qui sont susceptibles d'avoir été érigés sur le territoire de la commune, de nombreux « petits éléments » peuvent se trouver dans chaque commune. Leur importance pouvant paraître secondaire, ils sont souvent méconnus et même, parfois, complètement négligés. Ils méritent cependant toute l'attention des historiens.

1. Patrimoine bâti

- 1.1 Moulins
- 1.2 Ponts
- 1.3 Fontaines
- 1.4 Lavoirs
- 1.5 Puits
- 1.6 Fours
- 1.7 Croix et calvaires
- 1.8 Habitat rural
- 1.9 Mobilier religieux (statuaire, orfèvrerie, meubles)
- 1.10 Cimetières (caveaux et tombes)

2. Patrimoine individuel (non bâti)

- 2.1 Costumes traditionnels locaux
- 2.2 Coiffures locales
- 2.3 Outilage spécifique (agricole, artisanal,...)
- 2.4 Mobilier et ustensiles (vaisselle) locaux
- 2.5 Véhicules locaux
- 2.6 Paysages locaux (végétation, arbres extraordinaires, ...)

3. Patrimoine immatériel

- 3.1 Coutumes locales
- 3.2 Fêtes, pardons religieux
- 3.3 Musique traditionnelle locale
- 3.4 Jeux (ou sports) particuliers locaux
- 3.5 Croyances populaires
- 3.6 Rebouteux, sorciers, magiciens, thérapeutes divers
- 3.7 Productions locales (alimentaires, artisanales, autres)
- 3.8 Noms et prénoms locaux
- 3.9 Coloris locaux (enduits des maisons et commerces, couleurs des tissus, bannières, équipes sportives,...)

3.10 Langue (ou patois) locale

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 29

Etudier un édifice religieux

01. Définir son statut (église, chapelle, oratoire, cathédrale, basilique)
02. Etudier son orientation (normale ou éventuellement différente, cause ?)
03. Etudier son emplacement (en hauteur, dans un vallon, autre)
04. Etudier sa localisation
 - administrative
 - géographique
05. Décrire le bâtiment :
 - 5.1 Plan
 - (Décrire la nef, les bas-côtés, le transept, le chœur, la sacristie, le porche, le clocher,...)
 - 5.2 Elévation
 - Murs et piliers
 - Type de voûtes
 - Toiture (charpente, toiture, matériaux, particularités)
 - 5.3 Construction
 - (étapes dans l'ordre chronologique, accidents éventuels)
 - (matériaux : nature, transport, utilisation)
 - (maître d'ouvrage, ouvriers,...)
06. Etudier le mobilier
 - 6.1 Enumérer (croix et crucifix, statues, retable, fonds baptismaux, chaire, confessionnaux, bancs et chaises, bénitiers, divers...)
 - 6.2 Décrire et dater
 - 6.3 Identifier les artistes
 - 6.4 Evaluer la valeur des œuvres (voir comptes de fabrique)
07. Etudier l'enclos
 - 7.1 Mur d'enceinte
 - 7.2 Porche
 - 7.3 Calvaire
 - 7.4 Ossuaire
 - 7.5 Cimetière (indiquer les sépultures de personnalités particulières)
08. Etudier le presbytère (pour une église paroissiale)
 - 8.1 Emplacement
 - 8.2 Plan et élévation
 - 8.3 Construction
09. Lister les desservants (curés, recteurs, vicaires, bedeaux, ...)
10. Relevé des inscriptions (sur les murs, linteaux ou autres emplacements)
11. Etudier les vitraux (représentations, armoiries, prééminences,...)
12. Etudier les donateurs et bienfaiteurs de l'édifice

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 30

Etude d'un édifice religieux : sources

1. Sources manuscrites :

Les archives concernant le clergé **séculier** sont conservées aux Archives de chaque département

Dans la série G pour l'Ancien Régime

Dans la série L pour la période révolutionnaire

Dans la série V pour la période postérieure au Concordat de 1801
(on trouvera d'utiles compléments aux Archives diocésaines)

On y trouvera

Les comptes de fabrique

(travaux de construction et/ou de réparation,
commandes de mobilier, statuaire et orfèvrerie religieuse)

Les délibérations des fabriques

Les plaid et procès divers

Ne pas oublier de consulter les archives de l'évêché qui peuvent contenir :

Les comptes-rendus de visites pastorales

Les nominations de prêtres

La correspondance avec les évêques

Les plans et relevés des édifices (avant reconstruction ou travaux)
établis par l'architecte diocésain

2. Sources imprimées :

De nombreux édifices religieux, surtout s'ils sont remarquables à un titre ou à un autre, ont fait l'objet d'études historiques et/ou archéologiques de la part de spécialistes compétents en Histoire comme en Histoire de l'Art ou par des érudits locaux. Ces travaux sont souvent publiés dans les revues savantes locales, qu'il conviendra de dépouiller afin de retrouver ces monographies.

Les Archives départementales conservent une grande quantité de ces études relatives aux édifices religieux locaux, publiés sous forme de brochures d'importance variable (de quelques pages à de gros volumes richement illustrés) ou dans les revues locales, dont leur Bibliothèque possède la quasi-totalité.

Consulter :

Brosse (Jacques), dir. – *Dictionnaire des églises de France*. – Paris, Robert Laffont, 1967-1971. – 5 vol. in-4°

Pour le Finistère :

Couffon (René) et **Le Bars** (Alfred). – *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*. [Nlle éd. Par Roger **Garrec**]. – Quimper, Evêché de Quimper, 1988. – In-4°, VIII-552 p.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 31

Etudier un établissement religieux

1. Indiquer l'ordre concerné (Bénédictins, Cisterciens, chanoines Augustins,...)
2. Définir le statut (abbaye, prieuré, dépendance,...)
3. Etudier l'emplacement (milieu urbain, milieu rural, isolement,...)
4. Description architecturale des bâtiments
 - 4.1 église abbatiale
 - 4.2 cloître
 - 4.3 salle des archives (et/ou bibliothèque)
 - 4.4 salle capitulaire
 - 4.5 réfectoire
 - 4.6 cuisine
 - 4.7 dortoirs (ou cellules individuelles)
 - 4.8 salles de travail (ateliers, scriptorium...)
 - 4.9 hôtellerie
 - 4.10 granges et dépendances agricoles
5. Etude du temporel
 - 5.1 propriétés foncières
 - 5.2 cheptel et basse-cour
 - 5.3 productions agricoles (vignes, fromageries, distillerie,...)
 - 5.4 dîmes et redevances
 - 5.5 richesse totale de l'établissement
6. Effectifs à travers les siècles
 - 6.1 moines ou moniales
 - 6.2 frères lais
 - 6.3 domestiques
7. Histoire de l'établissement
 - 7.1 liste des abbés successifs
 - 7.2 relations avec les supérieurs et autres établissements de l'Ordre
 - 7.3 relations avec le Pape, les évêques et archevêques voisins
 - 7.4 relations avec le roi et les seigneurs alentours
 - 7.5 relations avec les populations locales
 - 7.6 vicissitudes au cours des siècles (ruines, destructions, renouveau)
 - 7.7 événements lors de la Révolution française
 - 7.8 destin après la Révolution française
 - 7.9 influences diverses (artistiques, commerciales, notoriété,...)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 32

Etude d'un établissement religieux : sources

1. Sources manuscrites :

Les archives concernant le clergé régulier sont conservées aux Archives de chaque département

- dans la série H pour l'Ancien Régime
- dans la série L pour la période révolutionnaire
- dans la série V pour la période postérieure au Concordat de 1801
- dans la série 1 Q (Domaines nationaux)

dossiers d'application de la Loi du 19 décembre 1789 sur le séquestre des *Biens nationaux de Première origine* (biens du Clergé)

Les *chartriers* d'abbayes contiennent :

- charte de fondation
- cartulaire
- chartes de donation
- délibérations du chapitre (registres des délibérations)
- correspondance
- plaids et procès divers (procédures diverses)
- aveux et inventaires (acquisitions, baux à ferme)
- comptes de l'établissement (dont rentiers et créances)
- historique de l'établissement (éventuellement)
- liste des abbés ou prieurs

2. Sources imprimées :

De très nombreux établissements religieux ont fait l'objet d'études historiques par un membre de l'Ordre ou par des érudits locaux. Quelle que soit la valeur scientifique de ces travaux, leur consultation constituera une première approche de l'histoire de l'établissement, même si des approfondissements nécessaires pourront être recherchés, soit dans des ouvrages imprimés plus complets, soit dans l'étude d'archives encore inédites ou inexploitées.

Consulter impérativement :

Cottineau (Dom L. H.). – *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés.* – Mâcon, Protat Frères, 1935 et 1938. 2 vol. in-8°.

pour connaître le lieu de conservation du cartulaire et l'existence d'une (ou plusieurs) monographie sur l'établissement étudié. La bibliographie donnée est souvent très complète et ouvre des pistes de recherches ultérieures des plus intéressantes. Les notices de cet ouvrage constituent une véritable mine d'utiles informations concernant des centaines d'établissements ecclésiastiques (abbayes, prieurés,...).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 33

Le calcul de la date

Les documents du Moyen Age ne portaient pas systématiquement une date formulée de façon rigoureuse. Notre système de datation (quantième dans le mois, nom du mois, millésime) n'est apparu qu'à la fin du XIIème siècle (première utilisation connue par l'empereur Henri VI de Hohenstaufen en 1191) et ne s'est généralisé qu'au siècle suivant.

Auparavant, plusieurs modes de datation coexistaient et ont varié en fonction des pays et des époques.

1. Datation par le nom des **consuls de l'année** :

Système mis au point par les Romains, sous la République (à partir de 509 av. J-C) et qui a perduré jusqu'à la chute de l'empire romain (476 après J-C)

2. Formules de datation par les **fêtes célébrées** :

On indiquait « *la veille de la décollation de Saint Jean* » (29 août, donc la veille tombe le 28 août), ou « *le lendemain de la Saint-Michel* » (soit le 30 septembre)

3. Datation par **année du règne du souverain** :

Système apparu chez les Egyptiens et repris par les rois d'Angleterre, bientôt suivis par d'autres souverains

4. Datation par année de l'**indiction**, avec indication des **épactes**, des **concurrents** et autres **réguliers** solaires et lunaires :

Systèmes complexes: nécessitant de nombreuses opérations de calcul.

On trouvera la liste des fêtes, les tableaux de calcul de la date de Pâques et les divers calendriers qui en résultaient ainsi que toutes les indications nécessaires au calcul des dates exprimées dans l'ouvrage suivant, à consulter impérativement :

Giry (Arthur). – *Manuel de diplomatique*. – Paris, Librairie Hachette, 1894. – In-8°, 944 p.

Il convient de noter que, pour la première fois, en 1171, un document, le « *Rentier de Paderborn* », utilisa les chiffres arabes pour indiquer la datation de l'année. D'autre part, ce fut un édit de 1563 du roi Charles IX qui imposa le 1^{er} janvier (style dit « *de la circoncision* ») comme début de l'année en France.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 34

Les Archives départementales

Archives antérieures à 1790

- A Actes du pouvoir souverain
- B Cours et juridictions de l'Ancien Régime
- C Administrations provinciales
- D Collèges
- E Familles, villes et corporations, état civil, notaires
- G Clergé séculier
- H Clergé régulier

Archives de la période révolutionnaire

- K Lois, ordonnances, arrêtés
- L Documents administratifs et judiciaires

Archives de la période an VIII – 1940

- K Lois, ordonnances, arrêtés
- M Administration générale et économie
 - 1 M Administration générale du Département
 - 2 M Personnel de la Préfecture
 - 3 M Plébiscites, élections
 - 4 M Police
 - 5 M Santé publique et hygiène
 - 6 M Population, affaires économiques, statistiques
 - 7 M Agriculture, Eaux et Forêts
 - 8 M Commerce et tourisme
 - 9 M Industrie
 - 10 M Travail et main d'œuvre
- N Administration et comptabilité départementales
 - 1 N Conseil général du département
 - 2 N Conseils d'arrondissement
 - 3 N Comptabilité générale du département
 - 4 N Immeubles et bâtiments départementaux, mobilier
- O Administration et comptabilité communales
 - 1 O Généralités et affaires intercommunales
 - 2 O Dossiers d'administration communale
 - 3 O Budgets et comptes des communes
 - 4 O Voirie vicinale
- P Finances, cadastre, Postes
 - 1 P Trésor public
 - 2 P Contributions directes
 - 3 P Cadastre et remembrement

- 4 P Contributions indirectes
5 P Douanes 6 P Postes et télécommunications
Q Domaines et enregistrement
1 Q Domaines nationaux
2 Q Domaines et Enregistrement
3 Q Bureaux d'enregistrement
4 Q Conservations des Hypothèques
R Affaires militaires, organismes du temps de guerre
1 R Préparation militaire et recrutement de l'Armée
2 R Organisation de l'armée
3 R Anciens combattants et victimes du guerre
4 R Garde nationale et autres corps spéciaux
5 R Gendarmerie 6 R Sapeurs pompiers
7 R Marine et garde-côtes
8 R Occupation de la France par les armées ennemis
9 R Prisonniers de guerre ennemis
10 R Organismes temporaires (Première guerre mondiale)
S Travaux publics et transports
1 S Ponts et Chaussées
2 S Routes et grande voirie
3 S Navigation intérieure, fleuves et canaux
4 S Mer, ports, transports maritimes
5 S Chemins de fer
6 S Transports aériens et météorologie
7 S Service hydraulique, syndicats
8 S Mines et énergie
T Enseignement et affaires culturelles
1 T Enseignement
2 T Imprimerie, librairie, presse
3 T Archives 4 T Affaires culturelles
U Justice
V Cultes
1 V Culte catholique
2 V Séparation des églises et de l'Etat
3 V Cultes non catholiques
4 V Dons et legs
X Assistance et prévoyance sociales
Y Etablissements pénitentiaires
Z Sous-préfectures

-
- J Documents entrés par voies extraordinaires
Fi Documents figurés
Mi Documents microfilmés

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 35

Les Archives municipales

Chaque ville un peu importante possède un service d'archives municipales. Chacun peut consulter les documents conservés :

1. Documents de l'Ancien Régime

- AA Actes administratifs locaux, privilèges accordés, relations avec le Parlement de Bretagne
- BB Administration générale de la ville, délibérations
- CC Impôts et comptabilité
- DD Propriétés communales
- EE Affaires militaires
- FF Justice, procédures, police
- GG Cultes
- HH Agriculture, industrie, commerce
- JJ Pièces diverses

2. Documents de la période révolutionnaire

- LL Archives de la période révolutionnaire
(selon un classement similaire)

3. Documents postérieurs à la Révolution

- A Lois et actes du gouvernement central
- B Actes de l'administration départementale
- C Bibliothèque administrative
- D Administration générale de la commune (délibérations, etc.)
- E Etat civil
- F Population, économie sociale, statistiques
- G Contributions, administrations financières
- H Affaires militaires
- I Police, hygiène publique, justice
- K Elections, personnel communal
- L Finances communales
- M Bâtiments communaux
- N Eaux, propriétés communales
- O Travaux publics, voirie, moyens de transport, ports, urbanisme
- P Cultes
- Q Etablissements et sociétés charitables (assistance et prévoyance)
- R Enseignement, écoles, sociétés savantes, sports
- S Dossiers divers ne relevant pas de l'administration communale

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 36

Les Archives nationales

Section ancienne (Ancien Régime)

- E Conseil d'Etat et des Finances, Conseil des Dépêches
- G Administrations financières
- H Administrations locales
- J Trésor des Chartes
- K « Monuments » Historiques
- L « Monuments » ecclésiastiques
- M Mélanges
- O Maison du Roi
- P Chambre des Comptes
- Q Titres domaniaux
- R Papiers des princes
- S Biens des corporations
- T Séquestres
- U Juridictions
- V Hôtel du Roi. Conseils divers
- X Parlement de Paris
- Y Châtelet de Paris
- Z Juridictions spéciales

Section moderne (après 1789)

- A Lois et décrets révolutionnaires
- B Elections et votes
- C Procès-verbaux des Assemblées nationales
- D Missions des représentants du peuple
- F Administration générale de la France
- O Maison de l'Empereur et du Roi
- Q Titres domaniaux
- W Tribunaux révolutionnaires
- Z Juridictions spéciales et ordinaires
- AA Collections de lettres et pièces diverses
- AF Secrétairerie d'Etat
- AJ Fonds divers remis aux Archives
- AK Cour des Comptes
- AM Cour de Cassation
- BB Versements du Ministère de la Justice
- CC Sénat, Chambre et Cour de Paris

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 37

Clergé séculier et clergé régulier

Il faut distinguer :

1. Le clergé **séculier** qui vit dans le *siècle*,
c'est-à-dire qui vit dans le monde, au milieu des fidèles ;
ce sont les prêtres (qui ont reçu le sacrement de *l'ordination*)
desservant les paroisses et leur hiérarchie ;
De bas en haut :
vicaire, curé (recteur en Bretagne), curé doyen, chanoine,
évêque, archevêque, cardinal et enfin pape

Une paroisse de quelque importance peut être desservie par un curé, assisté de un ou plusieurs vicaires (selon l'importance de la population).

Dans chaque diocèse, l'évêque est assisté d'un (ou plusieurs) vicaire général. Il doit effectuer des « *visites pastorales* », c'est-à-dire venir inspecter chacune des paroisses de son ressort. Il nomme et révoque les prêtres, répartit les sommes perçues par le *denier du culte* et veille à l'administration du diocèse et y fait régner la justice ecclésiastique (le tribunal de l'évêque, chargé de juger les causes dans lesquelles des clercs sont impliqués, se nomme « *officialité* »).

Pour administrer son diocèse, l'évêque s'entoure d'un certain nombre de dignitaires que l'on nomme **chanoines**, réunis en un **chapitre**.

Le chapitre est dit « **cathédral** », lorsqu'il se réunit sous la direction de l'évêque (qui siège sur sa *cathédre* – ou chaise plus haute que les autres) ; le chapitre est dit « **collégial** » lorsque tous les chanoines, égaux entre eux, se réunissent pour délibérer et gérer une entité ecclésiastique, qui peut être une grosse paroisse ou un monastère.

Les chanoines du chapitre ont différentes fonctions :

- Un trésorier gère les comptes
- Un official juge les différends entre clercs
- Un chancelier sert de secrétaire et gère les archives du chapitre
- Un sommelier est responsable de l'approvisionnement en vin
- Un autre est responsable des cierges
- Un autre surveille l'approvisionnement en hosties
- Un autre gère les chevaux et les écuries
- Un autre gère les vivres du chapitre

2. Le clergé **régulier** qui suit une *règle*, celle de son ordre religieux.

Exemples :

- règle de Saint Benoît de Nursie (les Bénédictins), la plus courante
- règle de Saint Bernard (les Cisterciens)
- règle de Saint Augustin (chanoines réguliers)
- règle de Saint Norbert (ordre des Prémontrés)
- règle de Saint Colomban (dite du monachisme irlandais)
- règle de Saint Bruno (les Chartreux)
- règle de Grandmont (ordre de Grandmont)
- etc.

Les moines sont classés en fonction de leurs occupations principales :

Contemplatifs (ils sont cloîtrés et ne font que prier pour le salut

des fidèles) ; par exemple les *Carmélites* ou les *Trappistes*

Hospitaliers (ils soignent les malades et accueillent les indigents)

ex. : *Frères de Saint Vincent de Paul, Lazaristes*

Enseignants (ils assurent un enseignement général)

ex. : *Jésuites, Frères des Ecoles chrétiennes, Ursulines*

Missionnaires (ils partent évangéliser dans des contrées lointaines)

ex. : *Oblats de Marie Immaculée, Pères Blancs*

Prêcheurs (ils s'efforcent de raffermir la foi des fidèles qui s'écartent de l'Eglise, en pays déjà christianisés)

ex : *Dominicains, Franciscains*

D'autre part, l'Eglise parle également des **anachorètes** (ceux qui veulent se séparer de la foule, du monde ; du grec *ana* préfixe privatif et *chorésie* = la foule). On distingue :

Les anachorètes hérémítiques (qui vivent en ermites, du grec *hérémitis* = isolé). Ils peuvent être *troglodytes* (vivent dans une grotte), *stylites* (vivent au sommet d'une colonne), etc.

Les anachorètes cénobitiques (qui vivent en communauté, du latin *cenobium* = monastère) ; ce sont les plus nombreux, qui suivent une des multiples règles (plus de 1.700 ordres différents)

Les anachorètes girovagues (qui n'ont pas de demeure fixe, ils se déplacent pour prêcher, du grec *giro* = tour et *vague* = errant), par exemple, au XIIIème siècle sont apparus les moines *prédictateurs* ou *prêcheurs* (ou encore *mendiants*) comme les Dominicains (fondés par Saint Dominique) et les Franciscains (fondés par Saint François d'Assise), qui, à l'origine, se déplaçaient de couvent en couvent pour mieux prêcher auprès des populations.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 38

Les ordres religieux

Apparu au IIIème siècle de notre ère (avec le retrait de Saint Antoine, en 270, dans le désert d'Egypte), le monachisme se développa lentement à ses débuts, puis connut une expansion plus rapide à partir du VIème siècle.

- 315 Saint Pacôme fonde le monastère de Tabennèse
- 360 Saint Martin fonde le monastère de **Ligugé**, en Poitou (1^{er} en France)
- 390 Saint Augustin implante en Afrique les premières communautés
- 410 Saint Honorat s'établit sur l'île de Lérins
- 430 Saint Patrick fonde les premiers monastères en Irlande
- 500 Saint **Benoît de Nursie** (480-547) s'établit à Subiaco
puis fonde le monastère du Mont Cassin (en 529) et rédige sa règle
- 575 Saint Colomban (540-615) arrive en Gaule franque
- 782 Saint **Benoit d'Aniane** (750-821) ouvre un établissement monastique
Sous son impulsion, Charlemagne favorisa l'extension rapide de l'Ordre des Bénédictins, qui domina alors en Occident
- 909 Fondation de Cluny. Une réforme de la règle bénédictine se répandit très vite et l'Ordre clunisien devint le plus puissant en Occident
- 966 Fondation du Mont Saint-Michel par Richard 1^{er}, duc de Normandie

XIème, XIIème et XIIIème siècles : apparition de nombreux ordres

- 1084 Saint Bruno fonde la Grande Chartreuse
- 1101 Fondation de Fontevraud par Robert d'Arbrissel
- 1115 Saint Bernard fonde l'Ordre de Cîteaux (fondation de Clairvaux)
- 1120 Saint Norbert fonde les Prémontrés
- 1210 Le Pape Innocent III autorise Saint François d'Assise à créer un nouvel ordre, les Franciscains, qui va s'étendre rapidement
- 1215 Premier couvent de Frères Dominicains s'installe à Toulouse
Au cours de cette période, des centaines de monastères s'ouvrent en Europe

Aux XVIème et XVIIème siècles, de nouveaux ordres apparaissent : contemplatifs, hospitaliers, charitables, enseignants, missionnaires :

- 1534 Fondation des Jésuites par Saint Ignace de Loyola
Théatins, Barnabites, Somasques, Camilliens, Ursulines, Capucins (issus des Franciscains), Lazaristes, Sulpiciens, Eudistes et d'autres ordres mystiques se multiplient et s'implantèrent dans toute l'Europe.
En France, la Révolution mit un frein à cette expansion. Au XIXème siècle, il y eut un certain renouveau et une petite reprise des vocations et des fondations (ex. : Oblats de Marie Immaculée).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 39

Les poids et mesures d'autrefois

Institué par la Loi du 18 germinal de l'an III (7 avril 1795), le **système métrique** a heureusement remplacé le maquis des poids et mesures de l'Ancien Régime. Chaque province, chaque région, chaque pays avait son système propre, qui variait dans le temps et dans l'espace.

Voici les principaux termes en usage :

1. Mesures de longueur

Pouce	1/12 de pied	(environ 2,5 cm)
Pied	12 pouces	(env. 33 cm)
Toise	6 pieds	(env. 2 m)
Perche	3 toises	(env. 5,8 m)
Lieue	(une heure de marche)	(env. 4 kilomètres)
Aune	(instituée par un édit de François 1 ^{er} en 1540)	(env. 12 m)

2. Mesures de capacité

Pinte	(env. 0,95 l)
Muid	(env. 274 l)
Setier	(env. 152 l)
Boisseau	(env. 12 l)

3. Mesures de superficie

Journal	(quantité de terre labourable en un jour)
Arpent	100 perches carrées
Acre	(env. 5.100 m ²) (env. 0,5 ha)

4. Mesures de poids

Once	(env. 28 gr)
Livre	(env. 500 gr)
Marc	(env. 250 gr)

Mais de nombreuses contrées en utilisaient bien d'autres (comme le *point*, la *ligne*, la *verge*, etc.), parfois sous des appellations différentes, et, dans tous les cas, avec des mesures différentes et variables. D'où les calculs d'équivalence fort complexes et la nécessité de petits métiers comme les changeurs.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 40

Les monnaies de l'Ancien Régime

A partir du IXème siècle, de nombreux seigneurs (laïcs ou ecclésiastiques) s'arrogèrent le droit de battre monnaie, de sorte que la diversité des pièces en circulation devint extrême à l'époque féodale, les deniers carolingiens étant désormais concurrencés par toutes sortes de monnaies (deniers d'argent, mais aussi sols, oboles et autres). La plupart sont frappés de la croix, mais, peu à peu, le nom et le titre du seigneur monnayeur remplaça le nom du roi carolingien.

Puis, avec l'affermissement du pouvoir royal qui s'étendit sur tout le royaume (à partir du XIIème siècle), les monnaies féodales cessèrent progressivement d'être frappées et le roi resta seul à disposer d'ateliers de monnayage. Les monnaies royales comme le **gros**, l'**écu** ou le **royal** gagnèrent lentement le monopole de fait de la circulation monétaire.

Chaque région du royaume émettait sa propre monnaie, de sorte que les textes distinguaient les livres « *tournois* », « *parisis* », « *angevines* » ou encore « *esterlin* » (qui a donné *livre sterling*). Ce fut finalement la *livre tournoi* (de Touraine) qui prit le dessus sur toutes les autres, lorsque les rois de France choisirent de résider le plus souvent dans leurs châteaux du Val de Loire.

Le système de base, hérité du monnayage carolingien, était constitué ainsi :

Denier (plus petite unité de compte)

Sou (ou sol) (vaut douze deniers)

Livre (vaut vingt sous, donc 240 deniers ; monnaie de compte)

D'autres pièces ont circulé sous l'Ancien régime, avec des noms variés :

Billon (petite monnaie ; 50% cuivre et 50% argent)

Liard (apparu en Dauphiné au XVème siècle ; adopté en France en 1654 ; valait 3 deniers tournois ; pièce de cuivre)

Piastre (pièce d'argent, frappée à Venise au XVIème siècle, puis en Espagne ; courante en France au XVIIème siècle)

Pistole (pièce d'or, frappée en Espagne au XVIème siècle)

Doublon (valait deux écus d'or espagnols)

Réal (plur. Réaux) (ou « *pièces de huit* » ; valait 2 doublons)

Ecu (pièce d'or, puis d'argent, apparue au XIIIème siècle)

Franc (pièce d'or, utilisée au Moyen Age, moins courante au XVIIème siècle)

Gros (pièce d'or aux XIVème et XVème siècles)

Louis (pièce d'or apparue sous Jean II le Bon)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 41

Etudier un manoir

1. Situation géographique
 - 1.1 localisation précise
 - 1.1.1 administrative
 - 1.1.2 géographique et topographique
 - 1.2 Accès
2. Dénomination
 - 2.1 étymologie
 - 2.2 signification du nom
 - 2.3 rapports avec la topographie
3. Architecture
 - 3.1 description architecturale du bâtiment actuel
(ou du dernier édifice connu)
 - 3.2 évolution architecturale
(en fonction de l'évolution de la législation,
en fonction de la mode architecturale,
en fonction des nécessités financières)
4. Historique
 - 4.1 date de la première construction
 - 4.2 vicissitudes dans l'histoire générale
(de la Bretagne et/ou de la France)
5. Propriétaires successifs
 - 5.1 liste des propriétaires
 - 5.2 personnages remarquables
 - 5.3 armoiries des familles
6. Légendes éventuelles relatives à l'édifice
7. Références
 - 7.1 bibliographie
 - 7.2 sources utilisées

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 42

Les impositions de l'Ancien Régime

1. Impositions seigneuriales

5. en numéraires

Cens (payable en espèces)

Droits de mutation (relief, lods et ventes, quint)

Aide « aux trois cas »

Lors de l'adoubement du fils aîné

Lors du mariage de la fille aînée

La rançon du seigneur prisonnier

Devenue « *Aide aux quatre cas* » (au XIIème siècle)

Lors du départ en Croisade

6. en nature

Champart (une gerbe sur dix)

Banalités (pour usage du four, du moulin, du pressoir)

Corvées (entretien des routes, des remparts, des fossés,...)

2. Impositions municipales

Les bourgeois des villes devaient s'acquitter de

Cens (ou **capitation**, selon les villes ; pèse sur les familles)

Minage (sur les grains)

Octrois (à l'entrée et à la sortie de l'enceinte des remparts)

3. Impositions ecclésiastiques

Dîme (une gerbe sur dix) censée couvrir les dépenses du clergé séculier

Casuel (lors de la délivrance des sacrements)

Le revenu revient à la fabrique de la paroisse

4. Impositions royales

4.1 Impots indirects

Aides (issu de l'aide féodale) le plus ancien ; sur la vente des denrées
(grains, farine, animaux, boissons, huiles, savons, pierres, minera)

Gabelle (sur le sel) varie selon les régions

Pays de Grande Gabelle (Île de France et régions alentours)

Pays de Petite gabelle (Languedoc, Provence, Lyonnais, Roussillon)

Pays rédimés (Poitou, Aunis, Guyenne, Limousin) ont racheté l'impôt en 1548

Pays de « *quart-bouillon* » pays producteurs (Bretagne, Normandie, Saintonge)

Papier timbré (institué en 1674, pèse sur les actes officiels)

4.2 Impots directs

Taille (depuis le XIVème siècle) pèse sur les individus

Fouage somme à verser par « feu » (foyer)

Captation (créé en 1695 pour financer la Guerre de la Ligue d'Augsbourg)

Dixième (institué en 1710 sur les revenus des propriétés)

Les fiches matricules des états de services militaires

Depuis la Loi Jourdan, votée le 5 septembre 1798 (supprimée par la Loi du 28 octobre 1997 à l'instigation de Jacques Chirac), tous les citoyens français mâles doivent accomplir un service militaire, dont la durée a varié.

Les conseils de révision, sous la présidence d'officiers médecins, déterminent l'aptitude physique au service des conscrits et évaluent leur degré d'instruction, en leur attribuant une cote, de 0 à 5 :

- 0 = illettré (analphabète)
- 1 = sait lire
- 2 = sait lire et écrire
- 3 = sait lire, écrire et compter
- 4 = est titulaire du baccalauréat
- 5 = a accompli des études supérieures

A l'issue du conseil de révision, une « *fiche matricule* » est ouverte pour chaque recrue, qui reçoit un « *numéro matricule* » immuable et définitif.

Pour consulter la fiche d'un **soldat**, il convient de :

1. Déterminer son année de conscription (année de naissance + 20)
2. Consulter la table alphabétique du Bureau de recrutement (un par arrondissement) de l'année correspondante
3. Le numéro matricule obtenu est également le numéro de page dans le registre (les registres se suivent dans l'ordre croissant des matricules, autant que nécessaire, pour chaque arrondissement, dans chaque département).

Les fiches matricules, outre la description détaillée des conscrits et leur degré d'instruction, fournissent leurs affectations successives, leurs éventuels faits d'armes et décorations, leur avancement et leurs adresses successives.

Toutes les tables alphabétiques et tous les registres matricules sont conservés dans la Sous-série 1 R des Archives départementales.

Pour consulter la fiche d'un **officier**, il convient de consulter son dossier conservé au Service Historique des Armées (pour les trois armées, Terre, Air et Mer et pour le Génie et autres services), Château de Vincennes 94300 VINCENNES.

Rechercher un cartulaire ecclésiastique

Un cartulaire, ou recueil des chartes de donations reçues par un établissement religieux est le bien le plus précieux au sein du chartrier. Il est la base indispensable pour étudier l'histoire de cet établissement.

1. Cartulaires restés en France

Normalement, au moment du séquestre des biens du clergé français (biens nationaux *de première origine*, loi du 19 décembre 1789), les archives des établissements religieux ont été saisies en même temps que les biens fonciers et immobiliers.

Considérés comme des livres (en raison de leur forme et de leur aspect), les cartulaires ont souvent été versés dans les collections des bibliothèques locales (municipales ou autres) et donc séparés du chartrier de l'établissement, dont l'essentiel est allé abonder la Série H des Archives départementales.

Quelques uns, cependant, sont parfois restés logiquement dans le même fonds que les autres titres et papiers de l'abbaye, mais c'est peu fréquent. Il y a lieu, toutefois, de commencer par vérifier la présence (ou l'absence) du cartulaire dans les collections des Archives départementales.

2. Cartulaires disparus

En raison des vicissitudes de l'Histoire, de nombreux cartulaires ont été perdus. Pour les reconstituer, un immense travail de recherche (un à un) des actes qui ont permis sa rédaction est nécessaire.

3. Cartulaires conservés hors de France

Lors de la Révolution, de nombreux établissements religieux ont été détruits, sinon vandalisés. Souvent, les moines et moniales ont fui les troubles en emportant avec eux un minimum des biens les plus précieux, dont le cartulaire. On trouve par conséquent plusieurs cartulaires d'établissements français dans des collections d'archives conservées à l'étranger. Le chercheur aura donc intérêt à consulter des ouvrages comme :

Davis (G. R. C.). – *Medieval cartularies of Great Britain. A short catalogue.*
- Londres/New York, Longmanns, 1958. – In-8°, XXII, 182 p.

La géographie historique

Cette science a pour objet l'étude des variations des frontières des pays à travers les siècles, ainsi que celle des divisions religieuses et administratives de ces mêmes pays.

1. Pour la France :

Il est très utile de consulter l'ouvrage suivant :

Mirot (Léon et Albert). – *Manuel de géographie historique de la France*. – Paris, Picard, 1928. – 2 vol. in-8°, XXVII-622 p., cartes.

Les atlas historiques suivants ont fait autorité :

Schrader (F.) et **Gallouédec** (L.). – *Atlas classique*. – Paris, Hachette, 1956. – In-4°, 118 p. (Collection « *Classiques Hachette* »). [Les 20 premières pages contiennent des cartes de géographie historique]

Devos (W.) et **Geivers** (R.) – *Atlas historique*. - Namur, Erasme, 1984. – In-4°, 98 p., cartes, plans et graphiques.

En allemand, mais aisément traduisible :

Westermann (Georg, dir.). – *Grosser Atlas zur Weltgeschichte* [*Grand atlas de l'histoire du monde*]. – Brunswick, Editions Westermann, 1978. – In-4°, 170 p., cartes, plans et graphiques.

Il existe également des atlas par pays, par époque ou par thème, comme :

Mérienne (Patrick). – *Atlas mondial du Moyen Age*. – Rennes, Ouest-France, 2001. – Gr. In-8°, 49 p.

ou

Konstam (Angus). – *Atlas historique : les Croisades*. – [Paris], Editions Saint-André des Arts, 2002. – In-4°, 192 p., cartes.

voir aussi :

Van der Meer (F.). – *Petit atlas de la civilisation occidentale*. – Bruxelles, Sequoia, 1964. – In-8°, 224 p., ill. [19 pages de cartes historiques]

2. Pour la Bretagne :

Jouet (Philippe) et **Delorme** (Kilian). - *Atlas historique des pays et terroirs de Bretagne*. – Morlaix, Skol Vreizh, [s. d.]. – In-4° à l'italienne, 160 p.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 46

Décrire une statue

1. Déterminer le matériau

Pierre	(granit, grès, marbre, porphyre, onyx, albâtre, kersantite)
Bois	(ébène, chêne, noyer, buis, bois exotique,...)
Métal	(bronze, fer, acier, or, argent, vermeil,...)
Ivoire	(dent, os)
Autre	(argile, plâtre,...)
Mixte	(ex. : <i>cryséléphantine</i> = ivoire et or)

2. Définir le sujet (*abstrait* ou *figuratif*) ; si figuratif :

Anthropomorphe	(être humain : homme, femme, enfant)
	(distinguer <i>buste</i> ou <i>en pied</i>)
Equestre	(cavalier ou homme et cheval)
Zoomorphe	(animal réel ou imaginaire)
Mixte	(homme + animal)
Autre	(objet, nature morte,...)

3. Définir la profondeur de creusement

Gravure
Méplat
Bas relief
Moyen relief
Haut relief
Ronde bosse

4. Définir la taille

Inférieure à la grandeur nature :	statuette
Supérieure à la grandeur nature :	statue colossale
Grandeur nature :	taille normale

5. Définir l'attitude (ou la posture)

Assis	
Debout	
En mouvement	(marche, course ou autre)
En majesté	(assis sur un trône)
Posant	(<i>contrapposto</i> ou autre position)

6. Définir l'habillement

Nu
Voile (ou toge)
En costume (définir l'époque)
En armes

7. Identifier l'artiste (donner si possible une biographie)

8. Titre de l'œuvre (si connu)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 47

Décrire une œuvre picturale

1 Définir le support

- | | |
|------------------|---|
| Fresques murales | (« <i>a fresco</i> » ou « <i>a secco</i> ») |
| Sur panneaux | (bois ou autre) |
| Sur toile | (peinture « <i>de chevalet</i> ») |

2 Déterminer le format

- Soit en unités métriques
Soit selon les appellations traditionnelles
F (*Figure*) **M** (*Marine*) **N** (*Nature morte*) **P** (*Paysage*)

3 Définir le sujet

- Portrait
Personnage(s)
Paysage
Marine
Nature morte

4 Etudier la technique picturale

- Pigments et couleurs
Instrument de l'artiste
Pinceau
Couteau
Crayon
Fusain
Autre

5 Identifier l'artiste

Biographie [Consulter : **Bérard** (A.). – *Dictionnaire biographique des artistes français du XIIème au XVIIIème siècle.* – Paris, Dumoulin, 1872.

et d'autres dictionnaires analogues]

pour la Basse-Bretagne, consulter :

Castel (abbé Yves-Pascal), **Daniel** (Tanguy) et **Thomas** (Georges-Michel). – *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs du Léon et de Cornouaille sous l'Ancien Régime.* – Quimper, Société archéologique du Finistère, 1967 et 2013. – 2 vol. in-4°.

Autres œuvres connues

Lieux de conservation des œuvres

8. Titre de l'œuvre (si connu)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 48

Distinguer un édifice religieux

1. **Oratoire** (simple lieu de prières et de dévotions)
 - Généralement de petite taille
 - Autel simple
 - Localisation en un lieu relativement isolé
2. **Chapelle** (lieu de culte dédié à un saint ou une sainte)
Signes distinctifs :
 - Absence de fonts baptismaux
 - Statue(s) du saint éponyme en place d'honneur
3. **Eglise** (lieu principal de culte pour une paroisse)
Signes distinctifs :
 - Sacristie (depuis les décisions du Concile de Trente, en 1562)
 - Fonts baptismaux
 - Salle d'archives et du trésor de la fabrique
 - Porche ou salle de délibérations
 - Cimetière dans l'enclos attenant
 - Clocher
4. **Cathédrale** (siège d'un évêché ou d'un archevêché)
Signes distinctifs :
 - Mêmes signes distinctifs qu'une église +
 - Cathèdre à la place d'honneur (chaise haute, pour l'évêque)
5. **Basilique** (lieu de culte ancien ou église à plan basilical)
Plan *basilical* : édifice longitudinal avec une salle centrale entourée d'une colonnade intérieure supportant la couverture ; minimum trois nefs parallèles, sans transept, chevet plat ou arrondi
 - (s'oppose au plan *centré* ou au plan d'église à *nef unique*)
6. **Abbaye** (lieu de culte d'un couvent ou monastère)
Signes distinctifs :
 - Eglise (*abbatiale, collégiale ou conventuelle*)
 - Cloître
 - Bâtiments conventuels (cuisine, réfectoire, dortoir, ...)
 - Clôture
7. **Prieuré** (dépendance d'une abbaye ou d'un monastère)
Signes distinctifs :
 - Eglise *prieurale* (taille modeste)
 - Bâtiments conventuels d'importance moyenne
8. **Chapelle castrale** (lieu de culte privé, dans un château ou manoir)
Appartient à un noble, non accessible au public

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 49

Analyser un vitrail

1. Analyser le rempage

Matériaux (même pierre que l'édifice ou autre)

Définir le style (gothique à lancettes, gothique flamboyant,...)

Présence (ou absence) de polylobes

Identification des artistes tailleurs de pierres

2. Le vitrail

Matériaux (dater le verre)

Couleurs utilisées

Proportion (en surface) de plomb

Autre métal utilisé

Techniques particulières employées (grisaille, autre...)

Identification du maître verrier

[Consulter : **Bérard** (A.). – *Dictionnaire biographique des artistes français du XII^eme au XVIII^eme siècle.* – Paris, Dumoulin, 1872.

et d'autres dictionnaires analogues]

Datation de l'exécution et de la pose

3. Définir l'image

Armoiries (indiquer les prééminences)

Scènes de la Bible

Scènes de la vie d'un saint

Scènes profanes ou d'histoire locale

4. Etat de conservation

Restaurations éventuelles

Nettoyages éventuels

Identité de l'atelier de restauration (et/ou de nettoyage)

5. Protection

Grillage extérieur

Verre (ou plastique) transparent intérieur

Inscription à l'Inventaire ou autre protection légale

Publicité autour du vitrail (publication en revue scientifique)

Octrois, péages et tonlieux

La perception de taxes sur la circulation des personnes et des biens constituait une ressource essentielle pour de nombreux seigneurs, depuis le Haut Moyen Age. Ces revenus venaient grossir le trésor local, déjà riche des revenus de l'exploitation du domaine seigneurial. La possession d'un de ces droits sur son territoire assurait à un seigneur un revenu très lucratif. D'où la multiplication de péages, de quelque nature qu'ils soient, dans tout l'Occident médiéval.

- Octroi :** taxe sur la circulation des marchandises
le produit servait généralement à l'entretien des murailles d'une ville (ex. : attesté dès le XIIème siècle avec la construction des remparts de Paris, sur ordre du roi Philippe Auguste) ou d'une place forte
- Péage :** taxe sur la circulation des personnes
de nombreux lieux étaient propices à l'installation d'un poste de péage : souvent passages obligés sur une route, tels que gués, cols, défilés, chemins dans des marais,...
- Pontage :** taxe à acquitter pour franchir un pont
- Tonlieu :** impôt prélevé pour l'étalage des marchandises sur les foires et marchés
et
péage portant sur les marchandises transportées prélevé lors du passage d'une rivière ou d'un fleuve (pont, bac) ou aux portes d'entrées de certaines villes
(apparu dès le Vème siècle, sous le nom latin « *toloneum* », terme qui désignait une taxe de circulation)
- Leude :** droit de péage dans le Midi de la France
(**Leudaire** : registre dans lequel sont indiquées les marchandises soumises à un droit de péage)

Tous ces droits de passage (apparus sous des noms divers selon les régions) étaient très fréquents sous l'Ancien Régime. Certains ont perduré en France après la Révolution (notamment les octrois à l'entrée des villes).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 51

Etudier une famille noble

1 - Lignage

- 1.1 origine de la famille
- 1.2 les ancêtres directs (quartiers de noblesse)
- 1.3 les alliances

2 - La seigneurie

- 2.1 mouvance (vassalité et suzeraineté)
- 2.2 analyse de la seigneurie
 - 2.2.1 étendue (limites géographiques)
 - 2.2.2 ressort de la juridiction

3 - Patrimoine foncier et immobilier

- 3.1 la résidence principale (château ou manoir)
- 3.2 les résidences secondaires (hôtel en ville pour l'hiver et autre)
- 3.3 les parcs, jardins, vergers et potagers du domaine propre
- 3.4 les autres terres mises en fermes ou métairies
- 3.5 les bois et terrains de chasse
- 3.6 les étangs, viviers et autres cours d'eau

4 - Revenus, rentes et droits perçus

- 4.1 revenus du domaine
- 4.2 revenus des terres affermées
- 4.3 banalités(four, moulin, pressoir, grange)
- 4.4 les corvées d'entretien (remparts, fossés, routes, canaux)
- 4.5 péages et octrois sur le domaine
- 4.6 revenus de justice (amendes et frais de justice)
- 4.7 autres revenus financiers

5 - Activités professionnelles

- 5.1 grades militaires (pour la noblesse d'épée)
- 5.2 offices (pour la noblesse de robe)
- 5.3 charges et dignités ecclésiastiques

6 - Vis sociale et culturelle

- 6.1 accès à la Cour
- 6.2 fêtes et réceptions, relations avec les autres nobles
- 6.3 lectures (bibliothèque) et mécénat artistique
- 6.4 dons, legs et bienfaits à l'Eglise
- 6.5 participation aux Etats provinciaux

Les chartiers familiaux

Le chartrier d'une famille noble est susceptible de contenir les documents suivants :

1 - Propriété

- 1.1 acquisitions
- 1.2 donations
- 1.3 partages et successions
- 1.4 contrats de mariage
- 1.5 dons à l'Eglise ou aux (bonnes) œuvres
- 1.6 héritages
- 1.7 contrats d'échanges
- 1.8 inventaire des titres et titres de propriété
- 1.9 pièces de procédure
- 1.10 procès-verbaux de saisie

2 - Mouvance de la seigneurie

- 2.1 mesurages et prisages de la seigneurie
- 2.2 état des terres
- 2.3 état des domaines
- 2.4 aveux

3 - Revenus de la seigneurie

- 3.1 rentiers
- 3.2 chefsrentiers
- 3.3 comptes
- 3.4 contrats (baux à ferme et contrats de féage)
- 3.5 licitations

4 - Fonctionnement de la justice seigneuriale

- 4.1 registres d'audiences
- 4.2 registres des causes jugées devant la juridiction
- 4.3 inventaire des minutes du greffe de la juridiction
- 4.4 plaid et procédures

5 - Histoire familiale

- 5.1 généalogie familiale
- 5.2 armoiries
- 8.2 lettres d'anoblissement (éventuelles)**

Les Réformations de la noblesse

Les membres de la noblesse étant exemptés d'une grande partie des impositions, il convenait de déterminer, avec une certaine précision, qui était noble et qui ne l'était pas.

Périodiquement, le roi organisait une opération de « *réformation* » (décompte exact) de la noblesse, mais les résultats n'étaient pas toujours très surs. Ainsi, en 1426 (Charles VII, 1422-1461), puis en 1513 (Louis XII, 1498-1515), des « *réformations* » eurent lieu, mais les vérifications effectuées à la suite des déclarations des personnes se présentant comme nobles ne furent pas véritablement probantes. Les contours de la noblesse restaient flous.

Les réformations précédentes étant considérées comme peu fiables, Louis XIV (1661-1715) décida de les reprendre avec plus d'efficacité. En 1664, Colbert élabora un grand programme de redressement financier. Parmi les mesures envisagées, figurait la reprise de la réformation de la noblesse. De 1664 à 1668, il promulgua 17 ordonnances précisant les modalités du dénombrement de la noblesse dans les diverses provinces du royaume.

En Bretagne, l'opération fut menée par une Chambre du Parlement de Bretagne et s'étala de 1668 à 1671. Les personnes se prétendant nobles devaient, en présentant leur généalogie, prouver une vie noble sur plusieurs générations (minimum 4). Cette Réformation de 1668 fut conduite très sérieusement et sévèrement : au final, on compta plus de « *déboutés* » que de « *maintenus* ». Non seulement l'opération avait un objectif fiscal, mais elle constitua aussi une mesure de politique sociale et d'ordre juridique.

La réformation mise sur pied par Colbert qui avait pour objet le contrôle des exemptions fiscales permit de faire rentrer dans les caisses royales les arriérés d'impôts de tous ceux qui ne furent pas reconnus comme nobles (avec « *seize quartiers de noblesse* ») et de stabiliser (et d'isoler) la noblesse de France. L'usurpation de la noblesse était un délit, passible d'une forte amende. À partir de 1729, ce fut le Parlement de Bretagne qui eut l'exclusivité de juger les causes de noblesse dans la province.

La *Réformation de la noblesse de Bretagne de 1668* est conservée à la Bibliothèque Nationale de France, manuscrit français 8311, sous forme d'un épais volume manuscrit, et a fait l'objet d'une publication, en 1896-1905, par le Comte de Rosmorduc (4 volumes, à Saint-Brieuc, chez l'auteur).

Les montres de noblesse

Selon une périodicité régulière, fixée par la coutume locale, les nobles de chaque province devaient se présenter en armes, en un lieu précisé à l'avance, accompagnés de leurs hommes d'armes (écuyer et autres mercenaires), afin de procéder à la « *montre* » (revue de détail) des hommes et équipements que chaque vassal devait à son suzerain. Tandis qu'une « réformation » est un contrôle de l'état de noble et des priviléges liés à cet état, une « montre » est une revue et un recensement de la noblesse.

Les nobles sont rassemblés par paroisse et en armes. Contrôler l'état de l'équipement militaire des nobles d'une province constitue le but principal. Chaque noble doit être équipé en fonction de critères qui dépendent de son rang et de sa fortune. Des exemptions sont possibles, mais les nobles défaillants s'exposent à de lourdes sanctions.

Ce fut le roi Jean II le Bon (1350-1364) qui institua les montres. Constatant que le royaume abondait en gens de guerre, mais qu'ils n'étaient pas forcément bien équipés ni disciplinés, il souhaita « *encadrer au service de l'Etat l'immense fourmillement des gens de guerre soldés* ». En effet, certains se présentaient en plusieurs compagnies (pour toucher plusieurs soldes) ou se transformaient en pillards pendant les trêves, ou encore fuyaient lors des batailles. Le roi voulait donc éviter le gaspillage des deniers du trésor royal.

L'ordonnance du 30 avril 1351 créa une véritable armée royale : les soldes furent augmentées, les « montres » (revues) instituée, les troupes contrôlées. Chaque combattant devait faire partie d'une compagnie, sous les ordres d'un capitaine, lui-même responsable de la tenue et de la disponibilité de ses troupes, qui doit rendre des comptes au connétable (chef de l'armée) et aux maréchaux. Les chevaux devaient être marqués (pour éviter la fraude et leur présentation en plusieurs endroits différents) et les soldes étaient versées à vue, à l'issue de la montre. Lors de la fameuse montre du 20 janvier 1370, ce fut Du Guesclin en personne qui passa les troupes en revue.

En Bretagne, une ordonnance du duc Pierre II de 1450 détaille l'équipement requis à fournir par chaque paroisse pour les décennies suivantes. Des montres furent organisées en 1477, 1536 et 1562, puis en 1678, pour l'ensemble du duché. La liste des participants est connue pour une montre, tenue à Vannes en 1492. En 1481, une montre rassembla les nobles de l'évêché de Cornouaille.

Les douze signes extérieurs de noblesse

Tout noble se devait de se distinguer des roturiers. Pour ce faire, il devait adopter un comportement adéquat, c'est-à-dire « *vivre noblement* ». Il ne pouvait travailler de ses mains (sauf exercer certains métiers artistiques n'entraînant pas la dérogeance de la noblesse) mais devait être prêt à chaque instant à donner sa vie pour la défense et la protection des populations : dans ces cas, il « *versait l'impôt du sang* », lui qui était exonéré des taxes et impositions ordinaires. De plus, il devait arborer ostensiblement les marques extérieures de son « *état de noblesse* ». Ces signes extérieurs étaient au nombre de douze.

01 – port de l'épée (avec ou sans fourreau) arme noble par excellence
épée de taille et d'estoc (au Moyen Age), puis rapière

02 - port d'habits de qualité (voir fiche n° 64 « Les lois somptuaires »)

03 - port de plumes et de rubans sur le chapeau

04 - timbre sur les armoiries (couronne au-dessus de l'écu indiquant le rang :
prince, duc, marquis, comte, vicomte, baron, vidame, seigneur,...)

05 – représentation des armoiries sur les objets de la vie quotidienne
(vaisselle, couverts, linge,...)

06 - droit d'avoir des domestiques en livrée (aux couleurs de la famille)

07 - droit de banc à l'église (place d'honneur réservée pour l'office,
du côté de l'Evangile)

08 - droit de sépulture dans l'église

09 – titres funéraires (bande noire, soit peinte, soit en tissus, autour de
l'église, en signe de deuil pour les funérailles)

10 - girouette sur le toit du manoir

11 - pigeonnier (ou colombier) à proximité immédiate du manoir

**12 - nom des terres et seigneuries accolées au patronyme, à l'aide d'une
particule**

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 56

Les officiers d'armes

Il ne faut pas confondre les **officiers d'armes** avec les **officiers** (titulaires d'une charge administrative) ou les **officiers de l'armée**. Les officiers d'armes étaient des experts en hérédité (science qui étudie les armoiries des familles et des institutions) chargés de tenir à jour l'enregistrement des armoiries des familles dans une province (ou une ville, une région), afin d'identifier les personnes qui se présentaient en un lieu donné (une cour de justice, par exemple), d'arbitrer les différends en matière héréditaire, d'accorder des armoiries aux nouveaux demandeurs et de faire respecter les usages en la matière.

On distinguait, dans la hiérarchie, de bas en haut :

Héraut d'armes chargé d'enregistrer, de connaître et d'identifier les armoiries des habitants d'une ville ou d'une province

Capitaine d'armes chargé d'enregistrer, de connaître et d'identifier les armoiries dans une région plus vaste (donc un plus grand nombre d'armoiries)

Général d'armes chargé d'enregistrer, de connaître et d'identifier les armoiries d'un royaume (donc assisté de plusieurs hérauts d'armes, en raison du très grand nombre d'armoiries à connaître)

Les officiers d'armes rédigeaient et dessinaient les « *rôles d'armes* », sortes de registres dans lesquels étaient reproduites (dessinées) les armoiries des familles concernées, avec le blasonnement complet de chaque écu représenté. Ces documents constituent une source essentielle pour la connaissance des familles d'une province.

Certains sont connus et ont pu faire l'objet d'études scientifiques sur leur biographie ou leurs œuvres. Ainsi, l'**« Armorial du héraut Berry »**, (réalisé vers 1454-1458). Rédigé par Gilles Le Bouvier, héraut Berry, contenant 1953 blasons. Original conservé à la Bibliothèque nationale de France, Ms français 4985. Édité par A. Vallet de Viriville, « *Armorial de france, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles Le Bouvier dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII roi de France* », Paris, 1866.

Dans certains pays (Angleterre notamment), on trouve également des « **juges d'armes** », chargés d'arbitrer les différends en matière d'armoiries.

Les rôles d'armes

Les armoiries de certains personnages pouvaient être représentées (ou simplement blasonnées) dans des recueils d'armoires dénommés « *rôles d'armes* », qui pouvaient être consacrés soit à une catégorie de personnes (ainsi les membres du Parlement d'une province ou les membres de la noblesse d'une région déterminée), soit à des porteurs d'armes ayant participé ou assisté à tel événement (par exemple : les témoins d'un traité de paix ou les seigneurs convoqués à une montre de l'armée).

Généralement exécutés avec grand soin, ces manuscrits, souvent illustrés de belles couleurs, constituent une source particulièrement précieuse pour la connaissance des familles nobles de telle province ou de telle époque. Ainsi « *l'Armorial du héraut Navarre* », recense des centaines d'écus et apporte une contribution essentielle à l'étude de la noblesse française du XIVème siècle.

La Bibliothèque nationale de France, à Paris, conserve (au Département des manuscrits) une remarquable collection de ces armoriaux et rôles d'armes. Beaucoup n'ont pas encore été publiés scientifiquement. Quelques originaux ont été perdus au cours des vicissitudes de l'histoire, mais certains nous sont connus par des copies (ou des éditions) réalisées par des érudits des XVIIème et XVIIIème siècles, tels que Gaignières.

Par exemple, il existait des armoriaux « *occasionnels* », tel : « *Rôle de Falkirk* » (1298). Blasons en français des 111 écus des bannerets anglais accompagnant Edouard 1er à la bataille de Falkirk, en Ecosse, le 22 juillet 1298. Original perdu. Copie chez Sir Anthony Wagner, Londres.

Ou des armoriaux « *institutionnels* », comme : « *Registre matricule de l'Université de Bâle* » (à partir de 1460). Armes des recteurs de l'Université en grand apparat. Original conservé à la Bibliothèque universitaire de Bâle, Ms A N II 3 – 4a.

Ou encore, des armoriaux « *locaux* » (provinciaux) . « *Armorial Le Breton* » (vers 1290). Improprement appelé quelquefois armorial « *Montjoie-Chandon* ». Recueil de 940 écus peints, ayant subi de nombreux ajouts aux XVème et XVIème siècles. Original provenant de la bibliothèque d'Hector Le Breton, roi d'armes de France, et acheté à Londres par H. Chandon de Briailles, actuellement dans une collection privée.

Pour la Bretagne, voir fiche n° 59 « *Les armoriaux bretons* »

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 58

L'Armorial général de 1696

Afin d'assurer le financement de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (septembre 1688 – septembre 1697) qui opposait le royaume de France à une coalition formée des royaumes d'Angleterre et d'Espagne et des Pays-Bas, le roi Louis XIV (1661-1715) se vit contraint de lever de nouvelles taxes.

En 1695, il institua un nouvel impôt : la « capitation ». Malgré un rapport substantiel, ce nouveau revenu resta insuffisant, tant les dépenses militaires étaient importantes. Le Conseil du Roi imagina alors de jouer sur les sentiments de fierté d'appartenance à la noblesse.

En 1696, il fut décidé de réaliser un « *armorial général de la France* », censé répertorier tous les titulaires d'armoiries et de les enregistrer, soit disant pour les rendre « immuables et officielles ». Bien entendu, pour les opérations d'enregistrement en bonne et due forme, une taxe était prélevée, dont le montant était loin d'être négligeable.

A cette occasion, les personnes non encore dotées d'armoiries avaient la possibilité de s'en choisir ou de s'en faire attribuer, toujours moyennant finance, ceci pour le plus grand profit du Trésor royal.

Un « général d'armes » fut nommé, pour diriger l'ensemble de ces opérations et coordonner l'action des divers officiers d'armes officiant dans toutes les provinces du royaume de France. Ce fut à **Charles d'Hozier** que fut confiée la mission de réaliser et tenir « *le Grand armorial du royaume* ».

Plusieurs années furent nécessaires pour achever cette œuvre immense de répertoriage (ou, le cas échéant, de création de nouvelles armes) de milliers d'armoiries. Il convient de préciser que les familles nobles n'étaient pas seules à être concernées par l'opération : les roturiers avaient également le droit de se doter d'armoiries ou de faire officialiser leurs armoiries antérieures, la seule condition étant de s'acquitter de la taxe prévue à cet effet. De même, les villes, corporations, communautés ecclésiastiques et autres institutions (telles les universités et collèges) étaient concernées par cette mesure et eurent la possibilité de faire officialiser leurs armoiries ou de s'en faire attribuer de nouvelles ou encore d'en faire créer, le cas échéant.

Cet « *armorial général* » eut un vif succès et rapporta énormément d'argent au roi.

Les armoriaux bretons

Pour étudier la noblesse d'une province, les **armoriaux** (ou recueils d'armoiries, soit dessinées, soit des blasonnements rédigés des armoiries) constituent une source de premier plan. Pour la Bretagne, on peut consulter :

1 Armoriaux manuscrits :

Armorial dit du héraut Vermandois (vers 1290-1310) ; original perdu, mais copie du XVème siècle, Bibl. nat. de France, ms. fr. 2249. [contient une centaine d'écus bretons]

Armorial du héraut Navarre (vers 1368-1380), [contient 147 écus de Bretagne]

Armorial du héraut Berry (vers 1455-1460), [contient 80 écus de Bretagne]

Armorial d'Urfé (fin du XVème siècle), [contient une centaine d'écus bretons]

Rôle d'armes du Traité de Guérande (1381), Bibl. nat. de France, ms. fr. 22361, contient environ 250 écus de seigneurs bretons ayant ratifié le traité].

Rôle de l'ost de Ploërmel (1294), original perdu, mais copie de Gaignières, Bibl. nat. de France, ms. fr. 22361, fol. 119-121 |[contient un peu plus de 200 écus, exclusivement de seigneurs bretons]

2 Armoriaux imprimés :

Le Borgne (Guy). – *Armorial breton.* - Rennes, Julien Frère, 1667.

[le plus ancien ; blasonnements dans l'ordre alphabétique des familles]

D'Hozier (Charles). – *Armorial général du royaume de France.* – Paris, 1696.

[pour la Bretagne : **Chassin du Guerny** (R.) – *Armorial de Bretagne.* - Rennes, 1697.]

Briant de Laubrière (L.) – *Armorial général de Bretagne.* – Paris, Dumoulin, 1844.

Beauregard (M. de). – *Nobiliaire de Bretagne.* – Paris, 1840. – in-8°, 387 p.

Guérin de la Grasserie (A.-P.) ; - *Armorial de Bretagne.* – Rennes, 1845-1848. – 2 vol. in-folio.

Pocard du Cosquer de Kerviler (René du). – *Répertoire général de biobibliographie bretonne.* - Rennes, 1886-1908. – in-8°, 17 vol.

[complet pour les lettres de A à M, puis achevé sommairement, après le décès de l'auteur, par des amis, d'après ses notes]

Frotier de la Messelière (Henri, vicomte). - *Filiations bretonnes.* – Saint-Brieuc, 1912-1926. - In-8°, 5 vol. [porte sur la période 1650-1912]

Izarry-Gargas (Louis d'), **Lartigue** (Jean-Jacques) et **Vaulchier** (Jean de). - *Nouveau nobiliaire de France.* - Versailles, Association Mémoires et Documents, 1997.

Potier de Courcy (Pol). - *Nobiliaire et armorial de Bretagne.* – Rennes, plusieurs fois réédité depuis 1846.

L'Héraldique

A une époque où, seule, une infime minorité de la population savait lire et écrire, l'apparition (au XIIème siècle) d'un système, à la fois simple et pratique de signes dessinés et peints de couleurs vives facilita grandement l'identification des personnes, au moment même où les patronymes commençaient à se fixer.

Ce fut sur les boucliers (écus) des combattants qu'apparurent les premières figures héraldiques, utilisées comme signes de reconnaissance en pleine mêlée, alors que les casques interdisaient l'identification des adversaires. D'abord constitué de formes simples (à réaliser et à reconnaître), le système se compliqua peu à peu, en raison du nombre immense de possibilités offerte par l'extrême diversité des figures (animales, végétales, matérielles et humaines) que l'on pouvait reproduire sur les écussons.

Même si le nombre des couleurs paraît relativement faible (deux « métaux » - or et argent – et quatre « émaux » - azur, gueules, sinople et sable – ainsi que deux « fourrures » - hermine et vair, plus leurs contraires), le champ des possibilités est très vaste, en les combinant à l'infini, d'autant que la surface de l'écu peut être divisée géométriquement (« parti », « coupé », « tranché », « taillé », « écartelé », etc.). L'Héraldique utilise un langage qui lui est propre et qui nécessite un apprentissage. Pour cette raison, le domaine était réservé à des spécialistes, les « officiers d'armes ». Devenu indispensable dans la noblesse, le port des armes se généralisa au cours des siècles et toucha de nombreuses couches de la société.

A consulter impérativement :

Pastoureau (Michel). - *Traité d'héraldique*. - Paris, Picard, 1978. - In-4°, 507p.
(Collection « Grands manuels Picard »). [dernière éd. 2005].

Neubecker (Ottfried). - *Le grand livre de l'Héraldique. L'histoire, l'art et la science du blason*. Adaptation française de Roger **Harmignies**. - Paris / Bruxelles, Elsevier Séquoia, 1977. - In-4°, 288 p., ill.

Galbreath (Donald Lindsay). - *Manuel du blason*. - Lyon, Badiou-Amant, 1942. - In-8°, 252 p., 623 figures.

Galbreath (Donald Lindsay) et **Jéquier** (Léon). - *Manuel du blason* [nouvelle édition revue et augmentée]. - Lausanne, Spes, 1977. - In-4°, 344 p., ill.

Les marquisats de complaisance

Afin de mieux contrôler une noblesse qui cherchait sans cesse à se soustraire à l'autorité de l'Etat, les rois de France eurent l'idée d'élever certains petits seigneurs à un rang largement supérieur. Ainsi, les nobles se jalouisaient entre eux et ne songeaient plus (ou un peu moins) à s'affranchir du pouvoir royal. La méthode de « *diviser pour régner* », fut remise en vigueur au XVIème siècle, dans une période particulièrement troublée par les Guerres de Religion.

A l'origine, les marquis (situés dans la hiérarchie féodale entre les ducs et les comtes) étaient des comtes chargés d'une « *marche* » (c'est-à-dire d'un comté en limite du royaume ou de l'empire, donc particulièrement exposé). Le choix du souverain d'ériger une petite seigneurie en « *marquisat honorifique* » ou « *de complaisance* » relevait de son seul « *bon plaisir* ». Généralement, ces nouveaux marquisats étaient de faible superficie et de peu d'importance (notamment sur le plan des revenus), mais c'étaient des « *marquisats* ».

Ce fut ainsi que le roi **Henri III** (1574-1589) ériga en marquisat une toute petite seigneurie, pour un de ses courtisans, **Troilus de Mesgouez**, et ce fut le début d'une longue série d'opérations similaires.

1576 création du marquisat de La Roche (en Saint-Thois, Finistère)
[étendue du marquisat : baronnie de Laz, seigneurie de Boutiguigneau (en Châteauneuf-du-Faou), seigneurie de Coatanmoal en Plouzévédé et seigneurie de La Roche Helgomarc'h, en Saint-Thois]

novembre 1616 Vincent IV de Ploeuc de Tymeur est fait marquis par lettres patentes de la Régente Marie de Médicis (au nom du jeune roi Louis XIII). On parla de « marquis de Ploeuc » plus que « de Tymeur »

1626 la seigneurie de Lézurec, en Primelin (Finistère) devint marquisat

Au XVIIIème siècle, les magistrats des Parlements provinciaux se mirent, eux aussi, à créer des « marquisats » :

avril 1768 érection en marquisat de la vicomté du Faou (Finistère) : le vendredi 22 avril 1768, une délégation de 6 dignitaires et greffiers de la Chambre des Comptes de Nantes arriva au Faou pour vérifier la « *constance de la seigneurie* ». Ils séjournèrent 6 jours chez Nicolas **Magon de la Gervaisis**, vicomte du Faou. Le 28 avril 1768, ils conclurent sur la réalité de la noblesse de l'intéressé et le déclarèrent « *marquis* ».

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 62

Les officiers de marine d'autrefois

Sous l'Ancien Régime, seuls les nobles avaient accès aux grades supérieurs dans la Marine royale (comme dans l'Armée). Jusqu'à la Réforme de 1786, la hiérarchie des sous-officiers, officiers intermédiaires et officiers se composait ainsi :

Sous-officiers :

Quartier maître	patron de canot
Contre maître	patron de chaloupe
Aide	
Second maître	
Maître	officier de maistrance spécialiste en 6 filières : manœuvriers, pilotes, canonniers, charpentiers, calfats, voiliers

Officiers intermédiaires :

Capitaine de flûte
Lieutenant de frégate
Enseigne de vaisseau

Officiers :

Capitaine de brûlot
Lieutenant de vaisseau
Capitaine de frégate
Capitaine de vaisseau

Officiers généraux :

Chef d'escadre
Lieutenant général des forces navales
Général des armées navales

A cette époque, un **amiral** n'était nullement un officier de marine, mais un magistrat, chargé de juger des affaires maritimes dans un tribunal appelé **Amirauté**. Le long des côtes de France, le littoral était administrativement divisé en une trentaine d'amirautes. Pour ce qui devint le Finistère, on comptait trois ressorts d'amirautes : Brest, Morlaix et Cornouaille (Quimper). Les tribunaux d'amirauté étaient compétents en matière de droits de bris (recueils d'épaves ou provocation de naufrages), piraterie, transactions commerciales maritimes, naufrages, etc.

La Marine royale

Depuis la bataille de l'Ecluse (24 juin 1340) entre les navires du roi d'Angleterre Edouard III et ceux du roi de France Philippe VI de Valois, devant l'estuaire du Zwin, dans le comté de Flandre, qui vit l'écrasante victoire des Anglais et la destruction de la flotte française, la suprématie navale resta aux Anglais pendant des siècles.

Afin de tenter de briser ce monopole anglais du contrôle de la navigation maritime, le roi Louis XIV (1661-1715) confia à son ministre Colbert le soin de recréer une marine de guerre digne de ce nom.

Colbert s'intéressa à la Marine et promulgua, le **31 juillet 1681**, une « *Grande ordonnance sur la Marine* », qui codifiait l'essentiel des activités maritimes et redonnait au royaume les moyens de reconstruire une flotte. Cette ordonnance était divisée en cinq « livres » (ou chapitres) :

- 1 - Des officiers de l'Amirauté
- 2 - Des gens et des bâtiments de mer
- 3 - Des contrats maritimes, chartes-parties, engagements et loyers des matelots ; prêts à la grosse, assurances, prises
- 4 - De la police des ports, côtes, rades et rivages
- 5 - De la pêche en mer

Colbert créa de nombreux ports, arsenaux et installations pour la marine de guerre, notamment Brest, Rochefort et Toulon. L'ordonnance de 1681, véritable code de la marine dans tous les domaines, permit de réglementer la navigation, la gestion des ports, mais aussi la construction des navires et aussi leur désarmement. En quelques décennies (environ une trentaine d'années), la flotte française était ressuscitée et le royaume redevenu une puissance maritime.

Les arsenaux royaux comportaient une ou plusieurs corderies, des forges, des ateliers de sculpture (pour les figures de proue ou les panneaux de châteaux arrière – comme le célèbre Coysevox), tandis que les chantiers navals étaient confiés à des entreprises privées, des « *maîtres constructeurs* » qui fournirent de nombreuses unités pour la flotte de guerre : corvettes, frégates et vaisseaux (ces derniers étaient armés de nombreux canons). Les voiles étaient réalisées dans des voileries à l'aide des fibres de lin fournies par de nombreux cultivateurs (comme ceux de Pouldavid ou du pays de Léon, pour la Basse-Bretagne), tandis que le chanvre, également produit localement, servait à la confection des cordages.

Les lois somptuaires

Déjà, dans l'Antiquité, les **lois somptuaires** (« *sumptuariae leges* », en latin) régissaient les mœurs en matière d'habillement, mais aussi de mobilier et de tout ce qui se rapportait à la table. Il s'agissait de rendre visible l'ordre social en réglementant les habitudes de consommation (alimentation, mobilier, habillement) : chaque catégorie sociale avait ses spécificités.

Jules César prohiba même les habits de pourpre et de perles et l'usage de se faire porter en litière (coutume importée d'Asie). On interdisait la consommation ostentatoire et l'usage des produits de luxe et d'importation.

En France, le luxe apparut au VIIIème siècle, sous **Charlemagne**. En 808, il défendit d'acheter trop cher des robes de qualité. Après un long délai sans nouvelle législation en ce domaine, un édit de 1294 de **Philippe IV le Bel** (1285-1314) défendit aux bourgeois d'avoir des chars et de porter des fourrures, de l'or et des pierres précieuses.

De nombreux édits complémentaires furent publiés sous **François 1^{er}** (1515-1547) et **Henri III** (1574-1589) les confirma en 1576, puis les renforça en 1577 et 1583. **Henri IV** (1589-1610) promulga de nouveaux édits en 1599, 1601 et 1609 et **Louis XIII** (1610-1643) l'imita. Le « *Code vestimentaire* » de 1633 est l'aboutissement de tous ces textes législatifs qui avaient pour but d'empêcher d'imiter l'aristocratie. Leur multiplicité indique cependant que ces édits n'étaient pas facilement respectés.

Dans un souci de protection des industries nationales, le ministre **Colbert** sous le règne de **Louis XIV** (1661-1715) prit également de nombreuses mesures pour tenter de réglementer davantage les meubles, les habits et les équipages. Il publia des édits et ordonnances relatifs à ces sujets en 1661, 1663, 1664, 1667 et 1672, leur succession montrant clairement l'intérêt économique pour le royaume qui cherchait alors à appliquer la politique protectionniste de Colbert. Ses successeurs poursuivirent l'œuvre législative initiée : de nouveaux édits furent publiés en 1687, 1689, 1700 et 1704. Tous s'efforçaient de lutter contre les importations de produits de luxe et prônaient les produits de l'artisanat français, tout en réservant à la noblesse le privilège de porter des habits de qualité, ainsi que des plumes, fourrures et des bijoux précieux.

Ces lois somptuaires, dans leur ensemble, ont été abolies par les députés de l'Assemblée nationale, dans la séance de la nuit du 4 août 1789.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 65

Noblesse d'épée et noblesse de robe

La distinction entre les différentes catégories de la noblesse était essentiellement une question de mode d'acquisition de cette noblesse.

En effet, il faut distinguer la **noblesse de robe**, acquise depuis peu, constituée des familles de ceux qui avaient obtenu un office, dans une administration royale. Ces charges étant transmissibles de père en fils, moyennant finances (c'est ce que l'on appelait la « *vénalité des offices* »), au bout de quelques générations cette fonction conférait la noblesse à leur titulaire. Au XVIIème siècle, on estime à environ 7.000 le nombre de charges anoblissantes dans tout le royaume. Des juges, des conseillers, des officiers de justice se flattaient d'avoir acquis l'état de noblesse en exerçant des fonctions pour lesquelles de grandes compétences (en matière juridique ou procédurière) étaient nécessaires.

Par contre, la noblesse plus ancienne, dite « *d'ancienne extraction* », la véritable **noblesse d'épée**, dont les membres se targuaient de remonter à la féodalité ou, sinon, aux Croisades, était constituée des seuls qui avaient droit aux hauts rangs de la hiérarchie militaire. Jusqu'à la Révolution, seuls les nobles avaient accès aux commandements, que ce soit sur les vaisseaux du roi, dans l'armée de terre ou encore dans le génie et l'artillerie. Pour beaucoup, cette catégorie constituait la seule noblesse valable, car issue des premiers serviteurs des rois carolingiens, à l'époque où s'est instituée la féodalité. Héritiers de ces grands seigneurs, les nobles d'épée de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance étaient titulaires d'une seigneurie (dont ils exploitaient ou faisaient exploiter les terres et jouissaient des revenus – notamment ceux de la justice). Ne se fréquentant qu'entre gens de leur condition, ils s'efforçaient de « *vivre noblement* », c'est-à-dire sans travailler de leurs mains, dignement et en protégeant les habitants de leurs terres.

D'autre part, à tout moment, le roi pouvait, de son libre arbitre, anoblir qui bon lui semblait. Il promulguait alors des « *lettres patentes* », pour notifier à tous que telle personne avait été déclarée noble, avec tel rang (duc, marquis, comte vicomte, baron, vidame, seigneur, chevalier, juveigneur, ou simplement sire de tel endroit). Dans ce cas, on pouvait parler de « *noblesse de lettres* » (= lettres patentes).

Consulter :

Dupuy de Clinchamps (Philippe). - *La Noblesse*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1959. - In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 830)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 66

Etudier l'Histoire de l'Eglise

La consultation de trois ouvrages fondamentaux s'impose :

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique (en abrégé DHGE),
Publié sous la direction de Mgr A. **Baudrillart**, puis R. **Aubert**. – Paris,
Letouzey et Ané, depuis 1912. – in-4° [actuellement arrivé à la lettre L]
[notices sur les personnages importants et les principales circonscriptions
(vêchés, diocèses, abbayes, etc.)]

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie, publié sous la direction de
Dom F. **Cabrol**, puis Henri-Irénée **Marrou**. – Paris, Letouzey, 1903-1953.
-15 t. en 30 vol. in-4°.

Dictionnaire de Droit canonique, publié sous la direction de R. **Naz.** – Paris,
1935-1965. – 7 vol. in-4°.

Le chercheur peut aussi tirer profit de l'utilisation de l'ouvrage suivant :
Bricout (J.), Dir. - *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*. - Paris,
Letouzey, 1925-1928. - 6 vol. in-4°.

Une excellente synthèse de l'histoire générale de l'Eglise se trouve dans :
Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la
direction d'Augustin **Fliche** et Mgr Victor **Martin**, et successeurs. – Paris,
Bloud & Gay, depuis 1934. – 26 vol. in-8°.

Pour s'informer sur les établissements religieux :
Cottineau (Dom L. H.). – *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et
prieurés*. – Mâcon, Protat Frères, 1935 et 1938. 2 vol. in-4°.

Pour identifier les évêques et archevêques :
Gams (B.). – *Series episcoporum ecclesiae catholicae...* – Ratisbonne, Mainz,
1873. – In-4°, XXIV-963 p.

et
Eubel (Conrad). – *Hierarchia catholica medii aevi* . – Munich,
Regensbergianae, 1898-1901. – 2 vol. in-4°.

Enfin, pour les églises réformées, consulter:
Léonard (Emile G.). - *Histoire générale du protestantisme*. - Paris, Presses
Universitaires de France, 1961. - 3 vol. in-4°.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 67

Identifier (étudier) un personnage historique

Afin d'identifier ou de se documenter sur un personnage historique, il convient de rechercher une notice qui pourrait éventuellement lui avoir été consacrée dans un des ouvrages suivants :

Michaud (Louis-Gabriel). - *Biographie universelle ancienne et moderne.* – Paris, Firmin Didot, 1811 [2^{ème} édition revue et augmentée en 1843] – 85 vol. in-8°.

Hoeffer (Dr), dir. - *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* – Paris, F. Didot, 1853-1866. – 46 vol. in-8°

Prévost (Michel) et **Roman d'Amat** (Jean-Charles), dir. - *Dictionnaire de biographie française* – Paris, Letouzey et Ané, depuis 1929. - In-4° [actuellement arrivé à la lettre L]

Grimal (Pierre), dir. - *Dictionnaire des biographies.* - Paris, Presses Universitaires de France, 1958. - 2 vol. in-4°.

Mourre (Michel). – *Dictionnaire d'histoire universelle.* – Paris, Presses Universitaires de France, 1968. – 2 vol. in-4°

Voir aussi, pour un personnage ecclésiastique :

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique (en abrégé DHGE), Publié sous la direction de Mgr A. **Baudrillart**, puis R. **Aubert**. – Paris, Letouzey et Ané, depuis 1912. – in-4° [actuellement arrivé à la lettre L] [notices sur les personnages importants].

Agence Pharos. - *Dictionnaire biographique français contemporain Pharos.* – Paris, Pharos, 1954. - In-10°, 708 p., 3.000 biographies

Who's who in France. Dictionnaire biographique des principales personnalités. - Paris, Lafitte, depuis 1953 [annuel] - In-4°, 15.000 biographies.

Les personnages historiques majeurs font généralement l'objet d'une abondante bibliographie qu'il convient de rassembler, dans le but d'étudier plus en détails la vie et l'œuvre de la personne considérée.

Depuis quelques années, il est également possible de consulter les dictionnaires et encyclopédies en ligne, tels *Wikipedia* ou l'*Encyclopédia Universalis*, qui fournissent les biographies de nombreux personnages.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 68

Identifier (étudier) un artiste

Chaque année, la **Société Drouot** (commissaires priseurs et Salle des ventes) publie un *Dictionnaire des artistes contemporains cotés*, qui recense les artistes dont au moins une œuvre a été mise en vente aux enchères publiques dans une salle de vente. Cet ouvrage permet ainsi d'identifier les artistes connus dans l'année en cours.

Lorsqu'il s'agit d'un artiste ayant vécu dans une époque antérieure et dont le chercheur souhaite connaître une biographie, même succincte, il vaut mieux consulter :

Bérard (A.). – *Dictionnaire biographique des artistes français du XIIème au XVIIIème siècle*. – Paris, Dumoulin, 1872.

Bénézit (E.). - *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*. - Paris, Grund, 1948-1955. - 8 vol. in-4°.

et d'autres dictionnaires analogues.

pour la Basse-Bretagne, consulter :

Castel (abbé Yves-Pascal), **Daniel** (Tanguy) et **Thomas** (Georges-Michel).

– *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs du Léon et de Cornouaille sous l'Ancien Régime*. – Quimper, Société archéologique du Finistère, 1967 et 2013. – 2 vol. in-4°.

Mais il existe principalement des dictionnaires biographiques spécialisés par catégories d'artistes :

a) Peinture :

Guèdy (Théodore). – *Nouveau dictionnaire des peintres anciens et contemporains*. – Paris, Imp. Deplanche, 1882. – In-4°.

Siret (Adolphe). – *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles depuis les origines de la peinture jusqu'à nos jours*. – Paris, Librairie internationale Lacroix, 1874. – In-4°.

b) Sculpture :

Lami (Stanislas). - *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française sous le règne de Louis XIV*. - Paris, Nabu Press, 2014. - In-4°, 522 p.

Lami (Stanislas). - *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au dix-huitième siècle.* - Paris, Honoré Champion, 1910-1921. - 4 vol. in-4°.

Peigné (Guillaume). - *Dictionnaire des sculpteurs néo-baroques français (1870-1914).* - Paris, C.T.H.S., 2013. - In-4°, 560 p.

Kjellberg (Pierre). - *Les bronzes du XIXème siècle. Dictionnaire des sculpteurs.* - Paris, Editions de l'Amateur, 1987. - In-8°, 684 p.

c) **Gravure :**

Basan (François). - *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes depuis l'origine de la gravure.* - Paris, de Lormel, 1767. - In-4°

Adhémar (J.) - *La Gravure, des origines à nos jours.* - Paris, Somogy, 1979.

d) **Céramique et verrerie :**

Sanchez (Pierre). - *Dictionnaire des céramistes, peintres sur porcelaine, verre et émail, verriers et émailleurs... (1700-1920)* - Dijon, L'échelle de Jacob, 2005. - 3 vol. in-4°, 1733 p.

e) **Orfèvrerie :**

Ris-Paquot (Oscar-Edmond). - *Dictionnaire des poinçons, symboles, signes figuratifs, marques et monogrammes des orfèvres français et étrangers...* - Paris, Librairie Renouard, 1890. - In-8°, VIII-384 p.

Castel (abbé Yves-Pascal). - *Les Orfèvres de Basse-Bretagne.* - Rennes A.P.I.B. [Association pour l'Inventaire de Bretagne], 1994. - In 4°

f) **Ebénisterie :**

Kjellberg (Pierre). - *Le mobilier français du XVIIIème siècle. Dictionnaire des ébénistes et menuisiers.* - Paris, Editions de l'Amateur, 1989. - In-4°, 887 p., ill.

Ledoux-Lebard (Denise). - *Le mobilier français du XIXème siècle (1759-1889). Dictionnaire des ébénistes et menuisiers.* - Paris, Editions de l'Amateur, 1989. - IN-4°, 701 p., ill.

De nos jours, il est facile d'identifier un artiste tout simplement en effectuant une recherche par Internet. Des dictionnaires en ligne, tenus à jour, sont accessibles immédiatement et facilement. Les biographies ainsi obtenues sont généralement issus des dictionnaires sur papier cités ci-dessus, mais on y accède plus rapidement.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 69

Les écoles artistiques

Les écoles artistiques, quel que soit leur domaine, ont été particulièrement nombreuses de par le monde et au fil des siècles.

Pour le Finistère, les principales ont été :

Architecture

« Ecole de Pont-Croix »

Commencée au XIIIème siècle grâce aux finances des seigneurs de Pont-Croix, l'église Notre-Dame de Roscudon doit beaucoup à l'influence des grandes cathédrales anglaises. Le porche méridional fut achevé vers 1400, le clocher en 1450, le chœur fut agrandi en 1528 et, dès lors, l'ensemble servit de modèle à de nombreux édifices religieux en Basse-Bretagne.

Peinture

« Ecole de Pont-Aven »

Paul Gauguin (1848-1903) vint s'installer à Pont-Aven en 1886, après avoir quitté Van Gogh (avec lequel il avait vécu à Arles). Autour de lui se sont regroupés : Emile Bernard (1868-1941), Paul Sérusier (1864-1927), Charles Filiger (1863-1928), Maxime Maufra (1861-1918), Henry Moret (1856-1913), Ernest de Chamaillard (1862-1931), Paul-Emile Collin (1867-1949) et quelques autres, qui ont réalisé de nombreuses œuvres majeures.

« Ecole de Camaret-sur-mer »

L'arrivée du chemin de fer, en 1923, dans la Presqu'île de Crozon facilita la venue d'artistes, surtout des peintres. Pierre Vaillant (1878-1939), Désiré Lucas (1869-1949) furent les plus célèbres représentants de « l'école de Camaret » avec, plus récemment, Pierre Péron (1905-1988) et Jim (Eugène) Sévellec (1897-1971). Théodore Gudin (1802-1880) les avait précédé en s'illustrant comme « peintre de la Marine ».

« Ecole de Brest »

De nombreux artistes (notamment américains) se sont regroupés à Brest pour former une « école artistique » dans la première moitié du XIXème siècle.

Il convient également de mentionner les nombreux artistes faïenciers ou sculpteurs qui ont travaillé pour les faïenceries de Quimper pendant trois siècles.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 70

Trêves et églises tréviales

Une des particularités de la Bretagne consiste à disposer d'une organisation ecclésiastique différente des autres provinces catholiques. En effet, les diocèses bretons de la Province de Troisième Lyonnaise (archevêché de Tours ; l'archevêché de Rennes n'a été érigé qu'en 1859) connaissent un échelon supplémentaire, la **trêve** (en breton *Trev* ou *Tréo* ou encore *Tré*), distinct de la paroisse traditionnelle, que l'on retrouve dans tous les autres diocèses.

Lorsqu'une paroisse était jugée trop importante (en raison de sa superficie, les distances à parcourir pour l'exercice du culte étant trop longues, ou en raison de la croissance démographique, les desservants n'étant plus en mesure d'administrer les sacrements à toutes leurs ouailles), le pape, seul habilité à le faire, décidait de démembrer la paroisse et d'ériger en succursale appelée *trêve* un ou plusieurs quartier(s). Un lieu de culte était alors désigné. On aménageait une chapelle préexistante ou construisait une nouvelle église, avec fonts baptismaux et salle d'archives.

La seule différence avec une église paroissiale était l'absence d'un curé, le prêtre responsable de l'église tréviale étant subordonné au desservant de la paroisse mère. Dans la majorité des cas, la trêve était gérée de façon autonome (on y célébrait les baptêmes, mariages et sépultures, tenait les registres adéquats, les comptes de la fabrique et les hommes délibéraient sur l'administration du territoire) ; mais, parfois, certaines activités étaient soumises à l'autorité de la paroisse dont elle était issue. La trêve peut donc être considérée comme un sous-ensemble d'une entité administrative (la paroisse-mère).

Souvent, cette nouvelle circonscription administrative prenait le nom d'un saint éponyme précédé du préfixe « *Tré* » ou « *Tréo* », , mais ce n'était pas toujours le cas et plusieurs trêves ont pris des noms bien différents (exemples : Audierne, Bodilis, Bohars, Carantec,...)

Dans le territoire qui devint le département du Finistère, en 1790 (constitué de l'évêché du Léon, d'une grande partie de l'évêché de Cornouaille, d'une moitié de l'évêché du Trégor et d'une petite partie de celui de Vannes, ainsi que de quelques enclaves de l'évêché de Dol), 86 trêves ont été reconnues comme communes (lors de leur création, par la loi du 14 décembre 1789), mais 4 ne l'ont pas été. Actuellement, 60 sont encore des communes à part entière, 26 ayant été supprimées et rattachées. Certaines paroisses, particulièrement importantes, pouvaient avoir plusieurs trêves (ainsi Ploudiry, qui en compta 6).

Identifier une statue de saint

Il faut distinguer s'il s'agit :

1 - D'un évêque

Signes distinctifs :

- Mitre épiscopale sur la tête
- Tient sa crosse d'évêque de la main gauche
- Bénit les fidèles de sa main droite
- Porte un anneau (épiscopal) à un doigt de sa main droite

2 - D'un abbé

Signes distinctifs :

- Mitre abbatiale sur la tête
- Tient un livre (la règle de son ordre) de sa main gauche
- Tient sa crosse (abbatiale) de sa main droite

3 - D'un moine

Signes distinctifs :

- Est vêtu de sa bure (ou de sa coule)
 - coule noire = bénédictin
 - coule blanche = cistercien
 - coule brune = dominicain ou franciscain
- Porte des sandales aux pieds
- Porte souvent une corde en guise de ceinture

Normalement, chaque saint porte les attributs de son martyre ou de ses miracles.
Consulter impérativement :

Daix (Georges). - *Dictionnaire des saints*. - Paris, J.-C. Lattès/Le Masque, 1996.

(collectif). - *Dictionnaire des saints*. - Paris, Gallimard, 2001. - In-4°, 414 p.
(Collection « *Dictionnaires S.E.D.E.* » Gallimard)

Beaudouin (Bernard). - *Encyclopédie des saints. Tous les saints de l'Eglise de Rome*. - Paris,

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique (en abrégé DHGE),
Publié sous la direction de Mgr A. **Baudrillart**, puis R. **Aubert**. - Paris,
Letouzey et Ané, depuis 1912. - In-4° [actuellement arrivé à la lettre L]
[notices sur les personnages importants et les principales circonscriptions
(évêchés, diocèses, abbayes, etc.)]

Sur une peinture, un saint a toujours une auréole.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 72

Les Apôtres

Pierre	<i>Simon</i> , appelé <i>Pierre</i> par Jésus Premier des apôtres, premier pape de l'Eglise aurait prêché à Antioche, puis à Rome crucifié à Rome, la tête en bas, en 64	<u>clef</u>
André	frère aîné de Simon-Pierre né à Bethsaïde, pêcheur à Capharnaum ; disciple de Saint Jean Baptiste, puis de Jésus premier appelé comme apôtre par Jésus aurait évangélisé l'Asie Mineure, la Grèce puis la Russie ; crucifié (en sautoir) à Patras, en Achaïe parfois représenté tenant un poisson	<u>croix en sautoir</u>
Jacques le Majeur	fils de Zébédée, frère aîné de Jean martyr, décapité en 44 ap. J-C. premier apôtre à subir le martyre (sous Hérode Agrippa) aurait été l'évangélisateur de l'Espagne son corps repose à Compostelle	<u>coquille</u>
Jean	fils de Zébédée et frère de Jacques auteur du quatrième évangile pêcheur sur le lac de Tibériade « <i>apôtre préféré</i> » de Jésus aurait prêché en Samarie, puis à Ephèse exilé un temps à Pathmos, où il écrit « <i>l'Apocalypse</i> » mort (à 90 ans) à Ephèse, en 101 de notre ère	<u>aigle</u>
Philippe	né à Bethsaïde (en Galilée) tient la 5ème place dans la liste des apôtres aurait prêché en Asie Mineure martyrisé à Hiéropolis, en Phrygie vers l'an 80 de notre ère ; souvent représenté en vieillard portant un panier de feuilles et une croix	<u>croix à double ou triple travers</u>

Jacques le Mineur	(ou « <i>le Juste</i> »)	<u>pierres</u>
cousin de Jésus		
premier évêque de Jérusalem		
martyrisé à Jérusalem, jeté du haut du temple,		
puis lapidé à mort (en 62)		
représenté avec une massue de foulon ou un livre		
Barthélémy	un des Douze	<u>couteau</u>
aurait été écorché vif ; apôtre de l'Asie Mineure,		
des Indes et de la Grande Arménie		
représenté en vieillard, tenant un couteau		
et une peau humaine		
Simon le Zélote	(ou « <i>le Cananéen</i> »)	<u>scie</u>
fils de Clopas et parent de Jésus		
successeur de Jacques le Mineur comme		
évêque de Jérusalem ; crucifié la tête		
en bas, très âgé (en 107), sous Trajan		
aurait aussi été scié en deux sur sa croix		
Jude ou Thaddée (dit « <i>le Zélote</i> »)		<u>massue</u>
un des Douze ; frère de Jacques le Mineur		
aurait prêché en Mésopotamie et en Perse		
martyrisé en Perse (à coups de massue)		
patron des causes désespérées et des difficultés		
représenté barbu, tenant un aviron		
Matthieu	fils d'Alphée, originaire de Capharnaum	<u>bourse</u> ou
collecteur d'impôts et publicain		<u>livre</u>
se nommait Lévi avant de devenir apôtre de Jésus		
auteur du premier évangile		
Thomas	nommé aussi <i>Didyme</i> (= le jumeau)	<u>équerre</u>
aurait prêché en Inde, où il subit le martyre		
patron des architectes		
Judas	dit « <i>l'iscariote</i> » (natif de la ville d'Iscarie)	<u>bourse</u>
le « <i>mauvais apôtre</i> », celui qui a livré Jésus		
après sa mort (pendaison), Judas fut remplacé par		
(tiré au sort par les apôtres dans la foule des disciples)		
serait mort à Jérusalem		
représenté en vieillard tenant une hallebarde,		

parfois transpercé d'une épée

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Les Evangélistes

Matthieu

homme

Auteur du premier évangile
Fils d'Alphée, originaire de Capharnaum
Publicain, collecteur d'impôts, appelé par Jésus
S'adresse à des chrétiens issus du judaïsme
Ecrit en araméen, traduit en grec vers 80 ou 85
Thème majeur : fondation de l'Eglise par Jésus
Le Messie accomplit les promesses de Dieu
Commence par la généalogie du Christ

Marc

lion

Auteur du deuxième évangile
Compagnon de Paul et cousin de Barnabé
Interprète de Pierre à Rome
Il écrit pour des chrétiens issus du paganisme
Révélation progressive du mystère de Jésus,
Fils de Dieu et Fils de l'Homme
Commence par la prédication de Jean-Baptiste
dans le désert (lion = animal du désert)

Luc

taureau

Auteur du troisième évangile
également auteur des Actes des Apôtres
Compagnon de Paul et médecin
Evangile d'une grande qualité littéraire
Insiste sur Jérusalem, centre de l'histoire du salut
Privilégie le renoncement à l'argent,
la prière et la miséricorde

Jean

aigle (de Pathmos)

Auteur du quatrième évangile
Fils de Zébédée et frère de Jacques (le Majeur)
se distingue des autres évangélistes
insiste sur la signification des « signes » qui
discernent en Jésus le Messie, fils de Dieu
il est le « disciple bien-aimé » de Jésus
serait l'auteur de « *l'Apocalypse* »
mort à Ephèse vers 100 (âgé de 90 ans)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 74

Evolution de la liturgie

Littéralement, le mot grec « *leiturgia* » signifie « *œuvre du peuple* ». Dans les premiers siècles du christianisme, on suivit les prescriptions du « *Didache* » (ou « *Doctrine des Douze Apôtres* »).

Concile de Nicée (325)

Convoqué par l'empereur **Constantin 1er** (306-337) dans la ville de Nicée, en Bithynie (aujourd'hui Iznik, en Turquie), dans le désir d'unifier la liturgie, jusqu'alors laissée à l'initiative de chaque diocèse.

En 380, l'empereur **Gratien** (367-383) proclama le christianisme religion de l'Etat.

Grégoire VII (pape de 1073 à 1085) imposa la liturgie de la Curie romaine à l'ensemble de l'Eglise d'Occident (séparée de l'Eglise d'Orient depuis le Grand Schisme de 1054).

Quatrième Concile de Latran (1215)

Pour tenir compte de l'apparition dans l'architecture de l'art nouveau français (dit « *gothique* »). Avec l'apparition de grandes fenêtres vitrées, le chœur est inondé de lumière ; grâce aux vitraux, des scènes (le plus souvent bibliques) colorées sont visibles de tous. Le célébrant se tient au centre du chœur, face aux fidèles, en pleine lumière.

Concile de Trente (1545-1562)

Afin de lutter contre la Réforme, les participants au Concile de Trente décidèrent de modifier la liturgie :

- * La chasuble et l'étole changent en fonction des offices (d'où nécessité d'une sacristie)
- * L'autel est reculé au fond du chœur
- * Un retable est installé derrière l'autel, obstruant la maîtresse-vitre
- * Les séparations des célébrants (dans le chœur) et des fidèles placés dans la nef (jubés, chancels) disparaissent
- * Plus grande utilisation de la musique (orgues) et des chants

Saint Pie IX (pape de 1846 à 1878)

Le célébrant tourne le dos aux fidèles, fait face à l'autel.

Concile Vatican II (1962-1965)

Le célébrant fait désormais face aux fidèles, l'autel est situé à la croisée du transept ou, sinon, à l'entrée du chœur. Abandon définitif du latin, utilisation de la langue locale.

Les revenus d'un seigneur

1 - Revenus du domaine propre

- 1.1 productions agricoles (céréales, fruits et légumes, produits laitiers,...)
[pour consommation personnelle et familiale]
- 1.2 vente des éventuels surplus
- 1.3 produits de la chasse et de la pêche

2 - Revenus des terres affermées

- 2.1 fermes (revenus en espèces, loyers)
- 2.2 métairies (revenus en nature)

3 - Revenus des forêts et des bois

- 3.1 ventes de coupes
- 3.2 ventes de bois d'œuvre (charpente, construction et ébénisterie)
- 3.3 ventes de bois de chauffage
- 3.4 ventes de droits d'utilisation (droits de pasnage, d'usage et de glandée)

4 - Revenus des banalités

(obligation pour les manants d'utiliser les installations seigneuriales)

- 4.1 moulin banal
- 4.2 four banal
- 4.3 pressoir banal
- 4.4 grange banale

5 - Prestations effectuées par les manants

corvées d'entretien (remparts, fossés, chemins, routes, canaux)

6 - Revenus des péages

- 6.1 droits de passages et tonlieux
- 6.2 droits de pontage
- 6.3 octrois sur les marchandises
- 6.4 droits de place sur les foires et marchés

7 - Revenus de la justice seigneuriale

- 7.1 droits de plaids et frais de justice
- 7.2 amendes infligées aux coupables

8 - Revenus divers

Revenus des éventuels placements financiers

La vénalité des offices

Toujours à court de finances, les rois de France explorèrent tous les moyens pour remplir les caisses du trésor royal. La « vénalité des offices », connue des Chinois et de l'empire ottoman, leur fournit un excellent moyen de renflouer les caisses du coffre fort royal. Sous le règne de Philippe Auguste (1180-1223), soit vers le tournant des XIIème et XIIIème siècles, le pouvoir royal devint de plus en plus fort. Pour l'exercer, le roi déléguait ses pouvoirs à des fonctionnaires chargés de le représenter dans les provinces. Petit à petit, ils devinrent plus nombreux et plus spécialisés.

Cependant, les « officiers » pressèrent le roi pour obtenir une certaine stabilité. Cédant à leurs instances, **Louis XI** (1461-1483) s'engagea, par **ordonnance du 21 octobre 1467**, à ne pourvoir les charges que dans 3 cas (décès ou démission du titulaire, et révocation pour forfaiture). Autrement les officiers pouvaient vendre et se racheter leurs charges. En **1483**, une ordonnance, promulguée au nom du roi **Charles VIII** (1483-1498) par la régente, sa sœur **Anne de Beaujeu**, qui gouvernait alors la France au nom de son trop jeune frère, autorisa les officiers de finances à vendre leur office et cette vénalité fut étendue aux charges judiciaires dès le XVIème siècle.

Cette « *vénalité privée* » (parce que exercée par les fonctionnaires entre eux) fut reconnue officiellement et devint alors « *vénalité publique* », (puisque les fonctionnaires devaient acheter leurs charges au roi). Comme l'Etat sans cesse alourdissait les impôts, il fallait donc augmenter le nombre de ceux chargés de les collecter. En 1515, on dénombrait 1557 receveurs des finances ; en 1559, ils étaient plus de 3000. Les autres charges connurent la même inflation.

En fait les « *offices* » étaient à la fois une **dignité** (le roi conférait une partie de ses prérogatives et du pouvoir royal au titulaire) et une **fonction publique** (car exercée pour le service du roi). Rapidement, ils devinrent héréditaires et ce système perdura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Afin d'obtenir un office (une charge) dans l'administration royale, il était nécessaire d'acquitter un droit d'entrée (un marc d'or), plus la valeur de la charge dont l'estimation pouvait varier : une charge de Premier président de cour de justice valait plus que celle d'un simple procureur ou d'un receveur de finances.

Au XVIème siècle également, ces offices devinrent anoblissants (sous certaines conditions). Voir fiche n° 65 « *Noblesse d'épée et noblesse de robe* »).

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 77

La commande des abbayes

Le **Concordat de Bologne**, conclu le 18 août 1516, à l'issue du Concile de Latran V, entre le pape Léon X (1513-1521) et la chancelier Antoine Duprat, représentant le roi de France François 1er (1515-1547), prévoyait que le roi pouvait, en cas de vacance d'une abbaye, nommer comme « *abbé commendataire* » (ou « *abbé en commande* ») une personne de sang royal ou un personnage « *de haut rang* ». Ce dernier, une fois abbé, pouvait percevoir les revenus de l'établissement ecclésiastique, en pleine et entière jouissance.

L'ambiguïté du terme « *personnage de haut rang* » permit, en fait, au roi de nommer abbé tous ceux dont le souverain souhaitait s'attacher la fidélité. Il lui suffisait, en cas de besoin, d'anoblir la personne choisie (ou de la nommer à une dignité plus élevée), afin qu'elle satisfasse aux critères (très théoriques) fixés par le pape.

C'est ainsi qu'en peu de temps l'essentiel des abbayes du royaume furent mises sous la coupe de personnages pas toujours scrupuleux qui n'hésitèrent pas à piller les monastères et abbayes pour s'enrichir personnellement aux détriments des moines et moniales.

D'autant que ces charges honorifiques et lucratives ne tardèrent pas à devenir héréditaires (ou sinon, ancrées dans certaines familles : ainsi, l'abbaye de Landévennec, en Basse-Bretagne, fut d'abord confiée en 1577 à un petit noble, René de Mesgouez ; à sa mort, survenue en 1580, ce fut son propre frère cadet, Troilus de Mesgouez, qui reçut l'abbaye en commande et ne se priva pas d'en tirer un maximum de profit).

Le Concordat de Bologne n'ayant jamais été dénoncé par les souverains pontifes successeurs de Léon X, cette situation dura jusqu'à la Révolution française. C'est alors que la *Constitution Civile du Clergé* (adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juillet 1790) mit fin au problème.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 78

Abbayes, monastères, couvents et prieurés

Il faut distinguer :

Abbaye (établissement religieux, sous l'autorité d'un père Abbé, ou d'une mère Abbesse). Le terme désigne également le bâtiment d'un monastère.

Monastère (établissement religieux accueillant des moines ou des moniales).

Au sens littéral, le mot désigne l'ensemble des bâtiments dans lesquels vivent des moines ou des moniales. Il provient du latin **monasterium**.

Couvent (établissement religieux, sous l'autorité d'un Père Supérieur ou d'une Mère Supérieure). Maison religieuse. Le terme désigne souvent un pensionnat de jeunes filles, tenu par des religieuses. Il provient du mot latin **conventus**, qui signifie *assemblée*.

Prieuré (dépendance d'un établissement plus important, placée sous l'autorité d'un prieur ou d'une prieure, qui rend compte au supérieur de l'ordre, en l'abbaye mère). Ce terme désigne également l'église ou la maison de cette communauté religieuse, ainsi que la dignité de prieur ou de prieure.

Dans les chartes médiévales, souvent rédigées en **latin**, les termes utilisés pour désigner (indifféremment dans la plupart des cas) ces établissements religieux sont les suivants :

cenobium	<i>couvent, monastères</i>
monasterium	<i>monastères</i>
abbatia	<i>abbaye</i>
domus	<i>maison</i> (suivi du nom de Dieu ou du saint)

Le mot **cenobium** a donné son sens à la *vie cénobitique* (les personnes désireuses de se retirer du monde et de vivre, non pas isolées – les ermites – mais en groupe, avec d'autres condisciples, les moines ou moniales).

Afin d'obtenir les éléments d'une première approche de l'étude d'un établissement religieux, quel que soit son statut, il est utile de consulter :

Cottineau (Dom L. H.). - *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*. - Mâcon, Protat Frères, 1935 et 1938. - 2 vol. in-8°.

ou le

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique [en abrégé D.H.G.E.], Publié sous la direction de Mgr A. **Baudrillart**, puis R. **Aubert**. - Paris, Letouzey et Ané, depuis 1912. - In-4° [actuellement arrivé à la lettre L]

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 79

L'étymologie des noms propres

Science de l'étude de l'origine des mots, l'**étymologie** était conçue par les Grecs de l'Antiquité comme la connaissance du « vrai » (*étumos*) sens des mots. Certains rhéteurs antiques et philosophes médiévaux ont utilisé le terme avec le sens « *d'étude de la vérité* ».

Voir :

Guiraud (Pierre). - *L'étymologie*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1964. - In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 1122)

Les noms de personnes (anthroponymes)

Les noms de famille et prénoms ont donné lieu à de nombreux ouvrages les plus divers, concernant les variantes, les étymologies, les répartitions par région ou toutes sortes d'informations sur les significations et les déformations au cours des siècles u dans l'espace.

A consulter :

Lebel (Paul). - *Les noms de personne en France*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1946. - In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 235)

Dauzat (Albert). - *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*. - Paris, Larousse, 1951. - In-8°, 627 p.

Benoist (Alain de). - *Guide pratique des prénoms*. - [Paris], Edition n°1, 1981.

7. In-4°, 1492 p., ill. (Collection « *Enfants magazine* »)

8.

Gourvil (Francis). - *Noms de famille bretons d'origine toponymique*. - Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970. - In-8°, 330 p.

Les noms de lieux (toponymes)

Les noms de villes, de villages, de hameaux, de lieux-dits, de parcelles de terrain mais aussi les cours d'eau, les montagnes, les régions et bien d'autres accidents du relief ont une explication que la linguistique et la phonétique peuvent nous révéler. Leur signification peut s'avérer utile à la compréhension de l'histoire locale.

A consulter :

Nègre (Ernest). - *Les noms de lieux en France*. - Paris, Armand Colin, 1963.
2.2In-8°, 223 p. (Collection Armand Colin)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 80

Analyser un tableau

1 - Définir le sujet

- Paysage
- Présence ou absence de personnage(s)
- Marine
- Nature morte
- Scène connue (biblique, mythologique, historique, allégorique)
- autre

2 - Déterminer l'axe principal

- Il peut être vertical, horizontal, ou oblique
- Il peut être rectiligne, courbe, brisé, ou sinueux

3 - Analyser le mouvement

- Statique
- Montant ou descendant
- Vers la droite ou la gauche

4 - Analyser les couleurs

- Pigments utilisés
- Techniques picturales (quarelle, gouache, lavis, huile ou autre)
- Nuances de couleurs mises en œuvre

5 - Identifier l'auteur

- Signature explicite ou reconnaissance de la « patte »
- Etudier la biographie de l'auteur (voir fiche n° 68)
- Mettre l'œuvre étudiée dans la perspective de l'ensemble de l'œuvre de l'artiste
- Rechercher les influences subies pour exécuter l'œuvre étudiée

6- Comparer l'œuvre

- Autres œuvres du même artiste
- Autres œuvres similaires ou comparables d'autres artistes

7 – Définir sa conservation et sa protection

- Lieu de conservation (musée, collection privée, autre)
- Conditions de conservation (espace à air conditionné, exposition ou non à la lumière, armoire sécurisée...)
- Protection légale éventuelle (classement M.H., inscription, autre)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 81

La bibliothéconomie

La bibliothéconomie est la science qui aide les bibliothécaires à gérer leurs collections. Elle aborde de nombreux aspects du sujet.

Il faut distinguer :

Les bibliothèques **d'études** (générales ou spécialisées dans un domaine précis)

Les bibliothèques **de lecture publique**

Les bibliothèques **de prêt** (alimentent en livres les petites bibliothèques)

Les bibliothèques conservent des collections de livres, de périodiques, mais également de disques, CD, des bandes magnétiques, des microfilms et des films et toutes sortes d'outils modernes de lecture électronique. Certaines peuvent conserver des documents manuscrits. On peut y trouver également des dessins, gravures, des plans et autres sortes de documents illustrés.

Les bibliothécaires ont le constant souci de compléter leurs collections par des achats de livres, des abonnements aux périodiques et des acquisitions de toutes sortes d'objets modernes (appareils lecteurs, ouvrages numérisés, etc.).

Afin de faciliter la recherche des ouvrages pour les lecteurs, les bibliothécaires tiennent à jour des fichiers :

Fichier *auteurs* (classés par ordre alphabétique des auteurs et co-auteurs)

Fichier *titres* (qui comprend généralement les anonymes)

Fichier *matières* (avec matières et sous-matières)

[ces trois fichiers étant accessibles au public] mais également

Fichier *topographique* (par ordre de cotes des ouvrages)

Fichier *inventaire* (par numéros – incrémentés – d'entrée dans les collections)

De nos jours, l'usage de l'informatique facilite grandement la tenue de tous ces fichiers.

Pour maintenir en bon état les collections, les bibliothécaires ont recours à la **reliure** des ouvrages et à leur **restauration** éventuelle. Ils tiennent également des enregistrements des **prêts** accordés aux usagers pour éviter les pertes.

Périodiquement, les bibliothèques procèdent à un dégraissage des collections, afin de faire de la place pour les nouveaux ouvrages qui arrivent sans cesse, en éliminant les livres soit trop abîmés par de multiples lectures, soit ceux totalement délaissés par les usagers et qui s'avèrent ainsi inutiles. On appelle cette opération le **désherbage**.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 82

Les formats de livres

In plano

les feuilles entières (à plat) sont montées (collées) sur onglets
les onglets sont alors reliés par couture sur des nerfs

In folio

la feuille est pliée une fois
(dans le sens de la longueur en deux moitiés égales)
(pour obtenir un mini cahier de 4 pages)
les cahiers sont ensuite cousus côté à côté pour former un livre

In quarto

la feuille est pliée deux fois
(un cahier in-folio replié)
(pour obtenir des cahiers de 8 pages)
les cahiers sont ensuite cousus côté à côté pour former un livre

In octavo

la feuille est pliée trois fois
(un cahier in-quarto replié)
(pour obtenir des cahiers de 16 pages)
les cahiers sont ensuite cousus côté à côté pour former un livre

In seize

la feuille est pliée quatre fois
(un cahier in-octavo replié)
(pour obtenir un cahier de 32 pages)
les cahiers sont ensuite cousus côté à côté pour former un livre

In 32 (assez rare)

la feuille est pliée cinq fois
(un cahier in-seize replié pour obtenir un cahier épais de 64 pages)
les cahiers sont ensuite cousus côté à côté pour former un livre

In douze

la feuille est pliée en trois parties égales dans le sens de la hauteur
puis le tout est plié en deux dans le sens de la longueur
on obtient un cahier de 24 pages
les cahiers sont ensuite cousus côté à côté pour former un livre

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 83

Les formats de papier

1 Formats anciens :

Cloche	30 x 40 cm
Ecolier	31 x 40 cm
Couronne (écriture)	36 x 46 cm
Couronne (édition)	37 x 47 cm
Ecu	40 x 52 cm
Carré	45 x 56 cm
Raisin	50 x 65 cm (utilisé surtout pour le dessin)
Double raisin	65 x 100 cm
Jésus	56 x 76 cm (utilisé pour des atlas)
Soleil	60 x 80 cm
Petit aigle	70 x 94 cm
Grand aigle	75 x 106 cm (plans cadastraux napoléoniens)
Univers	100 x 130 cm

2 Les formats en usage actuellement :

Depuis 1967, la France utilise une nouvelle norme (ISO 216) :

A 0	841	x	1189 mm
A 1	594	x	841 mm
A 2	420	x	594 mm
A 3	297	x	420 mm
A 4	210	x	297 mm
A 5	148	x	210 mm
A 6	105	x	148 mm
A 7	74	x	105 mm
A 8	52	x	74 mm
A 9	37	x	52 mm
A 10	26	x	37 mm

Il convient de noter que le format A 4 est le plus utilisé (notamment dans l'administration et pour la correspondance). Il a remplacé le format « 21 x 27 cm », resté en usage pendant de nombreuses années.

La norme ISO 216 concerne également les formats B et C.

Les Américains utilisent le format « **US letter** » (8 ½ x 11 pouces, soit 21,6 x 27,9 cm)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 84

La reliure des livres

Depuis des siècles, la reliure des livres s'exécute selon les mêmes techniques, avec les mêmes outils et les mêmes gestes. Seuls les matériaux ont (un peu) changé, avec l'apparition de produits nouveaux, tels colles chimiques, ficelles et nerfs en textiles nouveaux et couvertures en toiles synthétiques. Mais, globalement, les outils sont restés identiques (sauf les massicots, devenus électriques) et les gestes immuables.

1. Préparation de l'ouvrage

Assemblage des cahiers (dans l'ordre logique du texte)

Numérotage des cahiers (au crayon, si ne n'est déjà fait par l'imprimeur)

2. Préparatifs de la couture

Mise entre les mâchoires d'un étau

Réalisation des échancrures avec une scie à grecquer
(une par nerf prévu pour la couture)

Installation sur le métier à relier

3. Réalisation de la couture

Couture des cahiers sur les nerfs

Collage d'un dos en gaze ou fine toile

4. Préparatifs de couverture

Massicotage du volume au format définitif

Martelage des dos de cahiers pour obtenir un arrondi

Insertion éventuelle de pages de garde blanches

Pose des plats de couverture (en carton ou autre matériau)

Insertion éventuelle d'un signet de tissu

Pose éventuelle d'un renfort en tête du livre

5. Couverture

Choix du matériau (toile, cuir ou autre, plastique, pégamoïd,...)

Préparation du cuir avec un couteau à parer

Si autre matériau, préparation selon besoins

Pose éventuelle de faux nerfs (si les vrais ne sont pas saillants)

Habillage de l'ouvrage

Pose de gardes sur l'intérieur des plats (pour cacher les ficelles)

6. Dorure

Titres et nom d'auteur

Ornementation (au balancier ou au rouleau) des plats

Dorure éventuelle des tranches (latérale et supérieure)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 85

Livres, volumes, rouleaux

Autrefois, on distinguait :

Le **volumen** (pluriel : **volumina**) est le mot latin qui désignait un **rouleau** (de papyrus, à l'origine), sur lequel un scribe écrivait le texte de son choix. Le terme **rotulus** (qui a donné en français *rouleau*) n'apparut qu'au Bas-Empire. Les rouleaux furent en usage pendant des siècles.

Le **codex** (pluriel : **codices**) était constitué, à l'origine, de petites tablettes de bois sur lesquelles on pouvait noter des informations. Les Romains eurent l'idée de remplacer les tablettes par des feuilles de papyrus (vers le IIème siècle avant notre ère), reliées ensemble en cahier. Ce type de « *livre* » se répandit à partir du premier siècle de notre ère. Auguste aurait laissé, à sa mort, survenue en 14 de notre ère, un testament en trois *codices* et deux *volumina*. Progressivement, le parchemin remplaça le papyrus. Le *codex* de parchemin supplanta alors toutes les autres formes vers le IVème siècle (parce que les *Evangiles* avaient été transcrits sur des cahiers, tandis que la *Torah* était écrite sur des rouleaux) et ceci dura jusqu'au XVème siècle et l'apparition de l'imprimerie. Peu encombrant, peu onéreux, très maniable et offrant la possibilité d'accéder directement à n'importe quelle partie du texte, il cumulait les avantages. A partir du XIIIème siècle, le papier commença à remplacer le parchemin.

La règle de Saint Benoît imposait aux moines de son ordre une grande part de travaux intellectuels. Chaque abbaye bénédictine disposait donc d'un **scriptorium**, où travaillaient copistes, rédacteurs et enlumineurs. C'est ainsi que se multiplièrent les « ivres » au Moyen Age.

Le mot latin **liber**, qui a donné *livre* en français, ne désignait pas un objet matériel, mais une œuvre intellectuelle.

Une série de « glissements sémantiques » (modifications progressives du sens des mots) à travers les siècles a amené l'usage actuel dans le vocabulaire des mots « *livre* » et « *volume* », tandis que le mot « *codex* » n'est plus usité. Le concept de *rouleau*, même s'il ne recouvre plus les mêmes réalités matérielles, subsiste aujourd'hui dans les expressions « *rôle d'équipage* » et « *rôle de passagers* », utilisées dans les transports maritimes et aériens.

Consulter :

Grolier (Eric de). - *Histoire du livre*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1954. - In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 620)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 86

La fabrication du papier

1. Le papier asiatique

Le papier apparut vers 160 avant J.-C., en Chine. Primitivement, il était fait de chanvre et de fibres de bambou, de paille et d'herbes. Les fibres étaient battues au maillet jusqu'à obtention d'une surface plate. Au VIIème siècle de notre ère, l'expansion du Bouddhisme favorisa la diffusion du papier vers la Corée, puis le Japon (où il fut perfectionné).

2. Le papier arabe

Au VIIIème siècle, les Arabes découvrirent à Samarcande (sur la « *Route de la Soie* ») le papier chinois et ses utilisations. Le papier remplaça vite le papyrus et le parchemin dans l'administration des Musulmans. Des innovations techniques furent apportées (on utilisa du chanvre, du lin et, plus tard, du coton) et l'idée naquit d'utiliser du chiffon recyclé.

3. L'arrivée du papier en Europe

Longtemps l'Eglise refusa son usage car il était d'origine musulmane. Mais le commerce entre certaines cités chrétiennes et l'Afrique du Nord et la Sicile finit par importer cette matière, d'abord en Italie, puis dans toute l'Europe. Au début du XIIIème siècle, des papeteries s'installèrent (à Fabriano) et très vite le pilon humain fut remplacé par la force motrice de l'eau. On inventa le pressage des feuilles et l'essorage entre deux feutres de laine, la forme devint fixe (châssis avec vergures et pontuseaux).

Les premiers moulins à papier apparurent en France à Troyes, en 1336, puis ils se répandirent en Auvergne, en Angoumois, en Périgord, et en Montarnaud. La Hollande innova beaucoup dans les matériels. Le travail du papier resta artisanal pendant des siècles (jusque vers 1860).

4. Le papier chiffon du XVIIIème siècle à nos jours

De nombreuses améliorations eurent lieu, notamment en matière de chimie du papier, mais le progrès essentiel fut la fabrication du papier en continu (rouleaux et non plus feuille à feuille). Deux Allemands inventèrent des innovations importantes : Keller mit au point le défibreur (en 1844, en Saxe), puis Völter améliora, à partir de 1867, le procédé de malaxage de la pâte. Mais, les chiffons usagés devenant de plus en plus cher, dans la seconde moitié du XIXème siècle, la pâte à base de chiffons atteignit des prix très élevés ; dès lors, la pâte produite par d'autres procédés et utilisant d'autres matières premières allait la concurrencer, puis la supplanter.

5. La pâte mécanique de bois

Déjà, en 1719, le chimiste Réaumur avait démontré qu'on pouvait obtenir du papier à partir de la cellulose du bois. En 1784 parut le premier livre imprimé sur un papier fait de cette matière végétale. En Angleterre, à partir de 1802, on fabriqua du papier de bois de manière industrielle. Puis les améliorations s'accélérèrent ; on améliora le défibreur de chiffons pour déchiqueter le bois et on maîtrisa de mieux en mieux la pâte ainsi obtenue. Dans la deuxième moitié du XIXème siècle, le papier à pâte de bois devint prédominant, surtout pour l'impression des périodiques (alors en plein essor). A partir de 1867, il fut utilisé presque exclusivement, jusque vers le milieu du XXème siècle. Cependant, les utilisateurs se heurtaient encore à des problèmes de dégradation physique et chimique de cette matière (jaunissement à la lumière, crainte de l'humidité et/ou de la trop grande sécheresse, etc.)

6. La pâte chimique de bois

Le jaunissement de la lignine et les autres dégradations constatées amenèrent les chimistes à faire des recherches pour améliorer le procédé de fabrication : on imagina de cuire la pâte et même de la dissoudre avec de la lessive de soude caustique, de façon à supprimer les agents impropres contenus dans la pâte de papier. Cette pâte chimique de bois fut inventée en Angleterre en 1854, mais ne se développa vraiment qu'au XXème siècle. Après 1880, l'usage du bisulfite de calcium pour améliorer la pâte se répandit rapidement.

7. La pâte à papier mécano-chimique

A partir de 1865, les industries papetières innovèrent encore et se fixèrent sur un mélange des deux procédés : la pâte obtenue mécaniquement fut grandement altérée par un fort apport de produits chimiques destinés à la blanchir et à la maintenir en état sans trop d'altérations progressives dues aux facteurs environnementaux. Aujourd'hui, la pâte mécano-chimique de bois représente 95% du papier mondial.

De nos jours, les pâtes à papier reçoivent non seulement des adjuvants internes (charges minérales comme le kaolin, gommes solubles, résines naturelles et synthétiques), mais également des revêtements externes (couchage classique ou « *aux rouleaux* » ou encore « *à la lame* », etc.).

Consulter :

Martin (Gérard). - *Le Papier*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

- In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 84).

Maupin (Olivier). - *Identifiez et conservez vos papiers anciens. Manuel de conservation du papier et de l'estampe*. - [s. l.], Dessain et Tolra, 2006.

- In-4°, 128 p., ill.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 87

La gravure

Déjà, dans l'Antiquité, les Grecs et les Romains gravaient sur des pierres (gravures lapidaires) de nombreuses inscriptions et des images. La gravure en tant que tirage sur papier (gravure sur bois ou *xylographie*) apparut en Chine au VIIème siècle de notre ère. Avec l'expansion de l'imprimerie, à la Renaissance, elle connaît un développement considérable en Europe occidentale.

Il semble bien que la gravure sur bois ait précédé l'imprimerie. Au XVIème siècle apparut la **gravure sur cuivre**, qui se développa d'abord dans la Vallée du Rhin (Martin Schongauer, Albrecht Dürer, Lucas Cranach,...) et en Italie du Nord (Flinguerra). L'illustration d'ouvrages à l'aide de gravures connaît une grande faveur à l'époque baroque.

On peut définir la gravure comme l'ensemble des techniques artistiques, artisanales ou industrielles qui utilisent l'incision ou le creusement pour obtenir une image ou un texte. Les supports sont très variés : bois, pierres, métaux (cuivre notamment) et, de nos jours, on peut graver sur certaines matières synthétiques. Le principe consiste à inciser ou creuser une matrice avec un outil (ciseau, burin, gouge) ou un mordant (acide, eau-forte, aquatinte, vernis mou,...). Après encrage, on imprime sur du papier ou un autre support.

La plus ancienne matrice connue en Europe serait le « *bois Protat* », retrouvé en Bourgogne et daté des environs de 1380 ; sur une face, il représente « *Le Centurion et les deux soldats* » et, sur l'autre « *L'Ange de l'Annonciation* ».

On distingue :

la taille d'épargne	la planche (matrice) est creusée partout ; le dessin seul est conservé au niveau initial
la taille douce	(surtout utilisée sur du cuivre) ; le dessin est creusé et l'encre se dépose dans les creux gravés par l'artiste
la gravure à plat	on emploie ce terme pour désigner les techniques qui n'utilisent que peu de relief, comme la lithographie (gravure sur pierre) ou la sérigraphie

Les techniques modernes utilisent la **photogravure**, la **galvanotypie**, l'**héliogravure** et la **gravure mécanique**.

Consulter :

Basan (François). - *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes depuis l'origine de la gravure*. - Paris, de Lormel, 1767. - In-4°

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 88

Les illustrations (photos, dessins, gravures et planches)

Très tôt, les auteurs de livres éprouvèrent le besoin d'illustrer leurs ouvrages, en constatant qu'une représentation figurée équivalait largement une longue description.

Enluminures apparurent vers le IVème siècle. A l'origine, il s'agissait de peindre en rouge (vermillon) les lettres ornementales majuscules (les « *lettrines* ») ; puis, peu à peu, des scènes peintes furent réalisées, d'abord de petite taille, puis en pleines pages. Dans chaque abbaye, les moines qui travaillaient dans le *scriptorium* réalisaient des lettrines et des miniatures représentant des scènes relatives au sujet du livre en cours d'élaboration.

Xylographie (bois gravé) cette technique fit son apparition en Chine au VIIème siècle de notre ère, mais ne fut importée que tardivement en Europe occidentale, où elle connut un fort engouement avec l'essor de l'imprimerie, à partir de la deuxième moitié du XVème siècle..

Lithographie inventée en 1796 par l'allemand Aloys Senefelder, elle fut perfectionnée dans les premières années du XIXème siècle et connut alors un immense développement, avec la publication de nombreux ouvrages illustrés (récits de voyages, reproduction d'œuvres d'artistes, étiquettes, partitions musicales,...). Sa rapidité d'exécution fut surtout utilisée par la presse, alors en plein essor. Cette technique d'impression permet la reproduction d'un tracé à l'encre ou au crayon sur une pierre calcaire. Elle repose sur le principe de la répulsion de l'eau et des matières grasses.

Apparition de l'offset très récemment (en 1970), la société américaine 3M améliora la technique de la lithographie en remplaçant la pierre par une plaque de silicium flexible, donc adaptable au cylindre d'une presse d'imprimerie. Ce nouveau procédé d'impression (qui permettait de reproduire n'importe quelle illustration), rapide et relativement peu onéreux, fut immédiatement adopté pour de multiples usages : presse quotidienne, publicité, livres, catalogues, brochures diverses, etc. Il faut noter que l'impression est possible sur divers supports.

Impression numérique encore plus récemment (fin du XXème siècle), on utilise des imprimantes numériques à jet d'encre.

Les traités d'art militaire

Normalement, les jeunes nobles de sexe masculin étaient destinés au métier des armes, ce qui était le propre de leur condition sociale. Alors, très tôt également, leurs maîtres les initiaient à cette profession, en leur enseignant tout ce qu'un militaire digne de ce nom devait savoir. L'apprentissage commençait par des lectures appropriées : les vieux ouvrages de **Végèce** et **Frontin**, étaient toujours appréciés aux XVIème et XVIIème siècles, même si d'autres traités, mieux adaptés à l'évolution de l'art militaire, étaient apparus et considérés comme plus modernes. En effet, nul ne saurait oublier que **Sextus Julius Frontinus**, que l'on nommait **Frontin** en France au Moyen Age, avait écrit au premier siècle de notre ère un traité d'art militaire, intitulé « *Strategematicon liberi tres* » (« *trois livres de stratégie* ») en usage pendant plus de quinze siècles. Cet ingénieur civil et militaire romain n'avait pas été le seul à se pencher sur ces problèmes, puisqu'un autre, nommé **Flavius Vegetius Renatus**, autrement dit **Végèce**, avait rédigé le principal ouvrage en la matière sous le titre « *Epitoma rei militaris* » (ou « *Traité de l'art militaire* ») que tous les stratèges d'Europe utilisèrent au Moyen Age. Végèce, qui vivait à Constantinople auprès de l'empereur Théodore 1er le Grand, au tournant des IVème et Vème siècles, était considéré comme le fondateur de l'art de la guerre et la connaissance de ses œuvres, de sa pensée et de ses conseils pour mener une armée en campagne était presque obligatoire pour tout jeune noble apprenti dans le métier des armes, jusqu'au XVIIIème siècle.

A partir de la Renaissance et du développement de l'usage des armes à feu, d'autres traités apparaissent, dont l'étude attentive était recommandée aux jeunes nobles pour se perfectionner. C'est ainsi que l'étude de la pensée et des idées novatrices de quelques théoriciens militaires, tels **Paul-Gédéon Joly de Maizeroy**, **Jacques-Antoine de Guibert**, voire, en ce qui concerne la poliorcétique, **Sébastien Le Prestre de Vauban**, était jugée fort utile pour l'initiation des jeunes nobles aux métiers militaires.

Mais ce que l'on affectionnait surtout, c'était la connaissance des œuvres majeures de l'Antiquité en ce domaine : on se délectait de la lecture des grecs **Onosandre** et **Polybe**, d'**Enée de Symphale**, dit « *Enée le Tacticien* », des stratèges de Thèbes **Epaminondas** et **Pélopidas**, des récits historiques portant sur des exploits guerriers de **Xénophon**, **Hérodote** et **Thucydide**, mais également des romains **Scipion l'Africain** et **Jules César** (son nom romain était en latin **Caius Julius Caesar**), dont la « *Guerre des Gaules* » constituait également un excellent document pour l'apprentissage du latin.

Les hauts faits d'armes du roi d'Angleterre **Edouard III** (1327-1377), qui avait déclenché la Guerre de Cent Ans, passionnaient les jeunes apprentis militaires, tout comme les récits de **Nicolas Machiavel** (1469-1527), qui publia en 1521 un traité intitulé « *l'Art de la Guerre* », moins connu que son œuvre principale (« *le Prince* ») ou ceux de l'empereur byzantin **Léon 1er le Philosophe** (qui régna sur Constantinople de 457 à 474). L'art militaire arabe n'était pas délaissé, puisqu'on étudiait **Khalid Ibn Al Walid** et ses réflexions sur la tactique et la stratégie des conquérants musulmans.

On n'hésitait pas à prendre en considération les techniques militaires de pays exotiques : en 1772, le Père jésuite **Joseph Amiot** publia une traduction en français du plus ancien traité au monde, rédigé par un général chinois du nom de **Sun-Tzu**, qu'il intitula « *Les treize articles* » et qui connut un retentissement considérable dans les écoles militaires occidentales.

Après avoir pris connaissance de tous ces ouvrages, le jeune noble se sentait prêt pour entamer une brillante carrière militaire, fort du savoir théorique des Anciens. Il pouvait suivre les cours d'une école militaire (au nombre de 12 dans le royaume de France), afin d'y perfectionner ses connaissances.

Ces écoles se trouvaient dans diverses régions :

Paris (avec une succursale à Brienne, en Bourgogne, ouverte en 1776)

Auxerre	(en Bourgogne)
Beaumont-en-Auge	(en Normandie)
Dôle	(en Franche-Comté)
Effiat	(en Auvergne, actuel Puy-de-Dôme)
Pont-à-Mousson	(en Lorraine, actuelle Meurthe-et-Moselle)
Pont-le-Roy	(dans le comté de Blois, actuel Loir-et-Cher)
Rebais	(en Brie, actuelle Seine-et-Marne)
Sorèze	(en Languedoc, actuel département du Gard)
Tiron	(Thiron-Gardais, actuel Eure-et-Loir)
Tournon	en Vivarais, actuelle Ardèche)
Vendôme ou encore	(dans le comté de Blois, actuel Loir-et-Cher))
Mézières	(dans les Ardennes, spécialisée pour le génie)
Metz	(en Lorraine, spécialisée pour l'artillerie et le génie)
Strasbourg	(en Alsace, école de santé militaire)

A l'issue de sa scolarité, il ne lui restait plus qu'à intégrer un régiment ou à partir dans une des écoles militaires, fort nombreuses alors dans le royaume de France, d'où il sortirait officier, pour servir dans les armées de Sa Majesté.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 90

La démographie

Composé de deux racines grecques (*démos* = peuple et le verbe *graphein* = écrire, décrire) le terme de **démographie** désigne la science qui étudie la population d'une région ou d'un pays, mais aussi d'une manière générale, dans une perspective globale.

Histoire de la démographie :

Déjà les Chinois et les habitants de l'Inde connaissaient, bien avant les Occidentaux, les grands principes de la démographie. On trouve des préoccupations démographiques dans les écrits d'auteurs grecs comme Hérodote, Thucydide, Hippocrate, Epicure, Aristote, Platon et bien d'autres.

En 1233, **Robert Wallace** évalue le nombre d'habitants du globe terrestre à 40.231.860.416 (chiffre exorbitant), tous issus du même couple, Adam et Eve.

En 1662, **John Graunt** met au point la première « table de mortalité ».

En 1749, le premier véritable institut de statistique, le « *Tabellverket* » est créé par **Pehr Wilhelm Wargentin**, en Suède.

Au cours des XVIIIème et XIXème siècles, des mathématiciens (dont **Edmond Halley**) s'efforcent d'élaborer des méthodes de calculs destinées à être mises en œuvre pour les assurances-vie et les organismes de sécurité sociale.

Objet de la démographie :

Cette science étudie quantitativement et qualitativement l'âge des populations, ainsi que leurs dynamiques, à partir de diverses caractéristiques comme la *natalité*, la *fécondité*, la *nuptialité* – on *conjugalité* -, la *mortalité* et les *migrations*. Elle analyse les variations de ces phénomènes dans l'espace et dans le temps. Elle réalise également des prospectives, afin de faire des projections dans l'avenir.

Méthodes de la démographie :

Les démographes font souvent appel à des disciplines connexes, comme la *sociologie*, l'*économie*, la *géographie* et l'*histoire*, afin d'expliquer les phénomènes qu'ils étudient. La démographie dépasse largement le simple cadre de l'analyse statistique et des applications des mathématiques.

A consulter :

Rollet (Catherine). - *Introduction à la démographie*. - Paris, Armand Colin, 2015 [3ème éd.]. - In-8°, p.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 91

La numismatique

Cette science tire son nom du mot latin *numisma* (= pièce de monnaie), lui-même issu du grec *nomisma* (pluriel *nomismata*), qui signifie *monnaie, médaille*. La numismatique étudie en effet, non seulement les monnaies, mais aussi les médailles, jetons et méreaux. Chez les Romains, le mot *nummus* désignait primitivement la pièce d'argent équivalent de l'antique livre de bronze, l'*as libral*.

Le terme *monnaie* désigne tout instrument d'échange et les monnaies sont des morceaux de métal munis d'une empreinte apparus à la fin du VIII^e siècle avant notre ère. L'histoire de la monnaie touche à la science économique ainsi qu'à l'ethnographie. La numismatique étudie des objets (et non des phénomènes sociaux), elle constitue donc une auxiliaire de l'archéologie. Son champ est immense car elle constitue une mine de renseignements sur l'histoire des religions, des mœurs, de l'art, des rapports sociaux et commerciaux, sur la civilisation, la politique et bien d'autres domaines.

Faites de métal précieux (electrum, or, argent) ou de métal vil (bronze), elles peuvent être inaltérables ou, du moins, très résistantes. Leur multiplication, parfois en très grand nombre, autorise une restitution exacte du passé.

L'étude des caractères intrinsèques de la monnaie (qualité du métal, poids, forme, type, taille, représentations – animaux, figures humaines, divinités, portraits, scènes allégoriques ou descriptives – rang dans la hiérarchie des valeurs, détails techniques de fabrication) permet leur identification, la lecture de leurs légendes, leur classement par ordre géographique, chronologique et même politique.

Dès la Renaissance, des savants ont organisé des collections (médailliers), dressé des inventaires, rédigé des ouvrages sur tel ou tel aspect de la question et publié des catalogues, généraux ou partiels, de corpus, de nos jours facilement illustrés par des photographies.

Consulter :

Blanchet (Adrien) et **Dieudonné** (Adolphe). - *Manuel de numismatique française*. - Paris, Picard, 1912-1936.

Head (Barclay, Vincent). - *Historia numorum*. - Oxford, Clarendon Press, 1887- [le « bréviaire » des numismates]

Babelon (Jean). - *La numismatique antique*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1949 - In-8°, 128 p. (Collection « Que Sais-Je ? », n° 168)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 92

Les monnaies romaines

1 - Monnaies de l'époque royale

Aux origines de Rome, les Romains se bornaient à pratiquer le troc du bétail ; il s'agissait d'échange et non de commerce. Puis, vers le VIème siècle avant notre ère, l'**airain** apparut pour servir de monnaie ; les pièces, d'abord moulées, furent ensuite frappées. On se servit d'abord de lingots de cuivre mêlé d'un peu d'étain ; ils étaient moulés et de poids variable. Vers le Vème siècle, l'Etat leur donna un poids fixe et une marque : les lingots à l'effigie du mouton, du porc ou du bœuf pesaient très lourd (jusqu'à 1 kg, 635). L'unité de monnaie était l'**as** (dit *libralis*) équivalent à l'unité de poids, la livre (*libra* en latin).

2 - Monnaies de la République

Les premières pièces rondes furent frappées au IVème siècle avant notre ère. L'**as** (*libralis*, qui pesait une livre) se subdivisa en *semis*, *triens*, *quadrans*, *sextans*, *uncia*, *semiuncia*, qui portaient des figures de divinités. L'argent apparut vers 280 avant J.-C., un peu avant les Guerres Puniques (264-202 avant J.-C.). En 269 avant J.-C., en même temps que les monnaies de bronze, furent émis les premiers **sesterces** et les premiers **deniers**, frappés à l'effigie de Castor et Pollux. En 217 avant J.-C., première émission de pièces d'**or**, ayant cours jusqu'à la fin de la 2ème Guerre Punique.

Vers la fin du IIIème siècle :	as trientalis	bronze	109 gr.
	sestertius	argent	2 as ½
	denarius	argent	10 as=4 sest.
Début du IIème siècle	as uncialis	bronze	27,25 gr.
	sestertius	argent	4 as
	denarius	argent	16 as
2ème moitié du 1er siècle	as		
	sestertius	bronze	4 as
	denarius	argent	4 sesterces
	aureus	or (8,10 gr.)	25 deniers

3 - Monnaies de l'empire romain

L'**as** reparut en 15 avant J.-C. Avec le poids de 1/3 d'once (= 9 gr).

as	bronze	
nummus	laiton	4 as
denarius	argent	4 numni = 16 as
aureus	or	25 deniers (7,80 gr, puis 7,30 sous Marc Aurèle)

4 - Monnaies du Bas-empire

Constantin (306-337) créa une nouvelle pièce d'or, le sou (**solidus**, 4,548 gr).

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Les monnaies byzantines

Lorsqu'il prit la tête de l'empire romain, le 29 août 294 de notre ère, Dioclétien estima qu'il était trop vaste pour être géré par un seul homme et institua la **tétrarchie** (deux Augustes et deux Césars). Désormais, on distingua Empire d'Orient et Empire d'Occident.

Un de ses successeurs, **Constantin 1er** (306-337), fit frapper en 310 à Trèves le *solidos* (appelé aussi *nomisma*) pour remplacer l'*aureus*, monnaie d'or de l'Empire romain encore unifié. Ce *solidos* allait demeurer, pendant des siècles, le pivot du système monétaire byzantin, jusqu'à ce qu'il soit concurrencé par le *dirham* arabe et les devises des cités italiennes (Venise, Gênes, Pise). Sous **Théodore** (373-395) furent créés le *demi-solidos*, le « *semassis* » et surtout le 1/3, le « *trienssis* », frappés jusque sous **Michel 1er** (811-813).

En 498, l'empereur **Anastase 1er** (491-518) créa véritablement le système monétaire de l'Empire d'Orient (byzantin) en instituant une monnaie d'or (le *nomisma*), une d'argent et des sous-multiples de cuivre.

A partir de 615, l'empereur **Héraclius** (610-641) fit frapper l'*hexagramme*, valant 1/12 de *solidos*. Sous **Léon III** (717-741) apparut le *milliaresion*, en argent, valant (à l'origine) 1.000 « *numni* », pour combler le vide entre le *nomisma* d'or et le « *follis* » de cuivre. **Nicéphore II Phocas** (963-969) créa le *Tetrarteron*, plus léger que le *nomisma*, il équivalait un *dinar* fatimide, ce qui favorisait le commerce. Puis **Alexis 1er** (1081-1118) remplaça le *nomisma* par l'*hyperpère*, qui eut cours jusqu'à la chute de Constantinople, en 1453.

Andronic II (1282-1328), héritant d'un empire réduit et presque ruiné, dévalua l'*hyperpère* (ramené à 5 carats), créa une pièce d'argent, le « *basilikon* » (copié sur le *ducat* vénitien), valant 1/12 d'*hyperpère* et une de billon, valant 1/96 d'*hyperpère*, le « *politikon tornese* ».

Le terme de « **besant** » ne désigne aucune pièce de monnaie particulière. C'était un terme, utilisé uniquement en Occident, pour désigner les pièces d'or ou d'argent de Byzance : étymologiquement, il s'agit de l'abréviation de « *Byzantinus nummus* ».

Consulter :

Ostrogorsky (Georges). - *Histoire de l'Etat byzantin*. - Paris, Payot, 1956. - In-8°, 651 p. (Collection « *Bibliothèque historique Payot* »)

Les monnaies médiévales

Pour affirmer leur autorité, les rois mérovingiens font frapper des monnaies d'or : en Austrasie, **Théodebert** (roi de 533 à 548) et **Sigebert 1er** (561-575) émirent des pièces à leur effigie, qui circulèrent en parallèle avec la petite monnaie de billon. Vers 670, l'argent remplaça l'or.

Dès son accession au trône, **Pépin le Bref** (752-768) supprima la frappe de l'or dont il interdit la circulation. Il fit alors frapper le « *denier d'argent* », qui circula pendant cinq siècles, avec son divisionnaire l' « *obole* » en argent, qui valait un demi-denier. Lors de l'instauration de la féodalité, dès le IXème siècle, de nombreux seigneurs, laïcs comme ecclésiastiques, se mirent à frapper monnaie, pour leur propre compte, afin d'affirmer leur puissance. A partir du Xème siècle, ces seigneurs signèrent leurs monnaies (deniers et oboles ou autres) de leur nom et de leur titre et non plus de la croix des Carolingiens.

Au Xème siècle, le bimétallisme disparut, faute de métal précieux. A la fin du règne de **Saint Louis** (1226-1270), le roi fit frapper deux nouvelles pièces : le « **gros tournoi** » d'argent et l' « **écu** » d'or. Le bimétallisme réapparaissait donc en France avec un retard de quelques dizaines d'années sur l'Italie.

En effet, ce furent les villes commerçantes qui commencèrent à frapper l'or, dès le XIIIème siècle : Florence (le « **florin** ») et Gênes en 1252, Pérouse en 1259, puis Lucques en 1273, Venise en 1284 (le « **ducat** ») et Milan en 1295.

Les arrivées de métaux précieux n'étant pas régulières en France, le système monétaire royal avait une faiblesse : la fluctuation des cours de l'or et de l'argent. En fait, l'émission de ces monnaies tenait plus du symbole que d'un réel besoin (les échanges quotidiens se réalisaient avec des petites pièces, comme le « **denier** »). Le but réel du pouvoir central était d'éliminer les ateliers monétaires des autres seigneurs (moins riches, ceux-ci ne pouvaient frapper l'or) ; ainsi, peu à peu, la monnaie royale fut reconnue comme monnaie de référence, dans le royaume mais aussi à l'extérieur.

Cependant les multiples fluctuations des cours respectifs de l'or et de l'argent obligèrent des dévaluations répétées des monnaies, notamment sous le règne de **Philippe IV le Bel** (1285-1314). Le monarque gagna même le surnom de « *faux-monnayeur* ». Mais, vers la fin du XIVème siècle, la politique royale porta ses fruits et les multiples ateliers monétaires disparurent (à l'exception du duché de Lorraine, qui frappa monnaie jusque sous Louis XV).

Les monnaies des XVIème – XVIIIème siècles

L'ouverture de mines d'argent au Mexique (1532), puis au Pérou (1533) fournit aux Espagnols d'énormes quantités de métal. Les métaux rapportés de leurs empires coloniaux permit aux Portugais et aux Espagnols de frapper et de faire circuler d'innombrables pièces nouvelles (« *cruzados* » du Portugal, « *réal* » et « *excelente* » et surtout la « *pistole* » d'or en Espagne, où circule également le « *maravédis* » de billon) ; cette opulence va donner à l'Espagne une prépondérance sur l'Europe qui dura plus d'un siècle.

De nombreux pays se mirent à frapper à leur tour des monnaies nouvelles, pour tenter de rivaliser sur le plan économique avec les royaumes ibériques : on peut citer le « *groschen d'argent* » de Pologne, « *demi-souverain* » et « *demi-livre* » d'or en Angleterre, « *écu d'argent* » aux Pays-Bas, « *ducat* » en Bohème, « *thaler* » d'argent dans le Saint empire romain germanique, etc.

Les monnaies royales françaises :

Louis XII (1498-1514) rapporta d'Italie, où il était allé guerroyer, une nouvelle monnaie : le « *teston d'argent* », avec l'effigie royale. Son successeur, **François 1er** (1515-1547) frappa une multitude de testons (et de sous-multiples) et d'écus d'or. **Henri II** (1547-1559) innova en faisant inscrire la date d'émission en chiffres arabes dans la légende de chaque pièce. **Henri III** (1574-1589) remplaça le teston par le « *franc d'argent* », qui fut éliminé par **Henri IV** (1589-1610) et remplacé par ses divisionnaires.

La « *frappe au balancier* » (et non plus au marteau) fut adoptée sous **Louis XIII** (1610-1643) et le célèbre graveur Jean Warin créa le « *louis d'or* » et ses multiples en 1640., ainsi que le « *louis d'argent* » (appelé ultérieurement « *écu* ») valant 60 sols. Pendant son long règne, **Louis XIV** (1661-1715) émit des « *doubles louis* », des « *louis* » et des « *demi-louis* » d'or et surtout une grande variété d' « *écus d'argent* » (« *à la mèche longue* », « *à la mèche courte* », « *aux quatre L* », « *aux 8 L* », « *aux insignes* », « *aux trois couronnes* », etc.). Il n'y eut aucun changement sous le règne de Louis XV (1715-17774), ni sous Louis XVI (1774-1793), du moins jusqu'à la création, en 1791, de la monarchie constitutionnelle qui vit l'apparition (éphémère) de nouvelles monnaies, dont l' « *écu de six livres constitutionnel* ».

La menue monnaie était constituée de billon, avec une multitude de piécettes, comme le « *liard* », qui valait 3 deniers.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 96

L'or dans le monde

Le passage du troc à l'économie monétaire fut un phénomène sociologique complexe. Lorsque les échanges devinrent continus, la monnaie traduisit des relations de valeur. Bien que connu et travaillé très tôt dans la préhistoire, l'or n'a pas été la première matière monétaire métallique utilisée. Il servit d'abord à l'ornementation. Plus abondants, l'argent et le cuivre servirent de monnaie, après l'orge (en Mésopotamie) ou le bétail.

Vers 1.500 av. J.-C., à Troie, en Crète, à Mycenes, on trouve des disques métalliques estampillés. Ce fut seulement à la fin du VIIème siècle avant notre ère qu'apparurent des effigies de souverain garantissant la valeur officielle de la pièce destinée à circuler, dans les cités grecques d'Asie mineure, puis en Grèce.

Les petits royaumes barbares créés aux Vème et Vième siècles, frappèrent de plus en plus de « petite monnaie » et utilisèrent plus d'alliages que d'or, devenu plus rare et plus cher. Après Charlemagne, on cessa de frapper l'or. Le denier d'argent devint l'unité de référence : il valait un douzième du sou d'or (lui-même valant un vingtième de la livre d'argent). Du IXème au XIIIème siècle, des dévaluations successives affaiblirent la monnaie et l'on payait par compensation, sans déplacer de monnaie. Sauf exceptions, on ne frappait plus d'or, que l'on n'utilisait que dans les mondes byzantin et musulman.

Tant que Byzance contrôla les mines de Nubie (Haute-Egypte), elle fut en mesure de frapper des « *solidos* » (ou « *nomisma* ») d'or. En 694, le calife Abd-el-Malik fit graver des pièces d'or avec des phrases du Coran, les « *dinars* » (avec des sous-multiples d'argent, les « *dirhems* »). L'or provenait des pillages, des mines de Nubie et, par caravanes, des paillettes des rivières du Soudan et du Ghana. L'Europe ne produisait que très peu d'or. Donc les Européens en cherchaient jusque dans des contrées lointaines.

Après la découverte (1492), puis la conquête (à partir de 1510) du Nouveau-Monde, tout changea : Les Espagnols s'emparèrent de grandes quantités de métaux précieux, qu'ils rapportèrent en Espagne (malgré les pirates et corsaires français et anglais) à l'aide d'une puissante flotte de galions. Une reprise économique eut lieu alors en Europe alimentée par l'afflux de métal.

Consulter :

Lepidi (Jules). - *L'or*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1958. - In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 776)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 97

L'orfèvrerie religieuse

Dès la plus haute Antiquité, des artisans habiles ont été capables de travailler l'or pour réaliser des bijoux ou des objets à caractère sacré. Au Moyen Age, en Europe, les « *orfèvres* » ont su perpétuer cette tradition d'excellence ; ils ont laissé une grande quantité de petit mobilier religieux, que l'on peut admirer dans de nombreux « trésors paroissiaux » :

aiguière	récipient à pied ovoïde, doté d'une anse et d'un bec verseur
burettes	deux petits flacons utilisés pour la célébration de l'eucharistie (un pour le vin, l'autre pour l'eau) généralement posés sur un plateau
calice	vase employé pour la consécration du vin lors de l'eucharistie
candélabre	grand chandelier à plusieurs branches ; selon la forme, il est dénommé « <i>flambeau</i> » ou « <i>torchère</i> »
chandelier	objet servant de support à des bougies ou à des chandelles ; chaque bras reçoit une bougie (dont la base est évidée pour venir se fixer sur la pique qui termine le bras) ; les chandeliers d'église portent tous un dragon à la base de leur pied, qui symbolise la victoire de la lumière sur l'esprit (les forces) des ténèbres
châsse	coffre où l'on garde les reliques d'un saint
ciboire	vase (avec un couvercle surmonté d'une croix) destiné à contenir les hosties qui vont être distribuées lors de la messe
croix	symbole du christianisme depuis le IVème siècle (a remplacé le poisson), montée sur une longue hampe, elle sert de signe de ralliement pour les Chrétiens lors des processions
crucifix	croix supportant une statuette de Jésus Christ dans la posture de la crucifixion
encensoir	boîte de métal percée de larges ouvertures et fixée à une chaîne ; sert à contenir de l'encens, que l'on brûle et à parfumer l'atmosphère, lorsqu'on balance l'encensoir, lors de certaines cérémonies (notamment obsèques)

goupillon	petite boule de métal percée de trous et montée sur un manche ; sert à asperger d'eau bénite les fidèles
hanap	bol large et peu profond, sans couvercle ni pied
ostensoir	petite boîte de métal cernant une custode de verre et entourée de rayons (pour donner l'aspect d'un soleil), dans laquelle est placée une hostie consacrée présentée à l'adoration des fidèles. L'ostensoir est généralement monté sur un pied.
monstrance	ostensoir de forme allongée
patène	petite assiette de métal sur laquelle repose le pain (les hosties) qui va être consacré
reliquaire	coffret contenant des reliques (d'un saint ou d'un objet sacré)
seau à eau	petit vase de métal '(d'une capacité d'environ ½ litre), monté sur un pied et destiné à servir de réceptacle au goupillon
bénite	

Consulter :

Auzas (Pierre-Marie). - *Chefs d'œuvre de l'orfèvrerie religieuse bretonne*. Paris, Société Française d'Archéologie, 1949. - In-8°, 30 p., ill.

Auzas (Pierre-Marie) et **Girard** (Raymond). - *L'orfèvrerie religieuse bretonne*. - Paris, Picard, 1955. - In-4°, 121 p., ill.

Castel (Yves-Pascal, Abbé). - *Les Orfèvres de Basse-Bretagne*. - Quimper, Société archéologique du Finistère, 19.. - In-4°, p., ill.

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 98

Le travail du métal

- alliage** association de deux ou plusieurs métaux combinés en permanence par fusion ; ou agglomération de métaux avec des produits non métalliques, tel qu'arsenic
- bosselage** procédé utilisé pour décorer une feuille de métal avec des motifs en relief
- cabochon** pierre précieuse (ou non) simplement arrondie et non taillée
- ciselure** décor réalisé au marteau et au ciselet à la surface du métal ; déformation du métal sans enlever de matière (contrairement à la gravure)
- cloisonné** petits rubans de cuivre ou d'or soudés sur une plaque métallique afin de délimiter des cloisons destinées à recevoir des pizerres précieuses, des émaux, des cabochons ou autres
- damasquinure** incrustation de fils d'or ou d'argent dans des rainures (creusées préalablement) sur une surface en fer
- dinanderie** objets (souvent petits outils) réalisés en cuivre ou en étain, non dorés ni argentés
- estampage** frappe d'une feuille de métal à l'aide d'une matrice en bois (ou en métal) pour y imprimer un motif
- filigrane** décor réalisé par la fixation sur la surface du métal d'un ou plusieurs fils métalliques pour former des volutes ou des arabesques plus ou moins complexes
- fonte à cire perdue** procédé de moulage au cours duquel on utilise un modèle en cire comme matrice pour façonnner un moule
- frittage** agglomération à l'état solide de métaux granulés ayant différents points de fusion en ne fondant que l'un d'entre eux
- fusion** extraction du métal de son mineraï par chauffe

gravure	décor réalisé à la surface d'un objet en métal en enlevant de la matière à l'aide d'un ciseau ou d'un burin
grenetage	décoration de la surface d'un objet en métal par fixation de minuscules rosaces en or
guillochage	décor formé par des traits gravés, sculptés en creux et entrelacés
laminage	procédé de déformation plastique, obtenue par compression continue entre deux cylindres (laminoir)
mise en forme	technique consistant à modeler des récipients creux par matelage pour relever les faces d'une feuille de métal ou d'un disque plat
molette	petit instrument muni d'une roue qui permet de graver en bande le même motif répétitif : fleurons, palmettes, rosaces, etc.
moulage	modelage d'objets par coulée de métal fondu dans des moules
nielle	ornement gravé en creux sur la surface du métal, généralement en or ou en argent, puis on y coule de l'émail noir
paquetage	soudage de plusieurs pièces de fer pour obtenir une pièce unique, prête à servir
plaqué	métal recouvert d'une autre métal, plus précieux
recuit	adoucissement d'un métal à forte température
réduction	élimination de l'oxygène d'un oxyde métallique pour obtenir un métal à l'état pur
repoussage	martelage du métal, sans perte de matière
sarbacane	tube servant à insuffler de l'air sur un feu afin d'accroître l'intensité du foyer

Consulter :

Knauth (Percy). - *La découverte du Métal*. - Paris, France Loisirs, 1982. - In-8°, 160 p., ill. (Collection « *Les Origines de l'Homme* »)

Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 99

Les activités monastiques

Quel que soit l'Ordre auquel ils appartiennent, les moines sont astreints à des tâches intellectuelles (étude des Textes Sacrés, copie de manuscrits, rédaction de textes nouveaux, etc.) et à l'*Opus Dei* (= l'*œuvre de Dieu*, c'est-à-dire à des œuvres charitables comme le soin aux malades, l'accueil des indigents ou autre et surtout la prière).

Dans chaque établissement religieux, la vie quotidienne est rythmée par un certain nombre de sonneries qui appellent au recueillement et à la prière. Ce sont :

à minuit, sonnent les	mâtines
à 3 heures du matin, les	laudes
à 6 heures, c'est	prime
à 9 heures,	tierce
à midi,	sixte
à 15 heures,	none
à 18 heures	vêpres
à 21 heures,	complies

Dans les intervalles, le jour, les moines gagnent leur lieu de travail : la **bibliothèque** ou le **scriptorium**. Dans la première, ils étudient les **Textes Sacrés** (la Bible, mais aussi les « *Actes des Apôtres* » et tous les écrits des Pères de l'Eglise), qu'ils méditent et commentent entre eux (si leur règle autorise les échanges verbaux). Dans le second, ils se répartissent le travail en fonction de leurs compétences respectives : les **copistes** transcrivent inlassablement des livres qu'il faut multiplier, les **enlumineurs** tracent les lettrines ou réalisent de véritables chefs d'œuvre d'illustrations, les **correcteurs** chassent les erreurs de copie, etc.). Toute cette activité contribue à l'accroissement des bibliothèques monastiques, mais aussi et surtout à la propagation des idées et de la science (les auteurs anciens, transmis par les Arabes, sont redécouverts et étudiés dans les abbayes médiévales)

Autres travaux et activités :

Certains ordres exigent de leurs membres des travaux de nature différente ; par exemple, des travaux d'artisanat ou la production de certaines marchandises destinées à la vente pour assurer le fonctionnement de la communauté (les Chartreux fabriquent un elixir aux vertus médicinales, les Cisterciens de l'abbaye de Fontenay confectionnent des bonbons à base d'anis, des moines normands réalisent des fromages, etc.). Normalement, les établissements religieux doivent vivre en complète autarcie.

Les frères lais

Tandis que les moines s'adonnaient aux travaux intellectuels et à la prière, les tâches domestiques nécessaires à la vie quotidienne de la communauté étaient accomplies par des personnages ayant un statut particulier, les **frères lais**, également appelés **frères convers**. Dans les établissements féminins, on parlait de **sœurs laies** ou de **sœurs converses**.

Selon certains auteurs, ces frères lais apparaissent au XIème siècle et auraient été fondés par saint **Jean Gualbert**, au monastère de **Vallombrosa** (en Italie), vers 1038, mais cette affirmation est controversée et d'autres pensent qu'en fait, ils firent leur apparition un peu plus tôt, vers l'an 1.000. Ils se répandirent assez vite, mais tout dépendait de l'Ordre religieux auquel ils étaient rattachés :
- chez les Bénédictins, si tous les moines n'étaient pas obligatoirement prêtres, tous étaient astreints au travail manuel ; mais, au XIème siècle, le temps consacré à l'étude et au travaux de copiste augmenta sensiblement, de sorte qu'il devint nécessaire de confier les tâches domestiques à d'autres bras.
- dans l'Ordre de Cluny, on préféra utiliser des serviteurs payés.
- chez les Chartreux, les Cisterciens et les moines de l'Ordre de Grammont, on eut recours à des frères lais en grand nombre.
- en Angleterre, on rémunéra des serviteurs.

Généralement issus des classes laborieuses, les frères lais étaient des personnes pieuses, désireuses d'apporter leur contribution à la communauté, mais incapables d'étudier pour atteindre le niveau de moine, auquel sera demandé, selon sa règle, de se livrer à des travaux intellectuels (étude des textes sacrés, copie de manuscrit, etc.). Bien que membres de leur Ordre, ils formaient une catégorie séparée des moines, dont ils se différenciaient par leur vêtement : les frères lais cisterciens portaient une tunique brune et non blanche, certains portaient un chapeau au lieu d'un capuchon.

Les tâches des frères lais :

Toutes les communautés religieuses se devaient de vivre en **autarcie** : il était donc indispensable de se livrer à des travaux agricoles (exploitation des terres, culture du potager et du verger, gestion des poissons des étangs et rivières, de la basse-cour, des animaux), domestiques (cuisine pour les moines et les convers, nettoyage des locaux, entretien des bâtiments, etc.) et, souvent, artisanaux (confection de fromages, de pâtes de fruits, le liqueur,... tout ceci étant commercialisé au profit de la communauté). Fréquemment excellents artisans, ils s'avéraient également, parfois, bons administrateurs.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 101

L'archéologie

Littéralement « *étude de l'ancien* », l'archéologie se penche sur tous les aspects matériels du passé. Elle est complètement indissociable de l'histoire : nul historien ne saurait prétendre parfaitement connaître telle époque ou telle civilisation en se contentant de l'étude des textes et en ignorant l'examen des édifices et des objets de la vie quotidienne. De même, aucun archéologue ne peut étudier un bâtiment (quel que soit son état, intact, en ruines ou enfoui sous le sol) ou un objet (ou fragment d'objet) sans le replacer dans son contexte historique.

Egalement étroitement liée à l'Histoire de l'Art, l'Archéologie s'intéresse à l'évolution des techniques artistiques, depuis leurs premiers rudiments jusqu'aux techniques les plus élaborées de nos jours, car elles nous renseignent sur l'évolution des civilisations, à travers les réalisations artistiques les plus diverses.

Science particulièrement complexe, l'Archéologie implique une certaine pluridisciplinarité ; elle fait appel à l'ethnologie, la linguistique, l'anthropologie, etc.

Pour schématiser, on peut distinguer :

études de terrain :

- prospective (au sol ou aérienne)
- fouille (préventive, de sauvegarde ou programmée)

études de matériel :

- industrie lithique, céramiques, amphores, monnaies, mosaïques, peintures murales, sculptures, vaisselle, etc.

méthodes de datation :

- datation relative (stratigraphie)
- datation absolue (dendrochronologie, Carbone 14, ...)

Nicolas Claude **Fabri de Peiresc** (1580-1637) est considéré comme le premier véritable archéologue. Il s'intéressait également à la numismatique et détenait une collection de plus de 16.000 pièces.

Consulter :

Daux (Georges). - *Les Etapes de l'archéologie*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1958. - In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 54).

Demoule (Pierre), Dir. et alii. - *Guide des méthodes de l'archéologie*. - Paris, La Découverte, 2002. - In-8°, 300 p. (Coll. « *Guides Repères* »).

Fouilles préventives et fouilles d'urgence

A l'occasion de découverte fortuite, lors d'un chantier de travaux de construction d'un édifice ou de réalisation d'infrastructure, par exemple, l'administration demandera un délai aux entreprises, de façon à faire exécuter, dans l'urgence, des fouilles destinées à mieux connaître les bâtiments ou objets enfouis jusque là sous le sol.

Aux termes de la **Loi Carcopino** (27 septembre 1941), ces fouilles sont réalisées dans un délai de six mois. En même temps qu'elle réglementait les fouilles de ce type, exécutées à l'occasion d'une découverte fortuite lors d'une opération initialement éloignée de toute intention archéologique, cette loi mettait fin à l'association *fouilles et collection*, pratiquée auparavant par les antiquaires. En effet, jusqu'à la promulgation de la loi, il n'était pas rare que certains effectuent des fouilles n'importe comment et s'emparent d'objets découverts pour les mettre en vente. Ce trafic lucratif n'étant pas encore illégal, de très nombreux objets d'intérêt historique se sont retrouvés dans des collections privées et ont échappé aux musées.

Par contre, si un terrain est jugé susceptible d'abriter des objets ou édifices intéressants, des **fouilles préventives** peuvent être effectuées, sans notion de délai. A la création du Ministère de la Culture, une direction de l'Archéologie avait été prévue. Désormais, les fouilles devaient obligatoirement être effectuées par des archéologues agréés. Ceux-ci se regroupèrent au sein de l'**Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales** (AFAN), créée en 1973, qui changea de nom, en 2002, pour devenir l'**Institut National de Recherches Archéologiques Préventives** (INRAP), dont le nom est explicite.

Dans son article R-111-44, le **Code de l'Urbanisme**, publié le 26 juillet 1954 et rénové en 1973, prévoit que « *le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques* ».

Enfin, il convient de signaler que la **Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique**, signée à Malte, le 16 janvier 1992 (et ratifiée en droit français le 18 septembre 1995) a repris ces notions d'archéologie préventive et les a étendu à l'ensemble des pays d'Europe signataires. D'autre part, une vingtaine d'organismes privés sont agréés pour réaliser des fouilles archéologiques en France (ex. : le Bureau d'Investigations Archéologiques HADES, fondé en 1994 et quelques sociétés anonymes).

Les préalables d'un chantier archéologique

Pour un archéologue, il n'est pas question d'effectuer des fouilles n'importe où, sans savoir que chercher et en comptant sur le seul hasard pour trouver quelque chose d'intéressant. Tout chantier est mûrement réfléchi et préparé à l'avance.

Un chantier peut servir à vérifier une hypothèse préalable, par exemple la présence d'un site habité ou occupé pour une activité quelconque à une date présupposée : l'archéologue cherchera à confirmer cette présence et à corriger éventuellement la date d'utilisation du site.

Une recherche documentaire, effectuée à l'aide des connaissances existantes sur telle civilisation ou telle période historique, permettra de déterminer avec une certaine précision le site à fouiller (sa localisation, son environnement et ses éventuelles dimensions). Les éléments recueillis serviront à évaluer l'étendue du chantier à mettre en œuvre et ainsi, à déterminer la masse de travail à accomplir pour fouiller, les outillages à employer et les moyens (humains et financiers) à réunir pour aboutir au résultat escompté.

De toute évidence, un soin particulier sera apporté à la constitution de l'équipe qui va réaliser les fouilles. Outre l'archéologue lui-même qui va diriger les fouilles, avec l'aide d'un assistant, il faut réunir des compétences diverses pour accomplir toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement du chantier et à sa réussite, sur le plan scientifique.

Pour ce faire, il convient de disposer d'ouvriers (qui vont remuer des volumes de terre importants), des photographes, des dessinateurs, des préposés à la cartographie précise du chantier au fur et à mesure de son avancement, des opérateurs d'outillage technique (tels que détecteurs de métaux, sonars, magnétomètres, et autres appareils susceptibles de faciliter les recherches), voire conducteurs d'engins mécaniques (tels que pelleteuses) pour d'éventuelles excavations plus rapides de masses de terre sans intérêt archéologique. De la qualité de l'équipe (et des compétences réunies) dépendra la qualité de la fouille.

Enfin, un chantier archéologique doit se préparer au niveau de l'intendance. Il convient de prévoir en quantité suffisante les outils et fournitures nécessaires (feuilles de papier de toutes sortes – calque, papier millimétré, carnet de dessins), l'approvisionnement et surtout les finances indispensables pour mener à bien le chantier sur toute sa durée.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 104

L'organisation du chantier archéologique

Tout chantier archéologique se doit d'être organisé de façon rigoureuse, pour être efficace.

La première précaution consiste à clôturer le chantier, afin d'éviter toute intrusion intempestive. L'idéal serait de prévoir un gardiennage nocturne ; le jour, la présence des archéologues suffit à écarter les curieux, mais, de nuit, certains malveillants pourraient dérober des objets scientifiquement précieux, voire simplement les déplacer, ce qui fausserait l'étude scientifique des trouvailles, ou encore les endommager.

Une fois le terrain clos, il est bon de prévoir une bâche pour l'abriter des intempéries. Pour éviter le déversement du trop plein de pluies importantes, il convient également de prévoir l'évacuation des eaux pluviales vers l'extérieur du chantier.

Un quadrillage du terrain à fouiller est indispensable, pour permettre une localisation précise et détaillée de chaque objet découvert. Des piquets, fichés verticalement dans le sol et reliés par un fil solide et bien visible, délimiteront des carrés d'un mètre de côté. [voir à ce sujet la fiche n° 111 « *Topologie du chantier* »] Ce quadrillage est facilité, de nos jours, par l'utilisation des données G.P.S. (Géolocalisation Par Satellite), fournies par des appareils spécialisés peu coûteux. Le système « *Galileo* », en cours de mise en service, devrait donner des localisations encore plus précises. Certains pays étrangers utilisent, pour réaliser ce quadrillage préalable, des systèmes spécifiques : les archéologues canadiens, par exemple, utilisent le système « *Canden* ».

Une salle de stockage sera prévue, pour recevoir les objets découverts, en attendant leur expédition vers les laboratoires d'analyse spécialisés. Elle devra être relativement spacieuse, de façon à être en mesure de recevoir, même temporairement, des objets volumineux ou nombreux.

D'autre part, une réserve pour matériaux évacués sera prévue, dans un secteur inintéressant pour le chantier : la terre mise de côté sera remise en place, une fois la fouille achevée, pour rendre au terrain son aspect primitif. La remise des lieux en état est un impératif dans de nombreux chantiers. Les fouilles effectuées en urgence sur le site d'une construction ou de la réalisation d'une infrastructure impliquent la restitution des lieux pour l'exécution du chantier.

Archéologie de terrain et archéologie de laboratoire

Envisagée dans son ensemble, l'archéologie présente deux aspects bien différents, mais absolument complémentaires :

Sur le terrain, les archéologues ont pour mission d'évacuer (avec précautions) les couches successives de terre et de dégager les objets ou les édifices enfouis depuis des années et plus ou moins oubliés. Cette activité représente l'aspect le plus spectaculaire du métier et est souvent considérée par le public comme la seule forme d'action de la profession. Les découvertes retentissantes ont souvent occulté l'aspect plus ingrat des analyses et recherches scientifiques effectuées par d'autres archéologues, plus discrets, généralement inconnus des médias, mais qui n'en travaillent pas moins pour faire avancer la connaissance des civilisations disparues.

Les travaux de fouilles sur le terrain, s'ils sont récompensés par des découvertes souvent importantes, représentent également une tâche ingrate, qu'il faut exécuter par tous les temps (quels que soient les caprices de la météo), car un chantier se doit d'être relativement limité dans le temps. Les fouilles coûtent fort cher en main d'œuvre et en matériel et les budgets ne sont pas extensibles à l'infini.

Au laboratoire, les archéologues étudient scientifiquement les objets mis à jour sur les chantiers de fouilles. Ils les classent par matière et par catégorie, tentent de les dater avec le plus de précision possible, déterminent leur usage ou leurs fonctions propres, les comparent avec des objets similaires (de la même époque et de la même civilisation ou avec ceux d'autres époques et d'autres civilisations), analysent leur technique de fabrication et les résituent dans leur contexte historique.

Pour ce faire, de nombreuses connaissances et compétences sont nécessaires. C'est pourquoi il est souvent utile de travailler en équipe : des chimistes analyseront l'aspect matériel de l'objet, des techniciens éclaireront sur sa fabrication, des historiens spécialistes de la civilisation concernée ou de l'époque présumée de l'objet pourront apporter des informations sur le contexte, des linguistes pourront expliciter telle inscription ou fragment d'inscription, etc

Les résultats des travaux des archéologues sont rendus publics par la rédaction d'un « Journal des fouilles » et par la publication des études scientifiques dans les revues spécialisées.

Législation sur les trouvailles

Lors de fouilles archéologiques effectuées selon les règles, de nombreuses découvertes se font jour. Mais il peut arriver également que, fortuitement, des trouvailles intéressantes se produisent, hors de tout chantier de fouilles et dans des lieux inopinés. La législation en la matière est très claire.

Pour la première fois, le 27 septembre 1941, **Jérôme Carcopino** (1881-1970), historien de la Rome antique, alors ministre du Gouvernement de Vichy, promulgua une loi réglementant les fouilles archéologiques, qui fut complétée par la loi du 21 janvier 1942 créant un service archéologique national, géré par le CNRS. La « **Loi Carcopino** » mettait les fouilles sous la surveillance de l'Etat, traitait le problème des découvertes fortuites et prévoyait les sanctions en cas d'infraction à la législation en vigueur..

La loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive confia le soin d'effectuer les fouilles à l'**Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales** (AFAN, créée en 1973), qui changea alors de nom, en 2002, pour devenir l'**Institut National de Recherches Archéologiques Préventives** (INRAP, siège social : 121, rue d'Alésia 75014 PARIS))..

Le **Code du Patrimoine**, promulgué le 20 février 2004, reprend la législation existante et la complète, tout en simplifiant certains points. Il stipule notamment que lorsque sont mis à jour (lors de travaux ou fortuitement)

des monuments
des ruines, mosaïques, canalisations antiques, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, inscriptions
des objets

susceptibles d'intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, l'*inventeur* (auteur de la découverte) et le *propriétaire* des lieux sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui la transmettra sans délai aux services compétents de l'Archéologie.

Enfin, la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à la création artistique, à l'architecture et au patrimoine renforce la protection des monuments et objets découverts, améliore la diffusion du patrimoine culturel et réforme le régime juridique des biens archéologiques (en améliorant le Chapitre II du Livre V du Code du Patrimoine).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 107

Que faire en cas de découverte ?

Il peut arriver qu'à l'occasion d'une déambulation dans des lieux où personne n'a encore jamais fouillé ou étudié le terrain, une découverte fortuite d'un objet intéressant se produise. Cet objet peut présenter un grand intérêt pour l'archéologie. Il convient donc de respecter certaines règles de prudence.

La démarche à suivre est la suivante :

- 1 - reposer l'objet (ou le fragment d'objet) à l'endroit exact où il a été trouvé et, si possible, dans sa position initiale,
- 2 - le recouvrir de quelque chose (feuilles, branchages, matériaux légers trouvés sur place ou autre) afin de le dissimuler à la convoitise d'autrui
- 3 - repérer les lieux de la manière la plus précise possible (accidents du terrain, schéma des lieux, photographie, coordonnées par G.P.S.,...) afin de pouvoir retrouver ultérieurement la cachette
- 4 - avertir dès que possible les autorités :
en premier lieu la mairie
et/ou le Service régional d'Archéologie
pour la Bretagne :
Avenue Charles Foulon
35700 Rennes
tél. : 02.99.84.59.00.
- 5 - guider le représentant de l'autorité (ou du Service d'archéologie) vers le lieu de la trouvaille

Certains départements se sont volontairement dotés d'un service départemental d'archéologie auquel on peut s'adresser pour signaler toute découverte fortuite. C'est le cas du Finistère :

Service départemental d'archéologie du Finistère
Centre départemental d'archéologie
16, route de Térénez
29590 Le Faou
tél. : 02.98.81.72.73

La classification des trouvailles

Les objets trouvés, une fois leur emplacement et leur position soigneusement notés, sont transportés, dans un premier temps, dans un local annexe au chantier, dans lequel un premier classement sera effectué (avant que ces objets ne soient ensuite envoyés dans des laboratoires spécialisés, où ils seront analysés de manière plus complète).

Sommairement, on peut les classer de la manière suivante :
par matériau

- en pierre
- en métal
- en bois (rare, car le bois est souvent putrescible)
- en terre cuite ou céramique
- en os (ou ivoire)
- en verre
- en tissu
- autre matière

par catégorie d'objets

- armes
- outils
- ustensiles
- objets de la vie quotidienne (vaisselle, instruments spécialisés, autres)
- objets de culte ou de dévotion (amulettes, fétiches, etc.)
- enseignes (ou objets de reconnaissance)
- autres

par taille

- dans sa catégorie, du plus petit au plus grand
- éventuellement en emboîtements successifs

par complexité de façonnage (ou degré de technicité)

- objets grossièrement façonnés
- objets plus élaborés

par date

- en fonction des strates du chantier
- en fonction d'un premier examen archéologique et d'une analyse historique de l'objet

La datation des trouvailles

Même s'il est parfois possible de dater sommairement les objets trouvés lors de fouilles archéologiques à l'aide d'un examen rapide et de connaissances historiques suffisantes, il est toujours indispensable de faire étudier l'objet en question par un laboratoire spécialisé. Cet organisme pourra confirmer (ou infirmer) la datation proposée, mais surtout il sera en mesure d'affiner l'analyse et de préciser de nombreux points (nature exacte de l'objet, composition, techniques de fabrication, utilisations, etc.).

Les techniques de datation :

Souvent l'historien a recours à des sciences apparemment étrangères à sa discipline pour dater des objets ou des monuments. Depuis quelques années, des méthodes nouvelles de datation sont en effet couramment mises en œuvre :

- * L'analyse d'un élément, le **Carbone 14**, permet de situer dans le temps la fabrication d'un ustensile.
- * La **dendrochronologie** (du grec *dendron* = bois, *arbre* ; alors que le bois, *matière*, se dit *xylos*) compte les cernes du bois pour indiquer l'âge de l'arbre utilisé comme élément de charpente, par exemple, et date les monuments avec quelques certitudes supplémentaires.
- * D'autres techniques utilisent l'étude des végétaux et parviennent à dater des objets ou des éléments pour lesquels les textes restent muets :
 - la **palynologie** se fonde sur la résistance des grains de pollen,
 - la **phénologie** met en relation les phénomènes climatiques avec leurs conséquences sur la pousse de la végétation.
- * Mais il est également possible de faire appel à d'autres sciences, qui étudient le magnétisme ou la chaleur (**thermorémanence** et **thermoluminescence**) ou encore les isotopes et les altérations chimiques de la matière.
- * L'**anthracologie** étudie attentivement les restes de combustion d'un foyer et fournit, par des analyses chimiques complexes, des leçons sur l'alimentation de tel peuple ou sur l'utilisation de telle ou telle substance.
- * L'**anthropologie** étudie les ossements humains retrouvés et donne de nombreuses informations sur l'âge des corps, l'alimentation, les causes du décès, etc. De nos jours, les apports de l'étude de l'A.D.N. Sont très précieux.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 110

Les techniques d'excavation

Les méthodes techniques d'excavation varient obligatoirement en fonction des sites. Cependant, elles obéissent à deux principes fondamentaux :

- 1°) la fouille doit être stratigraphique
- 2°) la fouille ne doit s'arrêter qu'au niveau du sol vierge

Au début de l'Archéologie, on utilisait des outils manuels simples : pelles, pioches (avec précautions) et surtout brosses, petits balais, balayettes, grattoirs, voire petits soufflets, etc. Ces différents outils étaient employés avec un maximum de précautions, afin d'éviter d'endommager un objet éventuellement enfoui sous une couche de terre le dissimulant à la vue du fouilleur.

Si, dans certains cas, un forage d'un puits (vertical) pourra fournir d'utiles informations sur la chronologie de l'évolution d'un site donné, généralement les archéologues procèdent par l'excavation du terrain par couches (strates horizontales, d'environ 10 à 30 cm d'épaisseur, selon la nature du sol) afin d'exhumer les vestiges recherchés dans une même couche appartenant à une période historique unique. Les problèmes de datation sont ainsi facilités, à condition de respecter les variations de couleurs (et/ou de structures) du sol.

La terre extraite du site fouillé sera soigneusement tamisée et passée au crible, de façon à s'assurer qu'aucun objet, si petit soit-il, n'échappe à la vigilance de l'archéologue. Sa présence sur les lieux, à elle seule, peut fournir d'utiles informations sur l'historique du site.

Des méthodes et des outils modernes

Depuis quelques années, certains archéologues utilisent une soufflette, branchée sur un compresseur, pour soulever la terre meuble et ainsi la dégager sans efforts et plus rapidement qu'à la main (avec une balayette et une petite pelle). Cette technique est sans danger pour les objets encore ensevelis, mais elle permet de gagner un temps considérable (et donc beaucoup d'argent, en raison des coûts élevés de main d'œuvre lors d'une fouille).

Parfois, pour dégager des volumes importants de terre, si l'archéologue est certain de ne rien trouver dans les couches supérieures de la fouille, des engins plus performants peuvent être utilisés. Mais l'intervention d'une pelleteuse mécanique sur un chantier de fouille reste une opération délicate, qu'il convient de surveiller de très près.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 111

La topologie du chantier

Une fois déterminé le terrain où l'archéologue a de bons espoirs de faire des découvertes scientifiquement intéressantes, le chercheur va préparer le terrain de manière précise, pour en faciliter l'exploitation archéologique.

La première étape consiste à orienter le chantier ; pour ce faire, la direction du nord sera recherchée, puis matérialisée par une flèche bien visible et reconnaissable de tous.

Puis le terrain sera quadrillé à l'aide de piquets, plantés verticalement en terre tous les mètres. Ces piquets seront reliés par une ficelle (ou cordelette). Les lignes ainsi obtenues permettront de définir un « *damier* », chaque carré d'une superficie d'un mètre carré (un mètre de côté dans chaque dimension). Les lignes verticales suivront les méridiens, tandis que leurs perpendiculaires, les lignes horizontales, suivront les parallèles à l'équateur terrestre.

Ensuite, il sera possible de numérotter (matériellement ou fictivement) les cases obtenues, à la façon d'un jeu de « bataille navale » ou d'un échiquier pour jeu d'échecs à distance : les rangées horizontales seront indiquées par les lettres A, B C et ainsi de suite jusqu'à épuisement. Les rangées verticales seront numérotées, de 1 jusqu'au chiffre nécessaire. Une fois cette opération terminée, chaque case du damier aura une dénomination précise ex. : case A 2, C 3, etc.), fort utile pour le repérage précis des trouvailles ultérieures.

Quelle que soit la topographie des lieux, cette précaution de quadrillage orthogonal du terrain à fouiller est indispensable. Au XIXème siècle, de nombreux archéologues ne connaissaient pas encore cette technique et leurs fouilles ont laissé à désirer sur le plan scientifique : la position et l'emplacement exacts des objets retrouvés manquent dans leurs rapports de fouilles et ces indications auraient pu apporter de fort utiles informations pour l'analyse archéologique des trouvailles. L'archéologue préhistorien Georges Laplace (1918-2004) a particulièrement développé cette méthode du carroyage préalable à tout chantier de fouilles.

Les préparatifs du chantier prévoient également la détermination d'un « point 0 » qui servira de point de repère par rapport au niveau de la mer notamment (donc l'altitude précise des vestiges et objets découverts). Les couches de terre successivement évacuées permettront la datation de ces découvertes.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 112

L'archéologie aérienne

Au XXème siècle, le développement de l'aviation a permis la mise au point de techniques nouvelles de reconnaissance et de repérage des sites à fouiller. L'utilisation d'un avion volant à basse altitude et à vitesse réduite est devenue une technique courante pour le repérage de sites archéologiques. Surtout en lumière rasante, les vestiges enfouis sous le sol apparaissent nettement (par des différences de couleurs dans la végétation) et il devient facile d'en noter les coordonnées exactes (latitude et longitude).

Lorsqu'un édifice est enfoui sous le sol, il est souvent invisible pour un piéton. Mais la germination de la végétation étant retardée par la présence de pierres (ou de briques ou de tout autre matériau de construction), le tracé des murs apparaît nettement, par une différence de couleur, dès qu'on prend un peu d'altitude. C'est là le but de l'archéologie aérienne, comme outil de repérage de constructions anciennes ensevelies. Il ne reste plus qu'à organiser un chantier de fouilles sur le site ainsi révélé.

Les nombreux aérodromes (450 en France) et aéro-clubs (environ 600) qui se sont multipliés, au cours du XXème siècle, ont mis à la disposition de nombreux archéologues le matériel nécessaire (petits avions à vitesse lente, monomoteurs, type Cessna, Piper ou Beechcraft, mais aussi appareils photographiques spécialisés, le plus souvent réflex et équipés d'un zoom) pour effectuer leurs recherches de sites. Les étés secs et les vagues de chaleur sont propices à la prospection archéologique aérienne, qui présente l'immense avantage d'être une technique de prospection non-destructrice.

Dans les dernières années du XXème siècle sont apparus des appareils encore plus utiles, les **drones**, qui, munis d'une caméra ou d'un appareil photographique, permettent de réaliser des images aériennes à basse altitude d'un site sans avoir à utiliser un avion, beaucoup plus coûteux. De plus, ces appareils sont très maniables et peuvent rester en vol stationnaire.

Tout récemment, une nouvelle technologie s'est développée : l'archéologie spatiale. Grâce à des photographies prises à partir d'un satellite en orbite à 600 kilomètres de la Terre, on peut distinguer, en lumière « *proche de l'infra-rouge* », des substructions qui apparaissent nettement (la végétation a une autre couleur). Ainsi, c'est par ce procédé que des archéologues ont décelé la présence d'un site Viking à Pointe rosée (à l'extrême occidentale de l'île de Terre-Neuve, au Canada).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 113

L'archéologie sous-marine

La prospection archéologique sous-marine est soumise à une stricte réglementation. Un décret du 30 septembre 1966 créa, au sein du Ministère de la Culture, une Direction de l'archéologie qui comprenait un département spécialisé. Celui-ci prit le nom, en 1996, de

Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM)
147, place de l'Estaque
13016 MARSEILLE cedex 02
tél. : 04.91.14.28.00
courriel : le-drassm@culture.gouv.fr

L'archéologie sous-marine implique des techniques particulières, en raison de l'environnement des objets retrouvés et du milieu dans lequel il faut évoluer pour les divers travaux à accomplir.

Techniques et procédés de l'archéologie sous-marine :

- 1 - détermination de la position du site
- 2 - nettoyage du site avec une lance à eau (lance Galeazzi)
- 3 - enregistrement des données du site (relevé du site),
stratigraphie, carroyage orthogonal,...
- 4 - exploration du site, évacuation des déblais à l'aide d'une suceuse-dévaseuse
- 5 - découverte (relevé des objets, mesure des cotes, photogrammétrie),
récupération et conservation des artéfacts
- 6 - archéométrie

La cartographie sous-marine s'effectue actuellement par sonar, mais les archéologues sous-marins utilisent de nombreux appareils tels que sonar et radar transversaux. A ces instruments onéreux mais efficaces, il faut rajouter les frais d'équipements spécialisés (combinaisons de plongée, bouteilles d'oxygène, lestes, appareils photo spécifiques, navire pour se rendre sur le site, bouées de signalisation, etc.). Les lourds scaphandres ne sont plus utilisés.

De nos jours, les archéologues utilisent des **drones submersibles** afin de visualiser et cartographier les fonds sous-marins, avant d'entreprendre des fouilles (fort coûteuses) sur un site choisi à l'avance. Cette technique permet d'économiser des sommes importantes en évitant de travailler sur des sites pauvres en résultats positifs.

Les détecteurs de métaux

L'utilisation des détecteurs de métaux pour des fouilles clandestines est rigoureusement interdite par la Loi n° 89-900 du 18 décembre 1989 et possible de fortes amendes. Cette loi est reprise, sans modification par l'article L 542-1 du **Code du Patrimoine**, qui stipule :

« Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ».

Dans le cas de fouilles officielles, les archéologues se servent parfois d'appareils de détection des pièces métalliques, mais en toute légalité.

Souvent, les autorités parsèment les terrains sensibles de limaille de fer (ou de capsules de bière, moins onéreuses) afin de décourager les fouilleurs clandestins qui rencontrent alors un trop grand nombre de signaux destinés à les embrouiller et à décourager les activités illicites.

Les règles d'or de la prospection :

- 1 - interdiction totale de toucher aux sites archéologiques ainsi qu'aux monuments historiques, et de prospecter aux alentours de ceux-ci
- 2 - interdiction de pénétrer dans les propriétés privées sans autorisation (écrite, de préférence) préalable de la Mairie et du propriétaire du terrain
- 3 - toujours respecter l'environnement en ne retournant pas le sol
- 4 - déclarer systématiquement à la Mairie tout objet ayant un intérêt archéologique ou historique
- 5 - ramasser les objets métalliques (parfois dangereux, polluants en tous cas)
- 6 - alerter immédiatement la gendarmerie en cas de découverte de mine, munition ou d'arme
- 7 - se tenir informé des dispositions du Code Rural
- 8 - se tenir informé des textes existants régissant la détection

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 115

Photos et dessins techniques

Il est indispensable de disposer, sur le terrain d'un chantier de fouilles, de **matériel photographique** adéquat, indispensable pour garder une image de chaque étape de la fouille et de l'emplacement des objets retrouvés.. En effet, au fur et à mesure que les couches successives de terre (correspondant à des périodes chronologiques superposées, la plus élevée étant la plus récente et la plus profonde représentant la plus ancienne) , des vestiges de murs ou d'installation peuvent apparaître, ainsi que des objets les plus divers.

Il est indispensable de les photographier à chaque instant, afin de garder en mémoire leur position, au moment de leur découverte. Ce renseignement peut s'avérer utile, lors de l'analyse ultérieure en laboratoire des objets mis à jour, leur position exacte l'un par rapport à l'autre ou par rapport à un pan de mur, une porte, un angle de l'habitation retrouvée pouvant fournir de précieuses indications sur son usage, voire sa nature ou son importance relative. Les photographies réalisées seront archivées dans des dossiers spécifiques correspondant aux couches de terre évacuées (donc aux périodes historiques).

De même, un (ou plusieurs) **dessinateur** compétent est tout aussi indispensable sur un chantier de fouille, afin de prendre des croquis des objets trouvés en situation d'origine. Souvent, un bon croquis, qui souligne les caractéristiques de l'objet ou de la construction maintenant découvert, est plus instructif qu'une simple photographie, qui restitue certes la réalité sans faille, mais ne met aucun détail en valeur.

De toute évidence, le dessinateur présent sur le chantier devra disposer de tout le matériel nécessaire à son ouvrage : carnet de papier, planche à dessin, feuilles de papier de divers grammage en quantité suffisante, papier calque, papier millimétré, crayons de diverses catégories, gommes, mais aussi règles, rapporteurs, compas, etc.

Publication des résultats :

Photographies et croquis serviront de bases pour étayer le « **rapport de fouilles** » que l'archéologue publiera à l'achèvement de son travail. Ce rapport sera complété ultérieurement par la publication des résultats des diverses analyses effectuées en laboratoires. Chaque département français compte au moins une société savante qui publie les résultats des fouilles archéologiques.

De plus, il existe de nombreuses revues spécialisées pour ce faire.

Les outils du chantier archéologique

Pour réaliser des fouilles dans de bonnes conditions, l'archéologue a besoin d'outils spécifiques :

matériel de déblaiement minutieux :

pioche, pelle (bêche afin de découper les mottes de terre), balayette, pinceaux, soufflette, spatule, truelle archéologique

matériel de transport et de levage :

brouette, diable, chariot, roulettes de transport, barre à mine, levier, éventuellement chèvre et palan

matériel de lavage, de conditionnement et d'analyse de la terre déblayée :

tamis, lance à eau, bacs de lavage

appareils de métrologie et instruments de mesure :

mètre ruban, règle graduée, télémètre laser, jauge d'épaisseur, palmer

appareils de topographie :

théodolite, niveau optique, mire, niveau à laser, altimètre

matériel de localisation et de relevés :

grille de relevés, piquets, corde ou cordelette, G.P.S.

matériel d'enregistrement des découvertes :

appareil photographique, papier millimétré, matériel de dessin (papier, crayons, gommes)

matériel de sécurité et de signalétique :

casque, chaussures de sécurité, panneaux divers de signalétique

divers :

abri de chantier, toilettes de chantier, trousse de premiers secours

Les chantiers les mieux organisés (et disposant de moyens financiers conséquents) s'équipent d'un petit chemin de fer à voie étroite, le « **Decauville** », afin d'évacuer à moindres efforts les masses de terre ne présentant aucun intérêt. Crée en 1875, la Société Decauville s'est illustrée avec ses petits trains pendant la Grande Guerre de 14-18.

Les laboratoires d'archéologie scientifique

Il existe de nombreux laboratoires spécialisés dans les analyses de tel ou tel métal ou de telle catégorie d'objet. En France, le C.N.R.S. (Centre National de Recherche Scientifique) dispose de plusieurs de ces laboratoires, dont ci-dessous quelques principaux :

Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF)

UMR 171 du CNRS
Palais du Louvre (Porte des Lions)
14, quai François Mitterand
75001 Paris

Centre d'Etude et de Recherche sur les Textiles Anciens (CERTA)

UMR 5606 du CNRS
Université de Toulouse Le Mirail

Museum National d'Histoire Naturelle

Laboratoire archéozoologique, histoire des sociétés humaines et des peuplements animaux
UMR 5197 du CNRS
57, rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05

Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

UMR 9048 du CNRS
Université de Bordeaux 1
87, avenue du Dr Albert Schweitzer
33608 Pessac Cedex

Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire

UMR 6566 du CNRS
Université de Rennes 1
Laboratoire Archéosciences Centre de Beaulieu
35042 Rennes Cedex

Il existe également des laboratoires privés, comme :

Centre d'Analyses et de Recherche en Art et Archéologie (créé en 2010)
41 ter, rue Anatole France
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Les grandes collections archéologiques

Les innombrables objets retrouvés lors de fouilles archéologiques sur le sol de France sont présentés au public dans les musées. Certains sont spécialisés dans les collections archéologiques. Les principaux sont :

Musée d'Archéologie nationale

Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Château.

Place Charles De Gaulle

78100 Saint-Germain en Laye

musée ouvert en 1862 ; plus de 3.000 m² de salles d'exposition

Musée du Louvre

rue de Rivoli

75001 Paris

musée ouvert en 1793 ; plus de 360.000 m² de salles d'exposition

Il existe environ 200 musées présentant des collections archéologiques en France, répartis un peu partout sur le territoire national.

Exemple : **Musée du Général Bertrand**, à Châteauroux (Indre 36000)

Dans le Finistère :

Musée préhistorique finistérien

657, rue du Musée de la Préhistoire

Saint-Guénolé

29760 Penmarc'h

(ouvert en 1922 ; 300 m² de salles d'exposition)

Musée départemental breton

(créé en 1846)

1, rue du roi Gradlon

29000 Quimper

Musée des Jacobins

(ouvert en 1887)

place des Jacobins

29600 Morlaix

Musée du Léon

(rénové en 2009)

12, rue de la Marne

29260 Lesneven

La protection des monuments historiques

Jusqu'au début du XIXème siècle, les monuments chargés d'Histoire et les grands édifices n'intéressaient guère les pouvoirs publics et l'opinion générale restait indifférente à leur égard. Le mouvement romantique amena certains esprits éclairés à les considérer avec un plus grand intérêt.

Déjà, la Convention mit sur pieds une « commission de la préservation des monuments » et une « commission du mobilier », vite oubliées. En 1824, **Arcisse de Caumont** (1801-1873) créa la *Société des Antiquaires de Normandie*, qui fut imitée partout en France. En 1830, François **Guizot** (1787-1874), alors ministre de l'Intérieur, proposa au roi **Louis-Philippe** (1830-1848) la création d'un poste d'Inspecteur général des Monuments Historiques. **Ludovic Vitet** (1802-1873) fut le premier en charge, mais ne s'intéressa qu'à l'architecture « gothique », jusqu'à sa démission en 1833.

Son successeur, **Prosper Mérimée** (1803-1870), multiplia les tournées en province et dressa une première liste des monuments à protéger. Il est considéré comme le véritable créateur du service des Monuments Historiques en France.

La réglementation sur les monuments historiques apparut officiellement en 1832 et la première commission des monuments historiques fut créée en 1837. Cinquante ans plus tard, en 1887, une loi empêcha la destruction ou l'aliénation des monuments. La **loi du 31 décembre 1913**, publiée au Journal Officiel du 4 janvier 1914 (page 129), fixa de manière définitive la réglementation sur la protection des édifices. Elle institua en France un système de protection des immeubles et objets mobiliers présentant un intérêt pour l'Art ou pour l'Histoire. Un inventaire gigantesque de milliers de monuments fut initié et se continue de nos jours.

Le 27 septembre 1941, **Jérôme Carcopino** (1881-1970), historien de la Rome antique, alors ministre du Gouvernement de Vichy, promulga une loi réglementant les fouilles archéologiques, qui fut complétée par la loi du 21 janvier 1942 créant un service archéologique national, géré par le CNRS.

La loi du 13 septembre 1945 fut à l'origine de l'organisation administrative de l'archéologie en France. La loi due janvier 2001 (modifiée en juillet 2003) ordonna le contrôle de l'Etat sur les fouilles. Enfin, le **Code du Patrimoine**, publié le 20 février 2004, reprend toutes les lois précédentes et régit désormais tout ce qui concerne les monuments et l'archéologie.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 120

La castellologie

Les châteaux et places fortes ont fait l'objet d'études sérieuses depuis le XIXème siècle. Sous l'impulsion de Michel de Bouard et de quelques savants, dans les années 1960, la castellologie s'est développée et est devenue une science à part entière.

Elle étudie les systèmes défensifs mis au point par les propriétaires des châteaux et places fortes édifiés sur le territoire d'un pays ou d'une région et l'évolution, à travers les siècles, de ces défenses. Leurs progrès techniques sont mis en parallèle avec les avancées des armes et matériels d'attaque. Souvent, ils s'expliquent par les contacts avec les pays étrangers (notamment les contacts entre les Croisés et les pays du Proche et du Moyen Orient) qui ont introduit en Occident un certain nombre de notions et de techniques dont l'usage se répandit rapidement (tours rondes et non plus carrées, etc.). Elle intègre la poliorcétique (science de l'attaque et de la défense des forteresses) mais également l'étude de l'évolution architecturale des enceintes et des logis seigneuriaux.

Consulter :

Colombier (Pierre du). - *Le château de France, son histoire, sa vie, ses habitants*. Paris, 1960.

Fournier (Gabriel). - *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*. - Paris, Aubier, 1978. - In-8° (« Collection historique »)

Gardelles (Jacques). - *Le château féodal dans l'histoire médiévale*.
- Strasbourg, Publitotal, 1988. - In-4°, 318 p., phot., ill.

Chatelain (André). – *Châteaux forts. Images de pierre des guerres médiévales*. – Paris, Rempart, 1983. – In-8°, 116 p., ill. (Collection « Patrimoine vivant »)

Faucherre (Nicolas). – *Places fortes. Bastions du pouvoir*. - Paris, Rempart, 2008. – In-8°, 116 p., ill. (Collection « Patrimoine vivant »).

Salc'h (Charles-Laurent), **Fino** (José Fédérico) et **Burnouf** (Joëlle). – *Atlas des châteaux forts de France*. – Strasbourg, Publitotal, 1977. – In-8°, 838 p.

Salc'h (Charles-Laurent). – *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Age en France*. – Strasbourg, Publitotal, 1978. – In-8°, 1.287 p.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 121

Comment étudier un château

1 - Analyse du site

1.1 localisation

- géographique (coordonnées) latitude longitude
- administrative
 - région administrative (province de l'Ancien Régime)
 - département, arrondissement, canton, commune
 - évêché (Ancien régime et actuel) paroisse

1.2 environnement géographique

- relief régional
- réseau hydrologique
- environnement végétal
- peuplement local

1.3 géomorphologie du site

- topographie – relief local
- géologie - pétrologie
- pédologie - édaphologie

1.4 avantages poliorcétiques

- défenses naturelles
- obstacles à franchir par les assaillants

1.5 faiblesses poliorcétiques

- analyse des points faibles
- remèdes mis en œuvre

2 - Etude du système défensif

2.1 organisation du système défensif

- inventaire des ouvrages
- description détaillée des ouvrages

2.2 matériaux employés (nature, provenance, appareillage)

2.3 architecture

- adaptation au site
- reconstitution du plan général
- recherche des éléments constitutifs
 - (ouvrages de défense : donjon, courtines tours flanquantes tours d'angles, douves, poternes, herse, pont-levis, barbacane et ouvrages avancés, logis et annexes, logis du seigneur, logis des serviteurs, logis des gardes, chapelle, cuisines, latrines, magasins et ateliers, écurie, forge, ateliers, grange, grenier, armurerie, puits ou citerne ou aqueduc, souterrain d'évacuation de secours,...)

étude des élévations
étude des techniques de construction

3 – Evolution historique

3.1 Modifications successives

éventuelles occupations antérieures du site
modifications des ouvrages
adaptation aux stratégies successives
sort après l'édit d'Alès (22 juin 1629)

3.2 Adaptation à l'artillerie

élargissement des meurtrières
agencement de plate forme(s) de tir
création de soutes à munitions
aménagement de contrescarpes

3.3 Etude historique de la forteresse

recherche documentaire
citations en chroniques ou actes diplomatiques
récits des auteurs contemporains
monographies relatives au site
compilation des informations
mise en ordre chronologique
synthèse des données recueillies

4 – Utilisations successives

4.1 Liste des sièges

événements militaires
relation avec l'histoire locale

4.2 Modifications d'usages

utilisation militaire
utilisation résidentielle
fonctions judiciaires
cour seigneuriale ou autre
cachot ou oubliette
gibet ou pilori
fonctions fiscales
autres usages contemporains (musée, tourisme, autres)

4.3 Liste des propriétaires successifs

identification du fondateur
propriétaires sous l'Ancien Régime
destin sous la Révolution
propriétaires depuis le XIXème siècle
propriétaires illustres à un titre ou à un autre (biographies)

Vocabulaire descriptif d'un château

- archère** fente verticale pour le tir à l'arc percée dans la muraille
- barbacane** châtelet protégeant l'accès à une forteresse
- chemin de ronde** circulation au sommet des murs, protégé par un parapet
- chemise** enceinte enserrant la base d'un donjon
- courtine** mur continu entre les tours d'une fortification
- créneau** échancrure rectangulaire du parapet facilitant le tir
- donjon** maîtresse tour servant de logis au seigneur et de dernier réduit
- douve** fossé rempli d'eau entourant la forteresse
- échauguette** petite tourelle de guet en encorbellement
- fossé** terrassement en creux entourant la forteresse
- herse** grille verticale de fer ou de bois, fermant la porte d'entrée
- hourd** galerie de bois en surplomb du mur abritant des tireurs
- mâchicoulis** galerie de pierre en surplomb du mur, permettant le tir
- merlon** partie pleine du parapet formant bouclier aux défenseurs
- meurtrièr** embrasure de tir percée au travers d'un mur fortifié
- pont-levis** tablier de pont mobile à l'entrée d'une place
- poterne** petite porte dérobée pour communiquer avec l'extérieur
- tour d'angle** tour située à un angle de la muraille
- tour flanquante** tour faisant saillie le long de la muraille

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 123

Les fortifications de Vauban

Né en 1633 près d'Avallon (Yonne), Sébastien Le Prestre de Vauban fut nommé ingénieur en 1655. Commissaire général des fortifications du roi en 1678, il fut nommé maréchal de France en 1703 et mourut à Paris en 1707.

Vauban considérait que «*l'art de la fortification ne consiste pas dans des règles et des systèmes mais uniquement dans le bon sens et l'expérience*». Son seul principe était d'adapter systématiquement la fortification au relief du terrain. Ses réflexions successives l'amènerent à mettre au point un système de défense « à la Vauban », qu'il fit appliquer par les ingénieurs qui l'assistaient : on distingue trois types successifs (chronologiquement) de fortifications :

Premier système

Il n'était autre que la reprise cohérente des procédés de ses prédécesseurs (en particulier Blaise Pagan). Le tir des pièces du flanc d'un bastion défendait la face du bastion adjacent ; ainsi, les feux de deux flancs se croisaient devant la courtine. De nombreuses places, fortifiées selon ce premier principe, sont encore visibles en France. Le défaut de ce système résidait dans le fait que les tirs du flanquement et ceux d'action lointaine provenaient d'une même crête de feu ; si un bastion était mis hors de combat, un face des deux bastions voisins n'avaient plus de défense.

Deuxième système

Pour remédier à ce défaut, Vauban sépara les ouvrages destinés aux tirs d'action lointaine de ceux de la défense rapprochée ; deux enceintes concentriques sont échelonnées en profondeur. L'enceinte extérieure (dite « *de combat* ») est constituée de bastions détachés, tandis que l'intérieure (dite « *enceinte de sûreté* ») est hors de vue de l'ennemi, cachée par la précédente.

Ainsi, après avoir lutté pour prendre la première ligne de bastions détachés, l'assaillant devait recommencer un siège pour prendre la deuxième enceinte, encore intacte. L'exemple type de ce système est visible à Belfort (construit en 1687).

Troisième système

Pour perfectionner ses fortifications, Vauban étira le front en bastionnant l'enceinte de sûreté et plaça des canons sous casemates ou en crête sur les flancs. Il dédoubla la demi-lune et sépara le réduit par un large fossé. Il remplaça la maçonnerie supérieure de l'escarpe de l'enceinte extérieure par un talus de terre, complété d'une haie vive. Neuf-Brisach (construit en 1697) en est l'illustration.

La poliorcétique

La **poliorcétique**, science de l'attaque et de la défense des forteresses et des villes fortifiées, tire son nom de **Démétrios Poliorceutos** (= Démétrius le « *preneur de villes* ») roi de Macédoine de 294 à 288 avant Jésus-Christ, qui se signala par la prise de nombreuses villes : ainsi, Athènes (en 307 av . J.-C.), Rhodes (en 305-304) où il gagna son surnom de « *preneur de villes* », Chalcis, en Béotie (en 304), Sicyone et Corinthe, en Péloponnèse (en 304-302), et bien d'autres. Il était réputé pour utiliser les engins de siège les plus perfectionnés de son temps, notamment les célèbres « *hélépoles* »(tour de siège) inventés par **Polyeldos de Thessalie** au IVème siècle avant Jésus-Christ.

L'art de conduire un siège distingue 4 façons de l'achever :

- 1 - **abandon** par les assaillants, car la résistance est trop forte
- 2 - levée du siège, car des renforts extérieurs prennent les assaillants à revers
- 3 - **contrôle** de la ville dont les habitants sont épargnés (ville « *évacuée* »)
- 4 - **prise** de la ville, dont les défenseurs sont tués ou capturés

Les techniques de siège prévoyaient de :

- 1 - cerner la place afin d'en couper les entrées et les sorties
- 2 - préférer l'usure du temps à l'usage de la force (un assaut était toujours difficile et coûteux en vies humaines)
- 3 - il y avait donc nécessité d'écourter le siège. Pour ce faire, il fallait :
 - a - couper le ravitaillement des assiégés
 - b – limiter les conditions d'hygiène (on jetait des charognes par dessus les murailles et on empoisonnait l'eau des puits ou de la rivière)
 - c – on cherchait à entrer par trahison d'un défenseur
 - d – on tentait d'ouvrir une brèche, pour tenter un assaut
 - e – on tentait de mettre le feu

Les moyens mis en œuvre étaient nombreux : *circonvallation* autour de la place, *mines* et *sapes*, *beffroi*, *bélier*, *machines de jet*, *échelles d'assaut*, etc. Les techniques médiévales ne différaient guère de celles de l'Antiquité, jusqu'au XIème siècle, qui connut un profond renouvellement avec l'apparition d'engins plus puissants, comme la *pierrière*, l'*arbalète*, le *mangonneau*, puis le *trébuchet*, etc. Vers 1370-1380, l'apparition de l'artillerie à poudre et boulets de pierre rendit vaine la résistance des murailles traditionnelles.

Au XVIIème siècle, **Vauban** (1633-1707) rénova en profondeur la poliorcétique en utilisant des remparts (et non plus des murs) et en inventant divers procédés de défense des citadelles.

L'évolution des fortifications

Au cours des siècles, les systèmes de fortifications se sont lentement améliorés et perfectionnés en fonction des nouveautés techniques:

éperon barré	fortification apparue au néolithique ; utilisation d'un site naturel en contrôlant un passage étroit
citadelles antiques	Mésopotamiens, Grecs et Romains édifièrent des murailles de pierres autour de leurs villes (souvent sur une hauteur)
mottes féodales	en raison de l'insécurité régnante pendant tout le Haut Moyen Age (VIIème – Xème siècle) les seigneurs féodaux construisirent des remparts en bois (avec un donjon également en bois) au sommet d'une motte de terre, elle-même ceinte d'un fossé
châteaux en bois	les premiers châteaux plus importants qu'une simple motte étaient faits de pieux verticaux formant palissades, avec des tours en solides poutres
châteaux en pierres	vers le Xème siècle, les plus riches seigneurs firent bâtir des forteresses en pierres, avec donjons et tours carrées, avec des planchers entre les étages et des toits charpentés

Le retour en Occident, au début du XIIème siècle, des participants à la Première Croisade qui n'avaient pas choisi de rester dans les états latins d'Orient apporta en Europe de nombreuses notions techniques obtenues au contact de la civilisation musulmane :

tours rondes	apparition au XIIème siècle ; la forme arrondie résiste mieux aux coups de bâlier et aux boulets que les murs droits
mâchicoulis	apparition au XIIIème siècle : le surplomb permet de déverser sur l'assaillant, pierres, gravats et liquides brûlants
créneaux et merlons	les sommets des murs crénelés permettent d'abriter les défenseurs de la place, tout en leur facilitant le tir
étages voûtés	et non plus planchéiés ; pour lutter contre le feu en évitant la propagation des flammes ; de même pour les toitures
barbacane	et autres ouvrages avancés permettent de contrôler l'accès

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 126

Les remparts des villes

Dans l'Antiquité, les premières civilisations développèrent des villes protégées par des remparts, dont de nombreux vestiges archéologiques nous sont parvenus : Ninive, Babylone, Mycènes, Troie, Athènes, Rome et bien d'autres).

Au Moyen Age, les habitants détruisirent souvent des monuments pour en récupérer les pierres afin d'édifier des remparts de protection autour des villes. L'essor démographique du XIIème siècle, conjugué à un essor économique et au développement de nombreuses villes en Europe (dont les habitants obtenaient des chartes de franchise) amenèrent les conseils municipaux (capitoules, échevins, édiles, etc.) à vouloir ériger de puissants remparts pour se protéger d'éventuelles attaques et afficher leur indépendance et leur autonomie. De nombreuses enceintes urbaines datent de cette époque (ou des décennies immédiatement suivantes) : En 1190, avant de partir pour la Troisième Croisade, le roi de France Philippe Auguste (1180-1223) ordonna la construction d'une enceinte autour de Paris.

Les enceintes fortifiées avaient également pour mission de délimiter une zone fiscale : pour entrer ou sortir, chacun devait payer un octroi sur les personnes et sur les marchandises. Certains octrois ont perduré jusqu'au XXème siècle (on peut encore voir quelques bureaux de perception).

Les remparts coûtaient fort cher : les bourgeois affectaient les produits des péages et octrois ainsi que du cens (ou de la capitation, impôts locaux d'habitation) à leur construction et leur entretien. Autour des villes se situaient des zones de banalités (la banlieue) et les habitants en surnombre qui ne trouvaient pas de place à l'intérieur s'aggloméraient dans les faubourgs.

Souvent, au XIXème siècle, les municipalités décidèrent la destruction de leurs murailles (surtout des portes), pour faciliter la circulation. Mais de nombreuses villes closes ont conservé, de nos jours, leurs remparts médiévaux, qui constituent aujourd'hui un attrait touristique non négligeable. On peut citer, en Europe : Amsterdam, Avila, Bruges, Chester, Cologne, Cracovie, Hanovre, Lucerne, Nordlingen, Nuremberg, Raguse (Dubrovnik), Sienne, Utrecht, Winchester, York, etc. En France : Aigues-Mortes, Angoulême, Avignon, Carcassonne, La Rochelle, Langres, Pérouges (Ain), Provins, et bien d'autres. En Bretagne : Dinan, Fougères, Guérande, Guingamp, Hennebont, Saint-Malo, Rennes, Vannes, Vitré. Dans le Finistère : Quimper, Morlaix, Concarneau.

Les préparatifs d'un siège (attaque)

Au Moyen Age, lorsqu'une armée se présentait devant une place forte, les assaillants avaient, le plus souvent, soigneusement préparé leur assaut. Au départ de leur propre lieu de résidence, les troupes de l'agresseur emportaient des armes et des munitions et surtout des outils, afin de construire, sur place, les machines et les éléments d'un siège.

Réserve de munitions

La première des précautions consistait à prévoir des munitions (flèches, carreaux d'arbalète, boulets d'artillerie, ...) en quantité suffisante. Devant la place assiégée, il n'était pas toujours possible de confectionner des projectiles supplémentaires.

Outils pour confectionner sur place les machines de guerre

Par contre, c'était avec des arbres abattus sur les lieux que l'on pouvait confectionner tout le matériel nécessaire pour le siège : échelle d'assaut, tours d'assaut, bâlier, remparts de protection et surtout mangonneaux, trébuchets ou pierrières. Pour ce faire, on emportait des haches, des scies, des maillets et marteaux, des forets, des vilebrequins, des rabots et tous outils spécialisés.

Ravitaillement en vivres et en eau

En raison du risque de ne pas trouver suffisamment sur place pour nourrir l'armée assaillante, il était prudent d'emporter, dans de lourds chariots, vivres et boissons. Le complément nécessaire était pris sur place par le pillage des alentours. Il en était de même pour le fourrage des montures.

Tentes et matériel de campement

Les attaquants apportaient également avec eux les tentes, le mobilier et les ustensiles de cuisine indispensables pour organiser le camp, d'autant que le siège pouvant s'avérer assez long, un certain confort était recherché, du moins pour les nobles présents au sein de l'armée.

Outils (et forge de campagne) pour réparer les armes

Des ateliers légers (forges, selleries,...), avec tout le matériel nécessaire, faisaient également partie de l'équipement, afin de pouvoir réparer les armes et machines en cas de besoin, ferrer les chevaux, etc.

Repérage du terrain (pour couper les routes d'accès et prévoir le siège)

Préalablement au siège, des émissaires étaient allés repérer le terrain.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 128

Les préparatifs d'un siège (défense)

Au Moyen Age, l'insécurité était telle que tout châtelain se devait d'être prêt à subir un assaut, à tout moment, d'un voisin ennemi ou d'un autre seigneur plus puissant désireux de s'emparer des terres et des forteresses d'autrui. Il était donc indispensable de se préparer en permanence à résister à une attaque.

Travaux de renforcement des fortifications

entretien permanent de l'existant (murailles, tours, bâtiments divers)
création de nouvelles défenses (pièges sur les accès, renforcement des angles morts, etc.)

Exercice des troupes dans la cour

escrime
tir à l'arc (ou à l'arbalète, à la fronde ou autre)
combats divers
exercices d'équitation

Entretien et fabrication des armes

réparation des armes déformées, cassées ou simplement à affûter
confection d'armes neuves ou nouvelles
nécessité d'une forge et d'ateliers bien outillés (sellerie, tonnellerie, ...)
maréchal ferrant (pour les chevaux)

Matériel de siège (défensif)

pierrières
frondes et arbalètes de siège
pas de gros matériel (mangonneaux ou trébuchets), faute de place
tir vers le bas (vitesse initiale + gravitation)

Entreposage des munitions

flèches
carreaux d'arbalète
pierres de calibres divers
liquides chauds (d'où nécessité de brasiers sur les chemins de ronde)

Préparatifs de défense contre le feu

réserves d'eau positionnées en des points sensibles
peaux humides (pour les toitures et les hourds)
seaux entreposés près des citernes
protection de la citerne principale ou du puits

Réserve de ravitaillement (vivres et surtout eau)

entreposage de nourritures et de boissons en lieux protégés
stockage de foin et de fourrages pour les montures

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 129

La fin des forteresses (édit d'Alès)

Afin de lutter contre l'insubordination de la noblesse, les rois de France, depuis le XVème siècle, ont cherché à démanteler leurs places fortes. Les siècles précédents avaient vu la France se couvrir de châteaux, plus ou moins puissants, selon l'importance relative de leurs propriétaires. Certains châteaux, juchés sur un piton rocheux ou un promontoire, étaient inexpugnables. D'autres, situés en plaine, étaient ceints de puissantes murailles, capables de résister aux assauts.

Au XVIème siècle, l'artillerie royale, devenue plus performante, fut en mesure d'abattre les remparts les plus épais, la résistance devint plus difficile et l'insoumission des vassaux plus délicate. Le roi régnait enfin en maître. Cependant, le royaume était encore couvert de centaines de forteresses, plus ou moins importantes et plus ou moins vastes. Beaucoup étaient encore en mesure d'abriter des garnisons et quelques seigneurs pouvaient encore entretenir une petite armée. La capacité de nuisance de certains était susceptible d'inquiéter le roi, qui songeait, depuis des années, à les anéantir.

Le roi Louis XIII a sans doute souvent pensé, peut-être à la suggestion de son ministre, le cardinal Armand du Plessis, duc de Richelieu, à diminuer la puissance des nobles. Il y avait des précédents: en 1599, alors qu'il combattait pour conquérir son royaume, Henri IV avait ordonné la démolition du château et l'abaissement d'une hauteur de 7 toises (environ 13 mètres) des remparts de la forteresse bourguignonne de Montréal, près d'Avallon (Yonne). Vaincu par les troupes royales, le propriétaire dût s'exécuter. C'était un cas isolé et Louis XIII savait que son armée n'était pas en mesure d'exiger l'obéissance de tous.

En juillet 1626 il profita de la tenue à Nantes des Etats annuels de la province de Bretagne (qu'il ouvrit en personne le 21 juillet) et fit voter, le 31 juillet, un vœu proposant la destruction des places fortes du royaume, à l'exception de celles situées aux frontières. Mais il n'était alors guère en état de faire appliquer cette décision. Il dut attendre trois ans. Au cours de l'été 1626, Louis XIII promulgua un édit ordonnant l'arasement des châteaux et places fortes appartenant aux nobles qui resta lettre morte : le roi était alors incapable de le faire exécuter dans l'ensemble du royaume, ses armées n'ayant pas encore la puissance nécessaire.

Trois ans plus tard, les conditions étaient toutes autres : le roi venait de triompher (en 1628) des Protestants à La Rochelle, après un siège de près d'un an et ses troupes avaient montré leur maîtrise dans l'art de vaincre des ennemis

protégés par de solides murailles. En 1629, l'armée royale fit mieux encore : elle enleva la forteresse d'Alès après un siège de neuf jours seulement. En effet, profitant d'un voyage en Languedoc (dernière opération militaire de Louis XIII contre les Protestants) pour lutter contre les Huguenots réfugiés dans les montagnes cévenoles, il donna à Alès un édit dans lequel il renouvelait ses ordres sur l'arasement des places fortes dans tout le royaume. Il ne faut pas confondre cette ordonnance, datée du **21 juin 1629**, avec la *Paix d'Alès*, signée une semaine plus tard, le *28 juin 1629*, quelques jours après la capitulation des Réformés et la prise de la ville, survenue le dimanche 17 juin. Ce jour là, Louis XIII fit son entrée en grande pompe, à la tête de ses troupes et accompagné du cardinal de Richelieu en habits militaires. Ce second texte est connu sous le nom « *d'édit de grâce d'Alès* », qui accordait aux Protestants le droit de célébrer leur culte sous certaines conditions et dans un certain nombre de villes.

L'ordonnance qui prononçait l'obligation de raser les murailles est donc intervenue quatre jours après la capitulation des Réformés du Languedoc. Le roi et son ministre étaient alors au faîte de leur puissance. Toute résistance était désormais vouée à l'échec, tant les armées royales avaient acquis, par leur nombre, leur discipline et leur armement une redoutable efficacité.

Après quelques retentissantes victoires, Louis XIII s'estimait en mesure de faire appliquer enfin son désir, exprimé trois ans auparavant, d'araser les courtines trop imposantes et de reléguer l'ensemble de la noblesse, ses vassaux et vassaux, dans des résidences dagrément et non plus des postes de combat capables de devenir autant de poches de résistance.

Il s'agit du premier texte législatif (peut-être en Europe), entièrement consacré aux châteaux et places fortes premier à être réellement appliqué. Le roi disposait désormais d'une armée en état de montrer partout sa puissance.

Si certains rechignèrent à appliquer une décision qui mettait fin à leur puissance locale, il faut bien avouer que quelques-uns s'en félicitèrent. En effet, l'habitat dans des demeures vieilles, certaines, de plusieurs siècles, aux murs épais de quelques mètres, peu éclairées, mal chauffées et encore plus mal isolées, ne présentait pas que des avantages. Beaucoup de nobles, soucieux de préserver leur prestige d'antan, s'efforçaient de faire bonne figure en acceptant de résider, avec leur famille et leur domesticité, dans de telles forteresses. D'autres, au contraire, furent ravis du prétexte fourni par le roi pour faire construire des demeures plus agréables et plus conformes à la mode du temps.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 130

Vivre noblement

Tout noble se devait de se distinguer des roturiers. Pour ce faire, il devait adopter un comportement adéquat, c'est-à-dire « *vivre noblement* ». Il ne pouvait travailler de ses mains (sauf exercer certains métiers artistiques n'entraînant pas la dérogeance de la noblesse) mais devait être prêt à chaque instant à donner sa vie pour la défense et la protection des populations : dans ces cas, il « *versait l'impôt du sang* », lui qui était exonéré des taxes et impositions ordinaires.

Pas de travail manuel

A l'origine, un noble ne devait pas exploiter directement son domaine agricole : pour vivre de ses revenus, il devait l'octroyer à des fermiers (ou, dans quelques cas, à des métayers). Les siècles passant, il y eut une certaine évolution et, à partir du XVIème siècle, on vit des petits nobles (dont les revenus d'autrefois avaient considérablement baissés) se mettre à travailler eux-mêmes leurs terres.

Beaucoup d'activités étaient considérées comme roturières, notamment l'artisanat et le commerce. Mais, dans certains pays, une autre vision apparut à la fin du Moyen Age ; ainsi, en Italie du Nord, des banquiers devenus extrêmement riches, furent considérés comme nobles et s'emparèrent même du pouvoir dans quelques villes (les Médicis à Florence, les Sforza à Milan, etc.).

Certaines activités artistiques n'entraînaient pas la perte de noblesse. Les nobles pouvaient exercer le métier de maître verrier ou celui de peintre décorateur sans déchoir.

Vie sociale selon son rang

Par contre, tout noble devait fréquenter les gens de son état et mépriser, autant que possible, les relations avec les gens du commun ; en ville, surtout pendant les saisons froides et humides, les nobles se recevaient entre eux, dans leurs hôtels particuliers, pour des repas copieux et pour des soirées le plus souvent animées par des musiciens ou des acteurs, voire des poètes déclamant des vers. Bien entendu, les danses en vigueur dans les salons n'avaient rien à voir avec les danses populaires.

Lors de la saison chaude, les nobles partaient vivre dans leurs châteaux ou manoirs à la campagne, mais continuaient à vivre entre gens de même condition sociale, en chassant sur leurs terres et en menant grand train de vie (parfois au détriment de leurs finances quelque peu amoindries).

La perte de noblesse (dérogeance)

L'état de noblesse n'était pas obligatoirement éternel. Il pouvait arriver, dans certains cas, que la noblesse se perde.

Absence de descendance :

La première (et la plus fréquente) des causes de perte de noblesse était l'absence d'héritier mâle : le fief pouvait passer entre les mains d'une femme, il « *tombait en quenouille* », au mieux un parent éloigné (oncle, cousin) pouvait le reprendre, mais, de fait, il changeait de famille, tout au moins il quittait la branche aînée, celle du « *chef de nom et d'armes* ».

Les coutumes variant selon les régions, certains fiefs admettaient qu'une femme puisse en hériter et le gérer elle-même. Quelques exemples : **Aliénor d'Aquitaine** (1122-1204), duchesse d'Aquitaine, ou la comtesse **Mahaut d'Artois** (1270-1329).

Par contre, en ce qui concerne le royaume de France, à la mort du dernier fils de **Philippe IV le Bel** (1285-1314), **Charles IV le Bel** (1322-1328) le 1er février 1328, les Pairs du royaume refusèrent que ce soit sa fille, **Isabelle**, mariée au roi d'Angleterre **Edouard III** (1327-1377), qui hérite du trône. Ils préférèrent **Philippe VI de Valois** (1328-1350), neveu de Philippe le Bel et donc cousin du roi défunt, et invoquèrent la « *Loi salique* » qui daterait de l'an 508 (sous Clovis) et interdirait aux femmes de régner sur la France. Ce fut une des causes de la **Guerre de Cent Ans** avec l'Angleterre.

Forfaiture (cause de diffamation) :

Lorsqu'un noble avait failli à l'honneur, ou commis un méfait susceptible d'une condamnation, son épée était brisée en public et ses armoiries « *renversées* » (positionnées la tête en bas) ; on disait « *diffamées* » (du latin *fama*, qui signifie réputation).

Cette « *diffamation* » avait de graves conséquences, non seulement pour le coupable, mais pour l'ensemble de sa lignée. Toute sa famille, couverte de honte, était mise au ban de la société. Les « *gens de bien* » cessaient de la fréquenter et il n'était plus question d'alliance, matrimoniale ou autre, entre cette famille déchue et une famille noble.

Dérogeance :

L'exercice de certaines activités, notamment tout travail manuel (à l'exclusion des travaux artistiques) pouvait entraîner la perte de noblesse, ou « *dérogeance* ». La cessation de cette activité n'impliquait pas obligatoirement le retour à l'état de noblesse.

Les priviléges de la noblesse

Le « *Deuxième Ordre du royaume* » jouissait de priviléges depuis les premiers temps de la Féodalité. Au XVIIIème siècle, ils étaient devenus exorbitants aux yeux du Tiers Etat et furent une des causes de la Révolution.

Priviléges fiscaux :

Les nobles étaient exemptés du paiement de la **taille**, principal impôt sous l'Ancien régime, qui pesait sur les personnes. De même, ils ne payaient pas non plus les **fouages** (imposition par foyer), ni la **gabelle** (sur le sel) et les autres impôts directs (**aides** et taxes sur le **tabac**). Par contre, lors de l'instauration de la **capitation** (impôt destiné à financer les dépenses de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, en 1695), Louis XIV (1661-1715) exigea qu'ils soient soumis à cette nouvelle taxe, considérée comme exceptionnelle et provisoire à l'origine, mais qui fut ensuite maintenue.

Emplois réservés :

Dans l'armée, les plus hauts grades étaient réservés aux nobles qui, de plus, avaient seuls accès aux écoles militaires (voir fiche n° 89 « *les traités d'art militaire* »). Il en était de même pour les hautes dignités ecclésiastiques (évêques, archevêques, cardinaux et même certains ordres monastiques n'admettaient comme abbés que des personnes nobles).

Priviléges honorifiques (Insignes du pouvoir) :

Seuls les nobles avaient le droit d'arborer certains signes extérieurs (voir fiche n° 55 « *les 12 signes extérieurs de noblesse* ») et de porter certains habits (voir fiche n° 64 « *les lois somptuaires* »), afin de se distinguer des roturiers. Ils jouissaient également de certaines prérogatives, comme la préséance et la prééminence dans de nombreuses cérémonies et solennités, le droit d'avoir un banc réservé, au premier rang, à l'office, d'être ensevelis dans l'église paroissiale,etc.

Priviléges judiciaires :

Toute personne noble, quel que soit son forfait, ne pouvait être jugée que par ses pairs, à l'exclusion de toute juridiction constituée de roturiers. En cas de condamnation à mort, tout noble était décapité (à coups de hache ou d'épée), la pendaison étant considérée comme un châtiment vil, réservé aux seuls roturiers.

Les priviléges de na noblesse ont été abolis dans la célèbre séance de l'Assemblée nationale constituante, dans la nuit du 4 août 1789, tandis que la noblesse a été supprimée par la loi du 23 juin 1790.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 133

Les privilèges du clergé

Les membres du « *Premier Ordre du royaume* » jouissaient de privilèges importants depuis les premiers temps de l'Eglise. Sans cesse augmentés, ils ont permis aux institutions ecclésiastiques d'être à la tête d'une fortune mobilière et immobilière considérable à la veille de la Révolution.

Privilège d'immunité administrative :

Quoique sujets du roi, les membres du Clergé n'entendaient obéir en priorité qu'à leur seule hiérarchie. Le clergé séculier prenait ses instructions des évêques et archevêques et, au-dessus du pape et des conciles. Les moines n'obéissaient qu'à leur supérieur local (le Père Abbé ou la Mère Abbesse), puis au Supérieur général de leur Ordre, le plus souvent résidant dans un monastère à Rome. Certains ordres étaient exonérés de l'autorité épiscopale et ne relèvaient que du Saint-Siège (par exemple, les Jésuites).

Au XVIIème siècle, une grave controverse éclata entre les partisans de l'obéissance au roi, les « *Gallicanistes* » et ceux qui n'entendaient obéir qu'au pape, les « *Papistes* » ou « *Ultramontains* ».

Privilège judiciaire :

Tout ecclésiastique, quel que soit son forfait, ne pouvait être jugée que par ses pairs, à l'exclusion de toute juridiction constituée de roturiers. Les clercs étaient donc justiciables des tribunaux épiscopaux, appelés « *officialités* ». Lorsqu'un clerc était jugé coupable et condamné à la peine capitale, il était alors remis à la justice civile ordinaire, pour exécution. On disait qu'il était remis « *au bras séculier* ».

Bénéfices financiers :

Les « *Bénéfices* » (revenus annuels) des cures et abbayes, dont une partie seulement était reversée à Rome, étaient considérables : au produit des quêtes, lors de l'office dominical, il convient de rajouter le « *casuel* » (produit de la délivrance, tarifée, des sacrements de baptême, mariage, extrême-onction, communion). Les biens fonciers et immobiliers, généralement donnés par de généreux bienfaiteurs, étaient souvent considérés comme exonérés d'impositions diverses, ce qui augmentait encore la richesse de l'Eglise.

Les privilèges du clergé ont été abolis dans la célèbre séance de l'Assemblée nationale constituante, dans la nuit du 4 août 1789, tandis que le statut du clergé a été modifié par la Constitution Civile du Clergé, votée le 12 juillet 1790.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 134

Les 7 métaux de l'Antiquité

Les Babyloniens, puis les Egyptiens, les Grecs et les Romains connaissaient 7 métaux dont l'apparition peut se résumer comme suit :

or	cuivre	argent	plomb	étain	fer	mercure
-6000	-4200	-4000	-3500	-1750	-1500	-750

L'or et l'argent étant trop mous, leur usage fut réservé aux bijoux. Le cuivre, premier métal (dans l'ordre chronologique) à être techniquement maîtrisé par l'homme, pouvait être durci. Allié avec l'étain, il devenait assez rigide pour être utilisé pour la confection d'armes et d'outils. Lorsque le fer apparut, sa métallurgie supplanta vite celle du cuivre, car les armes et les outils étaient encore plus résistants et solides. Lorsque l'acier (alliage d'un peu de carbone introduit dans le fer à haute température) fut bien maîtrisé, son usage se répandit rapidement. Le plomb, lourd et considéré comme le plus vil des métaux (donc dédié à Saturne, la planète la plus éloignée), était utilisé pour son étanchéité pour confectionner des récipients et des tuyaux (et même parfois pour des toitures). Quand au mercure, apparu plus tard, on l'appelait « *vif argent* » au Moyen Age, jusqu'au XIXème siècle.

Les astronomes babyloniens assimilèrent les métaux aux planètes alors connues (visibles à l'œil nu) : or = soleil ; argent = lune ; cuivre = Vénus ; étain = Jupiter ; fer = Mars ; plomb = Saturne et mercure = Mercure.

Les alliages connus au Moyen Age :

acier (fer + carbone)

airain (cuivre + entre 3 et 20% d'étain) = bronze

auricalque (cuivre + entre 5 et 30% de zinc) = laiton

billon (cuivre + argent)

électrum (or + argent)

vermeil (argent recouvert d'or)

Consulter :

Knauth (Percy). - *La découverte du Métal*. - Paris, France Loisirs, 1982. - In-8°, 160 p., ill. (Collection « *Les Origines de l'Homme* »)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 135

La découverte de nouveaux métaux

Jusqu'au Moyen Age, on ne connut que les 7 métaux de l'Antiquité. Mais, aux XIIIème et XIVème siècles, on découvrit de nouveaux métaux : d'abord l'**antimoine**, puis l'**arsenic**, le **zinc** et le **bismuth**, ce qui porta à 11 le nombre de métaux utilisés. Au XVIème siècle, on fit la découverte du **platine** et ce nombre de 12 ne bougea plus jusqu'au XVIIIème siècle. Le chimiste français Lavoisier mit au point un tableau de classification des éléments en 1789, puis, au XVIIIème et surtout au XIXème siècle, les découvertes s'accélérèrent :

Cobalt	isolé en 1735 par le chimiste suédois Georg Brandt
Nickel	isolé en 1751 par le chimiste suédois Frédéric von Cronstedt
Chrome	isolé en 1766 par Louis Nicolas Vauquelin
Manganèse	isolé en 1773 par le suédois Carl Wilhelm Scheele
Tungstène	en 1778, le chimiste suédois Peter Woulfe supposa son existence, mais ce ne fut qu'en 1783 que deux frères espagnols, Juan José et Fausto de Elnuyar isolèrent l'élément
Titane	le métallurgiste et pasteur William Gregor l'isola en 1791 en Cornouailles
Béryllium	découvert en 1798 par Louis Nicolas Vauquelin
Osmium	isolé en 1803 par l'Anglais Smithson Tennant, à Londres
Cadmium	isolé en 1809 par le chimiste suédois Magnus Martin de Pontin
Lithium	isolé en 1817 par le chimiste suédois Johan August Arfwedson
Aluminium	isolé en 1827 par le physicien allemand Wohler
etc.	

De nos jours, on connaît **82 métaux**.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 136

Les Voies romaines

A l'origine, les Romains construisirent des routes pour des raisons stratégiques (elles devaient permettre les déplacements rapides de l'armée). Puis des raisons économiques entraînèrent la densification du réseau. La Gaule toute entière fut, peu à peu, dotée d'un réseau très dense de ces voies qui reliaient chaque centre urbain au reste de l'empire. Pour en retrouver les traces, dans une région donnée, il est nécessaire de :

Recherches documentaires préalables

dresser la liste des toponymes (et microtoponymes) d'origine romaine
prendre une carte détaillée à petite échelle de la région

(Série « bleue » de l'I.G.N. au 1/25.000)
si possible, consultation du plan cadastral au 1/10.000
repérer les tronçons en lignes droites des itinéraires entre les villes
mettre en cohérence les tronçons susceptibles d'être romains

Sur le terrain

une fois les tronçons repérés, se rendre sur place
vérifier la constance de la largeur du chemin
vérifier la rectitude du tracé et examiner les franchissements d'obstacles
rechercher les vestiges de pavement et de substruction romains
attention : les véritables fouilles seront exécutées par des archéologues spécialisés, appelés à cet effet

Structure d'une voie romaine :

une voie romaine classique était constituée de couches successives, superposées ainsi de bas en haut :

sol nu, nivé, éventuellement tassé (damé)
statumen, inis = amas de cailloux
auditis = gros moellons agrégés par du ciment couche d'environ 30 cm d'épaisseur
nucleus, i = débris de poteries agrégés par du ciment fin couche d'environ 10 cm d'épaisseur
dorsum, i = surface de la route blocs polygonaux de silex ou blocs rectangulaires de pierres volcaniques ou autres pierres (dures) trouvées dans les environs
crepido, inis = trottoir (dans les villes surtout) ou chaussée pour piétons

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 137

Les Zouaves pontificaux

Sous le Second Empire, de graves événements extérieurs eurent de profondes répercussions en France.

Unification de l'Italie

Au milieu du XIXème siècle, la péninsule italienne restait morcelée en de nombreux petits royaumes ou états indépendants qui ne songeaient qu'à se déchirer. Le roi de Piémont-Sardaigne (qui possédait également le duché de Savoie), Victor-Emmanuel II, tenta d'unifier, à son profit, le pays tout entier.

En 1859, les Français firent alliance (négociée par Cavour) avec les Piémontais. Les Autrichiens attaquèrent le royaume de Sardaigne, mais furent battus. Une révolte ayant éclaté à Palerme, Garibaldi débarqua à Marsala (Sicile) le 11 mai 1860, à la tête de « *1.000 chemises rouges* », s'empara de Palerme (27 mai), puis de Naples (7 septembre) et fit la conquête de toute l'Italie, à l'exception du Latran.

Le 17 mars 1861, Victor-Emmanuel II fut proclamé roi d'Italie « *par la grâce de Dieu* ». Afin de rassurer son électorat catholique, Napoléon III s'opposa à la suppression des Etats de l'Eglise. Installé à Florence, le nouveau roi d'Italie voulait Rome comme capitale, soutenu par les républicains, hostiles au pape. En remerciement de son aide, la France reçut le duché de Savoie et le comté de Nice, en 1864.

Résistance de la Papauté

Le pape Pie IX (Jean-Marie Mastai Ferretti, 1846-1878) obtint de l'aide de plusieurs gouvernements et résista aux pressions du nouveau roi. En 1861, il recruta parmi les états catholiques une armée de volontaires : 15.000 « *zouaves pontificaux* » furent enrôlés sous les ordres de Monseigneur de Mérode. De nombreux Néerlandais, Belges et Français, fervents catholiques, se retrouvèrent sous la bannière du pape avec 22 autres nationalités. Le 1/3 de l'effectif français était constitué de Bretons.

Intervention des Zouaves pontificaux

Le 3 novembre 1867, Garibaldi et ses « *chemises rouges* » pénétrèrent dans le territoire pontifical (avec la complicité de Piémontais), mais furent battus à Mentana par les zouaves pontificaux du général Kanzler, assistés de Français, sous les ordres du général Polhès. Cette armée combattit, avec des fortunes diverses, jusqu'en 1871, puis elle fut dissoute.

Dans le Finistère :

Les Finistériens (surtout les Léonards) fournirent un bataillon important, sous les ordres du Colonel Audren de Kerdrel. Cette unité comptait plusieurs centaines d'hommes.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 138

L'authentification d'un acte

Au Moyen Age, pour disposer d'une valeur légale, un acte (charte, diplôme, donation, échange, contrat, etc.) se devait d'être revêtu de certains signes (comme les sceaux, d'abord plaqués, puis pendus sur des lanières de parchemin ou des lacs de soie ou autre), mais également de comporter certaines mentions servant à valider de manière sûre le document.

Ainsi la mention des témoins était très importante [voir fiche n° 141 « *Les Témoins d'un acte* »]. Les témoins directs étaient énumérés dans un ordre rigoureux et précis, propre à chaque chancellerie.

Les signes de mémorisation consistaient à indiquer quelques faits mémorables, destinés à marquer les mémoires par la coïncidence de ces faits avec la décision contenue dans l'acte. Puis, un certain nombre de formules étaient inscrites, afin de « protéger » la validité et la perpétuité de l'acte (clauses injonctives, prohibitives, dérogatoires, réservatives, obligatives, renonciatives, comminatoires, - imprécations et anathèmes -, clauses pénales).

On utilisait des formules imprécatoires, telles que celle-ci : « *Et si quelqu'un ose s'opposer à cet acte et venir contre, qu'il aille rôtir en Enfer avec Dathan et Abiron et Pilate et Judas, pour des siècles et des siècles* ». Dathan et Abiron sont des personnages malfaisants de l'Ancien Testament, tandis que Pilate et Judas ont les pires rôles du Nouveau Testament. Tous ont largement mérité les flammes éternelles.

Suivaient des mentions de formalités diverses, comme la distinction entre la décision et la rédaction de l'acte qui en fournit une trace, les formules d'investiture et de tradition de cet acte, enfin les notions d'insinuation et d'enregistrement dans les archives de la chancellerie émettrice.

Généralement, les signes de validation étaient annoncés : le sceau est indiqué, mais également le monogramme du seigneur auteur de la décision et, surtout à partir du XIIIème siècle, la signature (la « ruche ») du clerc chargé de la rédaction et de l'écriture de l'acte.

L'ensemble de ces éléments permettait d'authentifier un acte et de garantir sa validité. Toute absence était susceptible d'attirer une certaine suspicion sur l'acte en question.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 139

Les sceaux

Apparus en Mésopotamie vers 4.000 avant Jésus-Christ sous forme de tablettes d'argile, les sceaux servirent à authentifier les actes dès les premiers temps du Moyen Age (Vème siècle) et se développèrent surtout à partir du XIème siècle. Les chancelleries codifièrent leur usage pour en faire un instrument de reconnaissance de la spécificité de chaque état.

Forme des sceaux :

- | | |
|----------|--|
| rondes | (le plus souvent) |
| ogivales | (dites alors « <i>en navettes</i> » ; formes appropriées pour les effigies en pied d'ecclésiastiques ou de femmes) |

Apposition des sceaux :

Sceaux *plaqués*

fixés par des incisions dans le parchemin (repliées)

Sceaux *pendants*

sur simple queue (parchemin découpé en lanière)

sur multiples lanières découpées dans le parchemin

sur fils de matériaux divers (lacs de soie, cordelettes de chanvre)

Couleurs de la cire : [pour la chancellerie royale française]

verte (sur lacs rouges et verts) pour actes à valeur perpétuelle

jaune (ou brune) pour mandements et actes administratifs

rouge pour lettres closes relevant de la sphère privée

On distingue :

- | | |
|------------------------|---|
| sceaux de majesté | roi sur son trône avec ses insignes |
| sceaux équestres | guerrier à cheval portant ses armes |
| sceaux ecclésiastiques | assis ou en pied, avec ornements de sa fonction |
| sceaux féminins | en pied, pour une dame de haut rang |
| hagiographique | pour les institutions de l'Eglise (abbayes,...) |
| sceaux monumentaux | pour les villes (avec leurs monuments) |
| sceaux héraldiques | ou « <i>armoriés</i> » (les plus fréquents) |

les bulles de plomb ou d'or (« *chrysobulles* »)

Consulter :

Pastoureau (Michel). - *Les Sceaux*. - Turnhout [Belgique], Brépolis, 1981. - In-8°, 78 p. (Collection « *Typologie des sources du Moyen Age occidental* », fasc. n° 36).

Les formules de datation

Les Romains comptaient les années à partir de la **fondation de Rome** (la célèbre formule *A.U.C. = Ab Urbe Condita*), en **753 avant notre ère**, exprimé dans notre chronologie actuelle. Ce fut l'usage pendant des siècles, même après l'apparition d'autres méthodes chronologiques, et encore pour les chroniqueurs et historiens sous les Mérovingiens, notamment dans les royaumes francs.

A partir de la République, on data les actes publics de l'année des Consuls. Les **Fastes consulaires** déterminaient à quelles années correspondaient les dates. En latin, la date se définissait à l'aide de *l'ablatif absolu* qui donnait le nom des consuls de l'année. Ex. : lorsque Cicéron fut consul, avec Gaius Antoninus Hybrida, on écrivait : « *Marco Tullio Cicerone et Gaio Antonino Hybrida consulibus,...* ». On savait que l'on était dans l'année **690 Ab Urbe Condita**, depuis la fondation de Rome (donc, pour nous, en 63 av. Jésus-Christ).

Le pape **Jean 1^{er}** (523-535) confia à un moine, **Denys le Petit**, la mission d'établir un nouveau calendrier. Né vers 470, celui-ci était venu à Rome pour devenir abbé d'un monastère. Il enseigna au monastère de Vivarium, en Calabre, mais il est surtout connu pour son œuvre de canoniste (le « *Dionysiana* »). Toute sa vie, il se livra à de savantes études et il fut choisi par le pape pour calculer la refonte du calendrier et établir la chronologie de l'histoire de la chrétienté.

Il proposa, en **525 de notre ère** (soit en 1278 du calendrier romain *Ab Urbe Condita*) un nouveau calendrier : on ne compterait plus à partir de la Fondation de Rome, mais avec comme point de départ un événement majeur pour les Chrétiens, **la naissance du Christ**.

Denys confronta les *Evangiles* et les *Annales* romaines et conclut qu'à la mort du Christ (à 33 ans), Ponce Pilate était alors procurateur en Judée. A la naissance du Christ, le roi Hérode avait ordonné le massacre des Innocents, etc. Il calcula que **l'Incarnation du Christ avait eu lieu le 25 décembre l'an 753 de la Fondation de Rome**. Le jour de la Nativité (*natalis dies* en latin, qui a donné Noël) fut donc déclaré le début de l'année de l'Incarnation.

Pendant tout le Moyen Age, on utilisa le calendrier julien. Un calendrier liturgique, calculé chaque année par l'Eglise, donnait les dates des fêtes mobiles (principalement Pâques, mais aussi Quasimodo, les Rameaux, la Pentecôte, l'Ascension, la Trinité, etc.). Dans de nombreux actes écrits, on employait des formules de datation selon ce calendrier liturgique, en fonction des fêtes

célébrées. On écrivait, par exemple : « *la IVème férie* (mercredi) *après la Nativité de la Viege* »

Au XIII^e siècle, on rajoutait dans les documents le quantième de la lune, par souci de précision. Dans les Annales et les Chroniques (plus rarement dans les chartes) on indiquait les phénomènes astronomiques (éclipses, comètes) observés ou les phénomènes météorologiques (crues, inondations, tremblements de terre et catastrophes diverses).

Peu à peu la règle s'imposa que la date d'un document diplomatique soit l'énoncé du temps et du lieu où le document a été rédigé. Pour la législation romaine, tout acte, pour avoir une valeur, devait comporter la date de l'année et du jour. Mais, chez les Barbares, les notions de précisions et de datations devinrent insuffisantes, de sorte que les dates des documents étaient très approximatives, surtout jusqu'au IX^e siècle. L'ère des premiers Capétiens vit une sensible amélioration.

A partir du XII^e siècle, la date fut placée immédiatement à la suite du texte, avant les souscriptions. Le plus souvent, elle était exprimée en une seule teneur, précédée du mot *datum*, ou *data* (qui a donné le français *date*), ou encore *actum*, *factum*, voire même *scriptum*.

Souvent les actes médiévaux comportaient une datation par année de l'**indiction**, avec indication des **épactes**, des **concurrents** et autres **réguliers** solaires et lunaires, ces systèmes complexes nécessitant de nombreuses opérations de calcul.

La datation par **année du règne du souverain**, apparue chez les Egyptiens fut reprise par les rois d'Angleterre, à la fin du XI^e siècle, bientôt suivis par d'autres souverains, notamment dans le Saint empire romain germanique et par la Papauté.

Notre système de datation (quantième dans le mois, nom du mois, millésime) n'est apparu qu'à la fin du XII^e siècle (première utilisation connue par l'empereur Henri VI de Hohenstaufen en 1191) et ne s'est généralisé qu'au siècle suivant.

Il convient de noter que, pour la première fois, en 1171, un document, le « *Rentier de Paderborn* », utilisa les chiffres arabes pour indiquer la datation de l'année.

Consulter :

Giry (Arthur). – *Manuel de diplomatique*. – Paris, Librairie Hachette, 1894. – In-8°, 944 p.

Les témoins d'un acte

Au Moyen Age (Vème – XVème siècles), un acte tenait une grande partie de sa valeur juridique dans la présence de témoins, susceptibles de venir attester de son authenticité devant un tribunal, en cas de besoin. D'où la nécessité de prendre note des noms et qualités des personnes ayant assisté à la rédaction de l'acte (tout au moins à l'énoncé de son contenu). L'énumération de tous les présents, à la fin du texte, permettait de fournir des gages de véracité au destinataire du document (et fournit aux historiens de nombreuses informations).

Peu à peu, les grandes chancelleries (pontificale, impériale et royales de tous pays) ont codifié et mis au point des règles de préséance pour ces listes de témoins, qu'il convenait de ranger dans un ordre à la fois indiscutable et précis. Pour les actes des souverains, ordre décroissant d'importance :

membres de la famille royale

ecclésiastiques (en ordre décroissant : pape, cardinaux, archevêques, évêques, abbés et pères supérieurs, chanoines, chapelains, curés, autres)

nobles (en ordre décroissant : ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, vidames, seigneurs, juveigneurs)

officiers seigneuriaux (connétables, maréchal, chambellan, chancelier)

autres (simples bourgeois ou commerçants importants)

Sur le plan de la diplomatique, l'analyse détaillée des présents à la rédaction d'un acte, à une date précise (celle donnée par le document) fournit des éléments de critique de l'authenticité du document (même un bon faussaire peut commettre des erreurs chronologiques en ce qui concerne la possibilité, pour un témoin cité, d'avoir pu réellement assister à la réalisation de l'acte en question).

D'autre part, ces listes de témoins apportent aux historiens d'utiles informations sur l'existence de personnages (qui n'apparaîtraient pas obligatoirement dans d'autres documents) historiques, parfois de second plan, mais qui ont entouré tel ou tel puissant souverain ou seigneur ; on peut ainsi dresser des listes de dignitaires ecclésiastiques, de seigneurs et de leurs successeurs, d'officiers royaux ou seigneuriaux, etc.

Dans les actes des XIème et XIIème siècles, on voit des enfants auxquels on a donné un soufflet ou tiré les oreilles, ou encore donné un baiser ou des cadeaux pour qu'ils se souviennent de l'acte auquel ils ont assisté.

Les témoins sont parfois appelés « *garants* » ou « *pleiges* ».

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 142

La sigillographie

Appelée aussi **sphragistique**, cette science étudie les sceaux (*sigillum*, i en latin) et leur emploi. Leur diffusion (sur les plans de la chronologie et de la société) et leur valeur juridique sont examinées ainsi que les techniques de fabrication (avec tous les éléments d'Histoire de l'art et de l'Archéologie) et les apports historiques importants fournis par leur analyse.

Les trois usages principaux des sceaux sont :

- authentification des documents et actes administratifs
- clore des lettres (pour en assurer l'intimité et la discréetion)
- certifier les lettres (et assurer leur véracité)

La sigillographie examine les deux faces des sceaux :

- | | |
|--------|---|
| avers | empreinte principale du sceau |
| revers | avec empreinte biface (si mêmes dimensions)
contre-sceau (si dimensions inférieures) |

On distingue :

- | | |
|------------------------|--|
| le sceau | proprement dit destiné à authentifier les documents |
| la bulle | même usage, mais en métal (souvent en plomb) |
| le contre-sceau | empreinte de petites dimensions
réalisée au revers du sceau |
| le signet | empreinte de petites dimensions
mais avec une seule face |
| le cachet | utilisé pour fermer une lettre (à l'époque moderne) |

Consulter :

Ewald (W.). - *Siegelkunde*. - Munich et Berlin, 1914. (réimprimé à Munich en 1975).

Roman (J.). - *Manuel de sigillographie française*. - Paris, 1912.

Douet d'Arcq (Louis). - *Eléments de sigillographie tirés de la collection des sceaux des Archives de l'Empire*, dans *Inventaires et documents... Collection de sceaux*, Tome 1, Paris, Archives de l'Empire , 1863pp. XVII-CIX.

Pastoureau (Michel). - *Les Sceaux*. - Turnhout [Belgique], Brépolis, 1981. - In-8°, 78 p. (Collection « *Typologie des sources du Moyen Age occidental* », fasc. n° 36).

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Histoire de l'écriture

L'écriture est née du besoin de conserver et de transmettre les informations et le savoir, à la fois dans l'espace et dans le temps, vers 4.000 ans avant notre ère, en Mésopotamie. Elle s'est développée spontanément en divers lieux et à différentes époques. Les Sumériens et les Akkadiens ont commencé à tracer des signes sur des tablettes d'argile ou des poteries de terre cuite.

Les **pictogrammes** (représentant des hommes, des animaux ou des objets) sont apparus en premier, puis vinrent des **idéogrammes** (symboles pour des idées abstraites). Il fallut attendre des siècles pour qu'apparaissent les premiers **alphabets** (phénicien, hébreu, grec ancien, étrusque puis romain,...), sans doute vers 2.600 av. J.-C. Vers 1.000 av. J.-C., l'écriture se divisa en deux groupes : les **Araméens** écrivaient de la gauche vers la droite, tandis que les **Nabatéens** écrivaient dans le sens contraire (les Arabes ont hérité de ce type d'écriture, comme d'autres peuples).

L'alphabet romain, peu à peu perfectionné, fut en usage en Europe occidentale pendant tout le Moyen Age (en Europe orientale, on utilisait le *cyrillique*). Ne comprenant que 23 lettres à l'origine, il s'enrichit de 3 signes supplémentaires (le J, le U et le W) pour atteindre, au XIIème siècle, nos 26 caractères actuels.

L'écriture romaine se métamorphosa lentement : du IIIème au VIIIème siècle, on employa l'**onciale**, puis les moines de l'abbaye de Corbie créèrent la **minuscule caroline**, vers 770, qui fut développée, sous le règne de Charlemagne (800-814), par Alcuin. Cette révolution de l'écriture gagna l'ensemble des abbayes de l'empire carolingien et ce type de lettres fut universellement utilisé, en Europe occidentale, jusqu'à l'apparition de la **bâtarde**, au cours du XIVème siècle. Au siècle suivant, les notaires et tabellions mirent au point une forme d'écriture plus rapide, la **cursive**, appelée à un grand avenir.

L'invention, à la fin du XVème siècle, puis le développement de l'**imprimerie** fixèrent définitivement la forme des caractères.

Consulter :

Higoumet (Charles). - *L'Ecriture*. - Paris, Presses Universitaires de France, 1955.
- In-8°, 128 p. (Collection « *Que Sais-Je ?* », n° 653).

Brookfield (Karen). - *L'écriture et le livre*. - Paris, Gallimard, [s. d.]. - In-4°, 64 , ill. (Collection « *Les yeux de la Découverte/Gallimard* »).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 144

Les supports de l'écriture

A travers les siècles et les lieux, les hommes ont tracé des caractères sur une grande variété de supports :

tablettes d'argile	en Mésopotamie, les Sumériens et les Akkadiens utilisèrent, 4.000 ans environ avant notre ère, des tablettes d'argile pour recevoir les premiers signes d'un début d'écriture (cunéiforme)
céramique	on a conservé des morceaux de poterie revêtus de caractères (ex. : un texte du dramaturge grec Euripide)
tablettes de bois	support très utilisé car on peut le graver de différentes façons (avec une lame ou avec une pointe chauffée à forte température = <i>pyrogravure</i>)
pierres	support pérenne par excellence, relativement facile à graver ; l' épigraphie est la science de l'écriture sur les pierres 'avec des caractères spécifiques)
tablettes de cire	les Romains écrivaient avec un style sur de telles tablettes qu'il suffisait de chauffer pour effacer et les réutiliser
papyrus	les Egyptiens fabriquaient des rouleaux destinés à recevoir des textes à partir d'une plante poussant sur les bords du Nil ; le papyrus fut utilisé pendant des siècles dans tout l'empire romain
parchemin	fabriqué à partir de la peau d'un animal (mouton, chèvre, vache, antilope, etc.) ; traité pour obtenir une surface lisse, fine et souple ; en usage pendant tout le Moyen Age
feuilles de palmier	selon la tradition, lorsque le prophète Mahomet parlait à ses compagnons dans le désert, ceux-ci prenaient note de ses paroles sur le seul support disponible, des feuilles de palmier ; ce sont les « <i>hadiths</i> », qui rapportent l'interprétation du Coran
papier	inventé en Chine au 1er siècle de notre ère ; apparu en Occident à la fin du XIIème siècle ; utilisation universelle de nos jours

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 145

Le parchemin

Le parchemin tire son nom de la ville de **Pergame**, en Eolide (Turquie actuelle, province d'Izmir), dont le roi **Eumène II** (197-158 av. J.-C.), selon la légende, aurait eu l'idée d'écrire sur une peau de mouton, parce qu'il ne pouvait plus se procurer de papyrus. Plus vraisemblablement, les progrès dans le tannage des cuirs ont amené à utiliser ce matériau pour l'écriture.

Fabriqué à partir de la peau d'un animal (mouton, chèvre, vache, antilope, porc, etc.) selon les ressources locales, il a par conséquent les dimensions maximales de la taille de l'animal dépecé.

Préparation et fabrication :

Une fois l'animal dépecé, la chair est consommée et l'on traite la peau pour obtenir le parchemin. Il faut commencer par laver la peau à l'eau claire, puis on la laisse tremper dans une solution de chaux vive pendant dix jours. On racle alors la peau sur les deux faces, afin d'enlever tout reste de poils ou de chair. La peau est ensuite replongée dans la chaux.

Après quelques jours, la peau est tendue sur un châssis de bois, puis raclée à nouveau avec une lame courbe. Elle est ensuite séchée pendant une dizaine de jours, puis elle est raclée une nouvelle fois, afin de l'assouplir.

La peau de veau, particulièrement souple, appelée **velin**, était considérée comme un matériau de luxe.

Utilisation :

Très lisse et surtout très souple, le parchemin pouvait être plié ou roulé. C'était donc le matériau idéal pour des rouleaux (**volumen**) tout aussi bien que pour des livres reliés (**codex**) [voir fiche n° 85 « *Livres, volumes, rouleaux* »]. Il fut en usage pendant tout le Moyen Age en Europe, jusqu'à ce qu'il fut supplanté par le papier. Il convient de noter que, de nos jours encore, il est utilisé pour des documents importants, comme des traités entre les pays, des certificats ou des diplômes d'études supérieures.

Une fois préparé, le parchemin présente deux faces distinctes :

le côté **chair**, plus lisse, servait pour les enluminures,

le côté **derme**, un peu rugueux en raison des pores de la peau qui subsistaient même après le raclage, recevait le texte des manuscrits réalisés dans les **scriptoria** des abbayes et monastères.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 146

La chancellerie pontificale

Organisée dès la période appelée « Haut Moyen Age », la chancellerie pontificale a assuré la rédaction, l'expédition et l'enregistrement des actes des souverains pontifes. A une époque où, pratiquement, seuls les ecclésiastiques savaient lire et écrire, ce sont des clercs qui ont assumé ces mêmes tâches pour le compte de seigneurs laïcs.

Cette chancellerie a émis plusieurs catégories de documents :

Au Moyen Age (Vème – XVème siècle)

bulle (lettre du pape à une personne privée)

encyclique (lettre du pape à l'ensemble de la chrétienté)

décrétale (lettre à valeur normative ou législative)

Par la suite, les services administratifs de la Curie romaine se sont complexifiés et les catégories de documents produits multipliées. De nos jours on distingue :

bref apostolique (ou **pontifical**) acte administratif très court, sans préambule, ni préface

bulle toute lettre du souverain pontife rédigée en forme solennelle ; scellée soit d'une boule de métal (origine du mot bulle), soit d'un cachet de cire

constitution apostolique nom donné aux décisions les plus importantes du souverain pontife concernant la foi, les mœurs, l'administration de l'Eglise ; se présente souvent sous forme de bulle ; c'est l'équivalent d'une loi

encyclique lettre du pape à l'ensemble de la chrétienté

exhortation apostolique recommandation adressée par le pape à une catégorie de fidèles pour l'inciter à s'engager dans une activité ou une voie particulière

induit notification d'une décision pontificale

lettre apostolique exhortation du pape à un destinataire particulier

motu proprio lettre remise par le pape de sa propre initiative

rescrit lettre du pape portant décision d'un procès, d'un point de droit

Extrêmement bien organisée et dotée d'un personnel nombreux et compétent, la chancellerie pontificale a servi de modèle (par ses usages, ses formules bien rodées et ses techniques) à de nombreuses autres chancelleries.

Par humilité, le pape authentifie ses écrits à l'aide d'une bulle (= un sceau) en plomb, métal considéré comme le plus vil.

La chancellerie impériale

Les premiers actes impériaux conservés remontent aux Carolingiens. Les actes solennels (diplômes et privilèges) sont caractérisés par la présence du monogramme du souverain et d'un sceau plaqué. La présence de nombreux ecclésiastiques dans le personnel de la chancellerie explique les ressemblances dans les usages, les formules et les formes extérieures avec les documents issus de la chancellerie pontificale.

L'absence de capitale fixe dans le Saint Empire romain germanique entraîna une certaine irrégularité dans les caractéristiques de ces actes et une certaine diversité. Chaque famille impériale employa ses propres secrétaires, chacune ayant ses usages et même son dialecte. Au XIVème siècle enfin, on parla d'une langue officielle (haut allemand) unifiée, la « *Kanzleisprache* » (ou encore « *Kaisersprache* »). La langue vulgaire apparut en 1140, sous **Conrad III** (1138-1152) et l'allemand devint l'usage courant sous **Louis IV de Bavière** (1328-1347).

Les sceaux impériaux représentèrent d'abord le monarque de profil, puis en buste avec ses armes. **Othon 1er** (962-973) fut le premier représenté de face, avec ses insignes impériaux. **Henri II** (1014-1024) adopta la représentation complète de la majesté impériale, qui perdura jusqu'à la fin de l'empire.

Au début de l'empire, on utilisa des sceaux plaqués, mais aussi, parfois, des bulles. Les **Hohenstaufen** (1138-1250) introduisirent les sceaux pendants, dont l'usage fut exclusif après **Frédéric 1er Barberousse** (1152-1190).

Pour marquer sa puissance, l'empereur scellait ses actes les plus importants à l'aide d'une bulle en or (*chrysobulle*). Exemple : la célèbre bulle de 1356, donnée à Metz par **Charles IV** (1347-1378) qui attribuait le choix du roi aux princes électeurs.

Dans la première moitié du XIème siècle, apparut la souscription des témoins ; cet usage fut régulier à partir du règne d'**Henri V** (1111-1125). La formule officielle était : « *Hujus rei testes sunt* ».

La chancellerie impériale délivrait des actes solennels (diplômes, privilèges) et des actes divers (à partir du XIIème siècle), comme les chartes simples, les mandements et les lettres (générales ou spéciales). Quelques chanceliers sont connus, comme **Eberhard**, sous **Henri III** (1046-1056).

La chancellerie royale

Organe essentiel de l'administration royale, la chancellerie rédige, expédie et enregistre les actes du souverain. Beaucoup ont été véritablement structurées au XIIème siècle, sous l'influence des premières universités et écoles de Droit.

En Angleterre :

Une chancellerie embryonnaire existait déjà sous les rois saxons, dans les petits royaumes de Mercie, Northumbrie et Sussex. **Guillaume 1er le Conquérant** (1066-1096) imita les ducs de Normandie et ajouta à ses titres celui de « *rex Anglorum* ». Les formules et les caractères internes et externes des documents variaient beaucoup sous les premiers monarques anglais. Mais ce fut **Nigel**, évêque d'Ely de 1134 à 1169, qui lui donna une véritable ampleur et surtout une structure (avec à sa tête un chancelier, des rédacteurs, des chauffescire, des expéditionnaires et des archivistes) pour le compte du roi **Henry 1er** (1154-1189). Depuis, traditionnellement, l'évêque d'Ely est chancelier du royaume d'Angleterre.

Henry II (1154-1189) ajouta tous ses titres français (duc de Normandie et d'Aquitaine, comte de Poitou et d'Anjou, etc.), mais ce fut **Richard 1er Coeur de Lion** (1189-1199) qui modifia « *rex Anglorum* » en « *rex Anglie* », introduisit le pluriel de majesté et fixa définitivement les règles de rédaction des actes.

Quelques chanceliers connus : **Thomas Becket** (1155 jusqu'en 1162, assassiné en 1170), **Ralph Nevill** (1239-1244) et **Thomas More** (1530-1535).

En France :

Sous les Carolingiens, la chancellerie royale suivait les usages de la chancellerie impériale et les Capétiens (à partir de 987) les imitèrent. La chancellerie royale était encore mal structurée.

A la suite de la perte des archives royales lors de la bataille de Fréteval (5 juillet 1194), **Philippe Auguste** (1180-1223) confia ses documents à un clerc, Frère **Guérin**, avec charge de constituer les premières archives du royaume et de les laisser sur place, dans le château du Palais de la Cité.

L'usage des sceaux pendants apparut dès le XIème siècle. Les rois de France imitèrent de nombreux usages de la chancellerie royale anglaise. Ainsi la formule « *rex Francie* » remplaça « *rex Francorum* » dès la fin du règne de **Philippe Auguste**.

La perception des impositions

Dans les premiers temps du Moyen Age, la perception des impositions restait aléatoire, arbitraire et inique : certains étaient exonérés, tandis que d'autres payaient deux fois, au gré des agents chargés du recouvrement. Dès le règne de **Philippe II Auguste** (1180-1223), le prélèvement des divers impôts se fit selon 4 modes différents : l'office, la régie, la ferme et l'abonnement. Depuis le milieu du XIIème siècle, le Trésor royal était entreposé au Temple de Paris. **Philippe IV le Bel** (1285-1314), par l'ordonnance de réformation du 18 mars 1303, confia les finances à des clercs spécialisés et les prélèvements furent améliorés, puis le roi anéantit l'Ordre du Temple, en 1307.

L'affermage des impôts :

Déjà, sous le règne d'**Henri IV** (1589-1610), le ministre **Sully** avait remis de l'ordre dans les fermes des impôts. Sous **Louis XIV** (1661-1715), **Colbert** institua la « *Ferme générale* », en 1680, et réorganisa l'ensemble du système.

Chaque année, le roi, en son Conseil, élaborait le budget de l'année suivante et répartissait les recettes prévisionnelles entre les différentes provinces (en fonction de leurs facultés contributives respectives), puis mettait aux enchères la perception de ces recettes, province par province et impôt par impôt.

L'adjudicataire était appelé « *fermier* », car il avait obtenu la « *ferme* » de tel impôt. Il payait d'avance la somme prévue par le roi, puis se chargeait de récupérer sa mise en collectant les sommes dues par chaque contribuable. Libre à lui de percevoir bien plus que nécessaire. Ses percepteurs n'étaient pas des fonctionnaires, mais des agents privés.

Le système de la ferme, réorganisé en 1680, fonctionna pleinement de 1726 à 1790. À la veille de la Révolution française, les *fermiers généraux* étaient les personnes les plus détestées du royaume.

Modifications sous la Révolution :

L'Assemblée Constituante commença par supprimer les impôts de l'Ancien Régime :

abolition des *Aides* et des *Traites* en octobre 1790

abolition de la *Gabelle* le 20 mars 1791

suppression de la *Taille* en 1791

Désormais, l'impôt ne pèserait plus sur les personnes, mais sur les marchandises ou les habitations (Portes et fenêtres, etc.), jusqu'en 1914 (impôt sur le revenu des personnes, impôt « *Caillaux* »). Le Service du Trésor fut institué en 1791 et l'on décida de créer une **direction des impôts**, avec un service décentralisé dans chaque département.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 150

Identifier un toponyme

Au hasard de la lecture des textes, il est fréquent de se heurter à des toponymes, voire des microtoponymes qu'il convient d'identifier afin de mieux interpréter le document étudié. Parfois, la forme (orthographe) du nom diffère sensiblement de la forme actuelle, aussi est-il nécessaire d'examiner son évolution à travers les siècles, de son origine à son usage de nos jours. Pour ce faire, il faut faire appel à la linguistique et à de solides notions des langues anciennes ou des idiomes locaux.

Procédure à suivre :

- 1 - déterminer la région où se trouve la localité à identifier
- 2 - rechercher les formes françaises qui sont issues de la graphie (à l'aide de la date, de la langue, de la région, etc.), les transformations phonétiques de la forme latine, en tenant compte des variations orthographiques, phonétiques, étymologiques
- 3 - tester (vérifier) les hypothèses avec des cartes détaillées et des répertoires géographiques

Documentation :

Dans quelques départements, il existe des répertoires géographiques avec les noms modernes et les formes anciennes des toponymes (ex. : **Rosenzweig**. - *Dictionnaire topographique de la France. Morbihan.* - Paris, 1870. - In-8°).

De nos jours, il existe de nombreux ouvrages, mais qui ne donnent que les noms modernes des localités :

INSEE. - *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* (pour chaque département).

Dictionnaire des communes

Annuaire des Postes (annuaire des abonnés au téléphone, par département)

Manufacture française des pneumatiques Michelin. - *Répertoire des communes*. - Paris, Michelin, 1987. - In 4° oblong, 308 p.

Desnoyers (J.). - *Topographie ecclésiastique de la France*, in *Annuaires de la Société de l'Histoire de France*, années 1853-1865.

Consulter les cartes de Cassini, d'état-major, Michelin, de l'I.G.N., etc.

Pour les toponymes du **Finistère**, consulter :

Tanguy (Bernard). - *Dictionnaire des noms de communes, trêves et paroisses du Finistère. Origine et signification*. - Douarnenez, Ar Men/Le Chasse-Marée, 1990. - In-4°, 264 p., ill.

Charpy (Jacques). - *Guide des Archives du Finistère*. - Quimper, Archives départementales du Finistère, 1973. - In-8°, 518 p., cartes.
[chapitre XXXI circonscriptions territoriales, pp. 305-366, pages bleues]

La gestion d'une paroisse (avant 1789)

Sous l'Ancien régime, le territoire du royaume était divisé en paroisses. Celles-ci étaient gérées par un conseil composé de citoyens élus et appelé « *général de paroisse* ». C'était l'organe administratif et politique de la paroisse. Apparu au XIVème siècle, il était composé de paroissiens, décrits comme « *la majeure et plus saine partie des habitants* » (ou « *la maire partie et la plus saine voix* ») et réunis pour « *disposer de leurs négoces et affaires en matière de corps politique* » [tel qu'énoncé dans une délibération d'Erquy en 1516].

Au XVIIème siècle, le Parlement de Bretagne réglementa la gestion des paroisses. Chaque général devait être composé de 17 membres, dont 3 de droit :

le **recteur** de la paroisse,

le **sénéchal** (juge seigneurial ou royal de la juridiction du ressort)

le **procureur fiscal** (de la juridiction où siègent les deux trésoriers)

et douze anciens trésoriers (les trésoriers étaient élus chaque année par cooptation ; mais il y avait de nombreuses exceptions), plus deux membres élus.

Le « *général de paroisse* » s'occupait des affaires civiles et religieuses de la paroisse, du « *gouvernement temporel intérieur et extérieur* », tandis que le « *gouvernement spirituel* » restait l'affaire du seul recteur.

Le « *gouvernement intérieur* » n'était autre que l'administration des biens de la paroisse :

recettes : revenus des immeubles et terrains (et éventuelles fondations)

produit du casuel

oblations (offrandes faites à Dieu) et recettes des quêtes

location des bancs (les chaises étaient plus chères)

concession des tombes au cimetière

dépenses : « *décence du culte* » (= entretien du mobilier, fourniture des

ornements et du luminaire, police de l'église et du cimetière)

gages des « *officiers* » et serviteurs de l'église [prêtres de chœur,

chantres, organiste, sacriste (= clerc chargé du dépôt des

objets du culte), bedeaux, sacristain]

entretien et réparations de la nef de l'église (le chœur dépend du

décimateur, le presbytère incombe au recteur, la paroisse était

seulement tenue de lui fournir un logement décent)

Chaque année, les comptes étaient rendus par les trésoriers sortants et approuvés par les trésoriers entrants.

Les comptes de fabrique

La gestion matérielle d'une paroisse impliquait que le « général de paroisse » tienne une comptabilité des recettes et des dépenses effectuées pour la vie quotidienne locale. Par conséquent, les trésoriers (élus chaque année) devaient savoir lire, écrire et surtout compter (ce qui éliminait de nombreux candidats). Les cahiers de comptes, dont la rédaction était étroitement surveillée par les représentants du pouvoir central (sénéchal et surtout procureur fiscal), devaient être conservés sur place, afin d'être constamment à la disposition des gestionnaires en exercice.

L'examen de ces cahiers de comptes laisse apparaître un grand soin porté par les membres du général de paroisse à l'entretien (et donc aux nécessaires réparations) des biens dont ils avaient la charge, mais aussi un grand désir d'embellissement permanent des édifices et des éléments de l'enclos paroissial. La rivalité entre paroisses aidant, on constate, surtout lors de la période appelée « *âge d'or de la Bretagne* » (XVIIème siècle), l'extraordinaire essor de la décoration (retables, peintures, sculptures, orfèvrerie religieuse) dans pratiquement toutes les paroisses, même les plus reculées et celles qui semblaient les moins riches. Les cahiers des comptes de la fabrique, tenus par les trésoriers (appelés souvent « *marguilliers* ») nous fournissent le prix des œuvres d'art, des réparations, grosses et petites, sur les édifices, leur construction, tout comme celui des accessoires quotidiens du culte (cierges, hosties, vêtements sacerdotaux) à diverses époques (certains comptes remontent jusqu'au XVIème siècle).

Le trésor (une caisse fermée à l'aide d'un cadenas, dont les deux seules clefs sont soigneusement conservées, l'une par le marguillier, l'autre par le recteur) est généralement entreposé en même temps que les archives de la paroisse, dans une salle spéciale. Cette « salle des archives » peut être située au-dessus du porche ou intégrée à la sacristie. Chaque paroisse choisit, après délibération du conseil de fabrique, l'endroit idéal et les mesures de sécurité à prendre pour conserver le plus possible à l'abri de toutes malversations les précieux documents (registres de baptêmes, mariages et sépultures, mais aussi les cahiers de comptes, les contrats, la correspondance) et surtout le coffre qui renferme les deniers que la fabrique a petit à petit amassés.

Les comptes de fabrique des paroisses bretonnes pour l'Ancien régime sont conservés dans la **Série G** des Archives départementales et dans la **Série V** pour la période du Concordat de 1801 à 1940.

Les délibérations de paroisse

Le « gouvernement extérieur » des paroisses comprenait certaines missions :

- le « général de paroisse » défendait en justice les droits de la communauté
- il gérait l'assistance aux pauvres, l'entretien des fous et des enfants trouvés
- il nommait les « égailleurs » et collecteurs qui assuraient « l'égaille » (= la répartition), le rôle et la collecte (= le recouvrement) des impositions [les fouages, la capitulation et le vingtième]
- il nommait les commissaires chargés de dresser les listes de tirage au sort de la milice
- il nommait le syndic préposé à la corvée (qui répartissait le travail entre « corvayeurs » et pourvoyait au logement des « gens de guerre »)

Le « général de paroisse » relevait de l'**Intendant de la province** (pour les corvées, la milice et l'ordre public), des **Etats de Bretagne** et des bureaux diocésains (pour les impôts), de l'**évêque** (qui auditionnait les comptes) et enfin du **Parlement de Bretagne** « protecteur des paroisses » (qui autorisait les dépenses et les « levées de deniers »)

Les réunions de l'assemblée du « général de paroisse » étaient convoquées, 8 jours à l'avance, au prône de la grand messe ; elles se tenaient à la sacristie ou sous le porche (souvent situé sur le flanc méridional de l'église). Elles étaient présidées par le sénéchal ou le plus ancien marguillier. Les délibérations étaient enregistrées sur un cahier de papier timbré, millésimé et chiffré par le juge du lieu. Une fois signées de tous les participants, les délibérations étaient soumises au Contrôle des Actes.

Pour l'historien, l'intérêt de ces registres de délibérations est immense : elles nous éclairent sur la vie quotidienne des paroissiens de l'époque considérée, nous informent sur leurs préoccupations (et, par conséquent, sur leurs mentalités et leurs opinions) et fournissent quantités d'informations chiffrées.

Les registres de délibérations des paroisses sont généralement conservés dans la **Série G** des Archives départementales.

Consulter :

Les Bretons délibèrent. Répertoire des registres de délibérations paroissiales et municipales 1780-1800 et des cahiers de doléances 1789. - Saint-Brieuc, Quimper, Rennes et Vannes, [Archives départementales], 1990. - In-4°,

Les livres liturgiques

Les ecclésiastiques ont à leur disposition un certain nombre de livres liturgiques, afin de célébrer l'office ou de pratiquer leur vie cléricale.

antiphonaire	recueil de chants liturgiques (du latin <i>antiphona</i> = « <i>anthenne</i> », refrain d'un psaume) ; rassemble les partitions grégoriennes des heures canoniales
bréviaire	contient l'ensemble des textes nécessaires pour prier la liturgie des Heures (ou office divin)
eucoluge	livre de prières où se trouve tout l'office des dimanches et principales fêtes religieuses (du grec <i>eukhé</i> = prière)
évangéliaire	contient la totalité ou des parties des Evangiles lus lors des célébrations religieuses
graduel	recueil des chants grégoriens pouvant être chantés à la messe (du latin <i>gradus</i> = marche ; les chantres se tenaient en haut de deux ou trois marches menant à l'hôtel ou près du jubé pour mieux se faire entendre)
lectionnaire	(ou <i>épistolier</i>) contient les passages des textes religieux lus à l'occasion des cérémonies religieuses (lectures des offices) ; (du latin <i>lectio</i> = lecture) ; dans le cas d'un épistolier, le mot vient du latin <i>epistola</i> = lettre, qui a aussi donné <i>épître</i> , mot repris pour désigner plusieurs textes bibliques
livre d'heures	livre destiné aux fidèles (à la différence du breviaire, destiné aux clercs) permettant de suivre la liturgie des Heures (ou office divin)
martyrologue	recueil de brèves notices sur les saints à fêter
missel	contient tout le texte de la célébration de l'eucharistie (chants, lectures, prières et indications pour les gestes)
propre	contient le calendrier liturgique spécifique du diocèse, les célébrations locales et toutes les indications diverses <i>propres</i> au diocèse ; chaque diocèse en publie un
psautier	recueil de psaumes , souvent associé à un calendrier liturgique ou aux litanies des saints
rituel	recueil des rites du culte
sacramentaire	contient les prières et les textes (strictement réservé aux célébrants) de l'Eucharistie et des autres sacrements (ordination, baptême) ou cérémonies (consécration d'église, exorcisme) où la présence d'un ministre ou d'un prêtre ordonné est requise

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 155

Les sources d'une biographie

Grandes dates de l'existence :

- registres d'état civil (naissance, mariage, décès)
- faire-part de mariage
- faire-part de décès
- collections de placards de décès
- articles nécrologiques dans la presse locale (nationale)
- épitaphiers (exemple : Archives de Paris)
- recensements de population

Vie professionnelle : (en fonction des professions exercées)

- fiches de payes (ou bulletins de salaires)
- archives des corporations
- service du personnel des entreprises ou administrations

Opinions et vie politique :

- listes électorales
- archives des partis politiques (sections locales)
[sous réserve d'accord préalable]

Services militaires (pour les hommes uniquement) :

- listes de tirages au sort
- fiches matricules de services militaires
- livrets militaires

Aspects intellectuels, spirituels et religieux :

- archives des établissements scolaires et universitaires
- registres de catholicité (ou d'autres confessions)
- images pieuses de baptême, communion,...
- archives des aumôneries d'hôpitaux et de maternités
- archives des sociétés secrètes (Franc-maçonnerie ou autre)
[sous réserve d'accord préalable]

Divers :

- registres des enfants assistés
(disponibles pour la période XVIIème – Xxème siècle)
- dictionnaires des patronymes
- almanachs et annuaires divers
- fichier des tontines
- livrets d'épargne et archives bancaires
- albums photographiques

Aides extérieures éventuelles :

- cercles de généalogistes
- Société généalogique de l'Utah (les Mormons)

Prendre des notes de lecture

Lors de ses travaux, tout chercheur sera amené à consulter de nombreux ouvrages, que ce soit des livres, des articles de périodiques ou des documents d'archives. Pour éviter des efforts inutiles, il conviendra de prendre quelques précautions tout au long de ses recherches.

C'est ainsi qu'il est vivement conseillé de toujours noter avec précision les références exactes de l'ouvrage ou de l'article de périodique consulté pour obtenir telle ou telle information, afin d'éviter de le lire deux fois ou de revenir chercher les références pour les notes de bas de page du travail définitif. Ces références qu'il convient de prendre en note sont :

pour un **livre**, bien prendre note du **nom de l'auteur** (ou des auteurs ; si leur nombre est important, seul le nom du principal ou du « directeur » sera suffisant), du **titre de l'ouvrage** (si possible de manière exhaustive, sauf si ce titre est particulièrement long), de l'**année de parution** et du **nom de l'éditeur** ; ne pas oublier de noter le **numéro de la page** (ou des pages) consultée, pour faciliter une éventuelle relecture du passage.

pour un **article** dans un **périodique** : de même le **nom de l'auteur** et le **titre de l'article** sont indispensables, ainsi que le **titre du périodique**, sa **tomaison**, son **année de parution** et tous les détails nécessaires pour retrouver la revue (comme la **société éditrice**, son **adresse**, etc.) ; bien sûr, la **pagination** est indispensable pour retrouver le texte consulté.

pour un **document d'archive** :

commencer par indiquer le **service** auquel appartient le document (A.N., A.D. de tel département, A . M. de telle ville)
puis le **lieu de conservation** (dépôt principal, éventuel dépôt annexe)
puis sa **cote exacte** (Série, Sous-série, numéro de cote)
s'il s'agit d'un registre, ne pas oublier la **pagination**

Lorsque le texte consulté est long, il est prudent de noter le **numéro de la ligne** (ou les numéros de la ligne de début et de celle de la fin) à l'intérieur du document lui-même. Cette précaution évitera au chercheur de tout relire pour retrouver un passage de quelques lignes dans un ouvrage qui peut compter plusieurs centaines de pages.

L'efficacité est au prix de sages précautions préalables.

Analyser un acte de vente

Indispensable pour reconstituer la liste des propriétaires successifs d'un bien immeuble, l'acte notarié de vente (ou plutôt de mutation de propriété) peut facilement s'analyser, car il est presque invariablement constitué selon un plan quasi-immuatable :

Identification du notaire

nom du notaire et localisation de l'étude

Identification des parties

nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, adresse de chacune des parties en présence

Nature de l'acte

vente, échange, donation, partage, succession,...

Désignation de l'immeuble (ou du bien foncier ou encore bien meuble) **vendu**

nature du bien et destination – habitation, commerce,...

Description détaillée de l'objet de la vente

localisation précise, description, dimensions, particularités

Origines de propriété

modalités d'acquisition : achat, héritage, don, échange, autre

identification – nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession et adresse - du précédent (ou des) propriétaire

indication du notaire ayant rédigé la précédente mutation de propriété

Définition du prix

prix net et frais d'enregistrement, frais de notaire, taxes

Servitudes éventuelles

droit de passage, droit de vue, droit d'eau,...

Clauses suspensives

renonciation liée à l'obtention d'un crédit

obtention de certificats d'urbanisme, d'alignement, de voirie

droit éventuel de préemption (municipal)

absence de réserve hypothécaire

vente préalable d'un autre bien appartenant à l'acquéreur

Clauses restrictives

faculté de rétractation de l'acquéreur

Renseignements relatifs au bien vendu

situation administrative, diagnostics techniques, raccordements aux réseaux, fiscalité, charges (éventuelles) de copropriété, publicité foncière,...

Modalités de paiement

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 158

Les mines au Moyen Age

Dans l'Antiquité, de nombreuses mines ont été exploitées, qui ont fourni de grandes quantités de minerais divers (voir fiche n° 134 « *Les 7 métaux de l'Antiquité* »). Au Moyen Age, si les techniques d'extraction ont peu évolué, l'outillage s'est grandement amélioré avec l'emploi de l'acier pour obtenir des pics plus solides. De plus, un grand nombre de nouvelles mines ont été ouvertes et de nombreux gisements nouveaux découverts et mis en exploitation.

Les « ingénieurs » se heurtaient aux mêmes problèmes qu'auparavant et apportaient les mêmes réponses. Quatre problèmes restaient essentiels :

- étaiement des galeries et chambres d'excavation** on garnissait les galeries d'étais en bois
- ventilation** La seule solution connue consistait à creuser deux puits, l'un pour la montée et la descente des hommes et du mineraï, l'autre pour la seule aération
- éclairage** Les Grecs utilisaient des chandelles de suif et les Romains des lampes à huile ; les mineurs du Moyen Age utilisaient des torches garnies d'étope ou de résine
- assèchement en cas d'infiltration**

Les productions :

Sous les Carolingiens, les mines de Melle (en Poitou) produisaient de l'argent. Au XIème siècle, d'autres centres miniers apparurent (Harz, Forêt Noire et Vosges) qui fournissaient du plomb argentifère en abondance. Au XIIème siècle, une intense activité minière se développa en Italie et en Europe centrale, dans une moindre mesure en France. Au siècle suivant, la Bohème prit la première place, devant l'Italie. Aux XIVème et XVème siècles, on constata un recul en France et en Italie, mais l'activité minière resta forte en Europe centrale. La Slovaquie fournit de l'or en grande quantité (utilisé à Florence pour frapper les « florins »). Dans la seconde moitié du XVème siècle, des grandes fortunes (Jacques Coeur et Jacob Fugger) s'impliquèrent dans un nouvel essor des mines, favorisé par l'apparition de techniques nouvelles (comme l'usage de l'énergie hydraulique et un nouveau procédé indirect de réduction des minerais).

On produisait de l'or (Alpes, Silésie), de l'argent (en Sardaigne notamment), du fer (Haute-Savoie, Dauphiné, Normandie), etc.

Consulter :

Dureault (H.). - *Les mines de fer au Moyen Age*, in, *Revue d'Histoire de la Sidérurgie*, 1961, tome 2, n° 3, pp. 159-170.

Les Alchimistes au Moyen Age

Ensemble de pratiques et de spéculations relatives à la supposée transmutation des métaux, l'alchimie est connue en Occident dès l'Antiquité : les Egyptiens, puis les Grecs, s'intéressèrent très tôt à la structure de la matière et aux moyens d'essayer de la changer. Le mot alchimie viendrait du grec ancien « *khemeia* » (= mélange, mixture) par l'intermédiaire de l'arabe « *al kimiya* ».

On attribuait à **Hermès Trismégiste** (= *Hermès trois fois grand*) la création de l'alchimie ; ce personnage, à la fois philosophe, astrologue et médecin, aurait vécu au IIème siècle avant Jésus-Christ en Egypte. Mais certains l'assimilaient au dieu égyptien Thot et le disaient « rassembleur » ; il serait le « *secrétaire des dieux* » dans la mythologie grecque.

Ce sont, en effet, les Arabes, qui ont transmis au monde chrétien l'alchimie grecque, largement développée par eux. L'apogée de l'alchimie arabe s'est située du IXème au XIème siècle. Le polymathe **Jabir ibn Hayyan** (connu en Occident sous le nom de **Geber**) (721-815) découvrit l'acide nitrique, l'acide sulfurique et l'eau régale. Le médecin et alchimiste persan **Abu Bakr Mohammad ibn Zakanya al Razi** (dit **Al Razi** en Occident) (865-925) étudia les métaux et leurs caractéristiques.

Aux XIIème et XIIIème siècles, de nombreux traités d'alchimie furent traduits de l'arabe en latin : en 1144 **Robert de Chester** traduisit en latin un livre de l'arabe **Morenius Romanus**, puis, vers 1210, le savant **Michael Scot** écrivit plusieurs ouvrages sur le sujet, suivi par **Roger Bacon** qui rédigea, vers 1270, le « *Secret des secrets* ».

Au Moyen Age (surtout à partir du XIIème siècle), cette science occulte fut très en vogue en Occident chrétien. Née de la fusion de techniques chimiques réelles, gardées secrètes, et de spéculations mystiques, l'alchimie se développa dans les milieux intellectuels, de nombreux savants la pratiquant en parallèle avec la médecine, l'astrologie et d'autres sciences.

Un des objectifs essentiels de l'alchimie était le « *grand œuvre* », c'est-à-dire la réalisation de la « pierre philosophale » censée permettre la transmutation des métaux « vils » (comme le plomb) en métaux « nobles » (l'or ou l'argent). Cette recherche de la transformation du plomb en or a constitué une préoccupation constante des alchimistes pendant plus de six siècles.

Un autre objectif était la recherche de la « *panacée* » (médecine universelle) pour obtenir la prolongation de la vie terrestre, via un « élixir de longue vie ». Au XVIIIème siècle, un aristocrate féru de sciences occultes, le **Comte de Saint-Germain**, prétendait être en possession du secret permettant d'accéder à une vie longue de plus d'un siècle.

Dès le XIIème siècle, les alchimistes occidentaux se dotèrent de laboratoires assez élaborés : ils disposaient de cornues, d'alambics, de mortiers, d'éprouvettes, de fours et même de balances assez précises.

Les alchimistes comme *Albert le Grand*, *Vincent de Beauvais*, *Arnaud de Villeneuve* ou *Roger Bacon* se préoccupaient des structures profondes de la nature et des aliénations des éléments naturels, mais confondaient l'alliage des métaux, la fabrication des remèdes, les recettes de simple mélange et les formules plus ou moins magiques. Ils se fondaient sur l'idée platonicienne de l'unité et de l'universalisme de la matière. Ils empruntaient aussi à Aristote (les connaissances en chimie et en philosophie grecques ayant été transmises par les Arabes, généralement en provenance d'Espagne, notamment **Abou al Rachid ibn Rushd**, connu en Occident comme **Averroès** qui vécut à Cordoue de 1126 à 1198) une dérivation de sa théorie des quatre éléments : tout corps est composé de terre et d'eau, d'air et de feu ; il suffit de modifier leur combinaison pour changer la nature des corps.

Les théologiens émettaient des réserves (pour eux, on ne saurait changer la matière, œuvre de Dieu), mais de nombreux savants s'intéressaient à l'alchimie. *Albert le Grand* professait qu'on devait pouvoir produire des métaux artificiels, presque semblables aux métaux naturels, tandis que *Vincent de Beauvais* (qui écrivit un « *Miroir naturel* », au milieu du XIIIème siècle) pensait que tous les métaux étaient le produit d'une réaction du mercure sur le soufre dans le noyau de la terre. *Roger Bacon*, philosophe lucide et esprit scientifique, affirmait que la transmutation était possible, même s'il n'en avait pas trouvé la recette. Même *saint Thomas d'Aquin* tenait l'alchimie pour un art raisonnable et difficile. Vers la fin du XIIIème siècle, le médecin catalan *Arnaud de Villeneuve* réunit dans son ouvrage intitulé « *Le Rosaire* », la médecine (réflexion sur les corps vivants) et l'alchimie (réflexion sur les corps inertes). Un carme catalan, *Guillaume Sedacer*, rédigea un « *Liber alterquinus* », à la recherche de la pierre philosophale, introduisit les formules cabalistiques et un vocabulaire crypté, destiné à réserver la science de l'alchimie aux seuls initiés.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du XVIIIème siècle que les travaux du chimiste **Antoine Laurent de Lavoisier** (1743-1794), qui sépara l'oxygène et l'hydrogène de l'eau, firent entrer la chimie dans la modernité en devenant une véritable science.

La construction médiévale

Au Moyen Age, les habitants de toute l'Europe ont beaucoup bâti : édifices religieux, châteaux, habitations, mais aussi ponts, moulins, fours, granges et bâtiments agricoles divers. D'innombrables vestiges de toutes sortes nous permettent d'étudier ces monuments, d'en connaître les techniques de construction et leurs variations dans l'espace et dans le temps.

De nombreux ouvriers, répartis en corporations (surtout à partir du XIIème siècle) ont travaillé sur ces édifices : terrassiers, carriers, tailleurs de pierres, sculpteurs (à l'époque on disait «*imagiers*»), maçons, charpentiers, couvreurs, mais aussi verriers, menuisiers ou encore peintres.

Qu'il s'agisse d'édifier une cathédrale, un château ou une habitation, on faisait appel à des ouvriers spécialisés, compétents et expérimentés, payés relativement cher. Les corps de métiers nécessaires étaient les suivants:

carriers	extraient les pierres des carrières
tailleurs de pierre	donnent aux pierres la forme exigée par leur emplacement dans la construction
maçons	assemblent les pierres et montent les murs
cimentiers	mélangent la chaux et le sable pour fabriquer le mortier et tous les liants nécessaires à la muraille
sculpteurs	(appelés à l'époque « <i>imagiers</i> ») sculptent les pierres selon les instructions du maître d'ouvrage et réalisent ainsi la décoration de l'édifice
scieurs de long	débitent les pièces de bois (poutres, madriers, planches,...)
menuisiers	réalisent toutes les pièces en bois nécessaires au chantier (échafaudages, cintres) et à l'édifice (linteaux, portes, ...)
charpentiers	confectionnent la charpente destinée à recevoir la toiture, en fonction du poids des matériaux de couverture
couvreurs	réalisent la toiture avec les matériaux choisis par le maître d'ouvrage (matériaux locaux ou plus luxueux, venus de loin)
maîtres verriers	réalisent les vitres et vitraux des églises
peintres	assurent la décoration en couleurs de l'ensemble
serruriers	réalisent les éléments de fermeture des portes
forgerons	façonnent les charnières et gonds des portes et fenêtres et toutes pièces métalliques nécessaires
maître d'ouvrage	financeur et donneur d'ordres, définit les grandes options du projet et effectue les choix (techniques, esthétiques, matériaux)
maître d'œuvre	coordonne les activités de l'ensemble des ouvriers et assure la bonne exécution des travaux

Demeures rurales médiévales

D'une manière générale, dans les campagnes, les habitations des paysans étaient sommaires, sinon rudimentaires. Confectionnées avec des matériaux locaux uniquement, elles étaient constituées d'une seule pièce multifonctionnelle servant de cuisine, lieu de repas et de dortoir à l'ensemble de la famille (plusieurs personnes, souvent trois générations). Ces demeures ont peu varié à travers les siècles, jusque vers le milieu du XIXème, date à laquelle les maisons en pierres se sont multipliées.

Primitivement, ce sont des huttes et des cabanes, à peine étanches, qui servirent d'abris aux populations, depuis les origines du savoir de la construction jusqu'à l'époque gallo-romaine. Les Romains introduisirent en Gaule, à partir du premier siècle avant notre ère, l'art de l'édification de villas (fermes) en dur. Mais l'arrivée des barbares, dès le IVème siècle de notre ère, fit reculer le savoir-faire et les paysans n'eurent d'autre choix que de se loger dans des cabanes, laissant les seuls gens aisés (nobles ou très riches agriculteurs) habiter dans des demeures plus confortables, érigées avec des pierres.

Qu'elles soient isolées ou regroupées en village autour de l'église paroissiale, ces habitations restèrent pauvres, sans confort ni aucune hygiène. Leur construction restait rapide et peu onéreuse. La couverture était réalisée avec des tiges de roseaux trouvées dans les marais (chaumières), ce qui assurait, pour un prix raisonnable, une bonne étanchéité et une relative isolation thermique.

Dans les régions où la pierre abondait, les murs étaient érigés avec les matériaux locaux. Souvent en pierres sèches, parfois liés avec de la terre, plus rarement du mortier, les murs étaient de construction sommaire et supportaient une charpente (de chêne, mais souvent de châtaignier) adéquate pour la toiture.

Dans les autres régions (ex. : pays d'Auge, en Normandie, ou Alsace), des poutres dressées verticalement sur un soubassement de pierres (afin d'éviter la putréfaction du bois) et reliées par des traverses horizontales ou des croisillons formaient l'ossature de la maison. Les interstices étaient bouchés à l'aide pisé ou torchis, peu onéreux, remplacé tous les 25 ans environ.

L'inconfort le disputait à la promiscuité et à l'absence d'hygiène. La cheminée, souvent située sur le pignon, assurait le chauffage et la cuisson des aliments. L'eau était tirée au puits dans la cour, sinon à la rivière proche.

Demeures urbaines médiévales

1 – Les conditions de construction en milieu urbain :

L'espace étant clos par des murailles, donc restreint, il est limité par la configuration des lieux, mais présente des avantages sur le plan de la sécurité des habitants, protégés par les remparts.

2 – L'urbanisme médiéval :

Le parcellaire était découpé en lanières perpendiculaires à l'axe de la rue ; les parcelles étaient étroites et relativement longues, ce qui implique un plan particulier pour les habitations. Les maisons étaient construites en profondeur « *avec pignon sur rue* » et comportaient un ou deux étages sur rez-de-chaussée. Les combles étaient souvent utilisés (stockage ou autre).

3 – Les demeures urbaines :

Les matériaux employés étaient simples : une ossature en bois (chêne pour la structure, châtaignier pour les charpentes) constituait le squelette de la maison. Si le chêne constituait l'essence la plus fréquemment mise en œuvre, on trouve dans certaines régions, en fonction de la végétation locale, peuplier, tremble, orme, mais aussi des résineux tels pin, sapin, épicéa et mélèze. Les feuillus devaient être coupés en hiver, pour être hors sève, tandis que les résineux pouvaient être abattus à tout moment de l'année.

Les murs latéraux étaient en pierres, granite ou schiste en Bretagne, mais ailleurs on trouve de la craie, de la meulière, parfois du silex, etc. Les façades étaient faites de matériaux légers (pisé ou torchis, mélange de terre, de paille plus ou moins additionné d'eau, parfois sur clayettes de merisier - bois imputrescible). Les couvertures le plus souvent en ardoises locales (peut-être également en chaume et, dans certaines régions, en bardaques de bois) avaient une forte pente. Les fermetures étaient réalisées par panneaux de bois (portes, volets, échoppes) et le vitrage (selon les époques, en vessies de porc ou en vitres) permettait de mettre hors d'eau et hors d'air.

Les techniques de construction étaient également d'une grande simplicité : on commençait par les fondations (rectangulaires) et un solin de pierre, puis l'édification des deux murs latéraux ; ensuite venait la construction d'une carcasse de bois, puis le bouchage des interstices en matériaux légers. Les percements étaient inscrits entre les poteaux verticaux, enfin la couverture en matériaux étanches.

En raison de l'étroitesse de la rue, qui gênait les manœuvres, les poutres utilisées n'étaient longues que de deux ou trois mètres (la hauteur d'un étage). L'utilisation de poutres plus longues (jusqu'à sept mètres) n'était concevable qu'en milieu rural (exemple : le manoir de Saint-Georges de Livet, en Pays d'Auge, en Normandie, dans le département du Calvados).

4 – Intérêt de ce type de construction :

Les avantages étaient nombreux: rapidité du chantier, matériaux pris sur place, prix de revient relativement peu élevé, facilités d'entretien, bonne isolation thermique et phonique, possibilités d'encorbellements, donc gain de place, pas de ruissellement d'eau de pluie, éléments de l'ossature faciles à changer, pas de pièces métalliques (assemblages par chevilles de bois), nombreuses possibilités de fenêtres en façade et possibilités importantes de logement.

Par contre, il y avait aussi quelques inconvénients : risques d'embrasement (matériaux inflammables), en cas d'incendie propagation rapide des flammes, les encorbellements entraînaient le rétrécissement de la rue d'où l'obscurité dans la rue, risques sanitaires, faibles résistance et durabilité des matériaux, nécessité de refaire les murs tous les 20 ou 25 ans.

Des remèdes existaient : dès le XVIème siècle, certaines villes ordonnèrent l'interdiction des encorbellements et imposèrent un enduit sur les façades ou un bardage d'ardoises sur les façades, de façon à minimiser la propagation des incendies. Au XVIIIème siècle, les constructions durent être en pierres uniquement.

5 – Utilisations et affectations des constructions :

Ce type de construction était en parfaite adéquation avec le milieu urbain : le rez-de-chaussée était le lieu de travail et de vente (local artisanal et échoppe), le premier étage abritait la résidence du maître et l'étage supérieur servait de résidence aux domestiques (gens de maison et compagnons de travail). Enfin, les combles servaient au stockage des vivres et fournitures.

Quelques maisons, plus riches, étaient édifiées entièrement en pierres. On en trouve encore quelques exemples à Cluny (Saône-et-Loire), Figeac (Lot), à Lyon (Rhône), Espalion (Aveyron), Beauvais (Oise), Saint-Gilles (Gard), Provins (Seine-et-Marne), Sarlat (Dordogne) et bien d'autres localités.

Consulter :

Garrigou Grandchamp (Pierre). - *Demeures médiévales. Coeur de la cité.*

- Paris, éditions Rempart/Desclée de Brouwers, 1999. - In-8°, 128 p., ill.
(Collection « Patrimoine vivant »).

Les matériaux de toiture

Les bâtisseurs médiévaux exigeaient d'une toiture étanchéité et bonne isolation thermique. Bien entendu, faute de pouvoir faire venir des matériaux sur de grandes distances, ce qui eut été trop onéreux, ils devaient se contenter des ressources locales. L'ingéniosité en ce domaine s'est révélée très grande.

chaume fréquent dans les régions marécageuses ; il s'agit de tiges de roseau ou de paille, parfois des branches de genêt.

tuiles dès l'Antiquité, les constructeurs romains ont utilisé les tuiles de terre cuite, avec des formes variées mais efficaces pour recueillir les eaux de pluie. La pente de la toiture est relativement faible.

ardoises abondantes dans les régions où les affleurements de schistes sont exploitables (Espagne, Bretagne, Anjou,...). Certaines sont épaisses et contiennent des oxydes métalliques (Sizun). Une toiture en ardoises peut durer une cinquantaine d'années, puis doit être remplacée.

lauzes pierres plates et fines utilisées comme tuiles ou comme dalles ; roches sédimentaires (calcaires et grès) dans le Sud-Ouest et le Centre de la France, roches métamorphiques en régions de montagnes

plomb des feuilles de ce métal ont été utilisées pour couvrir certains monuments ou constructions diverses ; mais ce matériau très lourd nécessite une charpente plus solide, donc plus lourde et, par conséquent, des murs de soutènement plus résistants

zinc utilisé pour de nombreuses toitures (principalement dans les villes – notamment Paris)

Le XXème siècle a vu, dans le domaine de la couverture des bâtiments, l'emploi de matériaux modernes :

terrasses en **béton** (nécessite une étanchéité goudronnée)

tôle ondulée (éternit, éverit)

plaques de **fibro-ciment** (mais nocivité prouvée de l'amiante, donc l'usage de ce matériau est maintenant prohibé)

de nos jours, panneaux **photo-voltaïques**

La construction des cathédrales

Contexte (religieux, économique, social) :

Chaque diocèse se devait de disposer d'une cathédrale. A partir du VIIIème siècle, l'Europe était, pour l'essentiel, convertie au christianisme. Elle se couvrit d'églises et, au fil des siècles, les modes passant, les cathédrales furent parfois plusieurs fois rebâties dans des styles architecturaux différents. L'essor économique et démographique, à partir du XIème siècle, amena de nombreuses régions à construire des cathédrales neuves, témoignages de piété, mais également source d'emploi pour de nombreux ouvriers du bâtiment.

Décision de construire (ou rénover) :

La décision de bâtir une cathédrale, emblème du diocèse et symbole de la richesse locale, appartenait à l'évêque, assisté de son chapitre de chanoines. Dès que les finances le permettaient, on décidait de construire un édifice plus beau et plus grand que ses semblables voisins, par souci de chauvinisme et de rivalité.

Programmation du projet :

Toujours conseillé par son chapitre, l'évêque définissait les grandes lignes du projet, en choisissant le style architectural, le plan et la forme de l'édifice, les matériaux, les éléments de décor, le responsable du chantier et les ouvriers.

Financement :

La construction d'une cathédrale neuve coûtant une somme considérable, souvent les finances épiscopales (alimentées par les contributions des paroissiens et les dons et legs) ne suffisaient pas. On organisait alors une souscription et chaque fidèle était invité à verser, selon ses moyens, une obole, conservée par le trésorier du chapitre dans un coffre à part, réservé à cet effet. Parfois, ces souscriptions duraient plusieurs années. Ce financement exceptionnel par dons volontaires des populations a rassemblé des sommes énormes, preuve de la ferveur religieuse qui a régné en Europe pendant tout le Moyen Age et même au-delà.

Exécution du chantier :

Ces chantiers énormes (exigeant les efforts de plusieurs centaines d'ouvriers, qu'il était nécessaire d'héberger, d'alimenter et de rémunérer) étaient constamment surveillés par l'évêque et dirigés par un maître d'œuvre, dont certains nous sont connus (surtout à partir du XIIIème siècle). Il n'était pas rare que le chantier s'étale sur plusieurs décennies.

Achèvement, consécration :

L'achèvement du chantier était marqué par une cérémonie exceptionnelle, la consécration de l'édifice, dont le souvenir était souvent matérialisé par une inscription (nous indiquant la date exacte) gravée sur un mur ou sur une plaque en matériau noble (marbre) apposée en évidence.

Le Nombre d'or

Dès l'Antiquité, les bâtisseurs ont recherché une certaine harmonie dans les proportions de leurs constructions : l'esthétique avait, à leurs yeux, autant de valeur que le pratique ou le fonctionnel. Certains auteurs prétendent qu'ils utilisaient un rapport mathématique idéal, nommé (par la suite) « *Nombre d'or* ».

En effet, ce fut le nom donné, à la Renaissance, à une proportion privilégiée, facteur d'harmonie en rapport, disent certains, avec les lois cachées de l'ordre du monde. Bien que cette proportion soit ressentie la plupart du temps d'une façon instinctive par les artistes, on peut définir mathématiquement le partage asymétrique d'une droite « *en moyenne et extrême raison* » (selon le nombre d'or) par un rapport qui s'écrit :

$$\Phi = \frac{1 + \sqrt{5}}{2} = 1,6180$$

Le Nombre d'Or (appelé également « *section dorée* », ou « *proportion dorée* », ou encore « *divine proportion* ») est un nombre infini qui commence ainsi :

1,61803398875

L'usage régulier de ce « rapport particulier » explique en grande partie les prouesses techniques des architectes médiévaux et de la Renaissance. Il est certain qu'ils connaissaient tous – et appliquaient – le nombre d'or pour calculer les proportions, non seulement des volumes, mais également de tous les percements (portes et fenêtres) de leurs bâtiments.

Un rectangle dont les côtés sont dans ce rapport possède des proportions d'harmonie particulières, entre autres celle de pouvoir se découper à l'infini en rectangles, eux-mêmes construits selon ce même rapport « doré ».

D'autre part, en Astronomie, le Nombre d'Or, compris entre 1 et 19, correspond au cycle de la lune dans le ciel. Le rang d'une année dans ce cycle est appelé nombre d'or. Ces calculs n'étaient nullement archaïques : sur le calendrier de la Poste, plusieurs chiffres associés à l'année sont indiqués au bas de la colonne du mois de février ; parmi eux se trouve le nombre d'or de l'année. Pour connaître la date de Pâques, on divise le chiffre de l'année par 19 et l'on y ajoute le nombre d'or plus un.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 166

Les cathédrales « gothiques »

Les historiens s'accordent pour considérer la naissance de l'art nouveau (dit « *art français* ») parce que originaire de France, c'est-à-dire la région d'Ile de France) à l'abbaye de Saint-Denis (où l'abbé **Suger** aurait fait une première expérience d'arc brisé en 1126, simultanément avec la cathédrale de Sens, où l'archevêque aurait tenté la même expérience.

Très vite, ce style nouveau de construction plut aux grands de ce monde et les édifices se succédèrent :

Sens	(Saint Etienne)	1135-1164
Noyon	(Notre-Dame)	1145-1235
Rouen	(Notre-Dame)	1145-1506
Le Mans	(Saint Julien)	1150-1430
Senlis	(Notre-Dame)	1151-1191
Laon	(Notre-Dame)	1155-1235
Paris	(Notre-Dame)	1163-1345
Lisieux	(Saint Pierre)	1170-1230
Avranches	(Saint André)	1172-1450
Meaux	(Saint Etienne)	1175-1540
Strasbourg	(Notre-Dame)	1176-1439
Soissons	(Saint Gervais et Saint Protais)	1176-1479
Coutances	(Notre-Dame)	1180-1255
Bayeux	(Notre-Dame)	1180-1479
Bordeaux	(Saint-André)	vers 1190-vers 1550
Chartres	(Notre-Dame)	1194-1220
Angers	(Saint Maurice)	vers 1200-1523
Troyes	(Saint Pierre et Saint Paul)	1208-1634
Sées	(Notre-Dame)	1210-1310
Saint-Pol-de-Léon	(Saint Pol Aurélien)	1210-1334
Toul	(Saint-Etienne)	1210-1497
Reims	(Notre-Dame)	1211-1345
Auxerre	(Saint Etienne)	1215-1550
Amiens	(Notre-Dame)	1220-1269
Evreux	(Notre-Dame)	1220-1455
Beauvais	(Saint Pierre)	1225-1567
Metz	(Saint-Etienne)	1240-1552
Quimper	(Saint Corentin)	1240-1856
Lodève	(Saint-Fulcran)	1265-1430

Orléans	(Sainte Croix)	1ère cathédrale	1278-1556
		2ème cathédrale	1601-1679
Verdun	(Notre-Dame)	vers	1350-1390

Grands édifices à l'étranger :

Angleterre :

Cantorbéry			1175-1410
Ely	remaniée	vers	1180-1375
Wells			1180-1490
Lincoln			1185-1311
Winchester		vers	1200-1360
Salisbury			1220-1320
Bristol	remaniée		1220-1540
Norwich	remaniée		1250-1470
Exeter			1258-1460
Saint-Asaph			1282-vers 1350
Gloucester			1327-1499
York			1407-1472

Allemagne :

Magdebourg			1207-1520
	[1ère cathédrale gothique en Allemagne]		
Fribourg en Brisgau			1220-1330
Munster			1225-1264
Paderborn	remaniée	vers	1240-1270
Cologne	[632 ans et 2 mois de travaux]		1247-1880
Brême		vers	1250-1511
Ratisbonne			1273-1415

Espagne :

Léon			1205-1301
Burgos			1221- vers 1450
Tolède			1226- vers 1450
Saragosse	remaniée	vers	1250-1704
Oviedo			1385- vers 1550
Pampelune			1394-1501
Séville			1402-1507
Salamanque			1533-1733

Italie :

Padoue			1238-1310
--------	--	--	-----------

Naples
Milan

vers 1250-1349
1385-1572

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Les bâtisseurs de cathédrales

Si tous les prélates maîtres d'ouvrage des cathédrales nous sont connus par les listes épiscopales de chaque diocèse, il n'en est pas de même pour les architectes maîtres d'œuvre de ces monuments. Seuls quelques noms nous sont parvenus, par des textes divers (chroniques locales, contrats, études historiques consacrées aux édifices ou autres).

Quelques exemples de prélates maîtres d'ouvrage :

Suger (abbé de Saint-Denis en France de 1122 à 1151)

Henri 1er Sanglier (archevêque de Sens de 1122 à 1142)

Simon 1er de Vermandois (évêque de Noyon de 1123 à 1148)

Hugues III d'Amiens (archevêque de Rouen de 1130 à 1164)

Thibault (évêque de Senlis de 1150 à 1155)

Maurice de Sully (évêque de Paris de 1160 à 1196)

Quelques architectes connus :

- * cathédrale Notre-Dame d'**Amiens** (1220-1288),
la plus vaste cathédrale de France
l'évêque **Evrard de Fouilloy** (1212-1222) décida en 1220 la construction d'une nouvelle cathédrale, mais il mourut en 1222, ainsi que l'architecte *Robert de Luzarches* ; son successeur, **Geoffroy d'Eu** (1223-1236) reprit le chantier avec un nouvel architecte, *Thomas de Cormont* ; ce fut le fils de celui-ci, *Renaud de Cormont*, qui acheva l'édifice.

- * cathédrale Saint-Pierre de **Beauvais** (1225-1567),
la plus haute cathédrale de France
l'évêque **Milon de Nanteuil** (1217-1237) décida en 1225 la construction d'une nouvelle cathédrale et choisit l'architecte *Martin Chambiges*. Après lui, *Enguerrand Le Riche* continua le chantier, achevé enfin par *Jean Vast*.

- * En ce qui concerne la cathédrale Notre-Dame de Paris, dont les travaux ont débuté en 1163, le premier architecte est resté anonyme ; par contre, ses successeurs sont bien connus :

Jehan de Chelles (procéda à l'allongement du transept)

Pierre de Montreuil

Pierre de Chelles

Jean Ravy

Jean Le Bouteiller

Raymond du Temple

Les renseignements sur les ouvriers sont rares, de même que sur le financement de tous ces monuments, même si l'on sait que l'enthousiasme populaire fut grand et réussit à réunir des sommes considérables.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 168

Les grands édifices romans

Au cours des XIème et XIIème siècles, la France s'est couverte d'édifices romans, cathédrales, abbayes ou simples églises rurales. Plusieurs centaines sont toujours visibles de nos jours et semblent prêts à affronter les intempéries et les vicissitudes de toutes sortes pour des siècles encore.

On peut citer quelques exemples :

cathédrale Saint-Front de Périgueux (Dordogne ; XIIème siècle)
abbaye Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire ; XIème siècle))
cathédrale Saint-Lazare à Autun (Saône-et-Loire ; achevée en 1146)
abbaye Saint-Etienne de Caen (Calvados ; fin du XIème siècle)
abbaye de Saint-Savin sur Gartempe (Vienne, édifiée vers 1100)
église Notre-Dame la Grande à Poitiers (Xienne siècle)
abbaye de Saint-Benoît sur Loire (Loiret ; XIème siècle)
basilique Saint-Sernin, à Toulouse (Haute-Garonne ; XIème siècle)
abbaye Saint-Pierre à Moissac (Tarn-et-Garonne ; XIIème siècle)
abbaye cistercienne de N-D de Sénanque (Vaucluse ; fondée en 1148)
et bien d'autres

En Bretagne :

abbaye Saint-Sauveur de Redon (Ille-et-Vilaine ; XIème siècle)
abbaye Saint-Sauveur de Dinan (Côtes d'Armor ; XIIème siècle)
abbaye Saint-Magloire de Lehon (Côtes d'Armor ; XIIème siècle)
abbaye Saint-Gildas de Rhuys (Morbihan ; XIème siècle)

Dans le Finistère :

prieuré Notre-Dame de Locmaria, Quimper (XIème siècle)
abbaye Sainte-Croix de Quimperlé (XIIème siècle)
église Saint-Tudy de Loctudy (XIème siècle)
église Saint-Pierre de Fouesnant (XIIème siècle)
cloître de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas (achevé en 1167)

Consulter impérativement la collection « **Zodiaque** », plusieurs dizaines de volumes consacrés à l'art roman dans toutes les provinces de France et les pays d'Europe occidentale, sous la direction de Raymond Ourcel (1921-2008) ; collection commencée en 1955 et qui se poursuit encore actuellement. Exemples : Normandie romane, Bourgogne romane, Périgord roman, Castille romane, Angleterre romane, etc.

(dont :

Tillet (Louise-Marie). – *Bretagne romane*. – [s. l.], Ed. du Zodiaque, 1982. – In-8°, 348 p., phot., cartes. (Collection « *Zodiaque, la nuit des temps* »).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 169

Les Optants dans le Finistère

Lors du Traité préliminaire de paix, signé le 26 février 1871 à Versailles, puis le Traité de Francfort, l'Alsace (à l'exception de l'arrondissement de Belfort, dans le Haut-Rhin d'alors), la Lorraine et quelques communes des Vosges furent annexées par le nouvel empire allemand.

Toutefois, il fut donné aux habitants des territoires annexés par la Prusse la possibilité d'**opter** pour la nationalité française, à condition de quitter leur habitation et de partir vers la France, en laissant tous leurs biens sur place. Ceci en application de l'article 2 du Traité de Francfort (signé le 10 mai 1871 avec l'Allemagne) et de l'article 1 de la convention additionnelle du 11 décembre 1871. La date limite pour le choix était fixée au 1er octobre 1872.

Beaucoup d'Alsaciens et de Lorrains optèrent pour cette solution et émigrèrent, en prenant soin de laisser la plus grande distance entre leur nouvelle résidence et leur ancienne patrie. C'est ainsi qu'ils furent nombreux à partir s'installer en Algérie, mais un certain nombre choisirent de venir s'implanter dans le Finistère, à près de 1.000 kilomètres de leur village d'origine.

Les Archives Nationales (à Paris) détiennent un fichier de 2.872 notices qui fournissent les noms et adresses de départ de ces personnes désireuses de conserver la nationalité française, ainsi que les lieux de leur installation.

Originaire de Guebwiller, la famille **Huntziger** choisit d'habiter Lesneven, dans le Finistère, où le jeune Charles naquit, quelques années plus tard, le 25 juin 1880. Ayant embrassé une carrière militaire, il rejoignit, au sortir de Saint-Cyr, l'infanterie coloniale en 1898 pour gravir tous les échelons. En mai 1940, il commandait la 3ème Armée dans les Ardennes et subit l'assaut foudroyant des blindés du général allemand Gudérian. Il signa, le 22 juin 1940, l'armistice dans le wagon stationné dans la clairière de Rethondes (en forêt de Compiègne), lieu choisi par Hitler pour effacer l'armistice du 11 novembre 1918. Nommé commandant en chef des forces terrestres, Charles Huntziger entra dans le Gouvernement de Vichy, le 6 septembre 1940, en qualité de ministre de la Guerre. Il mourut dans un accident d'avion, dans les Cévennes, le 12 novembre 1941, au retour d'une inspection en Algérie.

D'autres familles alsaciennes vinrent s'installer à Quimper : les **Hachspill** (qui ouvrirent une épicerie fine), les **Schwarz**, les **Schmitt** (horlogers) ou encore les **Wolfarth** (imprimeurs) et bien d'autres.

Les villes médiévales

Pendant toute la période appelée Haut Moyen Age, la population vivait essentiellement dans les campagnes. Seules existaient quelques petites villes, généralement d'anciennes cités administratives romaines, autour d'un évêque.

Jusqu'au XIème siècle, les habitants de la ville, tout comme les ruraux, étaient soumis à l'autorité du seigneur. Puis les citadins souscrivirent un pacte « *commun* » ; ils s'associèrent entre eux afin de se libérer du joug du seigneur local, de défendre leurs biens et de gérer eux-mêmes leurs propres intérêts.

Dans le royaume de France, la première « commune » fut créée au **Mans**, en 1066 ; elle fut vite suivie par bien d'autres (Laon, Soissons, Reims,...). Les rois de France favorisèrent le développement des villes, au XIIème siècle, pour lutter contre les grands seigneurs féodaux (laïcs ou ecclésiastiques). **Louis VI le Gros** (1108-1136) autorisa les villes à se doter d'un maire, d'échevins et d'un sceau (symbole de leur personnalité juridique).

De nombreux bourgs castraux (villes sous la protection d'un seigneur) grossirent pour devenir des villes. Des ville avec *charte de franchise*, octroyée par le roi ou un seigneur se multiplièrent. Ainsi, **Montauban** (Tarn-et-Garonne), fondée et dotée d'une charte en 1144 par le comte de Toulouse Alphonse Jourdan. Les historiens nomment cet essor urbain « *Mouvement communal du XIIème siècle* ».

A cette époque, le royaume de France se couvrit de villes dénommées, selon les régions, **sauvetés** ou **salvetats** en occitan (exemples : Sauveterre de Béarn en Pyrénées-atlantiques, Sauveterre de Guyenne en Gironde, Sauveterre de Comminges en Haute-Garonne, Sauveterre de Rouergue en Aveyron ou Salvetat Peyrales en Aveyron) ou encore **bastides** (surtout dans le Midi, en Aquitaine et Languedoc).

La population de ces villes était constituée d'hommes libres, avec leur famille et leurs domestiques. Désormais, l'administration était gérée par des élus. Un service militaire obligatoire fut mis en place pour les « bourgeois », qui impliquait un entraînement militaire (combat, tir à l'arc et arbalète) soutenu, afin d'être prêt à repousser toute attaque, de brigands ou de seigneur désireux de restaurer son autorité sur la population (ce sont les fameuses « milices urbaines » qui s'illustrèrent à Bouvines, le 27 juillet 1214, ou à Courtrai, le 11 juillet 1302).

Toujours selon les régions, les magistrats élus pour la gestion communale se nommaient **échevins**, **scabins**, **capitouls**, **consuls**, avec à leur tête **maires**, **bourgmestres**, **alderman**, **prévôt** (des marchands, comme à Paris), **avoyer**, **syndic**, etc.

Sitôt la commune constituée, les élus chargés de la gérer s'empressaient, dès que les finances le permettaient, de faire édifier un certain nombre de constructions, essentielles à leurs yeux, symboles de la richesse locale et surtout de l'indépendance acquise par les habitants de la ville. Ces constructions municipales étaient les suivantes :

remparts	(en priorité, pour la sécurité)
hôtel de ville	(salle de délibérations, trésor)
belfroi	(guet, cloches pour avertir, puis horloge)
halle commerciale	(pour les foires et marchés)
puis :	prison, éventuellement fours, moulins, pressoir, ...

Les activités urbaines, nettement différenciées de celles des campagnes, étaient spécifiques :

l'**artisanat** constituait le secteur essentiel, avec des métiers dits « *de bouche* » (bouchers, charcutiers, boulanger,...) et des métiers de confections diverses (drapiers, tailleurs, chapeliers, cordonniers, mais aussi potiers, couteliers, forgerons, dinandiers, etc.)

le **commerce** de certains produits nécessaires à la vie quotidienne venus de l'extérieur (épices, fourrures, tissus précieux,...) et de tout ce qui était fabriqué dans la ville même par les artisans

(plus tard) les **administrations** s'implantèrent dans les villes (d'abord les gens de justice, puis les agents du roi)

Les activités culturelles apparaissent au XIIème siècle et se développèrent au fil du temps :

fêtes (très nombreuses, qu'elles soient religieuses ou célébrations des corporations locales, avec saltimbanques, acrobates, montreurs d'ours ou cracheurs de feu))

mystères (scènes religieuses jouées sur le parvis des églises)

parfois des **universités** (à partir du XIIème siècle) se créèrent dans certaines villes et se développèrent

Le clergé était souvent important en nombre dans les villes. Il y avait : les **desservants** des paroisses locales (prêtres, vicaires, chanoines parfois) les **couvents** et **monastères** (hospices, soin aux malades, enseignement) éventuellement un **évêque** (ou **archevêque**) avec son entourage.

La présence de tout ce clergé impliquait un certain nombre d'artisans pour subvenir aux besoins spécifiques (cierges, osties, orfèvrerie religieuse, etc.).

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 171

Les milices urbaines

Dans le but de se protéger contre toute attaque, les villes éprouvèrent très vite le besoin de se doter d'une force armée. Il était nécessaire de garder les remparts et de disposer d'hommes bien entraînés et capables de se battre efficacement contre tout ennemi.

Initialement, les missions des miliciens recrutés pour constituer cette force d'intervention étaient simples :

guet aux portes de la ville
tournées nocturnes du guet
police et sécurité des rues et des foires et marchés

Dans le but de maintenir les hommes en état de combattre pour défendre la ville en cas d'une éventuelle attaque, il était nécessaire de se livrer à un exercice quotidien. Dans un espace réservé à cet effet, souvent à l'intérieur de l'enceinte urbaine (mais quelquefois à l'extérieur), les membres de la milice s'entraînaient au combat rapproché (avec épée et armes adéquates) et surtout au tir à l'arc ou à l'arbalète (à partir du XIIIème siècle). On organisait souvent des concours, dotés de belles récompenses, et les épreuves étaient variées (jeu du « *papegaut* »). Les hommes ainsi exercés obtinrent vite une certaine valeur militaire, mais que les nobles chevaliers méprisaient (à tort).

L'armement était conséquent : beaucoup portaient une épée dont ils connaissaient le maniement, des vouges et des fauchards, mais un très grand nombre étaient porteurs d'un arc (ou d'une arbalète) et munis d'un carquois d'une bonne douzaine de flèches, à l'efficacité redoutable.

Vers la fin du XIIème siècle, les milices urbaines étaient devenues, à force d'entraînement, de véritables troupes capables de se battre efficacement, même sur les champs de bataille. Les villes étaient désormais en capacité d'envoyer des contingents armés soutenir les troupes royales dans certaines occasions.

Le rôle de ces milices urbaines apparut comme essentiel dans plusieurs batailles, comme à **Bouvines** (27 juillet 1214) où les milices des villes du nord vinrent renforcer les chevaliers du roi de France Philippe II Auguste (1180-1223) contre les troupes de la coalition du roi d'Angleterre Jean Sans Terre (1199-1216), du comte Ferrand de Flandre et de l'empereur du Saint Empire romain germanique Othon IV de Brunswick (1198-1214) et contribuèrent largement à la victoire.

Les édiles municipaux

Pour administrer les villes, on élisait quelques personnes (dont le nombre variait en fonction de l'importance de la population urbaine) qui se regroupaient pour délibérer et former le « *corps de ville* » (ancêtre du conseil municipal). Les appellations de ces magistrats variaient selon les régions : dans les contrées septentrionales, on parlait d'*échevins*, de *scabins* et de *bourgmesters*, tandis que les pays méridionaux connaissaient des *consuls* ou des *capitouls*.

Les communautés de ville se distinguaient des généraux de paroisse. Le pouvoir central accorda des « mairies » entre 1560 et 1893. Au total, en Bretagne, on en comptait 34 à la veille de la Révolution, dont 10 sur le territoire qui allait former le Finistère (Brest, Carhaix, Concarneau, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Pont-l'Abbé, Quimperlé et Saint-Pol-de-Léon).

Les corps de ville géraient les affaires municipales (en laissant aux généraux le gouvernement intérieur des paroisses urbaines, sauf les banlieues). Ils avaient des « *deniers communs* » et administraient un budget. Les recettes (octrois, taxes sur les marchandises et revenus du patrimoine municipal) ne couvraient pas toujours les dépenses (entretien des bâtiments publics, fêtes et cérémonies, gages du personnel, collèges, fisc royal, etc.) et la ville s'endettait.

Les villes dépendaient directement du pouvoir central, représenté par :
le gouverneur de la province (ou son représentant)
l'intendant (depuis la réforme de l'administration royale de 1689)
la Chambre des comptes (de Nantes pour la Bretagne ; contrôlait les dépenses)

Les villes étaient des corps privilégiés (certaines exemptions fiscales, envoi de députés aux Etats de Bretagne, alors que les généraux de paroisse n'y étaient pas représentés). Les corps de ville étaient aux mains des gens de justice et des gros négociants. Les charges d'officiers municipaux se vendaient cher et les maires étaient élus pour un an (sur une liste de 3 candidats, puis approuvé par le gouverneur, à partir de 1763).

Les communautés de ville étaient composées :
du maire (avec droit exclusif de présider les séances à partir de 1748)
du procureur-syndic
du greffier (rédigeait les délibérations et gardait les archives)
d'un (ou plusieurs) « *miseur* », chargé de tenir les comptes
des échevins (dont le nombre était variable selon les villes)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 173

Les boutiques médiévales

Au Moyen Age, les villes (qui se sont surtout développées à partir de la deuxième moitié du XIème siècle) regroupaient un grand nombre d'artisans et de marchands. Beaucoup fabriquaient sur place, dans leur atelier, tel ou tel produit, immédiatement commercialisé dans le local commercial situé dans le même immeuble.

L'atelier de production, toujours situé dans l'arrière boutique, au rez-de-chaussée (les matières premières pesaient souvent très lourd, il était inutile de les monter à l'étage et les outils de production – fours, enclumes, tours de potier, métiers à tisser, tables à découper, étaux, établis, etc – étaient également d'un certain poids) permettait au maître artisan, secondé par ses compagnons et apprentis, de produire ce qu'il savait faire avec habileté et expérience.

Son étal, situé sur la rue et toujours au rez-de-chaussée, permettait d'écouler sa production sur place, en évitant de longs trajets pour les marchandises. Seuls quelques produits étaient expédiés très loin, le plus souvent par bateau, les routes, mal entretenues étant peu propices au trafic des charrettes.

Les villes étaient, par conséquent, remplies d'innombrables échoppes, chacune servant à l'artisan (ou à son épouse) pour vendre sans intermédiaire sa production personnelle.

Ces échoppes (au rez-de-chaussée des maisons urbaines) s'ouvraient sur la rue par des arcades, des baies ou des guichets, aménagés de façon à abattre des volets de bois servant d'étal. Parfois, les façades sont closes par des murs bahuts qui ont la même fonction.

Souvent les façades des échoppes étaient munies d'un mécanisme à deux battants de bois ; celui du bas se rabattait sur le mur pour former un étal, tandis que celui du haut se relevait (grâce à une corde coulissant dans un anneau) pour servir d'auvent et abriter des intempéries les éventuels clients.

Installations spécifiques des villes commerçantes, les échoppes sont apparues au XIIème siècle. Au XVème siècle, elles sont devenues très nombreuses et ont progressivement remplacé les arcades ouvertes de plain-pied, qui étaient normales dans les maisons en pierres. Certaines professions pratiquent le commerce à l'intérieur de la maison, sur un comptoir (drapiers, orfèvres, apothicaires, vendeur de produits rares).

Les officiers seigneuriaux

Pour gérer ses domaines et entretenir son armée en état de combattre, le seigneur s'entourait d'un certain nombre d'**officiers** (chargés d'un office = un emploi à remplir), parmi lesquels on peut citer :

sénéchal	(mot d'origine francique qui signifie doyen des serviteurs ; par extension, chef des serviteurs) ; c'était le 1er des grands officiers de la couronne de France, mais la charge a été supprimée par Philippe Auguste (1180-1223)
connétable	(du latin <i>comes stabuli</i> = comte de l'étable, ou des écuries) à l'origine, comte chargé des écuries, puis, par extension, chef des armées ; parfois doté de pouvoirs de police ; peut être secondé par un ou plusieurs maréchaux ; apparaît comme responsable de la cavalerie sous les Mérovingiens ; sous les Capétiens, il est le chef supérieur des armées
maréchal	(ancien francique signifiant « <i>domestique chargé de soigner les chevaux</i> », un peu comme le fourrier) ; par extension, il a été chargé de seconder le connétable ; la charge de maréchal de France a été créée en 1185 (par Philippe Auguste)
chambellan	(ou chambrier), du latin <i>camerarius</i> (= chambrier) ; chargé du service de la chambre du seigneur
chancelier	met par écrit (rédige) les décisions du seigneur, expédie les actes à leurs destinataires, les enregistre et garde les archives
trésorier	(ou argentier) chargé de veiller sur le trésor du seigneur et de tenir les comptes (parfois confiés au chambrier)
échanson	servait à boire à la table du seigneur ; on confiait cette tâche à des personnes de grande confiance, car on craignait les complots ; il devait écarter tout risque d'empoisonnement, au besoin en goûtant le vin avant de le servir
sommelier	responsable de la cave, chargé de l'approvisionnement en vin

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 175

La domesticité seigneuriale

Au château, la domesticité était nombreuse. Le seigneur était en effet désireux de bien vivre, confortablement et donc bien servi. De plus, il avait les moyens d'employer plusieurs personnes et, ainsi, en donnant du travail à de nombreux serviteurs, il se les attachait de manière solide.

Il était nécessaire d'accomplir de nombreuses tâches.

Pour le service de la chambre :

- un ou plusieurs valets de chambre
- des lingères, pour réajuster les habits ou en coudre de nouveaux
- des blanchisseuses pour nettoyer les draps et le linge de maison
- des gardiens du feu (chargés d'entretenir la chaleur ambiante)

Pour les repas :

- de nombreux cuisiniers aux cuisines
- marmitons et aide-cuisiniers pour les assister
- des serviteurs à table
- un bouteiller

Pour la guerre :

- un écuyer
- un porte-gonfanon (ou étendard)
- des garçons d'écurie
- un forgeron (avec quelques assistants)
- un ou plusieurs armuriers
- quelques fantassins (armés de vouges, de piques et de fauchards)
- quelques archers et arbalétriers
- (plus tard) quelques artilleurs
- des guetteurs

Pour la chasse et les loisirs :

- un maître veneur
- des serviteurs chargés de la meute de chiens
- des rabatteurs
- un fauconnier

Pour la gestion des domaines :

- un intendant
- un trésorier
- des agents percepteurs des impositions

Divers :

- un chapelain (ou confesseur)

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 176

A la table des seigneurs

De tous temps, l'alimentation des puissants personnages (qu'ils soient nobles ou ecclésiastiques) a été riche et variée, bien plus que celle des plus humbles et des moins fortunés.

La principale différence résidait dans l'abondance de la viande dans le menu servi à la table des puissants. La chasse constituait une des principales occupations des nobles, le gibier (sangliers, cervidés, faisans, pintades, ...) était fréquemment servi, accommodé selon les habitudes locales, mais le plus souvent rôti à la broche dans les immenses cheminées de la cuisine du château.

La viande d'élevage était aussi consommée ; souvent, les nobles possédaient d'importants troupeaux de bovins (élevés sur leur domaine) ou d'ovins. Ils disposaient ainsi de viande comestible en quantité.

De même, les poissons, pêchés dans les lacs, les étangs ou les viviers qui appartenaient au seigneur lui-même étaient abondants. L'apparition des sauces, vers le XIIème siècle, rendit leur consommation encore plus agréable, donc plus fréquente. Bien entendu, chaque vendredi et pendant tout le temps du carême on observait les préceptes de l'Eglise et l'on s'abstenait de consommer de la viande, que l'on remplaçait par de savoureux poissons.

Les fruits et légumes, produits de l'exploitation du domaine seigneurial , étaient servis quotidiennement et l'on ne dédaignait pas de consommer des aliments venus de contrées éloignées, qu'on avait les moyens d'acheter (fruits étrangers, épices commercialisées en Europe par l'intermédiaire des Arabes, condiments divers, herbes aromatiques, etc.)

Les troupeaux qui fournissaient la viande donnaient également des produits laitiers (crème, beurre, fromages) en grande quantité, sufisamment pour nourrir le seigneur, sa famille et sa cour.

Les desserts étaient souvent à base de miel et les domestiques savaient confectionner des gâteaux et cuisiner des crèmes et entremets.

Les assiettes étaient encore inconnues au Moyen Age ; les mets étaient servis sur une large tranche de pain qui en faisait fonction. Même les puissants seigneurs mangeaient avec leurs mains (et s'essuyaient avec la nappe) et n'avaient que des couteaux et des cuillères comme ustensiles.

L'alimentation paysanne

Pendant des siècles, l'alimentation des habitants des zones rurales n'a guère changé. L'ordinaire quotidien était constitué d'une soupe épaisse et consistante (à la différence du potage, plus liquide et plus léger), faite de légumes courants (choux, navets, carottes, poireaux) issus du potager jouxtant la ferme, quelquefois de potiron ou de citrouille, selon les saisons. Elle mijote pendant des heures dans un énorme chaudron suspendu à une crémaillère dans l'âtre. Souvent le pain rassis, trempé dans cette soupe, sert à l'épaissir.

L'aliment de base était le pain de diverses farines, le froment, céréale riche, n'étant abondant que dans quelques régions comme la Beauce ou l'Artois. Le plus souvent il s'agissait d'épeautre, au pouvoir nutritif bien moindre. Mais on mangeait aussi des pains de seigle. Le pain était cuit dans le four banal et faisait ainsi l'objet d'une redevance au seigneur local.

On cultivait également dans le potager d'autres plantes alimentaires, telles les pois, les fèves et les haricots, ainsi que d'autres légumes, quelque peu tombés en désuétude de nos jours (mais qui reviennent à la mode sur nos tables): bettes, cardons, panais. Le potager fournissait de nombreuses salades, de même que des condiments indispensables comme l'ail, l'oignon, l'échalote ou encore le fenouil. D'autres herbes ou feuilles d'arbuste permettaient d'agrémenter le repas : thym, laurier, cerfeuil, etc. Les radis et les melons (dans certaines régions) complétaient la palette.

Le verger fournissait de nombreux fruits : pommes et poires dans les régions septentrionales, ainsi que quelques prunes, mirabelles et cerises, tandis que dans le Midi de la France l'olivier dominait les autres productions. Mais les agrumes furent introduits vers la fin du Moyen Age et l'on cultivait également les pêches, abricots et autres figues.

D'autres arbres fournissaient des fruits en abondance, tels que noix, noisettes, noix de jujube, amandes, mais aussi coings ou encore nèfles. Les habitants des régions productrices les consommaient en grande quantité et cet apport alimentaire enrichissait grandement les menus quotidiens de soupe de légumes et de pain.,

Pour ceux qui possédaient un petit troupeau de bovins, ils trouvaient un apport essentiel dans les produits laitiers ; ils buvaient le lait et consommaient la crème, mais barattaient aussi le beurre et confectionnaient des fromages (qui se

sont beaucoup diversifiés en France, à partir du XIème siècle). Certaines régions produisaient des fromages au lait de chèvre ou de brebis.

L'alimentation carnée (rare, mais existante) était constituée par quelques lièvres capturés dans les alentours, les volailles de la basse-cour (qui fournissait également des œufs) et la viande du porc (nourri des détritus et des épluchures de légumes) qui, abattu en décembre, était transformé en saucisses, jambons, pâtés, rillettes, saucissons, boudins, etc. Cette charcuterie était suffisante pour nourrir la famille pendant plusieurs mois. La chasse au gros gibier (sangliers, cervidés) était, jusqu'à la Révolution, réservée au seigneur, mais celui-ci, parfois laissait à ses rabatteurs quelques bas morceaux. C'était alors le festin dans les chaumières.

Les poissons de la rivière ou de l'étang voisin étaient fréquemment accommodés. De nombreux témoignages témoignent de l'importance de la place du poisson dans la nourriture au Moyen Âge. La pêche en mer nourrissait les populations des régions côtières et les surplus faisaient l'objet d'un important commerce..

Dans certaines régions comme le Vivarais (Ardèche actuelle) et le Gévaudan (Lozère) où les châtaigniers abondent, les habitants mangeaient beaucoup de châtaignes soit sous forme de bouillie, soit sous forme de farine (le fameux « *pain de bois* »).

Venue d'Amérique, la pomme de terre fut introduite en France au XVIIIème siècle. Elle connut des débuts difficiles et personne ne voulait la consommer. Le pharmacien militaire Antoine **Parmentier** (1737-1813) la fit admettre sur les tables du roi Louis XV (1715-1774). En Basse-Bretagne, ce furent des esprits éclairés, François-Jérôme Le Déan (1747-1823) en Cornouaille et Monseigneur Jean-François de La Marche (évêque de Léon de 1772 à 1791, surnommé « *an Aotrou eskop patatou* » = Monseigneur patates) en Léon qui encouragèrent sa culture et sa consommation. Vivement encouragée par les pouvoirs publics à partir du début du XIXème siècle, la culture de la pomme de terre, qui se satisfait de terres pauvres, provoqua une révolution dans le régime alimentaire de biens des régions (Bretagne, Nord de la France, mais surtout Irlande et Allemagne).

Les pratiques religieuses imposèrent pendant des siècles de faire maigre chaque vendredi et pendant tout le temps du carême. Chaque région s'adapta, en fonction des ressources locales, pour confectionner ces jours-là des repas compatibles avec les préceptes de l'Eglise : en Bretagne, on mangeait alors des crêpes et galettes, faites de farine de froment ou de sarrasin.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 178

Les boissons médiévales

Pendant les quelques mille ans qu'a duré le Moyen Age, la table des seigneurs, comme celle des plus humbles, était alimentée en liquides, destinés à étancher la soif des convives. De toute évidence, le liquide le plus consommé était l'eau, tirée du puits ou de la rivière la plus proche, fraîche de préférence.

Mais, par goût, beaucoup cherchaient à s'abreuver avec d'autres liquides. Certains étaient connus depuis la plus haute Antiquité :

bière les Mésopotamiens connaissaient la bière 4.000 ans avant J.-C. Et les Egyptiens fabriquaient une bière rafraîchissante avec un mélange de pain et d'eau, faiblement alcoolisé. Les Gaulois buvaient de la cervoise.

vin depuis des siècles on savait fabriquer le vin dans les contrées autour de la Méditerranée. Les Grecs et les Romains en consommaient de grandes quantités. La limite septentrionale de la culture de la vigne était bien plus au Nord qu'actuellement : on trouvait des vignes en Normandie, en Ile de France et, bien sûr, dans les contrées des bords du Rhin (vallées de la Moselle et du Rhin).
Au Moyen Age, les Anglais appréciaient particulièrement les vins du Bordelais, qui firent l'objet d'un commerce prospère pendant des siècles.

boissons populaires

Mais le vin coûtait fort cher ; il était hors de portée de la bourse du menu peuple des campagnes. Alors les populations rurales se contentaient de jus de pomme appelé « *pommé* » ou de jus de poire (dénommé « *poiré* »), facile à se procurer puisqu'il était le produit des vergers locaux et ainsi peu onéreux.

En certaines régions (Bretagne, Normandie,...) on faisait fermenter le jus de pomme pour obtenir une boisson plus agréable encore, le **cidre**. Avec la distillation, on obtenait une boisson plus forte encore, la **calvados**.

La grande révolution médiévale en la matière fut la découverte de l'alcool, au XIIème siècle. Les boissons fortement alcoolisées se multiplièrent alors, dans toutes les provinces (Armagnac, Cognac, liqueurs diverses).

Consulter :

Dion (Roger). - *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXème siècle*. - Paris, 1959. - In-8°, XII-768 p.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 179

Le commerce de l'eau

Dès le début de l'humanité, l'homme a compris que l'eau était nécessaire et indispensable à la vie quotidienne. Sans eau, aucune vie n'est possible. La quête de l'eau douce est restée un souci constant, de l'Antiquité aux Temps Modernes, en passant par le Moyen Age (notamment les marins, en voyage en haute mer).

Dans les campagnes, les bâtiments des exploitations agricoles étaient généralement regroupés autour d'un point d'eau, un puits le plus souvent, qui fournissait une eau de qualité parfois douteuse, mais potable, pour bêtes et gens. Dans les villes, toujours situées près d'un cours d'eau ou d'un lac, les ménagères allaient puiser l'eau à la rivière ou dans les fontaines, ou faisaient appel à des **porteurs d'eau**. Ce petit métier nourrissait à peine ceux qui l'exerçaient ; néanmoins ils étaient nombreux à transporter le précieux liquide dans des baquets sur de longue distance pour quelques sous, car la demande était forte.

Les eaux minérales :

On servait à la table de **Louis XIV** (1661-1715) une eau minérale naturellement gazeuse, venue en bonbonnes de **Chateldon**, petite bourgade d'Auvergne, dont le roi se délectait. Ce fut la première eau minérale consommée en France.

Au XVIIIème siècle, le développement de l'hydrologie médicale entraîna une grande popularité des eaux à vertus digestives (comme celle de la source de Saint-Galmier – Badoît). Le Docteur **Thouvenel**, médecin de **Louis XVI** (1774-1792) confirma les bienfaits de la source de Contrexéville et, en 1789, l'eau d'Evian fut reconnue à son tour. La grande vogue des eaux minérales commença au XIXème siècle et les appellations se multiplièrent (Vichy, La Roche-Posay, Vittel, Thonon, Quézac, Perrier, etc.).

Les eaux thermales :

Les Romains appréciaient particulièrement certaines sources thermales aux vertus curatives et n'hésitaient pas à faire des cures dans certaines villes réputées pour leurs bienfaits. Le XIXème siècle vit l'essor des eaux minérales naturelles en même temps que celui du thermalisme en France. Les « villes d'eau » se multiplièrent dans de nombreuses régions (Bagnolles de l'Orne, Amélie-les-Bains, Aix-les-Thermes,...) et le succès du thermalisme, encouragé par les grands personnages (l'impératrice **Eugénie** fit, par son assiduité, la renommée de plus d'une station thermale) amena le développement de l'industrie des eaux minérales (on en compte plusieurs centaines à ce jour).

Les débuts du christianisme

Selon la chronologie établie par **Denys le Petit** (contestée, de nos jours, par des historiens qui ont refait ses calculs), Jésus Christ aurait été crucifié en l'an 33 de notre ère. Ses apôtres se dispersèrent alors pour prêcher les Evangiles dans tout le monde alors connu et convertir de nouveaux adeptes à la religion nouvelle, le christianisme.

1 – Le temps de la clandestinité

Le principal apôtre, **Simon / Pierre**, vint à Rome, où il fut crucifié la tête en bas en 68. Fondateur de l'église ; il calqua l'organisation de l'Eglise chrétienne sur l'administration romaine. Dans chaque « *civitas* » on élisait un évêque, chargé de gérer le « *diocèse* » et les fidèles.

En 64, un grand incendie ravagea Rome : l'empereur **Néron** (54-68) accusa les Chrétiens, qui furent persécutés. Comme ils refusaient de considérer l'empereur comme un dieu sur terre et ne voulaient adorer qu'un seul dieu, ils furent pour chassés par la police. Pendant deux siècles, ils durent se dissimuler (réunions dans des salles souterraines, cryptes ou catacombes ; on les nomme « *crypto-chrétiens* » ou encore « *paléo-chrétiens* »). Pour se reconnaître entre eux, ils utilisaient un poisson comme signe distinctif (et non la croix, qui apparut plus tard). En 177, sous l'empereur Marc-Aurèle, Sainte Blandine fut martyrisée à Lyon, avec quelques coreligionnaires, preuve que de nombreux Chrétiens étaient déjà convertis en Gaule.

Lorsque **Dioclétien** (284-305) monta sur le trône impérial, il instaura la tétrarchie pour diriger l'empire et persécuta les Chrétiens (ce fut la pire période de persécutions, appelée « *ère de Dioclétien* » ou « *ère des martyrs* »).

2 - Le temps de la tolérance

Son successeur, **Constantin** (306-337) élimina son rival Maxence à la bataille du Pont Milvius, en 312 (en utilisant des signes de croix sur les boucliers de ses soldats). En 313, il promulgua l'**édit de Milan** qui autorisait le christianisme ; désormais, toutes les religions étaient sur un pied d'égalité. En 325, il réunit le **Concile de Nicée** qui définit la foi catholique, ses dogmes, la liturgie et organisa l'Eglise.

3 – Le triomphe de la nouvelle religion

Les Chrétiens devinrent de plus en plus nombreux dans l'empire romain et de grands personnages se convertirent. Les empereurs **Gratien** (367-383) et **Théodore** (379-395) promulguèrent, en 380, un édit essentiel : le christianisme devenait la religion officielle de l'empire romain.

Le christianisme en Gaule

Selon la chronologie établie par **Denys le Petit** (contestée, de nos jours, par plusieurs historiens), **Saint Pierre**, le premier pape, aurait été crucifié (la tête en bas) en l'an 64 de notre ère. Ses disciples se répandirent peu à peu dans tout l'empire romain. En Gaule, les conversions se firent d'abord dans la région la plus proche de l'Italie, la Provence, puis la nouvelle religion remonta la vallée du Rhône, pour arriver à **Lugdunum** (= Lyon).

Les persécutions infligées par les autorités impériales freinèrent son expansion pendant trois siècles. Parmi les martyrs les plus célèbres, on compte Sainte **Blandine** et Saint **Pothin** (1er évêque de Lyon et même 1er évêque en Gaule), suppliciés en juillet 177, sous l'empereur Marc Aurèle (161-180).

Ce ne fut pas avant le IVème siècle que la Gaule fut christianisée, et encore pas dans toute les régions. En Bretagne, il fallut attendre le VIème siècle pour que des moines, venus d'Irlande ou du Pays de Galles, convertissent les nouveaux habitants (venus des mêmes régions) et les anciens Gallo-romains demeurés sur place.

C'étaient surtout les villes et agglomérations importantes qui comptaient le plus grand nombre d'adeptes. Les campagnes furent longtemps ignorantes des préceptes de Jésus-Christ (le mot latin *paganus* désigne aussi bien un *paysan* qu'une *païen*). Les Chrétiens calquèrent leur organisation sur les structures de l'administration romaine : les évêchés furent établis dans les chefs-lieux des cités romaines, tandis que les paroisses étaient réparties sur l'ensemble du territoire, rural comme urbain.

Débuts du monachisme :

Vers 360 **Saint Martin** (316-397) fonda le monastère de **Ligugé** (à proximité de Poitiers), le premier en Gaule. Saint **Honorat**, vers 410, fonda le deuxième sur l'île de Lérins, près de Marseille. Puis, à partir du VIème siècle, les fondations se multiplièrent (surtout après **Saint Benoît de Nursie** au Mont Cassin. Voir fiche n° 38 « *Les ordres religieux* ») :

- vers 490 Saint Aubin, à Angers (Maine-et-Loire)
- 512 Saint Césaire, à Arles (Bouches-du-Rhône)
- 536 Saint Gildas, à Rhuys (Morbihan)
- 560 Saint Médard, à Soissons (Aisne)
- 580 Saint Vincent, à Laon (Aisne)
- 590 Saint Colomban, à Luxeuil (Haute Saône)

Serfs et manants

Pendant des siècles, les travaux agricoles et les tâches les plus physiques furent exécutées par une main d'œuvre constituée d'esclaves et de personnes non libres. Le mot latin pour désigner un esclave, *servus*, a donné le mot *serf*, tandis que le mot français *esclave* dérive du mot *slave*, parce que de très nombreux membres de cette ethnie avaient été capturés et réduits en esclavage sous les Carolingiens et dans les siècles immédiatement suivants. Vers le XIIème siècle, le **servage** tendit à disparaître dans le royaume de France, notamment en Normandie et dans les régions de l'Ouest. Cependant, les paysans (c'est-à-dire la majeure partie de la population) connaissaient plusieurs statuts, variables selon les époques et surtout selon les régions.

Les **serfs** (appelés **mottiers**, dans certaines régions) étaient réputés « *rivés à la glèbe* » (= non libres de quitter la terre qu'ils travaillaient pour le compte d'un seigneur laïc ou ecclésiastique). Ils exploitaient le domaine propre du seigneur et constituaient une main d'œuvre servile et corvéable à merci. Ils sont vendus en même temps que la terre.

Les **manants** (= travailleurs un peu plus libres, mais qui devaient habiter, rester – du latin *manere* = rester – sur les terres seigneuriales) cultivaient la terre du seigneur et devaient payer un impôt, la **taille**, et un loyer, le **cens**. On les appelait aussi **villains**, (du latin *villanus* = habitant de la campagne, dérivé de *villa* = ferme, exploitation agricole), paysans plus riches et presque libres.

Parallèlement, plusieurs catégories de paysans libres existaient :
les **alleutiers** (rares en Bretagne) propriétaires de la terre qu'ils exploitaient
les **tenanciers** exploitaient des *tenures* qu'ils recevaient des seigneurs
les **métayers** (surtout en Haute-Bretagne) payaient au seigneur leur redevance en nature (grains, fruits et légumes)

Les travaux agricoles à accomplir étaient nombreux : labours, semaines, récoltes, entretien permanent des champs, des haies et des points d'eau (mares, puits, rivières), sans compter les corvées imposées par le seigneur (entretien des routes, des canaux, des remparts,...).

Tous devaient un certain nombre d'impôts : au *seigneur foncier*, on devait le **cens**, le **champart** et des **corvées**, au *seigneur banal* on versait la **taille** (et le prix des banalités, obligation d'utiliser le four, le moulin, le pressoir du seigneur en payant le service d'une partie de la marchandise) et la **dîme** à l'Eglise.

Le outils de l'agriculture

Pendant des siècles, les outils en usage dans le monde agricole évoluèrent peu. Les cultivateurs du Moyen Age, en Europe occidentale, utilisaient en gros les mêmes que ceux connus depuis des millénaires.

Pour labourer le sol et creuser les sillons nécessaires aux semaines, on utilisait l'**araire**, instrument rudimentaire qui ne pouvait ouvrir la terre que sur une profondeur d'environ 5 centimètres. Un immense progrès fut fait avec l'apparition de la **charrue** (XIème – XIIème siècle) : munie d'un *soc* métallique et d'un *versoir*, elle permet de fouiller la terre jusqu'à 15 ou 20 centimètres, ce qui favorise la germination des graines semées à une telle profondeur.

Certaines charrues étaient munies d'un **semoir** (sorte de tube qui laissait tomber les graines au fur et à mesure de l'avancée de l'attelage) ce qui répartissait mieux les semences que la vieille habitude des *semailles à la volée*.

Une fois labourée et ensemencée, la terre était lissée à l'aide d'une **herse**, parfois métallique mais le plus souvent en bois, puis tassée par le passage d'un **rouleau**, cylindre rempli de terre ou de gravats.

Pour nettoyer la surface du sol et la débarrasser des mauvaises herbes, les paysans utilisaient la **houe** et le **sarcloir**.

Au jardin potager, on utilisait le **plantoir** afin de mettre en terre à une certaine profondeur les plants de salades ou les légumes comestibles. La **binette** servait, comme le sarcloir, à ôter les mauvaises herbes et à garder propre les parterres du jardin.

Venue la saison des récoltes, on glanait les épis à l'aide d'une **faucille** et la **faux** servait à faucher les tiges, afin de confectionner des bottes de paille, elles-mêmes entassées en meules.

Puis venait la cordée de la séparation des grains de leurs épis ; pour ce faire, on martelait les épis posés sur le sol de l'aire à battre avec le **fléau**, tâche qui prenait des heures (heureusement souvent rythmée par de la musique). Il ne restait plus qu'à transporter les grains jusqu'au moulin. Les moulins (à vent ou hydrauliques) se sont considérablement améliorés et développés au cours du

XII^eme siècle. Perfectionnés, ils ont contribué à l'amélioration de l'agriculture à cette époque.

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Les productions agricoles

L'économie étant largement autarcique, l'essentiel était de nourrir les habitants de chaque région.

La principale production agricole, pendant des siècles, était la culture des céréales. Le **froment**, céréale riche par excellence, ne se retrouvait pas partout. Les terres moins fertiles fournissait l'**épeautre**, moins nourrissante, mais cultivée presque partout. Le **seigle** poussait dans de nombreuses régions, mais on semait également de l'**avoine**, de l'**orge**, du **son** et du **sésame**.

La deuxième production agricole était fournie par l'élevage de nombreux troupeaux de **bovins**, **ovins**, **caprins**, et surtout **porcins**. Chaque exploitation agricole élevait quelques porcs, nourris des épluchures de légumes et de déchets alimentaires, qui faisaient place nette de toutes sortes d'ordures. Les **volailles** (poules, canards, mais aussi oies,) fournissaient les œufs et une viande blanche souvent consommée.

Les potagers fournissaient de nombreux légumes, fort variés (**poireaux**, **pois**, **fèves**, **vesces**, **lentilles**, **haricots**, **carottes**, **choux**, **navets**, **salades**, ...), complément alimentaire très apprécié.

Les vergers donnaient de nombreux fruits (connus sous nos latitudes, tels que **pommes**, **poires**, **prunes** ; tandis que certaines régions se nourrissaient principalement de **châtaignes** – le célèbre « *pain de bois* » de l'Ardèche ou de la Lozère). Dans les régions méridionales, les **olives** constituaient la culture principale (et ces fruits servaient à produire l'huile d'olive, indispensable à la cuisine locale), mais on se nourrissait également de **figues** et de fruits moins répandus (**nèfles**, **noix de jujube**, ...), sans compter le **raisin**.

L'apport des produits en provenance d'Amérique (**tomates**, **courges**, légumes nouveaux, **dindes**, etc.) constitua, à partir du XVIème siècle, une première « *révolution alimentaire* ». Mais la principale « *révolution* » des productions agricoles fut celle de l'arrivée de la **pomme de terre** (au XVIIIème siècle), qui connut des débuts difficiles avant de devenir une des principales production dans plusieurs régions.

Consulter :

Grand (Roger) et **Delatouche** (Robert). - *L'agriculture au Moyen Age, de la fin de l'Empire au XVIème siècle*. - Paris, éd. De Boccard, 1950.
(« *L'agriculture à travers les âges* », tome III)

Organisation médiévale du travail

Si dans les campagnes, les travaux agricoles constituaient l'essentiel de l'activité, un artisanat rural s'est développé dès les premiers siècles du Moyen Age. Lors de la mauvaise saison, une fois les labours achevés, dans l'attente des beaux jours et de la reprise des travaux dans les champs, les paysans occupaient leurs loisirs forcés en de multiples activités, qui leur procuraient des revenus supplémentaires. Certains fabriquaient des outils, d'autres faisaient de la poterie, d'autres encore tissaient des toiles à partir de fibres de lin ou de chanvre, d'autres forgeaient. Quelques-uns se livraient à des travaux de vannerie, tandis que certains confectionnaient des petits objets de tous les jours, des ustensiles divers ou des objets en cuir (sacs, sacoches, mais aussi peaux pour les reliures ou autre). L'intendant du seigneur était chargé de répartir le travail : chaque jour, il distribuait les tâches à accomplir aux ouvriers (serfs ou manants) qui exploitaient les terres du domaine. Dans les tenures, les tenanciers s'organisaient pour s'entraider afin de réaliser au mieux tous les travaux nécessaires.

Dans les villes, les artisans de chaque métier se regroupaient en « *corporations* », « *guildes* » ou « *jurandes* », afin de codifier les pratiques et de réguler la concurrence. On distinguait les **apprentis** (qui apprenaient le métier, pendant plusieurs années), qui devenaient ensuite **compagnons**, c'est-à-dire ouvriers qualifiés. Ils pouvaient devenir **maîtres** à condition d'avoir les moyens de s'installer à leur compte. Parmi ceux qui n'avaient pas les moyens de s'installer, certains commencèrent à s'organiser en associations professionnelles de soutien et d'entraide et à voyager (« *tour de France* ») pour se perfectionner et acquérir des connaissances supplémentaires. Les tailleurs de pierre, qui allaient de chantier en chantier (pour construire les cathédrales, à partir du XIIème siècle, en particulier) furent peut-être les premiers à agir ainsi. Une ordonnance de Charles VI (1380-1422), en 1419, concerne les compagnons cordonniers « *qui allaient de ville en ville ouvrir pour apprendre, connaître, voir et savoir les uns des autres* » atteste l'existence de ce genre de pratique.

Au XVIème siècle, de nombreux documents judiciaires nous font connaître ces jeunes ouvriers qui voyageaient, s'entraidaient, pratiquaient des rites en diverses circonstances et possédaient des attributs et un vocabulaire identitaires. De 1514 à 1580, les compagnons imprimeurs lyonnais et genevois étaient organisés en associations de défense, voyageaient, faisaient grève, tenaient des cérémonies de réception et avaient des signes de reconnaissance (ce sont les plus anciens rites connus).

Corporations et jurandes

A partir du XIIème siècle, les ouvriers et artisans de chaque profession s'organisèrent en **corporations** ou **jurandes**. Les ateliers, autrefois ruraux, s'installèrent dans les cités et les villes, parfois sous l'autorité du seigneur, mais aussi librement lorsque la ville bénéficiait de franchises.

Les artisans s'organisèrent alors en corporations strictement hiérarchisées, les « **métiers** ». Au sommet, les « *maîtres* », propriétaires de l'atelier, des outils et de la marchandise et détenteurs du savoir-faire indispensable pour appartenir à la corporation correspondante à la profession exercée. Les « *compagnons* », ouvriers qualifiés venaient immédiatement après les patrons. S'ils ne disposaient pas des moyens nécessaires pour s'établir à leur propre compte, ils n'avaient aucun espoir de devenir maître à leur tour et restaient compagnons toute leur vie. Enfin, les « *apprentis* », jeunes garçons âgés de 10 à 15 ans, qui apprenaient les rudiments du métier auprès de leurs aînés.

Les maîtres s'entendaient pour protéger les ateliers de la concurrence des campagnes et des autres villes. On interdisait aux étrangers de pratiquer les mêmes professions, de façon à protéger les spécialités des artisans locaux.

Une « *jurande* » était élue à la tête de chaque métier, composée uniquement de maîtres de cette profession. Les règles de son fonctionnement ont été fixées par écrit au XIIIème siècle (par exemple dans les grandes villes drapières de Flandre) ; la jurande servait à la fois de tribunal professionnel pour trancher les litiges entre artisans du même métier, de caisse de secours mutuel pour ceux qui se trouvaient en difficulté et de bureau chargé de réglementer la profession. Mais les règles relatives à la journée de travail, les salaires, les « *façons* » (manières de confectionner les produits) devinrent vite rigides et contraignantes.

Les corporations se structurèrent très vite ; certaines avaient une sorte d'habit de travail devenu uniforme reconnaissable par tous. Dotées de bannières, d'outils spécifiques au métier, elles devinrent des puissances en elle-même, capables de s'opposer aux édiles municipaux sur certains points de police dans la ville. Les artisans du même métier se regroupaient dans le même quartier de la ville, sinon la même rue. Peu à peu, les métiers se hiérarchisèrent : on tenait les bouchers comme gens importants, de même que les drapiers, puis les orfèvres et autres changeurs, tandis que certains métiers étaient méprisés et considérés comme exercés par des « *gens de peu* ».

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 187

Les saints patrons des métiers

Chaque métier, chaque corporation, avait son saint patron, honoré chaque année dans une fête traditionnelle : le jour était chômé et l'on allait en procession, bannières en tête, honorer le saint patron dans sa chapelle.

Nota Bene : les dates indiquées pour la célébration des fêtes sont celles en vigueur avant leur modification par le concile Vatican II (en 1965).

<u>Métiers</u>	<u>saint patron</u>	<u>fête</u>
agriculteurs	Benoît de Nursie	11 juillet
alchimistes	Jacques	25 juillet
apiculteurs	Ambroise	7 décembre
apothicaires	Côme et Damien	26 septembre
apprentis	Jean Bosco	31 janvier
archers	Sébastien	20 janvier
architectes	Thomas	21 décembre
archivistes	Laurent	12 août
armuriers	Guillaume	10 janvier
artistes	Luc	18 octobre
avocats	Yves	19 mai
bibliothécaires	Laurent	12 août
bijoutiers	Eloi	1er décembre
bouchers	Nicolas	6 décembre
boulangers	Honoré	16mai
cabaretiers	Marthe	29 juillet
changeurs	Matthieu	21 septembre
charbonniers	Maur	15 janvier
charcutiers	Antoine	17 janvier
charpentiers	Joseph	19 mai
chasseurs	Hubert	30 mai
chaudronniers	Maur	15 janvier
comédiens	Laurent	12 août
cordonniers	Crépin	25 octobre
couvreurs	Vincent Ferrier	5 avril
cuisiniers	Laurent	12 août
drapiers	Blaise	3 février
ébénistes	Anne	26 juillet
escrimeurs	Michel	29 septembre

fantassins	Maurice	22 septembre
fileuses	Gertrude	17 mars
fermiers	Georges	23 avril
fossoyeurs	Maur	15 janvier
horlogers	Eloi	1er décembre
hôteliers	Marthe	29 juillet
jardiniers	Fiacre	30 août
juristes	Rémi	1er octobre
laboureurs	Isidore	4 avril
Luthiers	Grégoire le Grand	12 mars
maçons	Pierre	29 juin
maraîchers	Fiacre	30 août
marchands de vin	Emilion	16 novembre
marins	Nicolas	6 décembre
marins pêcheurs	Pierre	29 juin
menuisiers	Anne	26 juillet
meuniers	Blaise	3 février
militaires	Martin	11 novembre
mineurs	Barbe	4 décembre
musiciens	Cécile	22 novembre
orfèvres	Eloi	1er décembre
parfumeurs	Matthieu	21 septembre
peintres	Luc	18 octobre
percepteurs d'impôts	Matthieu	21 septembre
plumassiers	Georges	23 avril
poissonniers	André	30 novembre
prostituées	Marie Madeleine	22 juillet
quincailliers	Roch	16 août
rôtisseurs	Laurent	12 août
sage-femmes	Ségolène	24 juillet
sculpteurs	Luc	18 octobre
serruriers	Pierre	29 juin
servantes	Blandine	2 juin
tailleurs de pierres	Claude	6 juin
tailleurs d'habits	Blaise	3 février
tanneurs	Barthélémy	24 août
tapissiers	Geneviève	3 janvier
teinturiers	Maurice d'Agaune	22 septembre
tisserands	Bonaventure	14 juillet
vignerons	Vincent	22 janvier
vitriers	Marc	25 avril

voyageurs
etc.

Christophe

9 mai

Liste des fêtes de saints

Ambroise	7 décembre
André	30 novembre
Anne	26 juillet
Antoine	17 janvier
Barbe	4 décembre
Barthélémy	24 août
Benoît de Nursie	11 juillet
Blandine	2 juin
Claude	6 juin
Côme	26 septembre
Crépin	25 octobre
Christophe	9 mai
Damien	26 septembre
Eloi	1er décembre
Emilion	16 novembre
Fiacre	30 août
Geneviève	3 janvier
Georges	23 avril
Gertrude	17 mars
Grégoire le Grand	12 mars
Guillaume	10 janvier
Honoré	16 mai
Hubert	30 mai
Isidore	4 avril
Jacques	25 juillet
Jean Bosco	31 janvier
Joseph	19 mars
Laurent	12 août
Luc	18 octobre
Marie Madeleine	22 juillet
Marthe	29 juillet
Martin	11 novembre
Maur	15 juin
Maurice	22 septembre
Michel	29 septembre
Nicolas	6 décembre
Pierre	29 juin
Rémi	1er octobre
Roch	16 août

Sébastien	20 janvier
Ségolène	24 juillet
Thomas	21 décembre
Vincent	22 janvier
Vincent Ferrier	5 avril
Yves	19 mai

Tous droits réservés - C. FAGNEN

Les cloches d'église et de chapelle

A l'instar du gong dans les contrées asiatiques, la cloche servait, en Europe occidentale, à donner un signal sonore.

La **campanologie** (du latin *campana* = cloche) est la science qui étudie les cloches, leur fabrication, leur sonorité, leur emplacement et leur utilisation. On distingue plusieurs types de cloches : clochettes, grelots, clarines, timbres, carillons, hand-bells, bourdons, tocsins, braillards, ou encore bancloques. Toutes jouaient un rôle considérable dans la vie sociale.

La cloche d'église est apparue vers le Vème siècle en Campanie (Italie) et son usage s'est répandu dès le VIIème siècle en Europe occidentale. Les cloches servaient à convoquer les fidèles, regrouper les moines et rythmer leurs activités et les prières. En 801, le Concile d'Aix-la-Chapelle décida que la sonnerie des cloches, acte sacré, serait réservé aux prêtres.

D'abord itinérants, les fondeurs de cloches se fixèrent peu à peu et s'installèrent dans des régions métallurgiques. Sous la Révolution, environ 100.000 cloches disparurent (fondues pour fabriquer des canons) et au début du XIXème siècle, il fallut en replacer dans les clochers. Au fil des siècles, les cloches s'étaient uniformisées et leur usage s'était codifié. Tout clocher d'église abritait au moins trois cloches, accordées en *si*, *la* et *sol*, tandis que les beffrois municipaux se dotaient de carillons à plusieurs cloches.

Les nombreuses **sonneries** étaient connues de tous :
sonneries religieuses :

angélus (à 7, 12 et 19 heures ; 3 fois 3 coups, puis volée)

messe ordinaire (cloche *la* en volée)

grand messe (le dimanche ; cloches *si* et *la* en volée)

solemnité majeure (cloches *si*, *la* et *sol* en grande volée)

glas (2 ou 3 coups lents et alternés sur les trois cloches)

sonneries civiles :

tocsin (coups redoublés et précipités ; annonce de graves événements)

couvre-feu (volée exécutée le soir)

bancloque (cloche particulière pour grandes annonces)

Consulter :

Robinault-Jaulin (Arnaud). - *Cloches. Voix de Dieu, messagères des hommes.*

9. Paris, éditions Rempart/Desclée de Brouwers, 2003. - In-8°, 128 p., ill.
(Collection « Patrimoine vivant »).

Les enclos paroissiaux

Une des spécificités de la Bretagne est constituée par la présence, dans de nombreuses paroisses, d'un ensemble monumental appelé « *enclos paroissial* ». Il s'agit d'un caractère le plus typique de la Bretagne. L'enclos comporte invariablement six éléments, plus ou moins décorés en fonction de la richesse des habitants de la paroisse et surtout de leur volonté de paraître plus importants que leurs voisins, considérés comme des rivaux.

1 - Le mur d'enceinte délimite l'enclos de façon précise ; il n'est pas très haut, afin de permettre aux passants de voir l'ensemble des monuments, mais suffisamment pour interdire l'accès aux bestiaux. Parfois percé de petites portes fermées d'une pierre horizontale : les hommes enjambent mais les animaux ne peuvent franchir l'obstacle.

2 -Le porche ou **porte triomphale** qui décore l'entrée principale de l'enclos. Il a la forme d'un arc de triomphe, destiné à symboliser l'entrée du juste dans l'immortalité. Certaines portes, érigées à la Renaissance, évoquent des arcs de triomphe romains.

3 - Le cimetière c'est le champ de repos des défunt ; souvent petit, ses allées sont étroites et les tombes nombreuses. Les dalles sont uniformes, quelques tombeaux, bien visibles, bien décorés, appartiennent aux nobles ou aux riches familles de la paroisse.

4 - Le calvaire petit monument de granit ; regroupe autour du Christ sur sa croix des épisodes de sa Passion. Beaucoup furent érigés pour conjurer la peste de 1598 ou en action de grâces. Les calvaires (surtout ceux qui possèdent de nombreux personnages) servaient à l'instruction religieuse des ouailles.

5 - L'ossuaire en raison de l'étroitesse des cimetières, les corps devaient souvent être exhumés pour laisser la place aux nouveaux défunt : on entassait les ossements dans de petits réduits, percés de baies d'aération, souvent construits près de l'église ou le long du mur d'enceinte. Certains sont isolés et plus vastes, mieux décorés.

6 - L'église élément essentiel et principal de l'ensemble. L'émulation entre village accroît sans cesse leur beauté. La vie spirituelle de la paroisse était étroitement rattachée à la communauté des morts.

Les cimetières

Pendant des siècles, les morts furent enterrés dans un cimetière à proximité immédiate de l'église paroissiale. Les corps des défunt étaient ainsi ensevelis dans un lieu sacré, une terre bénie par le prêtre, donc plus proche de la maison de Dieu, dans l'attente du Jugement de Dieu et de la résurrection promise par la religion. Souvent même, l'espace destiné à accueillir les tombes était délimité par un mur d'enceinte : c'était l'enclos, la terre d'église, théoriquement inviolable et sacrée. Souvent également, les puissants personnages (nobles, prêtres desservants ou riches influents) avaient droit à être inhumés dans l'église même, dans un enfeu, sous une dalle (avec une inscription), voire dans un tombeau spécial, placé dans le bas-côté de l'édifice.

Vers la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, de gros progrès furent accomplis en matière d'hygiène et de salubrité publique. Les connaissances médicales ayant effectué un grand pas en avant, les autorités publiques constatèrent que les anciens cimetières présentaient toutes sortes de risques (notamment sanitaires) pour la population.

C'est pourquoi, une ordonnance royale de **Louis XVI** (1774-1792) fut promulgué le 10 mars 1776, qui préconisait un certain nombre de précautions pour ensevelir les corps des défunt.

Mais le texte principal fut publié par **Napoléon Bonaparte**, alors Premier Consul, le **23 prairial de l'an XII** (= 12 juin 1804) dans un décret qui stipulait « *qu'aucune inhumation n'aura lieu à l'intérieur des églises* » et surtout précisait, dans son article 2 : « *il y aura hors de chacune des villes ou des bourgs, à la distance de trente cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts* ». Les villes étaient par conséquent invitées à déménager leurs cimetières à quelque distance, à l'extérieur de leurs remparts.

La législation suivit la logique : une nouvelle ordonnance royale fut promulguée le **6 décembre 1843**, par **Louis-Philippe** (1830-1848) qui étendait à toutes les communes, sans distinction de tailles, le champ d'application du décret de prairial de l'an XII. L'ordonnance précisait en outre que « *les terrains les plus élevés au Nord seront choisis de préférence* »... Cependant, si la loi était claire, toutes les communes de France ne trouvèrent pas les moyens (finances, terrains disponibles) de transférer leurs cimetières en des lieux plus adaptés. Dans le Finistère, plusieurs, à ce jour, ont conservé leur ancien cimetière.

Les pierres tombales

L'examen attentif des pierres tombales dans les cimetières et tous les lieux de sépulture peut s'avérer fort instructif. En Bretagne, les cimetières étaient situés autour de l'église paroissiale, dans « l'enclos », avant que la législation ne vienne modifier cet état de choses, au début du XIXème siècle.

Dans de nombreuses églises paroissiales on peut voir encore de nos jours des dalles funéraires qui constituent le pavage du sol de l'édifice. Quoique usées par le temps et le passage de milliers de chaussures, certaines dalles sont encore lisibles, ce qui permet d'identifier le défunt enseveli en ce lieu.

Dans le cimetière lui-même, les tombes sont souvent revêtues d'une dalle de marbre ou pierre tombales. La lecture des épitaphes permet également l'identification des morts, à défaut au moins des familles auxquelles appartiennent les tombeaux.

Quelques riches personnages se faisaient ensevelir, aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans des tombeaux de pierre, bien reconnaissables à leur forme, typique de cette époque de l'art classique. Quelques-uns, plus fortunés encore, faisaient édifier de petits monuments, des caveaux familiaux, capables d'abriter plus sieurs cercueils des membres de la famille.

Le menu peuple se contentait de simples tombes, éventuellement recouvertes d'une dalle de pierre, gravée au nom du défunt. Les pauvres devaient être mis en terre sans même la moindre dalle ; seul un monticule de terre marquait la présence d'une sépulture. Quant aux plus pauvres, leurs ossements se retrouvaient dans une fosse commune, généralement dans un coin à l'écart du cimetière.

En matière de monuments funéraires, il convient de distinguer :
les **cénotaphes** (monument qui ne renferme pas le corps du défunt)
les **mausolées** (monument qui contient le corps du défunt)

Les pierres tombales dans les cimetières sont susceptibles de nous fournir d'utiles informations sur l'identité, l'âge et la profession des défunt, ainsi que leurs liens familiaux (nom des époux et épouses). Leur ornementation renseigne sur la richesse relative des familles et leur décor suit, en général, la mode funéraire de son temps.

Les rites de sépulture

En raison de la grande piété des populations de l'Ancien régime, chacun souhaitait être enseveli, lors de son trépas, le plus près possible de Dieu ou de ses représentants, ceci dans l'attente du Jugement dernier et de la résurrection des Justes. Le plus près possible signifiait à proximité immédiate de l'église paroissiale (la “*maison de Dieu*” dans la paroisse), sinon directement à l'intérieur de l'église.

Les sépultures dans l'église étaient nombreuses sous l'Ancien régime. Les nobles estimaient qu'ils avaient largement participé à l'édification de l'église (ou de la chapelle), par conséquent, il paraissait légitime d'être enseveli dans un enfeu, situé dans les bas-côtés. De nombreux prêtres, surtout ceux qui avaient desservi la paroisse pendant de longues années se faisaient inhumer sous le dallage de l'église, une dalle funéraire, portant une inscription, servant de couvercle au tombeau.

Les plus riches, même roturiers, étaient prêts à payer fort cher pour être ensevelis dans l'église, mais la place était comptée. Par conséquent, la grande majorité des paroissiens devaient se contenter de sépultures dans l'enclos, du moins dans la mesure du possible. En effet, il était fréquent que les fossoyeurs trouvent de la place pour les nouveaux défunt en vidant les tombes anciennes de leurs ossements (qui étaient alors regroupés dans l'ossuaire), le cimetière paroissial étant limité dans son extension par le mur d'enceinte de l'enclos.

Deux légendes se superposent à **Lanrivoaré** (dans le Finistère, arrondissement de Brest, canton de Saint-Renan) : au Vème siècle, des païens auraient massacré 7.847 chrétiens (hommes, femmes et enfants), tous ensevelis dans le cimetière local ; mais on dit aussi que le cimetière de l'enclos aurait atteint le chiffre fatidique de 7.777 « *saints* » et qu'il serait plein. On aurait alors été contraint d'ouvrir un second cimetière.

Initialement, les corps étaient mis en terre simplement revêtus d'un linceul blanc. Les cercueils cependant sont apparus très tôt : d'abord en pierre (sarcophages), puis en bois dès le VIIème siècle, ils étaient parfois en une autre matière (plomb, autre métal,...).

Consulter :

Daniel – Le Bars (Magdeleine). - Tribulations des morts au XVIIIème siècle en Bretagne, et singulièrement dans le Finistère actuel, in *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Tome CIII, 1975, pp. 245 – 254.

Le trafic des reliques

Selon les préceptes de l'Eglise, les corps des défunt devaient être mis en terre en entier, dans l'attente du Jugement Dernier et de la résurrection des Justes. Cependant, quelques personnages, particulièrement remarquables, soit par la sainteté de leur vie, soit en raison d'événements extraordinaires, eurent un traitement particulier.

A titre d'exemples, on peut citer quelques grands personnages qui ont été découpés et leur corps réparti dans plusieurs sépultures:

le 6 avril 1199, lorsque le roi d'Angleterre **Richard Coeur de Lion** rendit le dernier soupir, il ordonna que ses entrailles soient ensevelies devant les murs du château qu'il assiègeait (Châlus, en Limousin), tandis que son corps serait placé dans un tombeau auprès de ses parents, le roi Henri II (1154-1189) et la reine Alinéor d'Aquitaine, dans la nef de l'abbaye de Fontevraud et son coeur conservé dans un reliquaire, dans un troisième tombeau dans la cathédrale de Rouen.

D'autres grands personnages ont été bouillis dans une marmite pour conserver les chairs séparées du squelette et permettre ainsi un enterrement solennel en des lieux éloignés: ce fut le cas de **Frédéric 1er Barberousse**, empereur germanique, en juin 1190, du roi **Saint-Louis**, devant Tunis, en 1270, ou encore de Bertrand **Du Guesclin**, à Châteauneuf-de-Randon, en 1380.

En ce qui concerne les personnages dont la vie était avérée exemplaire et qui ont été canonisés par l'Eglise catholique, la découpe du corps en plusieurs morceaux permettait la multiplication des lieux de culte. En effet, dans les mentalités populaires de l'époque, une relique aurait les mêmes pouvoirs que le corps entier du saint. Par conséquent, si un fragment de corps d'un saint (ou d'une sainte) était exposé à la vénération des fidèles en un sanctuaire quelconque, il pouvait attirer la ferveur de foules immenses.

Dès le XIème siècle, on vit des petits villages, dont l'église abritait des reliques devenir des lieux de pèlerinages célèbres dans toute l'Europe occidentale. Il devenait donc essentiel, pour des raisons économiques, de disposer de reliques d'un saint important, de façon à faire venir de nombreux pèlerins, chacun assurant par sa visite la prospérité locale.

Dès lors, un certain commerce des reliques de saints personnages se fit jour. Il n'est pas impossible que de fausses reliques aient été fabriquées dans un but mercantile.

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 194

Les pèlerinages

Pendant les quelques mille ans qu'a duré le Moyen Age, la ferveur religieuse des populations d'Europe occidentale fut extrême. On célébrait le culte des Chrétiens partout où c'était possible, mais surtout on vénérait une multitude de personnages, particulièrement remarquables, déclarés saints par la ferveur populaire, sinon canonisés officiellement par la Papauté, à Rome.

Ces multiples saints (et saintes) donnaient lieu à des pèlerinages particulièrement populaires et les foules venaient de fort loin s'incliner sur le tombeau d'un de ces pieux personnage, pour lui demander telle faveur ou d'intercéder auprès de Dieu afin d'obtenir une grâce (guérison, heureux événement,...). Les pèlerins parcourraient des distances énormes pour venir vénérer des reliques, n'hésitant pas à s'embarquer sur des mers déchainées ou à traverser des contrées hostiles.

Les trois pèlerinages principaux étaient :

Jérusalem	lieu de la vie et de la Passion du Christ
Rome	centre de la Chrétienté et tombeau de Pierre, 1er pape
Compostelle	tombeau de Saint Jacques, apôtre et évangélisateur de l'Espagne

Mais de multiples lieux de pèlerinage existaient à travers toute l'Europe, certains attirant plus que d'autres les foules en raison de l'importance de la relique conservée localement ou de la notoriété du personnage vénéré.

Quelques exemples de pèlerinages célèbres :

Paris	(Sainte Chapelle : relique de la couronne d'épines du Christ)
Chartres, Rocamadour, Le Puy en Velay	(vénération de la Vierge)
Mont Saint-Michel	(vénération de l'archange)
Vezelay	(vénération de Marie Magdeleine)
Fleury	(reliques de Saint Benoît)
Tours	(reliques de Saint Martin)
Cologne	(reliques des rois mages)
Turin	(le Saint Suaire)

dans le Finistère :

Saint-Jean-du-doigt	(relique d'un doigt de Saint Jean Baptiste)
Saint-Evarzec	(relique d'un clou de la Passion)

L'incidence des pèlerinages sur l'économie locale était très importante, d'où le désir de maintes localités de détenir des reliques pour les exposer.

Histoire de l'imprimerie

Inventée il y a plusieurs centaines d'années en Extrême-Orient (probablement en Chine), l'imprimerie permettait de reproduire rapidement et à moindre coût les ouvrages que réclamaient sans cesse davantage un public de lecteurs de plus en plus nombreux. Auparavant, il était nécessaire de les recopier à la main., ce qui était lent et fort onéreux. Les Chinois se servaient de bois gravés pour imprimer des pages entières à la fois, pour obtenir des rouleaux et des livres. Ce procédé arriva en Occident au début du XVème siècle..

Vers 1445, un orfèvre allemand du nom de **Johannes Gensfleisch**, dit **Gutenberg** (né à Mayence vers 1397 et mort à Mayence en 1468) eut l'idée d'utiliser des caractères mobiles pour composer les textes. Désormais, un seul caractère gravé sur un petit bloc de métal pouvait être combiné à d'autres pour former des mots, des lignes, des pages et, autre avantage, il pouvait être utilisé plusieurs fois. Gutenberg utilisa sa formation d'orfèvre (compétent en ciselure et pour les alliages) pour réaliser ses caractères en alliage de plomb, d'étain et d'antimoine, ce qui les rendait presque inusables. Ce nouveau procédé typographique se répandit aussitôt dans toute l'Europe.

Gutenberg basa ses premiers caractères sur les lettres de forme des copistes allemands (style « *gothique* », appelé « *textura* » en Allemagne). Les caractères mobiles étaient fondus dans un moule par un ouvrier spécialisé, le « *fondeur-typographe* ». Un bon ouvrier pouvait fabriquer jusqu'à 4.000 lettres par jour. On commençait par graver en relief un poinçon à l'extrémité d'une pièce de métal dur (acier), puis on frappe le poinçon sur un bloc de métal tendre (cuivre), la « *matrice* », que l'on fixe dans un moule que l'on remplit de l'alliage fondu à haute température, pour obtenir le caractère – appelé « *type* ». Une seule matrice permettait de fabriquer des centaines de caractères.

Dès qu'il possédait les jeux de caractères – ou « *fontes* » -, l'imprimeur pouvait composer le livre à réaliser. En s'inspirant de pressoirs à vin (nombreux dans sa région natale), Gutenberg mit au point une presse en bois qui comprenait une feuille de papier sur un panneau avec les caractères préalablement garnis d'encre. Aussitôt, des imprimeries s'installèrent partout en Europe. On appelle « *incunables* » les ouvrages imprimés avant l'an 1.500.

Au XIXème siècle, la presse à bras fut remplacée par des machines automatiques pour la production en masse de livres et de journaux.

Les caractères d'imprimerie

Depuis l'idée de Gutenberg d'utiliser des caractères mobiles en métal pour composer les textes à imprimer, plusieurs imprimeurs (les « maîtres typographes ») ont dessiné des lettres, en fonction de leurs goûts personnels et de la mode de leur temps.

Un jeu complet de caractères ayant les mêmes caractéristiques s'appelle une « *police* » (ou une « *fonte* »). Dans le but de garder le secret de son invention, Gutenberg dessina lui-même ses propres caractères. Mais d'autres imprimeurs créèrent très vite de nouvelles polices. Chacune porte un nom et présente un dessin de lettres spécifique. Certaines conviennent parfaitement pour imprimer des livres, tandis que d'autres sont plutôt utilisées dans la publicité et pour réaliser des affiches.

Les principaux caractères typographiques sont :

au XVème siècle :

romain utilisé dès 1465 par Schwyheim et Pannartz dans l'atelier du monastère de Subiaco (près de Rome) ; amélioré vers 1470 par Nicolas Jenson à Venise

italique première cursive penchée connue, due à François Griffon

au XVI^e siècle :

Garamond alphabet créé vers 1540 par Claude Garamond (1499-1541), tailleur et fondeur de caractères, fils d'un imprimeur breton (de Morlaix), venu s'installer à Paris

Estienne Robert Estienne, fils d'Henri Estienne, mit au point un caractère d'une grande beauté

Plantin Christophe Plantin (1520-1589), tourangeau, vint s'installer à Anvers en 1549 comme relieur et imprimeur ; composa en caractères dessinés par Guillaume Le Bé, élève de Garamond

au XVII^e siècle :

Elzévir du nom de la famille Elzévier, typographes et imprimeurs néerlandais d'origine brabançonne (Louvain), très actifs au XVII^e siècle à Leyde et Amsterdam

au XVIIIème siècle :

Caslon William Caslon (1692-1766) créateur du caractère Caslon, très utilisé en Grande Bretagne

Baskerville John Baskerville (1706-1775), imprimeur à Birmingham et typographe, créateur de caractères

Bodoni Gianbattista Bodoni (1740-1813), graveur, imprimeur et typographe à Parme, créa des caractères très utilisés

Didot Firmin Didot (1764-1836) est le plus connu de la famille Didot, imprimeurs et éditeurs ; il fut également créateur de caractères typographiques et homme politique

au XXème siècle :

Gill Sans architecte, dessinateur, sculpteur, graveur sur bois et sur pierre, l'Anglais Eric Gill (1882-1940) conçut un caractère qui porte son nom, le **Gill Sans** (pour « *sans empattement* »)

Times police de caractères, dessinée par Victor Lardent, sous la direction de Stanley Morison, apparue en 1932 dans le journal londonien « *The Times* »

Palatino créé en 1949 par l'Allemand Hermann Zapf en s'inspirant de l'écriture de Giovannibattista Palatino, calligraphe calabrais qui travaillait à Rome dans la première moitié du XVème siècle ; Zapf dessina d'autres caractères avec un grand succès : **Melior, Optima**, etc.

Helvetica caractère sans empattement (ou « *linéale* ») créé en 1957 par le Suisse Max Miedinger ; a connu un succès extraordinaire dans le monde entier

En France, parut un traité de l'art et de la science des proportions des lettres, intitulé « *Le Champfleury* », écrit par **Geoffroy Tory** (dont Claude Garamond fut un des élèves), premier ouvrage relatif à la calligraphie.

Il existe actuellement des centaines de polices de caractères différents, utilisés quotidiennement dans l'imprimerie et les industries graphiques.

Le présent ouvrage a été réalisé en caractères « *Times New Roman* », corps 14.

Vocabulaire notarial

Les notaires utilisent des termes parfois peu familiers tels que :

acte authentique rédigé par un notaire, il a le même caractère qu'un jugement et fait foi en justice, pour l'identité des signataires comme pour leur accord sur l'acte et sa date d'exécution

actif successoral montant constitué par les biens composant la succession du défunt après déduction du passif (dettes et charges)

codicille acte postérieur à un testament et qui en modifie le contenu

copie exécutoire copie authentique, certifiée par le notaire, comportant une formule exécutoire (pour un bail ou un prêt), permettant d'obtenir en justice l'exécution d'un contrat

clause de preciput clause particulière dans un contrat de mariage permettant au conjoint survivant de prélever certains biens sur la succession ou sur la communauté, sans droits de succession

de cujus terme juridique désignant le défunt au moment de sa succession

dévolution répartition de l'héritage entre les héritiers, selon les droits de chacun ; on parle de **dévolution légale** en cas d'absence de testament (répartition automatique)

droits de mutation impôt à régler à l'occasion de l'achat ou de la vente d'un bien immobilier

exécuteur testamentaire personne chargée par testament de faire respecter les dernières volontés du défunt

filiation lien juridique entre parents et enfants ; elle peut être légitime, adoptive ou naturelle (simple, adultérine ou incestueuse)

grosse (ou **ampliation**) acte authentique complet, avec toutes les formules juridiques

immeuble	bien ne pouvant être déplacé ; par ex. : terrain, maison, appartement ou propriété agricole
indignité	est déclaré indigne d'hériter, et donc exclu de la succession, celui qui a attenté à la vie du défunt, qui a calomnié ou qui, connaissant son meurtrier, ne l'a pas dénoncé
légataire universel	personne recevant par testament la totalité de la succession, en l'absence d'héritiers réservataires, ou une quote-part des biens de la quotité disponible en cas d'héritiers réservataires
meuble	terme juridique désignant, par opposition aux immeubles, les biens que l'on peut déplacer : objets, mobiliers, comptes bancaires, portefeuille boursier, parts de société, fonds de commerce, voiture...
minute	original d'un acte authentique
nue-propriété	droit de propriété d'un bien démembré dont on n'a pas l'usufruit ; le nu-propriétaire ne peut utiliser un bien, ni en toucher les revenus ; il n'aura la pleine propriété du bien qu'au décès de l'usufruitier
prédécédé	terme désignant le conjoint mort en premier
quotité disponible	partie de son patrimoine dont on dispose librement, par donation ou testament, par opposition à la <i>réserve héréditaire</i>
réserve héréditaire	part du patrimoine réservée de droit aux héritiers réservataires (descendants ou ascendants) ; on ne peut en disposer librement par donation ou testament
saisine	droit pour certains héritiers d'entrer tout de suite en possession de leur héritage, sous réserve d'en acquitter les charges
soulte	compensation financière versée par certains cohéritiers lorsque les lots composant l'héritage sont de valeur inégale
tontine	association de personnes mettant un capital en commun pour acquérir un bien qui sera la propriété du dernier survivant
usufruit	droit d'usage et de jouissance d'un bien démembré dont on peut aussi toucher les revenus sans en être le propriétaire

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 198

Formules latines des actes de mariage

Formules de datation

anno Domini millesimo... = *an du Seigneur mille ...*

(suivi de l'ablatif circonstanciel de temps)

quingentesimo = *cinq cents*

sescentesimo = *six cents*

septingentesimo = *sept vents*

primo = *un* secundo = *deux* tertio = *trois* quarto = *quatre* quinto = *cinq*

sexto = *six* septimo = *sept* octavo = *huit* nono = *neuf* decimo = *dix*

undecimo = *onze* duodecimo = *douze* tertio decimo = *treize* etc

puis vient le quantième du mois

mensis = *du mois*

januarii = *de janvier* februarii = *de février* martis = *de mars*

aprilis = *d'avril* maji = *de mai* junii = *de juin* julii = *juillet*

augusti = *d'août* septembris = *de septembre* octobris = *d'octobre*

novembris = *de novembre* decembris = *de décembre*

Présentation des parties

celebravimus unionem inter... = *nous avons célébré le mariage entre...*

ex una parte = *d'une part* ex altera [parte] = *de l'autre [part]*

ex illa parrochia = *de cette paroisse*

suivent alors les noms, prénoms et (éventuellement) les âges ou dates de naissance des parties et de leurs parents ; les professions sont parfois indiquées, en latin bien entendu

Consentement mutuel

Hi acquiescerunt = *ceux-ci donnèrent leur consentement*

libere et sine impedimentis aliquis = *librement et sans empêchement de quiconque*

in fide affirmaverunt = *ils affirmèrent dans la foi [du Christ]*

se vivere in futurum = *qu'ils vivront dans le futur*

Administration du sacrement

sacramentum unionis eis dedimus = *nous leur avons donné le sacrement du mariage*

Signatures

signaverunt = *ont signé*

testibus = *témoins* [ou parfois] Hi testes sunt = *ceux-ci sont témoins*

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie
Fiche méthodologique n° 199

Histoire d'une entreprise

Toute entreprise industrielle ou commerciale a une histoire, qu'il convient d'étudier de près. Pour ce faire, il sera nécessaire de progresser avec méthode et d'examiner les points successifs suivants :

Origines de la société

- creation (assemblée générale des actionnaires pour sa fondation)
- dépôt des statuts
- inscription au Registre du Commerce
- réunion des premiers capitaux

Sièges sociaux successifs

- première installation (même provisoire)
- déménagements successifs éventuels du siège social

Accroissements successifs

- construction (ou acquisition) des locaux
- extension des locaux
- construction de succursales

Evolution de la production

- production initiale
- machines et procédés techniques spécifiques
- produits nouveaux (extension de la gamme)
- diversification éventuelle

Commercialisation des productions

- tarification des produits
- méthodes commerciales
- réseau de vente
- campagnes publicitaires
- participation à des salons de promotion (ou autres)
- évolution des stocks (flux tendu ou stocks conservés en réserve)

Implantations en autres sites et à l'étranger

- création de succursales (de production ou de commercialisation)
 - en France
 - à l'étranger

Influence sur la vie locale (en région du siège)

- implication de l'entreprise dans la vie locale
- bassin de recrutement (provenance des employés)
- impact sur la vie économique locale

Dissolution éventuelle de la société

- éventuelles difficultés
- cessation d'activités

Société Finistérienne d'histoire et d'Archéologie

Fiche méthodologique n° 200

Les archives d'entreprise

Création de la société

statuts (+ modifications éventuelles successives)
publications officielles (annonces légales)
immatriculations (Registre du commerce, Inset, etc.)

Administration de la société

délibérations du Conseil d'administration
augmentations de capital
introduction en bourse

Service du personnel

dossiers de personnel
embauches
dossiers de carrières
retraites
médecine du travail
accidents du travail
élections syndicales et au comité d'entreprise
syndicats, mouvements sociaux (grèves)

Comptabilité

livre journal
grand livre et autres livres comptables
registres des salaires
dirigeants
cadres
employés
dividendes versés aux actionnaires
impôts et taxes
emprunts et service de la dette
éventuelles aides de l'État et des collectivités locales
investissements (machines et outillages spécialisés)
achats de fournitures et de matières premières
ventes de la production

Locaux

recherche d'implantation
titres d'achats et baux de location
travaux de construction (plans, exécution des travaux)
aménagement des locaux
entretien des locaux
abonnements aux fluides (eau, gaz, électricité, téléphone, internet,...)

raccordement aux infrastructures (voie ferrée, routes,...)
éventuels agrandissements (plans, travaux)

Matériel d'exploitation

outillage industriel
moyens de transports (véhicules, autres)
études de matériel
commandes
entretien

Approvisionnements et fabrications

approvisionnements
entrée des approvisionnements
correspondance avec les fournisseurs
études sur les matières premières
service de vérification
ateliers
entrée et sorties à chaque atelier
produits fabriqués
entrée et sorties
gestion des stocks (flux tendu ou stocks en réserve)

Service production

conception et ingénierie
entretien des machines (de l'outil de production)
maintenance générale
contrôle de la production
contrôle de qualité

Services commerciaux

services d'achat
services de vente
dossiers de clients
études de marché
représentants, vendeurs et distributeurs
magasins de vente (organisation du réseau de distribution)
autres types de vente (grandes surfaces, en ligne,...)
agences, succursales
publicité
catalogues
relations avec agences de publicité
actions promotionnelles diverses (salons,...)

Contentieux

contentieux actionnaires
contentieux clients
contentieux comptabilité, fiscal ou domanial
contentieux personnel